



(Histoire Profane B 1
MAISON
DES
RR. PP. OBLATS,
MONTREAL.
PERES EVANGELIZAN







HISTOIRE D'IRLANDE.

TOME CINQUIEME.

HISTOIRE D'IRLANDE,

DEPUIS L'INVASION D'HENRI II,

Avec un Discours préliminaire sur l'ancien état de ce Royaume.

Par THOMAS LELAND, Docteur en Théologie, ancien Membre du College de la Trinité, & Prébendaire de l'Eglise de St. Patrice de Dublin.

Traduite de l'Anglois.

TOME CINQUIEME.

A MAESTRICHT,

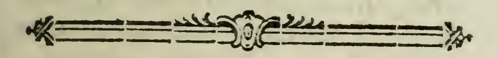
Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXIX.



HISTOIRE D'IRLANDE,

Depuis l'invasion d'HENRI SECOND.



SUITE DU LIVRE IVᵉ.

CHAPITRE VIII.

Révision des plaintes & des griefs des Irlandois durant la derniere administration. — Griefs & abus occasionnés par les plantations, & par la recherche des faux titres. — Conduite infâme des délateurs & des agents de la Couronne. — Griefs de moindre conséquence. — Etat déplorable de l'armée

d'Irlande. — On ne profite point de la foibleſſe du Gouvernement, & pourquoi. — Jacques fait faire des levées en Irlande pour le ſervice d'Eſpagne. — Danger des meſures qu'on employe, & l'allarme qu'elles cauſent. — Faulkland preſſe la Cour d'augmenter le nombre des troupes. — Difficultés qui naiſſent du défaut de revenus. — Expédients que l'on propoſe pour y ſuppléer. — Le projet contre les corporations, rejetté comme dangereux. — Projet d'une colonie à Connaught. — Suſpendu par un traité avec les habitants. — Et par la mort de Jacques. — Troubles occaſionnés par les récuſants à l'avénement de Charles. — L'armée d'Irlande augmentée & mal entretenue. — Fidélité ſimulée des récuſants. — On offre un don gratuit au Roi, à condition qu'il tolérera le culte Romain. — Le Clergé Proteſtant prend l'allarme. — Remontrances des laïques d'Irlande & de la chambre des Communes d'Angleterre. — Le Roi accepte le don gratuit. — Graces envoyées au Vice-Roi. — Sommaire de ces graces. — Le Roi élude frauduleuſement la pro-

messe qu'il avoit faite de les confirmer par le Parlement. — Les sujets d'Irlande en sont néanmoins satisfaits.

PENDANT que je blâme l'animosité du parti qui s'opposa & censura l'administration du Gouvernement d'Irlande, la candeur & l'impartialité dont je fais profession, exigent que j'instruise le Lecteur des véritables causes & des raisons plausibles qui donnerent lieu au mécontentement des sujets.

La passion que Jacques avoit pour l'établissement de sa colonie, étoit fondée sur les motifs les plus spécieux & les plus attrayants. Il croyoit que la Providence l'avoit choisi pour réformer & civiliser un peuple grossier; il aspiroit à la gloire d'enseigner à toute une nation les arts utiles à la société, l'agriculture, le commerce; de peupler l'Irlande de sujets fideles & industrieux, qui, se mêlant avec les anciens naturels, les tireroient de la barbarie dans laquelle ils étoient plongés, & rameneroient l'ordre, la paix & l'abondance dans un pays qu'une suite continuelle de troubles & de guerres civiles avoient

presque entiérement dépeuplé. Le malheur fut que, pour exécuter ce projet favori, il eut souvent recours à des prétentions que les Irlandois regardoient comme injustes & surannées. La saisie des terres des rebelles qui s'étoient soustraits aux peines portées par la loi, fit peu d'impression sur les habitants, & n'excita presque aucun murmure ; mais lorsqu'il eut recours aux concessions qu'Henri Second avoit faites, pour invalider des titres fondés sur une jouissance de plusieurs centaines d'années, cette sévérité apparente choqua ceux qui ignoroient les raffinements de la loi, & qui n'étoient pas prévenus en faveur de son équité, lorsqu'elle les dépouilloit de leur ancienne propriété.

Carte, MSS. Stearne, Trin. Col. Dub.

Il est vrai que dans la distribution des terres confisquées, ou annexées à la Couronne, le Roi réserva une pension pour les veuves & les enfants des Chefs, proportionnée à leurs prétentions, & compensa ce qui manquoit à l'étendue de leurs terres, par de nouveaux titres plus valides & plus avantageux : mais ces sortes de con-

ceſſions ne purent vaincre la répugnance qu'avoient les propriétaires à ſe démettre volontairement de leurs biens; & lorſqu'on aſſura à ceux qui refuſerent d'obéir, qu'on leur rendroit juſtice ſans aucune partialité, ils comprirent parfaitement le ſens de cette déclaration effrayante. On trouva même que c'étoit mal-à-propos que la Chambre étoilée réprimandoit & condamnoit à une amende les jurés qui ne trouvoient point de titres favorables aux prétentions de la Couronne.

On négligea & on mépriſa dans pluſieurs occaſions les réglements qui faiſoient le plus d'honneur à l'équité & à la ſageſſe du Roi. Le Lord Chicheſter, tout vigilant qu'il étoit, n'avoit pu empêcher les abus que l'on commettoit, même dans la Province d'Ulſter, où la colonie avoit été établie avec tout le ſoin & toute la régularité poſſible. Les entrepreneurs, malgré la reſtriction formelle de leurs patentes, aliénerent leurs lots ſous contrat privé, de maniere que ceux qui avoient des terres, les augmenterent au-delà des limites que le Roi avoit preſcrites, pour empêcher que

les uns ne s'enrichiſſent aux dépens des autres, & ne les réduiſiſſent à la mendicité. Dans d'autres diſtricts, les colons négligerent non-ſeulement de tenir leurs conventions, mais les Commiſſaires nommés pour diſtribuer les terres, abuſerent ſcandaleuſement de leur crédit, & uſerent de fraude & de violence pour dépouiller les naturels du Pays de celles que le Roi leur avoit données. Il y en eut quelques-uns à qui on en laiſſa une petite portion; mais d'autres en furent entiérement dépouillés. Nous liſons dans les manuſcrits de l'Evêque Stearne, que dans le petit Comté de Longford, on dépouilla ving-cinq membres de la même tribu de leurs terres, ſans les en dédommager, ni leur laiſſer le moyen de ſubſiſter. Ce qui irrita le plus ceux à qui l'on fit ces injuſtices, fut de voir donner leurs terres à des aventuriers qui n'avoient rendu aucun ſervice à l'Etat, & ſouvent même à des rebelles & des traîtres. On n'eut aucun égard pour la Religion. Les ſujets les plus zélés pour le Gouvernement, les conformiſtes les plus pacifiques, furent la proie de

MS. Trin. Col. Dub.

l'avarice & de la rapacité, ſans diſtinction de principes, ni d'état.

Le ſoin intéreſſé avec lequel les créatures du Roi rechercherent les titres qu'il avoit à des terres qu'on ignoroit appartenir à la Couronne, fut encore plus déteſtable. Les terres qu'on avoit accordées aux premiers aventuriers Bretons & à leurs ſucceſſeurs immédiats, avoient ſouffert dans le cours de pluſieurs ſiecles des changements & des aliénations conſidérables. Les Grands avoient empiété les uns ſur les autres, & s'étoient emparés des terres qui n'étoient point compriſes dans leurs patentes. Elles avoient été perdues de nouveau par les viciſſitudes naturelles du temps & des troubles publics; ce qui avoit confondu les titres. Celui qui ne pouvoit établir le ſien, étoit à la merci de la Couronne, & ſe trouvoit obligé de compoſer aux conditions les plus avantageuſes qu'il pouvoit, & d'obtenir une nouvelle conceſſion de ſes biens.

Carte, Orm.

Dans les cas où la conceſſion, le tranſport ou la ſucceſſion n'étoit point conſtatée, la terre étoit cenſée appartenir à la Couronne. Le Parlement

avoit annullé toutes les conceſſions qu'elle avoit faites depuis la premiere année d'Edouard juſqu'à la dixieme d'Henri VII; il avoit adjugé à la Couronne par différents actes les terres de tous les abſents, & de tous ceux que les Irlandois avoient chaſſés; de maniere que toutes les terres qu'on avoit cédées avant ce période, ſe trouvoient dans le cas de la confiſcation. Il n'y avoit pas plus de fond à faire ſur les dernieres conceſſions. En exiſtoit-il quelqu'une dans le temps qu'on les fit, ſi les patentes données en Irlande ne ſe trouvoient pas entiérement conformes au *Fiant;* ſi elles ne s'accordoient point avec la patente originale qu'on avoit envoyée en Angleterre; s'il y avoit le moindre défaut dans la maniere dont la tenure étoit exprimée, quelque manque de formalité; ſi l'on pouvoit ſe prévaloir des exceptions & des clauſes des patentes, alléguer quelque exception en faveur de la loi, & où n'en trouve-elle point! la conceſſion étoit nulle, & la terre confiſquée ſans reſſource. Comment un homme pouvoit-il compter ſur ſes biens, lorſ-

qu'il étoit obligé de produire aux Commissaires les titres en vertu desquels il les possédoit?

Il est vrai que ces recherches n'eurent lieu au commencement que dans les cas où l'on étoit pleinement assuré que les propriétaires n'avoient aucun titre légal à leurs terres; qu'ils en avoient chassé des colons Anglois, dont on ignoroit les héritiers, & pour lors, elles échéoient à la Couronne par droit d'aubaine; ou que, sans les avoir usurpées, ils avoient négligé d'obtenir des patentes, ou manqué aux formalités prescrites par la loi, ou aux engagements sur lesquels leurs concessions étoient fondées; mais des agents officieux & intéressés trouverent bientôt le moyen de faire valoir cette objection pour annuller les traités les mieux cimentés. La Couronne, dans plusieurs concessions qu'elle avoit faites, s'étoit réservé certaines rentes, qu'elle n'avoit pu exiger durant les troubles qui avoient agité le Royaume. Il y avoit long-temps que ses Officiers ne les avoient point passées en compte. On demanda des quittances; & Carte, Orm.

comme on ne put les produire, il n'en fallut pas davantage pour annuller les titres les plus légitimes.

On ne vit jamais tant de projets & d'entreprises que dans ce siecle, ni une passion si générale pour les nouvelles découvertes & l'établissement des colonies. Ceux qui étoient trop pauvres ou trop timides pour tenter fortune dans les Pays lointains, alloient la chercher en Irlande. Sous prétexte d'augmenter les revenus du Roi, dans un Pays où ils suffisoient à peine pour défrayer le Gouvernement des dépenses qu'il étoit obligé de faire, ils obtinrent la commission de rechercher les faux titres, les concessions qui avoient été faites des terres & des rentes appartenantes à la Couronne; ce qui procuroit un bénéfice considérable au donneur de projet, tandis que le Roi se contentoit d'une petite portion des terres qu'on avoit celées, ou d'un petit avancement de rente. On fouilla tous les registres de l'Echiquier pour savoir les rentes dont ces terres étoient chargées; ceux de la Tour de Londres, pour connoître la nature

des conceſſions qui avoient été faites; en un mot, on employa tous les moyens que l'induſtrie & l'avarice ſont capables d'imaginer, pour obliger les propriétaires à obtenir de nouvelles patentes, moyennant une rente qu'ils avançoient. Comme la plupart connoiſſoient la nullité de leurs titres, ou n'étoient point en état de plaider contre la Couronne, ou craignoient d'être déboutés de leurs demandes dans un temps & dans un Pays où les Juges faiſoient extrêmement valoir ſes prérogatives, ces ſortes de recherches ſe terminoient ordinairement par un nouvel accommodement, dont les propriétaires tiroient le meilleur parti qu'il leur étoit poſſible. On a cependant des preuves des pratiques iniques, de la cruauté, des parjures, des ſubornations ſcandaleuſes qu'on employa pour dépouiller les propriétaires d'un bien qui leur appartenoit légitimement (*). MS. Stearne. Trin. Col. Dubl.

Le parti mécontent allégua d'au-

(*) Voyez le ſommaire du cas des Byrnes, que Carte a extrait des manuſcrits cités en marge. *Carte's Ormond*, *Vol. I. p. 29.*

tres griefs d'une espece inférieure, qui étoient à la vérité fondés, mais qu'il eut aussi quelquefois soin d'exagérer. On peut mettre de ce nombre les extorsions & les oppressions que commettoient les soldats qu'on employoit pour lever les revenus du Roi, ou pour appuyer le Magistrat civil; l'exécution rigoureuse & tyrannique du droit des armes en temps de paix; le droit illégitime que le Conseil-Privé s'arrogeoit de juger les procès qui étoient du ressort du droit coutumier; la sévérité dont usoit la Chambre étoilée contre les témoins & les jurés dont le rapport déplaisoit au Gouvernement; les exactions odieuses du Clergé établi, & la sévérité de ses tribunaux. Ce sont-là les griefs dont se plaignoient ceux même qui n'étoient point immédiatement affectés par les abus encore plus étormes que l'on faisoit de l'autorité royale. On négligeoit les sujets, on les excluoit des emplois; ils se voyoient effacés par de nouveaux venus qui s'enrichissoient tout-à-coup par des voies souvent honteuses & illégitimes; & il n'est par conséquent

Carte, Orm.

pas étonnant que dans l'amertume de leur ressentiment, ils censurassent la conduite du Gouvernement, & qu'ils fissent éclater leurs plaintes.

Les circonstances étant telles que je viens de dire, on peut bien croire qu'on prit toutes les mesures possibles pour rendre le Gouvernement d'Irlande respectable, & même formidable. La premiere qui s'offrit, fut un établissement militaire. A l'avénement de Jacques, l'armée d'Irlande étoit d'environ vingt mille hommes; mais la réduction générale du Royaume & les besoins de l'Etat obligerent ce Prince à la réduire à dix-sept cents trente-cinq hommes d'infanterie, & deux cents douze de cavalerie. Lorsque Diggs & les autres Commissaires arriverent en Irlande l'an 1622, on réduisit les troupes à treize cents & cinquante fantassins, dont on forma vingt-sept compagnies, de cinquante hommes chacune, & à sept compagnies de cavalerie, dont le nombre se montoit à environ deux cents hommes; mais qui étoient en si mauvais état, qu'elles n'auroient été d'aucun service, si l'on fût entré en campagne. Dix-

Carte, Orm.

neuf des compagnies d'infanterie, & six de cavalerie étoient commandées par des Conseillers-Privés, trop riches & trop puissants pour qu'on osât leur porter des plaintes contre leurs soldats, & trop intéressés à la cause commune pour se rechercher les uns les autres. Ces Capitaines s'assuroient de leur paye, en suspendant les rentes qu'ils devoient à la Couronne, & en composant avec les particuliers pour le tiers & le quart de ce que la colonie devoit annuellement, sous prétexte des avances qu'ils étoient obligés de faire, & des fraix qu'il leur en coûtoit pour en obtenir le remboursement à la trésorerie. Leurs compagnies, quoique petites, eu égard au temps, étoient à peine completes, & très-mal disciplinées. Au-lieu de mettre ces troupes en quartier dans des postes importants, de les exercer, de leur faire souvent changer de garnison, pour les mettre au fait du Pays, & d'en faire la revue de temps à autre pour contenir les mécontents, elles étoient dispersées dans les domaines de leurs Officiers, qui les employoient à cultiver leurs

terres, & à d'autres travaux domeſtiques. Les compagnies commandées par d'autres Officiers, n'étoient pas en meilleur état. Le ſoldat de fortune, quelque mérite qu'il eût, languiſſoit après ſa paye comme la moindre ſentinelle ; & au-lieu de contenir ſa troupe dans les bornes de la diſcipline, il étoit obligé de ſe prêter à leur brigandage, & de fouler avec eux les ſujets pour pouvoir ſubſiſter.

Il paroît extraordinaire que le Roi ait pu faire de pareilles innovations dans un Pays auſſi enclin à la révolte, chez un peuple irrité par les inſultes qu'il éprouvoit, enflammé par la ſuperſtition, preſſé par le beſoin, & aiguillonné par les ſuggeſtions d'un parti turbulent & factieux; qu'il ait pu changer la propriété des terres dans différents diſtricts, tranſplanter les anciens habitants, & établir de nouvelles colonies, pendant que ſon Gouvernement en Irlande, tout odieux & ſévere qu'il étoit dans pluſieurs occaſions, n'étoit appuyé que par un petit corps de troupes ſi pauvres, ſi mutines, & ſi mal diſciplinées, qu'elles méritoient à peine le

nom d'armée. La raison en est, que les Chefs & les Seigneurs Irlandois étoient intimidés par l'exemple de Tirone, n'avoient presque plus de pouvoir & de crédit, manquoient d'armes pour leurs troupes, & n'attendoient aucun secours de dehors.

Plusieurs qui étoient autrefois servilement dévoués à leur service, avoient acquis du crédit par les fiefs qu'ils avoient obtenus, & par la protection que leur accordoient les loix d'Angleterre. Les plus clairvoyants eurent de la gratitude pour un Gouvernement auquel ils étoient redevables de leur sûreté & de leur indépendance actuelle, & ne s'empresserent nullement de retomber dans leur premier esclavage; & quoique les mœurs & les caracteres des anciens Irlandois ne fussent point encore entiérement civilisés, cependant leurs descendants l'étoient assez pour former avec les Bretons, qui s'étoient établis parmi eux, une balance contre les mutins & les malintentionnés. Les projets de réformation du Roi ne s'exécuterent point sans abus, & furent même dans plu-

ſieurs cas onéreux & oppreſſifs; mais les griefs de quelques particuliers n'empêcherent point les bons effets de ſes diſpoſitions. On cultiva & l'on améliora les terres, les denrées devinrent plus abondantes, on bâtit des villes & des villages, le commerce fleurit, les douanes augmenterent, & procurerent à la Couronne un revenu dont elle n'avoit pas encore joui.

Il y eut cependant des circonſtances & des occaſions qui exigerent toute l'activité & toute la vigilance du Gouvernement, & des incidents qui l'allarmerent plus d'une fois. Il y avoit dans les contrées éloignées d'Irlande, où les anciennes mœurs ſubſiſtoient encore, quantité de jeunes gens actifs, courageux & entreprenants, qui n'avoient aucun moyen de ſubſiſter, & par conſéquent querelleurs, turbulents, & avides de nouveautés. Jacques crut qu'il étoit de la prudence de purger le Pays de pareils habitants, & permit de les engager pour le ſervice étranger, ne prévoyant pas le danger qu'il y avoit à incorporer de pa- Carte, Orm.

reils ſujets, à les diſcipliner, & à les envoyer en Eſpagne dans un temps où il étoit queſtion du mariage de ſon fils avec l'Infante. Les Officiers que l'on chargea de faire ces levées, & de les conduire dans le continent, étoient la plupart des fils ou des adhérents des anciens rebelles, entiérement dévoués à l'héritier du feu Comte de Tirone, des hommes élevés dans des idées extravagantes de l'ancienne grandeur de leurs familles, & dans une haine implacable pour le Gouvernement d'Angleterre. Ils paſſerent dans le printemps en Irlande pour faire leurs recrues, & ne tarderent pas à compléter leurs compagnies; mais aulieu de les tranſporter, ils négligerent les ordres qu'on leur avoit donnés; ils ſe répandirent dans le Royaume, & vexerent les habitants; ils traverſerent les Comtés où leurs familles avoient le plus de liaiſon & de crédit; ils renouvellerent leurs anciennes amitiés, ils pratiquerent les mécontents, ils les affermirent dans leurs préjugés, & les engagerent à leur confier leurs enfants depuis l'âge

de douze ans & au-dessus, leur faisant espérer qu'ils recevroient dans les Pays étrangers une meilleure éducation que dans leurs familles.

Ces procédés allarmerent le Gouvernement; mais l'allarme augmenta, lorsqu'à l'approche de l'hyver, ces Capitaines vinrent camper dans les environs de Dublin, & foulerent le Pays, sans faire le moindre préparatif pour leur embarquement. On rappella quelques compagnies de leurs garnisons pour veiller à la sûreté des nouvelles colonies, & l'on détacha quelques escadrons de Dublin pour veiller sur la conduite des Irlandois qui campoient dans les environs, & obvier aux dommages qu'ils pouvoient causer. Ces recrues s'embarquerent enfin, quoique lentement; ce qui tranquillisa le Gouvernement.

Rien ne mortifia plus le Vice-Roi que d'être chargé d'un Gouvernement mal étayé, en bute aux insultes de ses ennemis, exposé à des allarmes continuelles, & entiérement dénué de ressources. Faulkland fit là-dessus des représentations à Jacques & au Conseil d'Angleterre; il s'é- Carte. Orm.

tendit ſur les circonſtances qui prouvoient les mauvaiſes intentions des mécontents; il inſiſta ſur le danger dont il étoit menacé de la part des récuſants, parti puiſſant & diſpoſé à prendre toutes les meſures violentes qu'il plairoit à ſon Clergé de lui dicter; ſur le crédit énorme de ce corps, ſur ce qu'on avoit à craindre de ſes liaiſons avec la Cour de Rome, d'autant plus que le Pape venoit d'établir dans le Royaume une hiérarchie eccléſiaſtique, avec une ſubordination réguliere d'ordres, d'offices & de perſonnes, laquelle exerçoit ſa juriſdiction, & faiſoit exécuter ſes décrets, de même que ſi le Pape eût été le maître de l'Irlande. Il n'oublia aucune des circonſtances qui pouvoient réveiller les ſoupçons du Roi & de ſes Miniſtres, les faire craindre pour la paix & la ſûreté du Royaume, & leur faire ſentir la néceſſité dont il étoit d'augmenter promptement l'armée; mais un Prince imprudent, qui prodiguoit ſes revenus ſans ménagement & ſans bornes; dont le tréſor étoit vuide & le crédit épuiſé; dont le Parlement étoit

économe, ſoupçonneux & méfiant, devoit être naturellement peu porté à ſe prêter à un projet qui ne pouvoit qu'augmenter ſa dépenſe. Son revenu d'Irlande ne répondoit point aux charges du Gouvernement, & l'on avoit uſé de ſi peu d'économie dans l'établiſſement militaire, que ſa dépenſe, tout foible qu'il étoit, ſe montoit à cinquante-deux mille cinq cents livres, monnoie d'Irlande. Il eſt vrai que les douanes avoient augmenté ſous ce regne, puiſqu'au-lieu de cinquante qu'elles rapportoient auparavant, elles étoient montées à trois, à ſix mille livres, & augmenterent depuis juſqu'à neuf mille ſept cents livres. Le Vice-Roi avoit diſpoſé juſqu'en 1617 du produit des forêts. Le Roi s'en appropria le revenu, & créa une charge particuliere, exercée par des Commiſſaires, & enſuite une Cour qui pouſſa les revenus qui provenoient des tenures & curatelles à dix mille livres par an. Cependant ces bénéfices graduels n'étoient point proportionnés aux beſoins du Gouvernement; & malgré toutes les peines qu'on ſe donna, la dépenſe an-

nuelle excédoit de plus de ſeize mille livres le revenu du Royaume.

Les Commiſſaires qu'on envoya d'Angleterre pour remédier à cette non-valeur, n'épargnerent ni peines ni ſoins pour s'informer de l'état des revenus; mais comme ils ne connoiſſoient ni le Pays, ni le caractere, ni les facultés de ſes habitants, les expédients qu'ils propoſerent furent ſouvent dangereux & impraticables. Ils furent ſcandaliſés des penſions inutiles & des appointements que l'on donnoit aux Officiers des forts que l'on avoit bâtis pour défendre les colonies naiſſantes, & qui ne devoient ſubſiſter que juſqu'à ce que les établiſſements fuſſent achevés; mais ils n'oſerent remédier à cet abus, lorſqu'ils ſurent que ces penſions appartenoient aux perſonnes les plus diſtinguées du Royaume, à des gens qui avoient part à l'adminiſtration, & trop de crédit & d'autorité pour s'en laiſſer dépouiller impunément. On mit ſur le tapis deux autres projets également effrayants, mais qui furent également infructueux. Les villes & les corporations

d'Irlande avoient obtenu la cession de plusieurs terres considérables, à condition qu'elles employeroient leurs revenus à bâtir des remparts, des ponts, à réparer les fortifications, & à d'autres ouvrages publics ou charitables. Les unes les avoient aliénées sans permission; les autres en avoient fait un mauvais emploi. On proposa donc de reprendre ces terres, & d'exiger une amende de cinquante mille livres de ceux à qui on les céderoit de nouveau; mais on trouva, après une mûre réflexion, l'exécution de ce projet extrêmement dangereux, & qu'il ne convenoit point, dans un Royaume aussi turbulent que l'Irlande, de provoquer des corps puissants & enclins à la révolte, dans un temps où le Gouvernement n'étoit ni suffisamment étayé ni respecté.

Ces réformateurs proposerent un autre projet qui intéressoit tous les habitants d'une Province. Les Seigneurs & les Gentilshommes de Connaught, y compris la Comté de Clare, lors de l'accommodement qu'ils firent avec Jean Perrot, sous le regne d'Elisabeth, avoient à la vérité ré-

ſigné leurs domaines à la Couronne, mais négligé de faire enrégiſtrer leurs ceſſions, & d'obtenir des lettres-patentes. Le Roi Jacques remédia à ce défaut. Il établit, la treizieme année de ſon regne, une commiſſion pour recevoir la ceſſion de leurs domaines, & les leur céder de nouveau par lettres-patentes, pour en jouir eux & leurs héritiers, comme fiefs de la Couronne, avec redevance de ſervir le Roi dans ſes guerres, ainſi qu'on l'avoit pratiqué à l'égard du château d'Athlone. Leurs ceſſions faites, ils reçurent leurs patentes ſcellées du grand ſceau ; mais les Officiers négligerent de les faire enrégiſtrer à la Chancellerie, quoiqu'on eût débourſé trois mille livres pour cet effet.

On profita de cette omiſſion involontaire. Leurs titres furent déclarés nuls, & leurs terres adjugées à perpétuité à la Couronne. Le projet que l'on propoſa au Roi, fut d'établir dans la Province de Connaught une colonie pareille à celle d'Ulſter, & il l'adopta, tant la fureur de réformer lui tenoit à cœur. Les propriétaires

priétaires prirent l'allarme, & représenterent la cruauté & l'injustice qu'il y avoit à dépouiller quantité de sujets paisibles & fideles de leurs biens, pour un simple défaut de formalité, au préjudice de l'honneur & de la bonne foi du Roi. On ne pouvoit leur imputer ce défaut d'enrégistrement. Ils avoient été confirmés dans leurs possessions par un acte passé sous le gouvernement du Lord Grandison; ils avoient payé des sommes considérables à l'Echiquier, & on leur avoit donné une quittance par laquelle il constoit qu'ils avoient payé ponctuellement les rentes dont ils étoient convenus. Le projet d'une colonie dans l'Occident, étoit non-seulement difficile & compliqué, mais d'une exécution dangereuse dans une Province forte par sa situation, habitée par un peuple actif & courageux, & remplie de soldats oisifs, qui, étant poussés à l'extrêmité, étoient capables de donner tête baissée dans toutes les entreprises que l'orgueil, le ressentiment & le besoin pouvoient leur suggérer.

Au-lieu de se reposer sur l'équité

du Roi, ou ſur la crainte qu'il pouvoit avoir du danger dont il étoit menacé, les Seigneurs & les Gentilshommes, dont je viens de parler, ſuſpendirent le projet qui leur cauſoit une ſi vive allarme, en le prenant par ſon intérêt. Ils traiterent à Athlone avec le Préſident de la Province; & à Dublin avec le Gouvernement, & leur offrirent, ſi on vouloit leur confirmer leurs patentes, de doubler la rente qu'ils faiſoient à la Couronne. Comme leur tenure les exemptoit de prêter le ſerment de ſuprématie, ils convinrent auſſi de payer une amende de dix mille livres, qui étoit la ſomme que la colonie pouvoit rapporter au Roi. Leur propoſition fut reçue avec l'attention qu'elle méritoit. Jacques venoit de rompre avec l'Eſpagne, & s'étoit engagé dans une guerre pour le recouvrement du Palatinat. On ſavoit depuis long-temps que les mécontents d'Irlande regardoient l'Eſpagne comme leur grande reſſource, & ſe conduiſoient par ſes conſeils. On jugea donc à propos, pour ſe garantir de leurs entrepriſes, d'augmen-

ter l'armée d'Irlande jusqu'à quatre mille hommes ; mais la mort du Roi interrompit le traité avec Connaught, qui lui eût été très-avantageux dans la circonstance actuelle. Le projet de la colonie d'Occident fut suspendu, & le soin de pourvoir à la sûreté de l'Irlande fut dévolu à Charles, avec CHARLES I.
les autres perplexités qu'il éprouva au commencement de son regne.

L'avénement d'un Prince engagé dans des guerres étrangeres, occupé par des factions domestiques, excita une fermentation extraordinaire parmi les mécontents d'Irlande. Ils Carte, Orm.
n'ignoroient ni les besoins du Roi, ni les murmures, ni les jalousies de son Parlement, ni sa répugnance à lui accorder les subsides dont il disoit avoir besoin pour les opérations de son Gouvernement. Les récusants, A. D. 1625.
en particulier, regarderent le période qui menaçoit l'Angleterre d'une infinité de troubles & de divisions, comme extrêmement favorable à leurs vues. Ils mépriserent également les loix pénales & le gouvernement du Lord Faulkland, qu'on avoit continué dans la place de Vice-Roi ; &

la Cour de Rome mit tout en usage pour les encourager & les enflammer. Le Pape Urbain VIII leur adressa une bulle par laquelle il les exhortoit à perdre leur vie, plutôt que de prêter l'odieux & pestilentiel serment de suprématie, qui arrachoit le sceptre de l'Eglise Catholique des mains du Vicaire du Dieu tout-puissant ; & ce blasphême insensé produisit l'effet qu'on devoit attendre de leur ignorance & de leur superstition.

A. D. 1626.

Le Conseil d'Irlande, qui étoit composé d'Anglois imbus de l'esprit du Puritanisme, & remplis d'horreur pour le Papisme, représenta au Roi tout ce qu'il avoit à craindre de ce parti inquiet & turbulent. Plus l'allarme augmenta, plus on crut devoir mettre le Royaume à l'abri d'une invasion étrangere. Charles résolut donc d'augmenter ses troupes au nombre de cinq mille fantassins, & de cinq cents cavaliers ; mais comme il étoit extrêmement porté pour l'économie, au-lieu de former de nouveaux corps de ces recrues, il les incorpora dans les vieux régiments.

Ne pouvant fournir à la dépenſe néceſſaire, parce que le Parlement refuſoit de le ſeconder, il crut pouvoir uſer de ſa prérogative, & fit cantonner ſes troupes dans les Comtés & les Villes d'Irlande, avec ordre de leur fournir alternativement pendant trois mois, de l'argent, des habits & des vivres. Pour réconcilier les ſujets avec une impoſition auſſi extraordinaire & auſſi ſévere, il chargea le Vice-Roi d'écrire en ſon nom aux différentes Communautés pour leur recommander l'obéiſſance, leur promettant qu'il n'exigeroit point d'eux ce dont ils étoient convenus, & qu'il leur accorderoit d'autres graces, qui les dédommageroient amplement de la dépenſe extraordinaire qu'ils étoient obligés de faire.

L'eſpérance d'obtenir du Roi quelques conceſſions favorables dans le beſoin où il ſe trouvoit, engagea les Irlandois à ſe ſoumettre avec moins de répugnance au fardeau qu'il leur impoſoit. Ils continuoient d'être expoſés à la recherche de leurs titres, & ils deſiroient ardemment de ſe

voir à l'abri des procès. Les Papistes n'étoient pas plus zélés pour les intérêts de leur Religion, qu'à se mettre à couvert des mortifications auxquelles les loix pénales les exposoient. Leurs freres d'Angleterre s'efforçoient de complaire au Roi, en appuyant ses démarches illégales. Les récusants d'Irlande, qui n'étoient pas moins politiques qu'eux, s'empresserent de subvenir aux besoins de son Gouvernement; ils promirent au Lord Faulkland, que si l'on vouloit avoir quelque indulgence pour les membres de leur Religion, ils contribueroient volontairement à l'entretien de l'armée royale. Les Protestants, qui, indépendamment de leurs griefs, étoient bien-aises de se mettre en sûreté, lui firent les mêmes promesses, & elles furent favorablement reçues. Les principaux Seigneurs & Gentilshommes du Pays, parmi lesquels le parti Papiste étoit le plus nombreux, s'assemblerent dans le château de Dublin, & offrirent une contribution considérable, si on vouloit leur assurer la jouissance de leurs terres, & suspendre l'exécution

des loix pénales. Le Lord Faulkland, loin de rejetter leur propoſition, leur conſeilla d'envoyer des agents en Angleterre, pour offrir leurs ſervices au Roi, & lui expoſer les griefs & les abus dont ils avoient à ſe plaindre.

Le ſimple eſpoir de l'indulgence que les Papiſtes ſe promettoient, anima leur eſprit au point de le faire ſortir des bornes de la raiſon. Ils firent courir le bruit qu'on alloit tolérer leur Religion, & ils l'exercerent auſſi inſolemment que ſi cette tolérance leur avoit été accordée. Le Clergé Proteſtant fut choqué de leur effronterie, & ſcandaliſé des conceſſions du Gouvernement. Tous abhorroient le Papiſme, & pluſieurs avec ce degré d'animoſité qu'ils avoient puiſée chez les Puritains Anglois & Ecoſſois. Ils fonderent leurs Egliſes ſur le modele des Presbytériens, & pluſieurs refuſerent de ſe faire ordonner par les Evêques. Pour calmer leur ſcrupule, les Evêques, par le conſeil d'Usher, leur ſavant Métropolitain, conſentirent à leur conférer les ordres ſans s'attacher ſtric-

Neal, Hiſt. of Purit. V. II, p. 95.

tement à la forme établie, & à admettre quelques-uns de leurs freres, qui étoient des Presbytériens Ecoſſois, à la participation de leur office; au moyen de quoi ces derniers eurent des Egliſes & des dixmes ſans être aſſujettis à la Liturgie, & acquirent un degré conſidérable de crédit & d'autorité, par le zele & l'activité avec laquelle ils exercerent leur miniſtere. Ceux-ci ſe récrierent hautement contre le deſſein horrible qu'on avoit de vendre la vérité, & d'établir l'idolâtrie à prix d'argent; & les freres qu'ils avoient dans les autres Provinces, & qui étoient animés du même eſprit, ſuivirent leur exemple. L'Archevêque d'Armagh ſe comporta, dans ce temps orageux, avec un zele digne du poſte qu'il occupoit. Il aſſembla pluſieurs Prélats Irlandois, pour délibérer avec eux ſur le danger auquel ils étoient expoſés, & proteſter contre la tolérance que le Gouvernement étoit à la veille d'accorder aux Papiſtes. Dans la ferveur de leur zele, ces Prélats ſignerent unanimement une proteſtation, à laquelle ils donnerent pour

titre : *Jugement de plusieurs Archevêques & Evêques d'Irlande, touchant la tolérance en matiere de Religion.*

» La Religion des Papistes, disent-» ils, est superstitieuse & idolâtre ; » leur croyance erronnée & hérétique, & leur Eglise apostate à l'un » & à l'autre égard. Leur accorder » la tolérance, & consentir à ce » qu'ils exercent librement leur Re-» ligion, & à ce qu'ils professent » leur doctrine, est par conséquent » un péché capital, pour deux rai-» sons. 1°. Parce qu'on participe, » non-seulement à leur superstition, » à leur idolâtrie & à leur hérésie, » en un mot, à toutes les abomina-» tions du Papisme, mais encore (ce » qui est une conséquence de ce qui » précede,) à la perdition de ceux » qu'ils séduisent, & qui périssent » dans l'apostasie Catholique. 2° Leur » accorder la tolérance pour de l'ar-» gent, moyennant une contribution » de leur part, c'est vendre tout-à-» la-fois la Religion & le peuple que » Jesus-Christ a racheté par son sang. » Si c'est-là un grand péché, c'est » aussi une matiere d'une conséquen-

» ce très-dangereuse, dont nous laiſ-
» ſons l'examen aux perſonnes pru-
» dentes & judicieuſes, priant le Dieu
» de vérité d'inſpirer à ceux qu'il a
» conſtitués en dignité, du zele pour
» ſa gloire & pour les progrès de
» la véritable Religion, de la réſolu-
» tion & du courage contre le Pa-
» piſme, la ſuperſtition & l'idolâ-
» trie (*) ".

Les Prédicateurs déclamerent également contre le Papiſme, & contre le deſſein qu'on avoit de vendre la Religion. On ne parla plus en Angleterre que de l'inſolence des Papiſtes, & de l'audace avec laquelle

---

(*) Il eſt dit dans la Vie du Primat Usher, que cette proteſtation contribua beaucoup à retarder un projet, dont le ſuccès étoit eſſentiel aux affaires du Roi; & que le Lord Faulkland pria le Primat, dont il connoiſſoit le crédit & l'autorité, d'engager ſes confreres à ſeconder le Roi, ſans aucune condition antérieure. Il y a tout lieu de croire que le bon Prélat ſe chargea de cette commiſſion, de peur qu'on ne doutât de la pureté de ſa conduite, & de ſon zele pour le ſervice du Roi. Le diſcours qu'il fit dans cette occaſion fut véhément, adroit & pathétique, & plut ſi fort au Gouvernement, qu'il en envoya ſur le champ une copie à la Cour d'Angleterre.

ils exerçoient leurs rits. Les Communes examinerent à la rigueur les différents abus qu'on avoit commis dans l'administration, & ne négligerent point un incident qui tendoit à justifier le soupçon qu'elles avoient qu'on favorisoit secretement la Religion Catholique Romaine. Elles remontrerent au Parlement que l'on professoit publiquement le Papisme dans toute l'Irlande, & que l'on fondoit par-tout des Couvents d'hommes & de filles qui fourmilloient de sujets.

Dans ces entrefaites, les agents Irlandois continuerent leurs sollicitations à la Cour de Charles; & malgré la clameur & le soupçon public, leurs propositions furent favorablement reçues. Ils offrirent une contribution volontaire de cent vingt mille livres payables en trois ans, en forme de trois subsides de quarante mille livres chacun, qu'on payeroit par quartier. Les graces qu'ils demanderent, en conséquence de cette preuve extraordinaire de fidélité, étoient, à quelques égards, favorables aux récusants; mais en général, Carte, Orm.

raiſonnables & équitables, parce qu'elles tendoient à réparer les griefs dont tous les Etats ſe plaignoient, & à procurer le bonheur & la proſpérité
A. D. de toute la nation. Le Roi accepta
1628. le don, accorda les graces, & en donna avis au Vice-Roi & au Conſeil en forme d'inſtruction.

Parmi la quantité d'articles dont cette inſtruction étoit compoſée, les plus importants étoient celui qui aſſuroit au ſujets la jouiſſance paiſible de leurs biens, en limitant le titre du Roi à ſoixante ans, ſans égard pour les prétentions antérieures à ce période; celui qui admettoit les récuſants à ſolliciter leur acte de priſe de poſſeſſion ou autres prérogatives par-devant la Cour des Pupilles, à plaider dans le barreau, & à prêter un ſerment, en place de celui de la ſuprématie, par lequel ils promettoient de reconnoître & de défendre Charles comme héritier légitime du Royaume; & celui enfin qui permettoit aux habitants de Connaught de faire enrégiſter de nouveau leurs patentes, afin d'aſſurer leurs titres, & de ſe mettre à l'abri des procès.

L'objet des autres articles étoit de réprimer les oppreſſions de la ſoldateſque ; d'empêcher qu'on protégeât les perſonnes ſuſpectes aux tribunaux ; d'abroger ou de limiter différents privileges excluſifs qui favoriſoient le monopole ; de régler la recette des deniers royaux ; d'empêcher qu'on ſurſît l'exécution des malfaicteurs ; de modérer les honoraires des Magiſtrats & des Shériffs ; de réduire le nombre des Prévôts des Maréchaux à un dans chaque Province ; & de reſtreindre l'exécution du droit des armes aux temps de guerre & de révolte.

On diſpenſa les témoins de prêter ſerment à la Chambre étoilée, & les Jurés devant les tribunaux dans les cauſes privées, excepté dans les cas où on les ſoupçonnoit de corruption & de partialité. On défendit d'admettre le témoignage des perſonnes notées d'infamie, ou convaincues d'un crime capital, dans les cas où il s'agiſſoit de la condamnation d'un ſujet, qu'avec les reſtrictions requiſes.

On régla & l'on abrégea les fonctions de la Cour des Pupilles. (*Court*

of Wards.) On défendit à cette Cour de tranſporter, d'aliéner ni d'affermer les terres de quelque ſujet que ce fût, ſans avoir préalablement ſommé la partie intéreſſée, ni de rien exiger des terres dont le revenu annuel n'excédoit pas cinq livres. Aucun Clerc, ni aucun Officier ſubalterne de cette Cour ne pouvoit être nommé Commiſſaire lorſqu'il s'agiſſoit de prendre poſſeſſion d'un emploi. Les inquiſitions devoient être faites par quelques notables de chaque Comté, conjointement avec le Feudataire, & l'Officier chargé de rapporter à la tréſorerie les biens échus au Roi par droit d'aubaine. On défendit à la Cour de pouſſer ſes recherches au-delà du dernier ancêtre défunt, à moins que le Roi n'ordonnât le contraire. Toutes les compoſitions avec cette Cour furent limitées à la huitieme partie du produit réel des terres. On modéra les droits des tuteurs & des curateurs des biens des mineurs.

Pour que les charges publiques fuſſent également reparties, on y aſſujettit les Evêques, les impétrants des

Monasteres abolis, qui prétendoient à des privileges & des exemptions, les nouvelles corporations, les bénéfices inféodés, & les terres temporelles des gens d'Eglise.

Pour que l'Eglise fût mieux servie, on défendit d'accorder des bénéfices à des sujets incapables & indignes ; on obligea les Bénéficiers à prêcher, ou à faire prêcher par des Curés; on nomma une commission pour rechercher les cures fondées qui étoient possédées par des laïques à titre de bénéfice inféodé, & pour réformer cet abus; & l'on exigea des Curés, dont les Paroisses étoient étendues, d'avoir dans leurs annexes des sujets en état de prêcher.

Comme les Papistes récusants s'étoient récriés contre les demandes exorbitantes du Clergé établi, on crut devoir réprimer ses exactions injustes. On jugera de la dureté de ses demandes, par l'ordre que l'on donna au Gouverneur d'empêcher » qu'il » n'exigeât rien au-delà de ce qui lui » étoit dû pour les mariages clandes- » tins, les baptêmes, les enterre- » ments, & les prétendues contuma-

» ces contre la jurisdiction Ecclésiasti-
» que ; de ne leur point permettre de
» mettre aucun sujet en prison de sa
» pure autorité pour des causes qui le
» regardoient, mais de renvoyer les
» délinquants aux Officiers du Roi ".

On permit, pour faire fleurir le commerce, le transport de diverses marchandises dans les domaines du Roi, & dans les Pays qui étoient en paix avec lui ; celui des bêtes à cornes & à laine, mais seulement en Angleterre, moyennant qu'on payât les droits ordinaires.

Voici un autre article, moins important à la vérité, mais qui prouve que les Ministres du Roi étoient moins attentifs à réformer les Irlandois, qu'à tirer parti de leur ignorance & de leur barbarie. Le Gouvernement avoit défendu, sous peine de dix schelings d'amende par an pour chaque charrue, d'atteler les bœufs par la queue, ou de se servir de charrues courtes, comme on les appelloit. Leurs supérieurs ne se mirent point en peine d'enseigner aux pauvres une meilleure méthode ; & les Officiers du Roi, au-lieu de les dé-

ſabuſer de cette coutume barbare, ſe contenterent d'exiger l'amende, dont ils tiroient tout le profit, & la convertirent en une taxe réguliere, mais ſi onéreuſe, qu'elle devint un ſujet légitime de plainte. On l'abolit donc, & l'on renvoya au Parlement la connoiſſance de cet abus.

Dans la vue de procurer un bénéfice aux entrepreneurs d'Ulſter, on permit aux Ecoſſois de ſe faire naturaliſer, pour qu'ils jouiſſent de tous les avantages de leurs établiſſements. Ceux qui avoient perdu leurs conceſſions, pour avoir négligé de tenir leurs conventions, furent confirmés dans leurs biens, moyennant une rente double, & une amende de trente livres pour chaque mille acres de terrein. On chargea des Commiſſaires d'accorder de nouvelles patentes; ce qu'on n'avoit pas fait depuis pluſieurs années, & de compoſer avec ceux qui avoient bâti ſur des glebes, & avec les Curés à qui elles appartenoient. Pour ſatisfaire les colons des autres Comtés qui avoient perdu leurs titres, pour n'avoir pas rempli leurs engagements,

on leur accorda un délai, pour leur donner le temps d'y ſatisfaire.

On permit à tous les propriétaires de ſe faire confirmer eux & leurs héritiers dans la poſſeſſion de leurs biens par le premier Parlement que l'on tiendroit en Irlande, & d'accorder une amniſtie générale, pour diſſiper les craintes & les ſoupçons des ſujets.

On peut douter de la ſincérité du Roi à l'égard de cet article capital, qui eût donné à ces graces la même force & la même ſtabilité qu'à celles qu'il accorda vers le même temps en Angleterre. Le Roi envoya ſes inſtructions dans le mois de Mai, & fixa le trois de Novembre pour la tenue du Parlement. Le Lord Faulkland, négligeant les formalités, ajourna les membres qui devoient le compoſer pour le terme que le Roi avoit indiqué, en quoi il fit une démarche très-irréguliere, vu que par la loi de Poynings, le Roi ne pouvoit permettre au Parlement d'Irlande de s'aſſembler, que le Vice-Roi & le Conſeil d'Irlande ne l'euſſent inſtruit des cauſes & des raiſons qui exi-

geoient qu'on le convoquât. Le Conſeil d'Angleterre s'apperçut auſſi-tôt de cette omiſſion, & la blâma beaucoup. Les Juges qu'il conſulta là-deſſus, déclarerent l'ajournement nul & illégal. Il paroît ſurprenant que le Roi & ſes Miniſtres ayent ignoré la maniere dont il falloit ſe conduire dans cette occaſion; ou, au cas que cela fût, que le Vice-Roi & le Conſeil d'Irlande ſoient tombés dans la même erreur; mais ſoit que cette irrégularité fût caſuelle ou volontaire, rien n'eût été ſi aiſé que d'y remédier, ſi Charles avoit eu véritablement l'intention de ſoulager ſes ſujets, & de leur donner la ſatiſfaction qu'ils demandoient. Quoi qu'il en ſoit, il ne donna aucun nouvel ordre là-deſſus, & ne fixa aucun temps pour la tenue du Parlement d'Irlande.

Cependant, comme les ſujets comptoient toujours ſur la promeſſe du Roi, & que les actes du Gouvernement, quoiqu'ils ne fuſſent point confirmés par le Parlement, ne laiſſoient pas que d'avoir beaucoup de poids en Irlande, les conceſſions ac-

tuelles furent reçues avec une satisfaction générale. Elles parurent mettre la derniere main au projet de réformation que Jacques avoit commencé avec autant d'activité que de succès, devoir faciliter le moyen de réformer plusieurs abus accidentels, & contribuer tout-à-la-fois au bonheur du peuple, & aux intérêts de la Couronne.





APPENDIX.

LE discours ſuivant, qu'on ne trouve qu'en manuſcrit, eſt un de ceux que M. Jean Davis, ce ſavant & judicieux ſcrutateur des affaires d'Irlande, adreſſa, l'an 1613, au Lord Chicheſter, Vice-Roi du Royaume, lorſqu'il fut élu Orateur de la Chambre des Communes, laquelle étoit compoſée de tous les repréſentants de la nation. Il a été imprimé ſur la copie inſérée dans le Journal original de ladite Chambre, que *Jean Lodge*, Ecuyer, a eu la bonté de communiquer à l'Auteur. Il contient, & c'eſt ſous ce titre que je l'ai cité :

Une Diſſertation ſur la conſtitution & les progrès de la Légiſlation d'Irlande.

Je me ſuis haſardé à y joindre quelques notes dans les endroits où les

opinions de Davis m'ont paru souffrir des exceptions, malgré le poids de son autorité, ou lorsque j'ai cru devoir constater ou éclaircir certaines particularités qu'il n'a fait qu'effleurer.

Le Vendredi 21 de Mai 1613.

Second Discours de l'Orateur à la Chambre-Haute, après que le Vice-Roi eut approuvé son élection.

TRÈS-HONORABLE ET TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR,

PUisque votre sagesse, à laquelle je défere humblement, a daigné ratifier & confirmer le choix que ces Messieurs ont fait de moi pour être leur Orateur, tout indigne que je suis de cette place, en quoi elle a eu moins d'égard à mon mérite personnel, qu'au respect qu'elle a pour l'assemblée qui m'a élu, je me soumets entiérement à la volonté de V. E., & je vais, en cette qualité, puisqu'elle veut bien me le permettre, exposer à cette illustre assem-

blée, composée de tous les Etats du Royaume, ce qui me paroît convenir aux circonstances du temps, du lieu, & des membres qui la composent.

C'est une maxime du plus sage des Rois, qu'en la multitude de gens de Conseil, gît le salut du peuple; & c'est par l'ordre de celui qui regne sur nous, que nous nous assemblons aujourd'hui pour le bien commun du Royaume d'Irlande.

Ces sortes d'assemblées ont eu lieu dans tous les Etats & dans toutes les Républiques, quoique sous des formes différentes. On leur donne aussi divers noms; mais en France & en Angleterre, qui sont les deux Monarchies les mieux gouvernées, on les appelle Parlements.

Ces Parlements, quoique composés de trois différents Etats, du Roi, de la Noblesse & du Peuple, ont cela de commun avec la musique, que leur perfection dépend de l'accord & de l'harmonie qui regne parmi les membres qui les composent. La concorde, dit Cicéron, est dans la République ce que l'harmonie est dans la

musique ; & c'est cette concorde & cette harmonie des cœurs & des sentiments, qui fait le salut & la sûreté des peuples, ainsi que le dit Salomon.

Une preuve démonstrative de ce que j'avance, est que ces deux Royaumes, qui ont été gouvernés par des Parlements, sont aujourd'hui les Monarchies les plus anciennes de la Chrétienté, & les Etats les plus florissants qu'il y ait jamais eu sur la surface de notre globe.

Vous me demanderez quel rapport a ce que je dis ici avec le Royaume d'Irlande, & l'application que je prétends en faire au lieu & aux personnes qui sont ici présentes ? Je réponds à cela, que lorsque je parle de la Monarchie d'Angleterre, je comprends le Royaume d'Irlande dans le cercle de cette Couronne Impériale.

Les Rois d'Angleterre ne furent pas plutôt les maîtres de l'Irlande, qu'ils réunirent (1) ces deux Royaumes,

---

(1) Je me suis efforcé dans l'Histoire d'Irlande,

mes, comme cela eſt manifeſte par les actes du Roi Jean & du Roi Henri

---

de, ſous le regne d'Henri II, d'établir ce fait, & c'eſt avec plaiſir que je vois mon ſentiment confirmé par une autorité auſſi reſpectable. Molyneux (dans ſon Cas d'Irlande, &c.) prétend que par la donation qui fut faite de l'Irlande à Jean, » elle fut regardée comme un Royaume diſtinct & ſéparé : --- que la ſouveraineté » de l'Irlande fut entiérement accordée à Jean, » ſans aucune réſerve " ; mais nous avons déja vu (*vol. I. p. 240*) que les ſujets d'Irlande, en conſéquence de cette donation, furent ſoumis non-ſeulement à ce Prince & à ſes héritiers, mais encore au Roi & à ſes héritiers; & que dans les ceſſions que fit le Comte Jean, ſous le regne de Richard I[er]., le Seigneur d'Irlande excepte les choſes qui *appartiennent à la Couronne* (*vol. I. p. 289*). Voici comment il s'exprime dans la donation qu'il fit aux Chanoines de St. Thomas le Martyr de Dublin: --- *Volo etiam & firmiter præcipio, quod prædicti Canonici habeant unum burgagium liberum & quietum ab omnibus conſuetudinibus, & tallagiis & omnibus demandis*, Præter actiones & Placita, quæ ſpectant ad Reginam Coronam. (*Rot. Antiq. penes Comit. Midiæ.*)

Mais cette idée d'une connexion ſtricte & inſéparable qu'on ſe propoſa d'établir originairement entre les deux Royaumes, ne peut être plus clairement exprimée que par les termes de la donation qui fut faite au Prince Edouard, l'an 38[e]. d'Henri III. Le Roi donne à Edouard : --- *Totam terram Hiberniæ, exceptis civitatibus Dublin & Limerick, &c.* --- *totam Comitatem Ceſtriæ cum caſtris & villis*, --- *unà cum*

III, de maniere que l'Irlande devint un membre de l'Angleterre, *quasi membrum Angliæ*, comme l'ont décidé tous les tribunaux, 3 H. 7. Elle devint un membre qui en dépendoit & qui lui appartenoit, ainsi que le porte l'acte des Facultés, 28 H. 8; uni & annexé à la Couronne Impériale du Royaume d'Angleterre, comme l'appelle le statut 33 H. 8, qui donne à ce Prince le titre de Roi d'Irlande.

Aujourd'hui, graces à Dieu, les sujets des deux Royaumes n'ont qu'un seul Roi, l'illustre Roi d'Angleterre, & sont conduits & gouvernés par la même loi, savoir par le droit coutumier de ce dernier Royaume; & comme il n'y a aujourd'hui qu'une seule loi, de

---

conquestu Walliæ in finibus illis, --- *& totam villam Bristol cum castello, &c.* --- avec une restriction expresse, ,, quant aux territoires Anglois & ,, Irlandois, qu'on regarde comme appartenant ,, ensemble, & également à la Couronne d'An- ,, gleterre. -- *Ita tamen, quod prædictæ terræ & castra omnia* nunquam separentur a Corona; *& quod nullus, ratione istius donationis eidem Edwardo factæ, aliquid juris vel clamci aliquo tempore sibi vendicare possit*; sed integre Maneant Regibus Angliæ in perpetuum. (*Rymer*, *T. I. p. 501.*)

même durant l'espace de (1) 140 ans, après que le Roi Henri II eut pris

(1) Suivant cette assertion, les sujets d'Irlande n'eurent aucun Parlement en propre jusqu'à la huitieme ou neuvieme année du regne d'Edouard Second. On prétend d'un autre côté, qu'Henri II, outre la création des Comtés, des Shériffs & des autres Officiers nécessaires pour faire exécuter les loix d'Angleterre, donna aux nouveaux colons d'Irlande ce qu'on appelle *Modus tenendi Parliamenta.* (*Voyez Molineux' Case*, *&c. p. 26*). L'authenticité de l'acte qu'on produit pour ce *Modus*, est, à la vérité, sujette à plusieurs objections; mais il y a cependant quelque apparence que les Anglois établis en Irlande avoient leurs Parlements dès le regne d'Henri Second; car il est parlé d'un statut d'Henri Fitz-Empress, dans un acte d'un Parlement d'Irlande, 2 Ric. III, qui le confirme & le ratifie. Nous avons même des preuves qu'on a tenu des Parlements en Irlande, long-temps avant l'époque que Davis assigne. L'an 38e. du regne d'Henri III, le Roi ayant besoin de secours contre le Roi de Castille, donna ordre d'assembler un Parlement en Irlande, & d'y appeller les Prélats, *cum aliis magnatibus terræ Hiberniæ.* (*Rymer*, *T. I. p. 497.*) Il paroît par un acte du Livre Noir de l'Eglise de Christ de Dublin, qu'on tint un Parlement en Irlande vers l'an 1295, ou, pour parler précisément, l'an 1303, dont j'ai parlé (*Vol. II. p. 96 & 97*) avec les formalités & la solemnité ordinaire. -- Voici ce que l'acte porte : *Justiciarius hic de communi Consilio Domini Regis in hac terra, ad pacem firmius stabiliendam, ordinavit & statuit generale Parliamentum hic ad hunc*

possession du Royaume d'Irlande, il n'y eut qu'un Parlement pour les

---

diem. Et mandatum fuit Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, & Prioribus, quorum præsentia videtur ad hoc esse necessaria, necnon & Comitibus, Baronibus, & aliis optimatibus terræ hujus, videlicet unicuique eorum pro se, quod essent hic ad hunc diem. Et nichilominus, præceptum fuit Vice-Comitibus Dubliniæ, Louethiæ, Kildariæ, Waterfordiæ, Katherlagh, Kilkenniæ, & Ultoniæ, quod unusquisque eorum pro se, videlicet Vice-Comes in pleno Comitatu suo, & Senescallus in plena curia sua libertatis suæ, per assensum comitatus sui, seu libertatis, eligi *faceret* duos *de probioribus & discretionibus* Militibus *de singulis comitatibus & libertatibus, qui hic nunc interessent, plenam potestatem habentes de tota communitate comitatus & libertatis & faciendum, &c.* -- Nous avons ici l'exemple d'un grand Conseil, que Davis lui-même avoueroit être un *Parlement*, plutôt qu'un *pourparler*, avant la huitieme année d'Edouard Second.

Nous avons, dans un acte annexé au IIe. Volume, (*Voyez l'Appendix, n°. 2*) une preuve certaine que les sujets d'Irlande regardoient la coutume de s'assembler pour délibérer sur les affaires de la nation, comme un droit & un privilege qu'ils s'étoient réservé lors de leur établissement. „ Nous ne sommes point obli„ gés, dit le Clergé d'Armagh, suivant les li„ bertés, les privileges, les droits, & les cou„ tumes de l'Eglise & du Pays d'Irlande, d'élire „ & d'envoyer aucun Député en Angleterre, „ pour assister aux Parlements, ou aux Con„ seils qui s'y tiennent". -- „ Nous ne sommes „ point obligés, dit le Shériff de Louth, con„ formément aux droits, aux privileges, aux

deux Royaumes, qui fut celui *****
pendant tout ce temps-là. Les loix

„ libertés, aux loix & aux coutumes de cette „ Terre d'Irlande, dont nous jouissons depuis „ sa conquête, d'élire & d'envoyer des Dé- „ putés au Parlement d'Angleterre, pour trai- „ ter, délibérer & convenir, ainsi que l'ordre „ l'exige ". Suivant les extraits de cet acte que j'ai trouvé dans la Bibliotheque Bodleienne, la réponse du Comté de Dublin fut également décisive & explicite. Les Nobles & les Communes de ce Comté déclarent d'une voix, „ suivant les droits, les privileges, les liber- „ tés, les loix & les coutumes dont l'Irlande „ a joui depuis la conquête qu'on en a faite, „ nous ne sommes point obligés d'envoyer „ qui que ce soit au Parlement ou au Conseil „ de notre Seigneur le Roi d'Angleterre ". Ils exigent ces droits & ces privileges en considération des charges qu'ils ont supportées, & qu'ils supportent encore, &c. --- Telles étoient les idées des sujets d'Irlande sous le regne d'Edouard III.

Les recherches exactes de M. Lodge, nous fournissent des déclarations encore plus formelles. L'an 32e. d'Henri VI, un Parlement d'Irlande assure, „ que tout le peuple lige d'Irlan- „ de a eu des Parlements sans interruption, „ depuis la conquête dudit Pays par le très- „ noble Roi Henri Fitz-Empress, jusqu'à leur „ temps ". Il est dit dans un bill notifié (*Pa. Rol. 19. Hen. VI*) „ le Pays d'Irlande est de- „ puis long-temps une souveraineté annexée „ à notre Couronne; dans lequel Pays, vous „ & tous vos ancêtres, qui étoient Rois d'An- „ gleterre & d'Irlande, depuis un temps im-

que faisoit le Parlement d'Angleterre, nous étoient transmises de temps à autre, sous le grand sceau de ce Royaume, pour être publiées, enrégistrées & exécutées de même que si elles eussent été faites dans celui-ci.

Ce fut ainsi que les Rois Jean & Henri III nous envoyerent la grande charte des anciennes libertés des sujets Anglois, les statuts de Merton & de Marlebridge; qu'Edouard Ier. nous fit tenir les trois premiers statuts de Westminster, & celui de Gloucester; & Edouard II, ceux de Lincoln & d'Yorck.

Le second de Westminster & celui d'Yorck, dans leurs différents préambules, font une mention expresse des sujets & des Royaumes

---

„ mémorial, avoit eu des Cours, c'est-à-dire, „ une Chancellerie, un Banc du Roi, un E- „ chiquier, & d'autres Cours réelles, savoir, „ des Parlements & des Grands-Conseils". On observera encore que les premiers statuts de la Législation d'Irlande, qu'on a *imprimés*, furent faits la 3e. année d'Edouard Second, dans un temps où Jean Davis assure qu'il n'y avoit aucun Parlement en Irlande.

d'Irlande & d'Angleterre, où ces loix furent faites.

Tous ces ſtatuts, de même que les ordres qui les accompagnoient, furent enrégiſtrés, & ſe trouvent encore aujourd'hui dans les archives de ce Royaume.

Mais quand, depuis quand, & ſous quel regne cette aſſemblée générale, cette Cour du Parlement a-t-elle été établie en Irlande ?

(1) Il eſt certain que les tribunaux

(1) J'ai allégué dans la note précédente les raiſons qui prouvent la fauſſeté de cette aſſertion, malgré le ton déciſif avec lequel on l'avance ; & je ſoupçonne que ce que dit ici l'Orateur ,, que le Gouvernement d'Angleterre ſe réſerva ſagement le droit de preſcrire des loix aux Parlements", eſt une idée neuve qui ne convient point au temps dont il parle. Nous ne trouvons dans ce temps-là aucune trace de ſpéculation touchant la dépendance & la ſubordination, &c. Les Princes & les Miniſtres fonderent juſqu'au temps de la réformation leur droit à la ſouveraineté d'Irlande, ſur la donation du Pape Adrien ; & l'on étoit ſi fort perſuadé de ſa validité, que Richard Second, dans les contrats qu'il fit avec les Chefs Irlandois, les condamna à une amende envers la Chambre Apoſtolique, au cas qu'ils violaſſent leurs engagements. Sous le regne d'Henri V, les Anglois établis dans l'Irlande,

ordinaires commencerent avec les premieres colonies Angloiſes; mais

---

prierent le Roi d'obtenir du Pape qu'il appuyât ſa donation de la publication d'une croiſade contre les Irlandois rebelles. La 7ᵉ. année du regne d'Edouard IV, un Parlement d'Irlande reconnoît la validité de la donation d'Adrien, & la regarde comme le fondement de la ſouveraineté d'Irlande. Henri VII pria le Pape Alexandre de fulminer ſes cenſures contre les inſurgents d'Irlande, comme ſi leur rébellion eût autant intéreſſé le Saint-Siege que la Couronne d'Angleterre. Ce ne fut que la 11ᵉ. année d'Eliſabeth, qu'un Parlement d'Irlande fit dériver ce droit de ſouveraineté du Roi Gurmonde & du Roi Belin.

Les ſujets des deux Royaumes n'étoient point jaloux dans ce temps-là des droits de la légiſlation. Les Anglois & les Irlandois regardoient l'obligation d'aſſiſter aux Parlements comme un vrai fardeau. Les premiers étoient trop peu attentifs aux affaires d'Irlande, pour vouloir ſe mêler de ce qui la concernoit. Les Irlandois avoient reçu la loi d'Angleterre, comme un droit dont ils étoient convenu, & qui leur avoit été pluſieurs fois confirmé. Ils ne regarderent jamais la tranſmiſſion des ſtatuts qui ſervoient à l'expliquer & à l'éclaircir, comme une infraction de ce droit. Ils les ſolliciterent même quelquefois; ils les reçurent avec joie, ils les adopterent dans leurs Conſeils, ils les publierent dans leurs villes, ils les enrégiſtrerent ſans examiner s'ils étoient valides ou non. -- Mon deſſein n'eſt point de diſcuter ici les queſtions qui regardent le droit ou la politique; mais ſeulement de prouver

que le Gouvernement d'Angleterre ſe réſerva pendant pluſieurs années

---

qu'elles ne furent jamais agitées dans ces premiers temps.

Le changement que le temps opere dans les idées & les ſentiments d'un peuple, n'eſt pas tout-à-fait indigne d'attention. M. Prynne découvrit un ordre daté de la 8e. année d'Edouard II, qui enjoignoit à pluſieurs Seigneurs d'Irlande d'aſſiſter à un Parlement que l'on tenoit à Weſtminſter. (*Voyez Animad. p. 260*). Il fut ſurpris de cette découverte. Il prétendit qu'on ne les mandoit qu'en qualité de Commiſſaires ou d'Agents, & non comme membres du Parlement, ,, à cauſe, diſoit-il, qu'il ne contenoit point la clauſe de *Veſtrumque Conſilium impenſuri*, qu'on ajoute à tous les ordres ,, adreſſés aux Prélats & aux Seigneurs laïques ,, qui ſont membres du Parlement, & qui aſſiſtent au Conſeil du Roi ". Il ne paroît pas que l'addition de ces paroles fut dans ce temps-là eſſentielle à ces ſortes d'ordres, ni qu'elle fût établie par l'uſage. Nous en avons pluſieurs de la 23, 30 & 33e. année d'Edouard Ier., de la 2e. d'Edouard II, & de la 7e. du même regne, dans leſquels ces paroles ne ſe trouvent point, quoiqu'on ne puiſſe douter de leur autorité. (*Voy. Dugdale's Summons to Parliament.*) M. Prynne ne nous dit point la maniere dont le Roi mandoit les Agents & les Commiſſaires Irlandois pour traiter & conférer avec lui, non-ſeulement ſur l'état de leur Pays, mais encore, *de aliis negotiis arduis & urgentibus nos contingentibus*. Ses Mémoires auroient cependant dû lui apprendre, que dans la ſeconde année de ce même regne, un Evêque de Dublin reçut ordre

le droit de prescrire des loix aux Parlements.

Le Ministere d'Angleterre n'établit le Parlement d'Irlande, tel qu'il est aujourd'hui, que vers la fin du regne d'Edouard II. Avant ce temps-là, les assemblées que tenoient les Seigneurs & quelques membres des Communes, pour appaiser les dissentions qui s'élevoient parmi eux, quoiqu'on leur donne le nom de Parlements dans les anciennes annales, n'étoient proprement que des conférences ou des pourparler, parce qu'elles

---

de se rendre à un Parlement de Westminster, comme Evêque, & avec ses confreres. (*Voy. Dugdale Summ. to Parl.*). Les Irlandois ne se soucioient guere dans ce temps-là de l'honneur que Prynne leur refuse. Ils le regardoient comme onéreux ; & l'on trouvoit fort dur qu'un Seigneur Anglois, qui se trouvoit en Irlande, fût obligé d'assister au Parlement d'Angleterre. Il paroît par un registre de la 9e. année d'Edouard II, que ce Prince dispensa Roger Mortimer de Wigmore dans ses premieres lettres circulaires, d'assister au Parlement qu'il tenoit à Lincoln, parce qu'il se trouvoit en Irlande ; mais qu'ayant appris qu'il étoit retourné en Angleterre, il lui enjoignit expressément de s'y rendre, à *moins qu'il ne fût obligé de partir avant son ouverture.* (*Voyez Prynne Animad. p. 261.*)

n'étoient point autorisées, & qu'on n'y observoit aucune formalité.

Mais quelle fut la raison d'Etat qui obligea la Cour d'Angleterre à établir un Parlement en Irlande dans le temps dont je parle ?

Ce fut le besoin que ce Royaume en avoit. Les Ecossois avoient inondé l'Irlande sous la conduite d'Edouard Bruce ; l'Angleterre avoit le même ennemi sur les bras, les Barons s'étoient révoltés ; & étant déchirée par les factions, elle ne pouvoit donner ni secours, ni conseil à ses sujets d'Irlande. Se trouvant ainsi abandonnés à eux-mêmes, ils obtinrent du Gouvernement d'Angleterre la permission de s'assembler, pour délibérer sur les moyens d'éteindre cet embrasement général, qui avoit presque consumé tout le Royaume.

Telle est, selon les savants Antiquaires, l'époque du Parlement d'Irlande.

Je vais maintenant, Monseigneur, avec la permission de V. E. parcourir en peu de mots les différents Parlements qu'on a tenu depuis en Irlande, les motifs qui ont donné lieu à

leur tenue, la qualité & le nombre des membres qui les composoient, afin que l'on puisse juger par comparaison des avantages qu'a celui-ci sur les précédents, tant par rapport au bonheur du temps, que par rapport à toutes les autres circonstances.

Il est certain que l'invasion des Ecossois, la révolte des Irlandois, l'oppression insupportable des grands Seigneurs du Royaume, sous prétexte d'entretenir une armée pour s'opposer à l'une & réprimer l'autre, occasionnerent une si grande misere, & une désolation si affreuse dans ce Royaume vers la fin du regne d'Edouard II, que les colonies Angloises & les Provinces situées hors du district Anglois, tomberent la plupart dans une si grande corruption de mœurs, qu'on eut infiniment plus de peine à les réformer par les loix, qu'à soumettre leurs ennemis par les armes.

Ce fut ce qui obligea Antoine Lucye, & après lui Ralph Ufford, à convoquer, au commencement du regne d'Edouard III, un Parlement pour réprimer l'insolence des Seigneurs

d'extraction Angloise, parmi lesquels le Comte de Desmond se distinguoit le plus par sa conduite criminelle.

Thomas Rookesby & Lyonell, Duc de Clarence, tinrent, sous le regne du même Prince, plusieurs Parlements à Kilkenny, dont l'objet fut d'obliger les Anglois abâtardis à abandonner les coutumes barbares des Irlandois, à reprendre celles de leurs ancêtres, & à rendre au Gouvernement d'Angleterre l'obéissance qu'ils lui devoient.

Cette même cause donna lieu à la tenue de plusieurs Parlements en Irlande, jusqu'au temps que les guerres d'Yorck & de Lancastre changerent entiérement la face des affaires dans les deux Royaumes.

Si l'on consulte les registres des Parlements que l'on tint depuis la 40e. année d'Edouard III jusqu'à la 30e. d'Henri VI, on trouvera qu'indépendamment de la confirmation des statuts de Kilkenny, on fit plusieurs loix pour réformer plusieurs abus & plusieurs coutumes infâmes que les Anglois avoient prises des Irlandois.

Il paroît donc que pendant l'es-

pace de 140 ans qui s'écoulerent depuis l'érection du premier Parlement, aucun ne travailla ni à soumettre les Irlandois, ni à achever la conquête de l'Isle; mais seulement à réformer les colonies Angloises, & à conserver à la Couronne d'Angleterre la souveraineté qu'elle avoit sur elles.

La guerre civile s'étant allumée en Angleterre entre les deux Maisons dont j'ai parlé, cet événement fit une telle impression sur ce Royaume, que la Noblesse, à l'exemple de celle d'Angleterre, se partagea en plusieurs factions. Les Irlandois en profiterent pour reprendre une grande partie des colonies Angloises, & celles-ci retomberent dans une si grande barbarie, que l'on perdit entiérement le fruit des premiers Parlements, & qu'aucune partie du Royaume, à l'exception de quatre Provinces, ne demeura soumise aux loix d'Angleterre.

Mais que firent les Gouverneurs de ce Royaume, après que la jurisdiction des loix eût été réduite dans ces bornes étroites? convoquerent-ils d'autres Parlements, ou négligerent-ils de le faire, parce que la plus

grande partie du Royaume refusoit de reconnoître les loix & le Gouvernement d'Angleterre ?

Ils furent si éloignés de tomber dans cette négligence, que les Parlements ne furent jamais si fréquents que sous les regnes d'Henri VI & d'Edouard IV. Il ne se passa presque point d'année qu'on n'en tînt un, & même deux ou trois ; ce qui devint si onéreux aux sujets, qu'on fit une loi particuliere qui les réduisit à un par an.

Pour quelle raison convoqua-t-on tant de Parlements ? quelles affaires y traita-t-on ? y prit-on des mesures pour recouvrer les Provinces qu'on avoit perdues, ou pour subjuguer entiérement les Irlandois ? Non. On ne trouve dans les registres de ce temps-là qu'une quantité extraordinaire de bills, de requêtes & d'ordonnances sur des matieres si triviales, qu'il falloit que le Parlement n'eût rien de mieux à faire pour s'en occuper.

Tels furent les motifs qui obligerent à convoquer les Parlements de ce Royaume, & les affaires dont ils s'occuperent durant les guerres

d'Yorck & de Lancaſtre, & même après qu'elles furent terminées, juſqu'à la 10e. année du regne d'Henri VII.

Cette année étoit la dixieme depuis l'union des roſes; & il y en a aujourd'hui dix completes que ces deux Royaumes ſont réunis ſous la même Couronne Impériale. Quelle époque plus glorieuſe pour la tenue d'un Parlement!

Edouard Poynings aſſembla cette année-là ce fameux Parlement, dans lequel il montra autant d'activité que de deſir pour la réformation générale de ce Royaume, & où l'on fit pluſieurs loix dont nous reconnoiſſons encore aujourd'hui l'utilité & la néceſſité.

On y fit entr'autres deux loix dont on ne peut s'empêcher d'admirer l'excellence. La premiere remontoit aux ſiecles paſſés, ſuppléoit aux omiſſions des Parlements précédents, & confirmoit tous les ſtatuts qu'on avoit faits autrefois en Angleterre.

La ſeconde, qui regardoit le temps à venir, ordonnoit qu'on ne tiendroit dorénavant aucun Parlement,

qu'on n'eût donné connoiſſance à la Cour d'Angleterre des actes qu'on devoit y paſſer, & que le Roi & ſon Conſeil ne les euſſent approuvés & renvoyés ſous le grand ſceau du Royaume.

(1) Ce dernier acte eſt celui que

---

(1) On peut aiſément s'inſtruire de l'objet de cette fameuſe loi, & des raiſons qui y donnerent lieu, par l'Hiſtoire d'Irlande, ſurtout ſous les regnes d'Henri VI, d'Edouard IV, & les premieres années d'Henri VII.

On a vu que l'ordonnance du regne d'Edouard II touchant la tenue des Parlements annuels, ne leur accordoit aucun nouveau droit, mais portoit ſimplement que ces aſſemblées que l'on avoit convoquées juſqu'alors par occaſion, ne ſe tiendroient dorénavant que tous les ans; mais de crainte qu'elles ne devinſſent trop fréquentes, elle les réduiſit à une par an. Une preuve que l'on doit prendre cette expreſſion dans le ſens que je viens de dire, c'eſt qu'il eſt dit dans le préambule d'un acte donné en Irlande la 29e. année d'Henri VI : » Que la coutume d'Irlande » *depuis un temps immémorial*, eſt, & a été, qu'aucun Lieutenant, Député, Juſticier, ou tel » autre Gouverneur que ce ſoit, ne peut » convoquer plus d'un Parlement par an ". Ce préambule prouve que c'étoit le Vice-Roi qui convoquoit le Parlement depuis un temps immémorial; & ce fait eſt conſtaté par un autre acte de la 11e. année d'Eliſabeth, lequel porte qu'avant le ſtatut de Poinings, *les Vice-*

nous appellons l'acte de Poynings, & a servi de regle à tous les Parle-

---

Rois convoquoient les Parlements lorsqu'il leur plaisoit. Je n'examinerai point ici, si l'on s'étoit écarté de l'ancien usage, ou si les Vice-Rois jouissoient anciennement de ce privilege; mais il est certain qu'ils en userent souvent sous les regnes d'Edouard I, d'Henri VI & d'Edouard IV, & qu'ils passerent & rejetterent des bills sans les avoir communiqués au Roi.

Les sujets Irlandois éprouverent plus d'une fois les inconvénients de cet usage. En premier lieu, les Vice-Rois furent fâchés d'une ordonnance qui les assujettissoit à ne convoquer qu'un Parlement par an; mais dans les cas où il s'agissoit de favoriser leur faction, ils en convoquoient plusieurs dans le district qui leur étoit soumis, en laissant quelques mois d'intervalle de l'un à l'autre. Un service aussi fréquent devint onéreux à ceux qui avoient des terres, parce que l'ennemi ne manquoit pas de profiter de leur absence pour les ravager. On fit donc revivre l'ancien usage par un statut de la 34e. année d'Henri VI, lequel portoit, » que si la nécessité obligeoit » le Gouverneur du Pays de convoquer un » Parlement, il se borneroit à un par an; & » qu'au cas qu'il voulût en convoquer un se- » cond, il seroit permis à ceux qui y étoient » appellés, de ne point s'y trouver, & que » tout ce qu'il auroit fait, seroit déclaré nul » & de nul effet ".

Comme cette ordonnance n'étoit que pour trois ans, on ne tarda pas à retomber dans le premier abus, & les Parlements devinrent si fréquents, que les sujets en souffrirent beau-

ments qu'on a tenu dans la ſuite. Quoique ces actes d'Edouard Poy-

---

coup. Les Gouverneurs les accablerent d'impôts & de ſubſides pour ſatisfaire leur avarice. Ils porterent leurs plaintes au Trône, & Edouard IV donna, la 19ᵉ. année de ſon regne, un édit par lequel » il défendit au Parlement qu'on tiendroit dorénavant, de lever plus d'un ſubſide par an ſur les Communes, dont il fixa la valeur à ſept cents marcs ".

Les Seigneurs factieux n'eurent aucun égard pour ces inſtructions ; & ceux qui ſuccéderent au Gouvernement n'en témoignerent pas plus pour les ſtatuts de leurs prédéceſſeurs. Un Parlement annulloit ce que l'autre avoit fait ; les loix n'étoient dictées que par la partialité, la jalouſie & l'animoſité de la faction dominante. Tel fut l'état de la légiſlation d'Irlande durant les guerres des Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre. On tint enfin pluſieurs aſſemblées à la fois, leſquelles s'arrogerent l'autorité d'un Parlement en forme, & accablerent les ſujets d'un ſi grand nombre de ſtatuts, qu'ils furent obligés de recourir au Trône pour ſe délivrer de ces violences. (*Voyez Vol. III*, *p.* 123.) Pour mettre le comble à leurs maux, un vil aſpirant au Trône convoqua un Parlement ſous le regne d'Henri VII, & y dicta des loix convenables à ſes intérêts, & menaça de ſa vengeance ceux qui oſeroient s'y oppoſer. (*Vol. III*, *p.* 150.) La chûte de cet aventurier produiſit de nouvelles loix, dont l'objet fut de mortifier & de punir ſes adhérents. Elles enflammerent leur reſſentiment ; ils s'y oppoſerent, & il ſe forma de nouvelles aſſemblées,

nings ayent pour objet le bien public, & ayent servi de base à la ré-

---

de maniere qu'on ne fut plus qui étoit le dépositaire de l'autorité législative.

L'objet qu'Edouard Poynings se proposa dans son administration, fut de réformer les abus, & de faire rentrer les sujets d'Irlande dans l'obéissance dont ils s'étoient écartés. Ce Gouverneur les trouva qui se ressentoient encore des maux que leur avoient causé les factions & les troubles qui en avoient été la suite. Ils venoient de se réconcilier avec le Prince régnant, & ils s'empressoient d'expier leur révolte passée. Il profita de leurs dispositions; & dans le premier transport de leur zele, ils saisirent avec avidité le premier expédient qu'il leur proposa pour se garantir des vexations qu'ils avoient éprouvées, & assurer les intérêts de la Couronne en Irlande. Il fut ordonné à la requête de la Chambre des Communes, » qu'on ne tiendroit dorénavant aucun Parlement en Irlande, que le Vice-Roi & le Conseil n'eussent au préalable instruit le Roi, sous le grand sceau du Royaume, des causes, des raisons pour lesquelles il s'assembloit, & des actes qu'on devoit y passer; que le Roi & son Conseil ne les eussent approuvés comme utiles & avantageux au Royaume, & n'eût consenti à la tenue dudit Parlement sous le grand sceau d'Angleterre; & que cela fait, il s'assembleroit sous la forme & pour l'effet susdit ". (*Voyez la Statut de Poyning*, *Vol. III*, *p.* 200.)

En conséquence de ce statut, le Parlement conduisit les affaires de maniere qu'il ne causa aucune jalousie aux sujets, parce qu'en assu-

formation générale qu'on a effectuée depuis, ils ne purent cependant pro-

---

rant l'autorité de la Couronne, il limita celle du Gouverneur d'Irlande, qu'ils regardoient comme dangereux. Le Conseil-Privé assembloit les Seigneurs & les Gentilshommes de la nation lorsqu'il étoit question de convoquer le Parlement. Ils convenoient des loix qu'il étoit à propos de faire, ils les mettoient par écrit, & les communiquoient au Roi, qui les renvoyoit au Parlement sous le grand sceau, pour qu'il pût les examiner, les accepter & les rejetter. Cette coutume qu'avoit le Conseil de ne faire des loix qu'avec le consentement des Seigneurs & des Gentilshommes, devint par la suite une espece de droit; de maniere que lorsqu'on voulut le leur ôter, l'an 1612, ils se récrierent contre cette innovation. (*Voyez Vol. IV*, *p.* 403 *& suiv.*)

Ce statut de Poynings n'étoit pas assez formel pour prévenir les disputes sur le sens qu'on devoit lui donner. On prétend qu'il fournissoit matiere à quantité de doutes & d'ambiguités. (*Voyez l'Expl. des 3e. & 4e. statuts de Philippe & de Marie.*) Ceux qui étoient les plus jaloux des droits de la législation, prétendirent que ce statut ne prescrivoit que les conditions nécessaires à la tenue d'un Parlement. Ils convinrent qu'on ne pouvoit le convoquer qu'on n'y eût satisfait; mais que comme il ne disoit point qu'il ne pouvoit traiter que des actes dont le Roi avoit eu connoissance, à l'exclusion de tout autre, il lui permit, lorsqu'il étoit une fois assemblé, non-seulement de traiter les articles que la Couronne lui avoit prescrits, mais encore de tout

duire l'effet qu'on s'en étoit promis, parce que plus des trois quarts du

---

ce qu'il croyoit avoir rapport au bien public.

Les partiſans du Gouvernement ſoutenoient, au contraire, que l'intention de cette loi étoit de reſtreindre la légiſlation d'Irlande aux points qu'il plairoit au Souverain de lui preſcrire.

D'autres aſſuroient que l'objet de la loi de Poynings étoit non-ſeulement de limiter le pouvoir que le Vice-Roi s'arrogeoit de convoquer le Parlement lorſqu'il lui plaiſoit, mais encore de l'empêcher de faire paſſer des loix dont la Couronne n'avoit aucune connoiſſance, ou qu'elle ne jugeoit pas à propos d'établir. Ils convenoient que le Parlement étoit en droit de faire de nouvelles loix pour le bien du Royaume, & qu'elles étoient néceſſaires; mais qu'il falloit, pour qu'elles produiſiſſent l'effet que Poynings avoit en vue, que le Roi en fût auparavant inſtruit.

Les Parlements que l'ont tint en Irlande pendant l'intervalle qui ſe paſſa entre la 10[e]. année d'Henri VII, & la 3[e]. de Philippe & de Marie, ſe conformerent dans divers temps à chacune de ces différentes interprétations. Quelquefois la légiſlation, au-lieu de ſe borner à adopter ou à rejetter les loix que l'on ſoumettoit à ſon examen, prenoit la liberté d'y faire les changements qu'elle croyoit néceſſaires, en quoi la Couronne l'autoriſoit; car elle envoyoit ſes bills (je parle d'après Mr. Lodge,) avec des blancs relatifs au temps, au lieu, & aux perſonnes. Quelquefois elle uſoit de cette liberté avec ménagement & avec déférence. Par exemple, on avoit dreſſé l'an 24[e]. d'Henri VII, un bill de ſubſide avec

Royaume étoient dans ce temps-là, & furent long-temps après habités par

---

ſi peu d'égard aux formalités requiſes, que le Parlement crut devoir y ajouter cette clauſe, qu'elle laiſſoit la liberté au Roi de l'annuller ou de le réformer, au cas qu'il lui déplût en tout ou en partie. Entre autres exemples que je pourrois citer, la clauſe annexée à l'acte de la 28e. année d'Henri VIII, pour ſuſpendre la loi de Poynings, fut ajoutée par le Parlement de ſa pure autorité.

Quelquefois le Parlement, après s'être aſſemblé, ne ſe borna point à l'addition de quelques clauſes particulieres, & s'arrogea le pouvoir de dreſſer & de paſſer des bills ſans en donner connoiſſance au Roi; mais la Couronne, à ſon tour, interpoſa ſon autorité, s'y oppoſa & les révoqua. (*Dorſ. Rot. Canc. 32 Hen. VIII.*)

J'ai vu dans le MS. intitulé *le Livre rouge* du Comte de Kildare, que le Duc de Leinſter a eu la bonté de me communiquer, une commiſſion de la 17e. année d'Henri VIII, donnée à Gerald, Comte de Kildare, pour convoquer un Parlement avec les bills qu'on devoit y paſſer ſelon la forme ordinaire, laquelle commençoit par ces mots ordinaires, *Prayen the Commons, &c.* La commiſſion porte que le Parlement ne diſcutera que les bills dont il a donné connoiſſance au Roi, à l'*excluſion des autres, ſuper ſubſequentibus articulis -- & non aliis; juxta formam commiſſam, & non aliter.* Ces ſortes de reſtrictions prouvent que le Parlement pouvoit ne pas ſe former aux bills dont je viens de parler. Ces ſortes de reſtrictions ne furent pas toujours également

des Irlandois & des Anglois non-réformés, qui n'étoient point soumis aux loix.

Les

---

rigoureuses ; car nous avons une commission adressée à Antoine Saintléger, (de l'an 32e. d'Henri VIII,) par laquelle le Roi le chargea d'examiner dans le Parlement les articles qu'il lui envoye, & ceux qu'il jugera à propos d'envoyer dans la suite, pendant sa session, selon qu'il jugera que cela convient aux intérêts de la Couronne. (*Rymer*, *Tom. XIV*, *p.* 715.)

Telles furent les variations dans l'usage des Parlements d'Irlande, qui donnerent lieu à l'acte de la 3e. & 4e. année de Philippe & de Marie, » qui déclaroit le sens dans lequel on devoit prendre l'acte de Poynings ". (*Vol. III*, *p.* 384. *Irish Stat. Vol. I*, *p.* 246.) Il autorisoit le Vice-Roi & le Conseil, durant la session de chaque Parlement, à instruire la Cour des autres causes, raisons, &c. qu'ils jugeroient à propos, ainsi qu'on l'avoit pratiqué dans quelques occasions. Mais il portoit aussi que le Parlement ne pourroit passer d'autres actes que ceux dont il auroit donné connoissance à la Cour, avant & durant la session, par où il lui ôtoit la liberté qu'il avoit quelquefois prise, & le resserroit dans des bornes beaucoup plus étroites qu'auparavant.

Il paroît extraordinaire qu'on ait oublié cette interprétation dès la 11e. année d'Elisabeth, & qu'on ait expliqué l'acte de Poynings dans le sens le plus rigoureux, comme s'il eût ôté au Parlement d'Irlande le pouvoir de passer d'autres actes que ceux que la Cour

lui

Les Parlements que l'on tint depuis ſous les regnes d'Henri VIII,

---

lui avoit renvoyé après les avoir approuvés. Ce fut cependant ce qui arriva, comme cela paroît par un ſtatut de cette même année. (*Irish. Stat. Vol. I, p. 321.*) Il n'eſt preſque pas croyable que Sidney & ſon Conſeil ayent ignoré cette loi interprétative; mais il n'eſt pas impoſſible qu'ils l'ayent négligée à deſſein de faire ſentir à la Reine la néceſſité de ſuſpendre la loi de Poynings. Quoi qu'il en ſoit, nous avons vu ſous le regne d'Eliſabeth, que le Gouvernement s'efforça pluſieurs fois de ſuſpendre cette loi; que les ſujets prirent l'allarme, & craignirent que le Vice-Roi n'abuſât de ſon autorité lorſqu'il ſe verroit ſoutenu par un petit Parlement preſque tout compoſé de ſes créatures, & qu'ils regarderent l'exacte obſervation du ſtatut de Poynings, comme la baſe de leur ſûreté. A meſure que la légiſlation d'Irlande s'occupa d'affaires plus importantes, & que les Parlements devinrent plus reſpectables par l'augmentation des membres des Communes, les hommes changerent peu-à-peu d'idées. Le Lord Strafford recommanda à ſon maître de ne jamais ſe déſiſter de la prérogative qu'il avoit d'approuver les loix qu'on devoit propoſer au Parlement d'Irlande, & de ne point ſouffrir qu'on lui portât la moindre atteinte. (*Voyez la Lett. de Strafford, Janv. 22, 1633.*) Il tança rudement les Seigneurs d'Irlande qui voulurent conférer avec le Conſeil ſur les loix qu'on devoit propoſer au Parlement. S'il étoit impérieux, les ſujets d'Irlande étoient plus conſidérables qu'ils ne l'étoient autrefois, & plus jaloux du pouvoir

de la Reine Marie & de la Reine Elisabeth, (Edouard VI n'en convoqua aucun,) n'eurent pour objet que des affaires particulieres, & non la réformation générale du Royaume.

Pourquoi le Lord Léonard Grey tint-il un Parlement la 28e. année d'Henri VIII, si ce n'est pour passer un bill d'atteinte contre les Geraldins, & abolir l'autorité que le Pape avoit usurpée?

Quel fut l'objet de celui qu'Antoine Saintléger convoqua depuis la

---

de la Couronne. Sous le regne de Jacques, les Communes demanderent la permission de proposer au Conseil les loix qu'elles trouvoient à propos que l'on fît. (*Voyez le Journ. des Commun. d'Irlande*, *Vol. I. p. 47.*) Elles allerent plus loin après la chûte de Strafford. Elles voulurent s'arroger le droit de préparer ce qu'on appelle les projets des bills (*Heads of bills*) dans leur Chambre, & de les présenter au Gouverneur & au Conseil pour les faire passer à la Cour. On voit à présent les progrès d'une loi d'Irlande. On dresse le projet du bill dans les deux Chambres du Parlement; on les présente au Vice-Roi & au Conseil; la Cour lui donne le caractere de loi, & le renvoye sous le grand sceau. On le présente au Parlement; & après que les deux Chambres l'ont approuvé, le Vice-Roi le confirme au nom du Roi.

38e. année d'Henri VIII? d'investir ce Prince du titre de Roi d'Irlande, & de supprimer les Abbayes & les maisons religieuses.

Pourquoi Thomas, Comte de Sussex, tint-il son premier Parlement l'an 3 & 4e. du Roi Philippe & de la Reine Marie? pour assurer Leix & Offally à la Couronne.

Et le second, la 2e. année de la Reine Elisabeth? pour rétablir la Religion Réformée dans le Royaume.

Pour quelle cause Henri Sidney tint-il un Parlement la 11e. année du regne de la même Princesse? pour abolir le nom d'O'Nial, & assurer les prétentions de la Couronne sur la plus grande partie d'Ulster.

Enfin, quel fut le principal motif du dernier Parlement que tint Jean Perrot? de passer un bill d'atteinte contre deux premiers Pairs de ce Royaume, savoir le Vicomte de Baltinglas, & le Comte de Desmond, & de mettre la Couronne en possession de leurs terres & de celles de leurs adhérents.

Après avoir instruit V. E. des principales causes qui ont donné lieu à

la tenue des Parlements depuis leur institution en Irlande, il ne me reste plus qu'à parler de la qualité & du nombre des membres qui la composoient anciennement.

Avant la 33e. année du regne d'Henri VIII, on n'admettoit à cette assemblée que les Anglois d'extraction ou de naissance. Les Irlandois en étoient exclus, à cause que leur Pays étant hors des limites des Comtés, & n'ayant ni Villes ni Bourgs, ils ne pouvoient y envoyer ni Députés ni membres, & parce que le Gouvernement ne croyoit pas qu'il fût prudent de les mettre au fait des affaires du Royaume.

Quant au nombre, comme avant la 34e. année du regne d'Henri VIII, qui fut celle où l'on divisa Meath en deux Shires, il n'y avoit que douze Comtés en Irlande, non compris la Liberté de Tipperary, celui des Députés dut être très-petit. Comme il n'y avoit que quatre anciennes Villes & trente Bourgs qui envoyoient des membres, le corps entier des Communes n'alloit pas à cent personnes; & quoique la Reine Marie

eût ajouté deux Shires, & la Reine Elisabeth dix-sept de plus, pour augmenter le nombre des Députés, cependant toutes n'en envoyoient point au Parlement, & de ce nombre étoient les Shires éloignées d'Ulster.

Le nombre des Seigneurs laïques étoit très-petit, & il l'étoit encore davantage avant qu'Henri VIII eût pris le titre de Roi d'Irlande ; car depuis ce temps-là, plusieurs Gentilshommes, & quelques-uns d'origine Angloise, ont été créés Comtes & Barons.

Enfin, quoique le nombre des Archevêques & des Evêques fût plus grand qu'il ne l'est actuellement depuis les différentes réunions qu'on a faites, on n'admettoit cependant au Parlement ni ceux qui résidoient dans les districts Irlandois, ni ceux qui refusoient de reconnoître le Roi pour leur Souverain.

V. E. peut voir aisément, en comparant les choses, que ce Parlement que nous tenons aujourd'hui sous l'heureux gouvernement du Roi Jacques, notre très-gracieux Souverain, est supérieur à tous les précédents,

tant par rapport au temps & à ſon objet, que par le nombre & la qualité des membres qui le compoſent.

Son objet, graces à Dieu, n'eſt point de s'oppoſer à une invaſion, d'appaiſer une révolte, ni de faire rentrer des ſujets mutins dans l'obéiſſance. Il n'eſt point aſſemblé, ainſi que l'ont été la plupart des Parlements précédents, pour paſſer des bills particuliers, pour favoriſer des vues perſonnelles, ni pour le ſervice de la Couronne.

Comme il a plu à Dieu de rétablir la paix & l'obéiſſance dans cette Iſle, & d'y faire régner l'abondance, l'urbanité & quantité d'autres biens qu'elle ignoroit, l'objet du Parlement actuel eſt de nous les aſſurer de maniere que nous puiſſions les tranſmettre à nos deſcendants.

Nous ne ſommes point dans ces temps malheureux où nous ayions à nous plaindre dans nos bills & dans nos remontrances des malheurs & des calamités de ce Royaume, au-lieu que les regiſtres des Parlements précédents ſont remplis de pareilles plaintes. Nous nous aſſemblons dans

un temps de joie, dans un jour de repos, puiſque nos travaux ceſſent enfin, après avoir duré quatre cents ans.

Nous ne ſommes plus dans le temps où les ſeules Provinces Angloiſes envoyoient leurs Barons, leurs Députés & leurs membres au Parlement; où elles faiſoient des loix qui lioient tout le Royaume, à l'excluſion des autres ſujets, comme cela paroît par le Parlement que tint le Vicomte de Gormanſton, & dont Edouard Poynings annulla les actes la 10e. année du regne d'Henri VII, parce qu'il n'y avoit appellé que les ſeules Provinces Angloiſes.

Il n'en eſt pas de même aujourd'hui, que ce grand & puiſſant Royaume renferme trente-trois Comtés, qu'Ulſter, Connaught, Leinſter & Munſter envoyent des Députés au Parlement, & que tous les habitants du Royaume ſont aſſemblés pour faire des loix également avantageuſes pour eux & pour leur poſtérité.

C'eſt dans cette vue qu'il a plu à la ſageſſe & à la juſtice de S. M. d'ériger de nouveaux Bourgs dans

divers cantons de ce Royaume. Je dis à sa justice, parce qu'elle a dit elle-même que l'honneur & l'équité exigeoient que tous ses sujets concourussent également à faire leurs loix, n'étant pas juste qu'une moitié liât l'autre sans son consentement.

Cette conduite n'a rien qui doive nous surprendre, puisque le Roi n'a fait que suivre les traces de ses illustres Prédécesseurs.

La Reine Marie érigea Leix & Offally en Comtés, afin qu'elles pussent envoyer des Députés au Parlement; mais elle érigea aussi des Bourgs dans ces nouvelles Comtés, pour qu'elles pussent y envoyer également des membres.

Du temps de la Reine Elisabeth, Henri Sidney érigea plusieurs Comtés dans Connaught, immédiatement avant le Parlement qu'il tint la 11e. année de cette Princesse.

Jean Perrot fit la même chose dans Ulster à-peu-près vers le temps du dernier Parlement, & ces deux Comtés envoyerent des Députés à la Chambre basse, sans que personne y trouvât à redire.

Le Roi Jacques n'a fait que ſuivre l'exemple de la Reine Eliſabeth, avec cette différence que cette Princeſſe n'érigea aucun Bourg dans ces nouvelles Comtés, & que le Roi a créé les nouvelles corporations dont nous parlons. En effet, pourquoi toutes ces anciennes Provinces auroient-elles des Villes & des Bourgs à l'excluſion des autres? pourquoi, la Reine Eliſabeth ayant créé une Comté, feroit-il défendu au Roi Jacques de créer un Bourg?

Examinons maintenant la proportion qu'il y a entre le nombre des Comtés qui n'avoient point autrefois des Bourgs, & celui des Bourgs qu'on a érigés derniérement.

Il eſt certain que le nombre de ces nouveaux Bourgs, comparés avec les Comtés qui n'en avoient point, eſt moindre qu'il ne l'étoit autrefois; car dans ces douze ou treize Shires, il y a au moins trente Villes ou Bourgs qui envoyent des Députés au Parlement, au-lieu que dans dix-ſept vaſtes Comtés, qui ſont plus de la moitié des Provinces du Royaume, qui n'avoient aucun Bourg avant

cette nouvelle érection, S. M. n'a érigé qu'environ quarante Bourgs; ce qui, au jugement des personnes impartiales, fait honneur à son jugement & à son équité.

Enfin, ce Parlement s'assemble dans un temps où tous les Seigneurs spirituels & temporels reconnoissent le Roi d'Angleterre pour leur légitime Souverain; que tous les Seigneurs laïques paroissent dans le rang qui leur est dû, & qu'aucun n'aspire au privilege que s'arrogeoit le Comte de Desmond, de n'être point obligé d'entrer dans une Ville fermée, ni d'assister au Parlement, qu'autant que cela lui plaisoit.

Je conclus de-là, que le Parlement actuel que tient V. E., l'emporte sur tous ceux qu'on a tenus jusqu'ici dans ce Royaume, tant pour le temps & l'objet, que pour le nombre & le mérite des membres qui le composent.

V. E. a cet honneur & cet avantage sur tous ses prédécesseurs, qu'elle tient aujourd'hui un Parlement qu'on peut appeller, à juste titre, l'assemblée générale de la nation, puisque toutes les Communes du Royaume

y aſſiſtent par leurs Députés, & ont droit d'y donner leurs ſuffrages; ce qui eſt, je le répete, un bonheur & un honneur auxquels pluſieurs de vos prédéceſſeurs, zélés pour la réformation de ce Royaume, ont aſpiré, ſans pouvoir les obtenir.

Quelle ſeroit la joie d'Henri Sidney, s'il voyoit aujourd'hui la Province d'Ulſter, qu'il avoit ſi fort à cœur de réduire, envoyer un ſi grand nombre de Députés & de membres ce Parlement!

Quelle ſatisfaction Thomas, Comte de Suſſex, n'auroit-il pas, s'il voyoit exécuter les ſtatuts qu'il fit pour ériger les diſtricts Irlandois en Shires, & ces mêmes diſtricts érigés en Comtés, qui envoyent des Députés au à Parlement!

En un mot, Edouard Poynings, du temps d'Henri VII, & Lyoneil, Duc de Clarence, ſous Edouard III, ſe ſeroient eſtimés heureux, ſi les Parlements qu'ils tinrent euſſent eu la moitié des membres qui compoſent celui-ci, quoiqu'ils ayent été les plus fameux qu'on ait tenu dans ce Royaume.

J'ose dire, sans flatterie, que si V. E. a acquis dans cette occasion plus de gloire que ses prédécesseurs, elle l'a aussi plus méritée qu'eux.

S'il est glorieux pour elle de présider à un Parlement aussi brillant que celui-ci, elle ne fait que recueillir le fruit de ses travaux; puisque c'est elle qui a contribué à sa tenue par son courage en temps de guerre, & & par sa prudence & sa sagesse en temps de paix.

Comme il ne m'appartient pas, MONSEIGNEUR, d'interroger V. E., je la supplie de me permettre de faire une question aux Membres respectables qui composent cette assemblée. N'est-ce pas, Messieurs, cet illustre Député qui est le principal auteur de la réformation de ce Royaume? N'est-ce pas son courage qui a appaisé la derniere révolte? Ne devons-nous pas à sa justice la paix & la tranquillité dont nous jouissons?

N'a-t-il pas joué son rôle sur ce théâtre honorable, de maniere à ôter à ses rivaux le courage de se présenter? Ils savent qu'il est infiniment plus aisé de remplir sa place que de

l'imiter dans ſon adminiſtration, & qu'il avoit les forces d'Hercule pour porter le même fardeau.

N'a-t-il pas aboli plus de crimes, & réformé plus d'abus dans l'Irlande, qu'Hercule n'a exterminé de monſtres durant le cours de ſes travaux ?

Je ne fais point ces queſtions comme ſi quelqu'un doutoit ou ignoroit ſes vertus & ſon mérite ; mais comme la louange n'eſt que le fruit de la vertu, je craindois que V. E. ne m'accuſât de flatterie, ſi elle étoit directe, ſachant que vous la haïſſez autant que vous la méritez.

Je ſais, Monseigneur, que V. E. n'a pas beſoin de mes éloges; mais ils vous ſont dus en tant que vous devez poſſéder toutes les vertus qu'exigent le poſte illuſtre que vous occupez. Elles vous ſont toutes néceſſaires, puiſque vous ſiégez ſur le Trône, & que vous repréſentez la perſonne du Roi le plus vertueux & le plus équitable de l'univers.

Celui à qui le Roi a confié ſon épée & ſa plume, qui eſt le dépo-

ſitaire de ſa juſtice, de ſa clémence & de ſa bonté, doit poſſéder toutes les vertus qu'exige le gouvernement d'un Royaume, lorſqu'il tient la place d'un Roi auſſi puiſſant & auſſi bienfaiſant que celui qui nous gouverne.

Sa puiſſance conſiſte bien moins dans l'étendue de ſes domaines, qui renferment trois grands Royaumes, & dans la multitude de ſes ſujets, qui ſont les plus braves de l'Europe, que dans l'étendue de ſa bonté & de ſes vertus, qui lui ont mérité la faveur du Tout-Puiſſant.

Si l'on regarde comme le premier ſujet du Royaume celui qui a le plus de crédit auprès de ſon Souverain, quel cas ne doit-on pas faire d'un Prince que le Roi des Cieux honore de ſa protection.

Je ne veux d'autre preuve de celle que Dieu lui accorde, que les bienfaits qu'il a répandu ſur lui & ſur ſon Royaume, & le ſoin qu'il a eu de le délivrer de ſes ennemis.

Il eſt le meilleur des Rois, parce qu'il eſt juſte, & que la juſtice eſt de toutes les vertus celle qui convient le plus à un Souverain; parce

que, semblable à la Divinité, il répand à pleines mains ses bienfaits sur tous ses sujets; ce que nous ne saurions nier, sans nous rendre coupables de la plus noire ingratitude. En effet, nous savons que S. M., loin de s'approprier tout le revenu de ce Royaume, épargne une partie de celui d'Angleterre, pour subvenir aux dépenses extraordinaires du Gouvernement, & fournir à l'entretien de ceux qui le servent.

Il est enfin le meilleur des Rois, parce qu'il aime la paix, & qu'il ne s'occupe qu'à vivre en bonne intelligence avec ses sujets & avec ses voisins.

La piété & la Religion mettent le comble à toutes ses vertus.

J'entrerois dans une mer sans fond & sans rive, si je m'étendois plus au long sur les éloges d'un Prince dont le mérite est au-dessus de toute comparaison; & je ne finirois point, si je voulois donner à notre illustre Monarque tous les éloges qu'il mérite; d'ailleurs, cette tâche est audessus de mes forces.

Je me borne donc à remercier

Dieu de nous avoir donné un ſi digne Souverain ; notre Roi de nous avoir donné un auſſi illuſtre Député ; & celui-ci des ſoins & des peines qu'il ſe donne, & qui n'ont pour objet que la gloire de Dieu & le bien général du Royaume.

Je paſſe maintenant aux demandes que j'ai à vous faire, &c.

» Elles ſe réduiſoient à ce qu'on
» ne portât aucune atteinte au droit
» & au privilege qu'avoient les Com-
» munes de dire librement leur avis ;
» à ce que leurs membres, & ceux
» qui leur appartenoient, ne puſſent
» être arrêtés pendant la tenue du
» Parlement ; & à leur permettre,
» dans le cas où il ſurviendroit quel-
» que difficulté, de s'aboucher avec
» le Vice-Roi ".





HISTOIRE D'IRLANDE,

*Depuis l'invasion d'*HENRI SECOND.



LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE I.

Effets que produisent les graces *que le Roi avoit accordées. — Caractere des récusants. — Leur Clergé. — Leurs menées. — Edit contre leur hiérarchie. — Le Lord Faulkland est rappellé. — Loftus & le Comte de Cork, Chefs de Justice. — Blâmés de vouloir abolir le Papisme. — Insolence*

du parti Romain. — Le Lord Wentworth, Gouverneur en chef. — Moyen dont il se sert pour engager les Irlandois à accorder un subside au Roi. — Son arrivée en Irlande. — Ses dispositions & ses principes. — Il mécontente le Conseil-Privé d'Irlande. — Il obtient la continuation du subside. — On demande la tenue d'un Parlement. — Wentworth tâche de le gagner. — Objet qu'il se propose, & mesures qu'il prend. — Débats dans le Conseil au sujet du bill de subside. — Les Communes y consentent. — — Caractere des Lords. — Incident dans la Chambre des Pairs. — Le Comte d'Ormond favori du Roi. — Le Comte de Kildare est disgracié. — Mécontentement des Lords. — Ils veulent faire passer les bills. — Protestation du Lord Wentworth. — Il refuse de confirmer les graces. — Actes subséquents de son Parlement. — Synode. — Etat du Clergé. — Wentworth le protege. — Prend soin de l'Université. — Etablissement des articles & des canons Anglicans. — Etablissement d'une Cour de Commissaires. — Projet de Wentworth

pour augmenter les revenus de l'Etat. Etabliſſement d'une manufacture de toiles. — On renouvelle le projet d'une peuplade dans les Provinces d'Occident. — On continue de faire des recherches dans ces dernieres Provinces. — Clameurs qu'elles occaſionnent. — — L'adminiſtration de Wentworth odieuſe. — Son orgueil & ſa ſévérité. — Sir Pierce Crosby. — Le Lord Mountnorris. — Son jugement & ſa ſentence. — Wentworth retourne en Angleterre. — Le Roi approuve ſon adminiſtration. — Il retourne en Irlande. — Toujours odieux & arbitraire. — Sa conteſtation avec le Chancelier Loftus. — Mérite de ſon adminiſtration.

IL étoit naturel d'eſpérer que l'Irlande, ſituée comme elle eſt, délivrée des calamités d'une guerre inteſtine, & plus ſoumiſe en apparence à la Couronne d'Angleterre qu'elle ne l'avoit jamais été, profiteroit du repos dont elle jouiſſoit pour ſe civiliſer, & ne fourniroit aucun incident aſſez conſidérable pour tenir une place dans l'Hiſtoire; mais cet heureux pé- A. D. 1629.

riode où les troubles & les séditions qui fournissent des matériaux à l'Historien, devoient être suivis d'une paisible & heureuse obscurité, n'étoit pas encore arrivé. A compter de ce période, nous trouverons les affaires de ce Royaume, plus intéressantes, plus importantes, plus étroitement liées avec celles d'Angleterre, & par conséquent plus dignes de notre attention.

Les instructions que Charles envoya à son Vice-Roi, par lesquelles il reconnoissoit le droit de ses sujets, & promettoit de réparer leurs griefs, furent reçues avec une satisfaction générale. Le Roi s'engagea à faire confirmer ses graces par un acte du Parlement ; & le peuple qui ignoroit le peu de sincérité de ses promesses, se soumit sans répugnance à la contribution qui les lui avoit procurées. Les deux partis contribuerent à ce subside extraordinaire; mais les récusants, qui formoient la plus grande partie de la nation, s'en attribuerent le principal mérite. Ils affecterent la fidélité la plus zélée; mais rien ne les flatta plus que la persuasion que l'armée, & par conséquent l'autorité

de la Couronne d'Irlande, ne pouvoient ſe maintenir ſans leur ſecours.

Le Lord Faulkland paroît s'être plus diſtingué par ſa droiture que par ſes talents. Un gouvernement tel que le ſien exigeoit de la vigueur & de la ſévérité ; mais l'indolence & la douceur qui lui étoient naturelles, l'engagerent à courtiſer les factieux au-lieu de les intimider. Continuellement en bute aux intrigues & aux clameurs des Miniſtres du Roi, dont il ne pouvoit pas toujours ſatisfaire les deſirs, on intercepta mal ſes actions à la Cour d'Angleterre ; ce qui le rendit timide & circonſpect dans ſon adminiſtration. Un pareil Gouverneur étoit peu propre à tenir en crainte un corps puiſſant de récuſants, qui comptoient ſur leurs propres mérites, & que leurs Eccléſiaſtiques portoient aux excès les plus imprudents. Ils célébrerent de nouveau l'office divin de la maniere la plus ſolemnelle, & avec toute la pompe de leur rituel faſtueux. Ils s'emparerent des Egliſes, ils exercerent ouvertement leur juriſdiction eccléſiaſtique, ils fonderent de nou-

veaux Couvents d'hommes & de femmes, & établirent même dans la ville de Dublin, & sous les yeux du Gouvernement, un College pour l'éducation de la jeunesse Papiste, dont ils confierent la direction à un Ecclésiastique. Le Clergé, qui dicta ces procédés violents, allarma, avec juste raison, le Gouvernement par son nombre & ses principes. On voyoit accourir dans le Royaume des essaims de Prêtres élevés dans des Séminaires, où ils avoient puisé les préjugés les plus absurdes contre l'Angleterre, & les opinions les plus abjectes & les plus pestilentielles en faveur de l'autorité Papale. Les séculiers & les réguliers s'étoient obligés par un serment solemnel à défendre la Papauté contre tout l'univers, à travailler à augmenter sa puissance & ses privileges, à exécuter ses ordres, & à persécuter les hérétiques. Leur corps entier agissoit de concert sous la direction du Pape, & par les ordres de la congrégation de la *Propagande* qu'on venoit d'ériger à Rome; & plusieurs d'entre eux ayant été élevés dans les Sé-

minaires d'Eſpagne, étoient entiérement dévoués aux intérêts de cette Monarchie. Ils s'étoient habitués à regarder les révoltes des Irlandois ſous le regne d'Eliſabeth, comme l'effet d'un généreux patriotiſme, & on leur avoit appris à déteſter une Puiſſance qui avoit réprimé leur eſprit ſéditieux, & établit ſa domination ſur les ruines de la dignité & de la prééminence dont leurs compatriotes jouiſſoient anciennement.

Les Proteſtants déteſtoient également l'idolâtrie des Papiſtes. Le bas Clergé étoit pauvre, & quelques-uns de ſes membres menoient une vie ſi ſcandaleuſe, qu'elle fit dire à un Satyrique Irlandois : *Que les Prêtres du Roi ne valoient pas mieux que ceux du Pape.* Il y en eut cependant pluſieurs qui s'intéreſſoient à la pureté de la foi, & qui, appuyés de quelques Prélats graves & reſpectables, & de quelques Officiers d'Etat, Anglois de naiſſance, repréſenterent vivement à Faulkland la conduite ſéditieuſe & remuante des récuſants, & les conſéquences dangereuſes de leurs pratiques actuelles. Le Vice-Roi

étoit naturellement porté à user de modération & d'indulgence dans ces sortes de controverses religieuses, & d'ailleurs la Cour d'Angleterre lui avoit donné là-dessus des instructions dont il ne pouvoit s'écarter. Son Conseil réitéra si souvent ses instances, qu'il publia enfin un édit qui portoit » que le peu de soin qu'on » avoit eu de faire exécuter les loix » contre les prétendus Archevêques » & Evêques Papistes titulaires, les » Abbés, les Doyens, les Vicaires-» Généraux, les Jésuites, Moines & » autres qui disoient tenir leur auto-» rité du Siege de Rome, au mépris » de la puissance & de l'autorité de » Sa Majesté, les avoient rendus si » insolents, & si présomptueux, qu'il » étoit obligé de leur enjoindre au » nom de S. M. de discontinuer » leurs rits & leurs cérémonies ".

Cet édit fut publié & reçu avec moins de respect qu'on a coutume d'en avoir pour une loi de l'Etat, & le Vice-Roi ne se crut point autorisé à pousser la sévérité plus loin. Les Papistes continuerent leurs exercices religieuses, & le Gouvernement laissa

subsister

fubfifter le College que les récufants venoient de fonder à Dublin. Le Vice-Roi s'en tint fcrupuleufement aux inftructions qu'il avoit reçues de la Cour de Londres, & elles étoient favorables au parti qui avoit le plus d'autorité en Irlande. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller le reffentiment des récufants. Ils commencerent à fe plaindre des fardeaux qu'on impofoit au peuple. Ils invectiverent contre les agents qu'ils avoient envoyé en Angleterre, & les blâmerent d'avoir confenti de leur chef à une taxe qu'ils étoient hors d'état de fupporter. Ceux dont on continuoit de rechercher les titres; ceux qui efpéroient d'être exceptés des charges publiques, joignirent leurs clameurs aux leurs, & elles devinrent en peu de temps fi violentes, que le Gouvernement en fut allarmé, & confentit à recevoir par quartier cinq mille livres au-lieu de dix, jufqu'à l'entier payement du fubfide dont on étoit convenu. Charles & fes Miniftres ayant appris le mécontentement des fujets d'Irlande, & la répugnance avec laquelle ils remplif-

ſoient leurs engagements, ajouterent foi aux plaintes qu'on leur fit touchant la conduite du Vice-Roi. Le Lord Faulkland fut rappellé, & l'ad-
A. D. 1630. miniſtration confiée à deux Juges-Mages unis par les liens du ſang & de l'amitié, & qui avoient beaucoup de crédit dans l'Irlande, ſavoir, Adam Loftus, Vicomte d'Ely, Grand-Chancelier, & Richard, Comte de Cork, & Grand-Tréſorier du Royaume.

Le premier de ces Gouverneurs en chef dut ſa fortune & ſa place à l'activité & à la prudence de Loftus, Archevêque de Dublin, ſous le regne d'Eliſabeth. Le Comte, chef de l'illuſtre famille de Boyle, arriva en Irlande comme ſimple aventurier, ſous le même regne, & acquit inſenſiblement un degré de crédit conſidérable par une alliance qu'il eut le bonheur de contracter par ſon induſtrie & ſa bonne conduite, par l'acquiſition qu'il fit de la portion des terres de Deſmond qui avoient été cédées à Walter Raleigh, & en introduiſant des colonies Angloiſes dans ſes domaines. Il avoit été créé

Chevalier, Baron Boyle, Vicomte Dungarvan, & Comte de Cork, & il fut actuellement promû au Gouvernement d'Irlande. Il dut la rapidité de ses progrès à la minorité des Comtes de Kildare & d'Ormond, chefs des deux premieres familles du Royaume. Il trouva dans la suite le moyen de réunir la puissance de la premiere de ces Maisons avec la sienne, en mariant une de ses filles avec le jeune Comte de Kildare.

Le Comte de Cork avoit un esprit proportionné à la dignité du poste qu'il occupoit. Exempt de cet orgueil méprisable de famille, qui se repose sur ses propres avantages, & du mépris qu'il inspire pour les inférieurs, il ne s'occupa que du bien de ceux qu'il étoit chargé de gouverner. Il établit dans ses domaines une colonie de Protestants Anglois, qui le récompenserent avec usure de ses soins par l'industrie, l'abondance, & l'urbanité qu'ils y introduisirent. Il s'étudia par les mêmes principes & par les mêmes moyens, à procurer le bien général de la nation par sa conduite publique. Il exécuta le pro-



jet qu'on avoit formé de transplanter dans les cantons du Midi ces tribus Irlandoises & turbulentes de Wiclow, qui harceloient depuis plusieurs siecles le Gouvernement d'Angleterre, & d'établir dans le voisinage de la Capitale des habitants plus paisibles & plus industrieux. Les erreurs du Papisme choquerent ses principes religieux, & ses projets politiques ne purent s'accommoder de la barbarie qui en étoit inséparable. Sans consulter le Ministere d'Angleterre, & sans attendre des instructions ultérieures de la part du Roi, les Juges-Mages userent de sévérité envers les récusants, & menacerent ceux qui n'assisteroient point au culte établi, des peines portées par le statut de la seconde année du regne d'Elisabeth. Ils apprirent bientôt que cette sévérité déplaisoit au Roi, & ne s'accordoit point avec ses intérêts actuels en Irlande; & les récusants triompherent à cette nouvelle avec leur insolence ordinaire.

Une troupe de Carmes parurent en public avec l'habit de leur ordre, & célébrerent l'office divin dans un

des quartiers les plus fréquentés de Dublin. L'Archevêque du Diocese & le premier Magistrat de la ville, indignés du mépris qu'ils témoignoient pour les loix & le Gouvernement, envoyerent un détachement dans l'endroit où se tenoit l'assemblée, pour la disperser; mais les Moines & leurs adhérents prirent les armes, & le repousserent. On regarda en Angleterre cet incident comme l'effet de l'indulgence mal entendue dont on avoit usé envers les récusants; & l'on jugea qu'il n'étoit ni sûr, ni prudent de laisser une pareille insolence impunie. Le Conseil d'Angleterre fit saisir, au profit du Roi, quinze maisons religieuses, & donna le College que les Papistes avoient établi à Dublin, à l'Université, qui le convertit en un Séminaire Protestant.

Mais l'abolition du Papisme étoit un objet bien moins intéressant pour le Cabinet d'Angleterre, que celui de pourvoir aux besoins immédiats du Gouvernement d'Irlande. Le terme du subside volontaire approchoit. On ne pouvoit maintenir l'autorité

de la Couronne en Irlande sans une force militaire compétente; & l'on ne voyoit aucune apparence de pouvoir obtenir un nouveau subside pour son entretien. Pour se délivrer de ce surcroit d'embarras que lui causoient la foiblesse, le danger & les troubles de l'Irlande, Charles prit le parti de confier le Gouvernement de ce Royaume à Thomas, Lord Vicomte Wentworth, Ministre extrêmement estimé & favorisé par son maître. Il n'entra point sur le champ en charge, mais il ne laissa pas que d'être d'un grand secours au Roi dans la conduite des affaires d'Irlande, par son activité & ses intrigues. Le point principal étoit d'obtenir pendant quelque temps des sujets le subside qu'ils avoient ci-devant accordé, jusqu'à ce que le Vice-Roi prît les rênes du Gouvernement, & eût le loisir de trouver un expédient pour faire subsister l'armée. Les Juges-Mages, soit par égard pour la pauvreté de l'Irlande, soit par haine pour le Papisme, s'opposerent à ce que l'on continuât le subside, déclarant que les sujets avoient unanimement résolu

A. D. 1632.

Lettres de Strafford, Vol. I. p. 71.

de ne point l'accorder. L'expédient qu'ils proposerent pour subvenir à l'entretien de l'armée fut d'obliger les récusants à assister au culte établi, & de condamner à l'amende ceux qui s'absenteroient. Le Roi & Wentworth désapprouverent ce projet de subside, comme précaire & insuffisant ; mais ils furent d'avis d'intimider les récusants, afin de les obliger à accorder le nouveau subside qu'on demandoit. Charles, dès ce moment, tint un nouveau langage à ses sujets d'Irlande. Il les menaça, s'ils refusoient de continuer le subside, de *rétrécir* les graces qu'il leur avoit promis de faire confirmer par le Parlement ; il ordonna d'exiger généralement les amendes des récusants, & de faire à ce sujet les dénonciations nécessaires. Il eut soin en même-temps de rejetter la faute de ces mesures sur les Juges-Mages, disant que c'étoit eux qui les lui avoient conseillées. Ces derniers prirent l'allarme, & n'oserent faire enrégistrer la lettre du Roi, quoiqu'il leur eût ordonné de le faire, dans les registres du Conseil, de crainte d'indisposer le peu-

Lettres de Strafford. Vol. I. p. 77.

ple. Wentworth les tança sévérement, & même insolemment de cette négligence. Il affecta de mépriser les difficultés que les Juges-Mages & le Conseil trouvoient à insister sur la continuation du subside ; il insinua que le Comte de Cork pratiquoit secretement le parti Protestant, pour mettre le Roi dans l'embarras ; il chargea ses agents d'engager les récusants à accorder la moitié du subside annuel, comme le seul moyen d'empêcher l'exécution des loix pénales, & leur conseilla d'envoyer pour cet effet une députation au Roi. Ils refuserent d'envoyer des Députés, de peur qu'ils n'excédassent leur commission, ainsi qu'ils l'avoient fait la premiere fois ; mais ils consentirent à contribuer encore pendant quelque temps à l'entretien de l'armée. On convint enfin, après quelques altercations & quelques délais, d'augmenter le premier subside de vingt mille livres, payables par quartier. On remédia par ce moyen aux besoins de l'Etat ; & le Lord Wentworth partit peu de temps après pour son Gouvernement. Charles se pro-

Ibid. p. 75, 76.

mettoit beaucoup des talents & de l'activité de ce Gentilhomme pour la réformation de ses domaines d'Irlande. A. D. 1633.

Peu d'hommes ont fourni plus de matiere à la critique & aux éloges que le Lord Wentworth, beaucoup mieux connu sous le nom de Strafford. Sa conduite, comme Vice-Roi d'Irlande, forme une partie considérable de l'Histoire de sa vie; ce qui a engagé ses ennemis & ses admirateurs à l'éplucher avec soin. Il se rendit odieux en Angleterre à un parti puissant, implacable, rusé & infatigable, pour avoir abandonné la cause du peuple. L'amitié extraordinaire dont le Roi l'honoroit, auroit suffi pour augmenter cette haine, quand même il auroit eu moins de zele pour la prérogative. Il avoit personnellement offensé quelques-uns des Chefs du parti; il affecta de les braver, & il les affermit dans leur inimitié, pour avoir trop compté sur la protection qui l'abandonna dans le besoin. Leur animosité le poursuivit jusqu'en Irlande; ils épierent sa conduite, & interpréterent ses ac-

tions en mauvaiſe part. Il entra dans le Gouvernement, l'eſprit occupé d'un ſeul & unique objet, ſavoir, l'intérêt immédiat de ſon maître; & heureuſement le ſervice de la Couronne l'obligea à chercher les moyens d'améliorer le Royaume. Il avoit ouï parler des troubles & des déſordres de ce Pays, & il en inféra la néceſſité de cette adminiſtration ſévere & rigoureuſe, qui s'accordoit avec ſa dureté & ſon arrogance. Il regardoit l'Irlande comme un Royaume conquis, à prendre ce mot dans le ſens le plus ſtrict. Il avoua & ſoutint cette opinion, lorſqu'on la lui reprocha dans ſon procès comme un principe digne d'un traître; & il déduiſit de cette fauſſe idée une conſéquence également abſurde & déteſtable, que les ſujets de ce Pays, ſans aucune diſtinction, avoient perdu les droits d'hommes & de citoyens, & ne devoient tout ce qu'ils poſſédoient qu'à la ſeule bonté du Roi. Il étoit naturellement diſpoſé à traiter ces ſortes de gens avec mépris, & les ſujets les plus diſtingués d'Irlande paroiſſoient peu de choſe aux yeux d'un

Gentilhomme impérieux, accoutumé à la magnificence de la Cour d'Angleterre, diſtingué parmi la foule des gens en place, & connu par la protection extraordinaire dont le Roi l'honoroit.

Il avoit déja conçu quelques préjugés, & même quelque reſſentiment contre pluſieurs perſonnes qui occupoient les premieres places en Irlande. Il ſe méfioit des amis du Lord Faulkland, qu'il regardoit comme ſon ennemi caché. Il abhorroit les Puritains, parce qu'ils n'étoient pas d'humeur d'acquieſcer à toutes les demandes de la Couronne; & quoiqu'ils étoient auſſi zélés que leurs freres d'Angleterre pour la prérogative, William Parſons, qui, de ſimple aventurier, étoit parvenu par ſes intrigues & ſes aſſiduités, & peut-être même par des voies plus illicites à une fortune immenſe, & aux premieres charges de l'Etat, paſſoit pour traverſer les projets du Roi : il n'en fallut pas davantage pour indiſpoſer Wentworth contre lui. Le Comte de Cork étoit extrêmement puiſſant; & un des projets favoris du

Lettres de Strafford, Vol. I.

nouveau Vice-Roi, étoit d'ôter aux Grands une puissance dont ils avoient souvent abusé. On avoit chargé Wentworth de veiller aux intérêts & au réglement du Clergé établi. Le Comte s'étoit emparé de plusieurs terres qui appartenoient à l'Eglise, &, ce que le Vice-Roi avoit appris de Laud à regarder avec autant d'horreur, avoit érigé un tombeau de famille dans la Cathédrale de St. Patrice de Dublin, si mal situé, qu'il occupoit la place de ce que le Prélat de Cantorbery affectoit d'appeller le *maître-autel.* On s'étoit déja plaint des injustices & des usurpations du Comte, & il acheva de les aggraver par ce dernier acte d'impiété, qui lui attira les menaces les plus séveres. Les Puritains n'étoient pas moins odieux. De ce nombre étoient Usher d'Armagh, & Bedel de Kilmore, deux hommes également distingués par leur savoir & leur piété. Bedel, avec plus de simplicité que de politique, avoit présenté conjointement avec les habitants de son Diocese, aux derniers Juges-Mages, une requête dans laquelle ils se plaignoient de l'injustice

de la nouvelle contribution, & des moyens onéreux qu'on employoit pour la lever. Wentworth arriva donc en Irlande animé du plus vif ressentiment contre ceux qui avoient l'audace de s'opposer au service du Roi. Usher fut plus prudent que son confrere, & se borna à jouir paisiblement du crédit que son caractere & sa place lui avoient procuré. Pour balancer ce Prélat populaire, le Député mena avec lui le Doct. Bramhal, dans le dessein de lui procurer une place distinguée dans l'Eglise d'Irlande. Cet homme ne manquoit ni de talents, ni d'érudition; mais ses idées touchant la doctrine & la discipline étoient si conformes à celles de Laud, qu'Olivier Cromwell l'appella dans la suite le *Cantorbery d'Irlande.*

Le Lord Wentword prit donc les rênes du Gouvernement, l'esprit rempli de préjugés, & le cœur animé par les passions les plus violentes. Il ne fut pas plutôt installé, qu'il dégoûta ceux qu'il auroit dû ménager par un incident qui ne mériteroit pas la peine d'être rapporté, si les incidents les plus triviaux en apparence,

ne servoient à faire connoître les caracteres & les dispositions des hommes. Après avoir rendu visite aux derniers Juges-Mages, avec cette attention affectée que les hommes orgueilleux ont coutume de témoigner à leurs inférieurs, & avoir été investi de son office avec les formalités ordinaires, il assembla un Conseil; mais se conformant à l'usage de la Cour dans laquelle il avoit été employé, plutôt qu'à celui d'Irlande, il n'y appella qu'un certain nombre de membres; ce qui mortifia extrêmement les autres. Il se comporta même avec tant d'insolence envers les premiers, du nombre desquels étoient les derniers Juges, qu'ils en furent indignés. Ils s'assemblerent à l'heure marquée; mais le Député, soit par affection, soit pour jouir plus long-temps de l'entretien d'une Dame, avec laquelle il avoit lié connoissance à Dublin, & qu'il disoit être sa femme, ne fut les joindre qu'au bout de quelques heures; & lorsqu'il parut, au-lieu de conférer sur l'affaire pour laquelle ils s'étoient assemblés, il se contenta de charger

Carte. Orm. V. I. p. 57.

les Juges de repréſenter aux ſujets de leurs départements les graces que le Roi ſe propoſoit d'accorder à ceux qui ſuppléeroient à ce qui manquoit à leur ſubſide reſpectif, & d'aſſurer les Proteſtants que la taxe qu'on leur impoſoit pour l'entretien de l'armée, étoit néceſſaire par elle-même, & n'avoit pour objet que leur défenſe. Il renvoya enſuite les membres du Conſeil avec un air de mépris, leur diſant qu'il les appelleroit dans peu pour délibérer ſur les moyens de ſubvenir aux beſoins preſſants du Roi.

Le ſilence que l'on garda dans cette ſeconde aſſemblée, fut l'effet des ſoupçons que ſes membres avoient conçus. Le Chancelier fut d'avis que le Roi convoquât un Parlement pour pourvoir à la ſubſiſtance de l'armée, pour réparer les griefs, & aſſurer les propriétés des ſujets contre ceux qui continuoient de leur diſputer leurs titres, & de continuer le ſubſide volontaire pendant l'année ſuivante. Le Comte de Cork fut plus réſervé; Parſons s'oppoſa ouvertement au nouveau ſubſide. Le Député fut outré de ſon oppoſition, & leur dit qu'il

Lettres de Strafford, Vol. I. p. 99.

ſe chargeoit, au péril de ſa vie, de faire ſubſiſter l'armée ſans leur ſecours, & qu'il les avoit aſſemblés, bien moins pour le beſoin qu'il avoit de leur conſeil, que pour leur donner l'occaſion de manifeſter leur attachement & leur obéiſſance, & qu'il étoit aſſuré que les Proteſtants ne feroient nulle difficulté d'accorder ce nouveau ſubſide, vu que les Papiſtes avoient accordé le premier. Il leur conſeilla de ſaiſir cette occaſion de prouver leur fidélité, d'offrir au Roi un ſubſide pour l'année ſuivante, & de le prier de convoquer au plutôt un Parlement.

On le deſiroit pour pluſieurs raiſons. Les contributions volontaires pour l'entretien de l'armée, ſubſiſtoient depuis long-temps, & on les avoit ſi ſouvent renouvellées, que les ſujets craignirent, avec raiſon, qu'on ne les convertît en une taxe héréditaire & perpétuelle ſur les terres. Les revenus de la Couronne ne ſuffiſoient pas, & les circonſtances du Royaume exigeoient qu'on ne ſurchargeât pas trop les ſujets. Des indigents faiſeurs de projets, des Cour-

tiſans rapaces continuoient le trafic ſcandaleux de faire valoir les titres du Roi ſur les poſſeſſions des particuliers, de ſaiſir leurs terres, ou de les contraindre à des compoſitions onéreuſes. On avoit à la vérité donné ordre au Député de ſuppléer aux titres qui manquoient; mais l'adreſſe qu'avoient eue les gens de robe d'éluder l'effet de pluſieurs commiſſions antérieures, avoit tellement intimidé les ſujets, qu'ils ne comptoient ſur la paiſible jouiſſance de leurs biens, qu'autant qu'il plairoit à leur Parlement de la leur aſſurer. Ce fut cette eſpérance qui engagea le Conſeil à renouveller la contribution pour une année de plus. On envoya au Roi ſa conceſſion & ſa requête, & le corps entier du Royaume ne tarda pas à ſuivre ſon exemple.

Ce fut ainſi que Wentworth obtint un ſubſide pour ſubvenir aux beſoins preſſants de ſon Gouvernement. On paya, on habilla, on diſciplina les troupes ſans qu'il en coutât un ſol aux diſtricts où elles étoient cantonnées; & l'attention que l'on eut de les raſſembler de temps à autre,

ſervit à augmenter la réputation du Gouvernement, à contenir les mutins dans leur devoir, & à protéger les ſujets fideles. Il étoit queſtion de la tenue d'un Parlement, & c'étoit-là l'objet qui méritoit une attention toute particuliere. Charles avoit naturellement de l'horreur pour ces ſortes d'aſſemblées. » Méfiez-» vous, dit-il au Vice-Roi, de cet » hydre. Je connois, comme vous » le ſavez, ſa ruſe & ſa méchance-» té. Je ſais que vous avez bien pris » vos meſures, & je vous aſſure que » je compte beaucoup ſur vos ſoins & » ſur votre jugement; mais leur opi-» niâtreté eſt telle, que je crois qu'il » feroit avantageux pour mon ſervi-» ce que vous empêchaſſiez ſa tenue; » car je crains qu'ils ne me deman-» dent plus que je ne puis leur accor-» der ". En effet, le Roi devoit naturellement craindre que le Parlement d'Irlande ne le ſommât de tenir ſa parole royale, & ne le preſſât de confirmer les graces qu'il leur avoit promiſes dans ſes inſtructions au Lord Faulkland. Quelques-unes paroiſſoient être incompatibles avec l'autorité

Lettre de Strafford, Vol. I, p. 233.

qu'il vouloit conferver dans l'Irlande, d'autres avec l'intérêt actuel de la Couronne. Il étoit réfolu d'établir une colonie nombreufe dans Connaught, quoiqu'il n'en convînt point; & en limitant le titre du Roi à foixante ans, on ôtoit à la Couronne vingt-mille livres de revenu. Cependant le Député, qui fe flattoit de ménager le Parlement à fon gré, vint à bout de calmer fes craintes, en lui faifant obferver qu'une pareille affemblée n'avoit rien de formidable en Irlande, vu que par la loi de Poynings, elle ne pouvoit paffer aucun acte, qu'il ne l'eût approuvé. Il réfolut donc de fe prêter aux defirs de la nation, & le Lord Wentworth fut chargé de la conduite de cette affaire délicate.

Lettre de Strafford, Vol. I, p. 183.

A. D. 1634.

Le grand objet de ce Seigneur étoit d'engager les fujets à accorder un fubfide, & en même-temps d'éluder la confirmation des graces qu'il leur avoit promifes l'an 1628, parce qu'il les jugeoit incompatibles avec les intérêts de la Couronne. Il ignoroit l'impreffion que pouvoit faire le refus de quelqu'une de ces graces fur les Chambres du Parlement. Pour fe

mettre à couvert de tout danger, il proposa de tenir deux différentes sessions, dont la premiere auroit pour objet l'entretien de l'armée, & les dettes de la Couronne; la seconde, les loix & les graces que l'on jugeoit devoir être avantageuses aux sujets. Son succès dépendoit en grande partie des dispositions des membres qui devoient composer la Chambre des Communes. Il usa de beaucoup de soin dans la nomination des Shériffs. Il envoya ceux qu'il savoit être portés pour le Gouvernement à briguer ces places, & appuya leur élection. Il ne pouvoit compter ni sur les récusants, ni sur les Puritains Protestants, qu'autant qu'il sauroit ménager leurs passions & leurs intérêts. Il fit donc en sorte que la Chambre des Communes fût composée de Papistes & de Protestants; mais que la balance fût si égale, qu'aucun parti ne parût l'emporter sur l'autre; & Wentworth les pratiqua tous deux séparément. Il représenta aux récusants, que s'ils ne fournissoient un subside pour l'entretien de l'armée, avant que la contribution actuelle fût expirée,

le Gouvernement ſeroit obligé de faire payer l'amende à ceux qui n'aſſiſteroient point au culte établi. Il fit obſerver aux Proteſtants, que s'ils ne ſubvenoient aux beſoins du Gouvernement, le Roi ne pourroit ſe diſpenſer de favoriſer les récuſants, & de faire exécuter les loix pénales. Pendant qu'il les rendoit ainſi plus traitables par la crainte qu'il leur inſpiroit de l'autre parti, il eut ſoin de faire élire pour membres un certain nombre d'Officiers militaires, qui, dépendant immédiatement de la Couronne, déféreroient à ſes conſeils dans les occaſions critiques, & feroient pencher la balance du côté qu'il voudroit.

La conduite que Wentworth tint dans cette occaſion, ſe reſſentit de l'orgueil & de la ſévérité qui lui étoit naturelle. On avoit coutume en Irlande, avant d'aſſembler le Parlement, de convoquer les Seigneurs du diſtrict, & de les conſulter ſur le temps, les circonſtances & les affaires qu'on devoit traiter dans cette aſſemblée. Le Conſeil prétendit que l'on devoit obſerver cette coutume,

mais le Député s'y opposa d'un ton décisif, qui se ressentoit de sa dureté naturelle. Ces Seigneurs lui députerent un de leurs membres, c'étoit le Lord Fingal, pour l'en faire ressouvenir : il reçut sa proposition avec mépris & dédain, & le blâma sévérement de la présomption qu'il avoit eue de s'en charger. Le Conseil s'étant assemblé avant la session du Parlement, pour délibérer sur les affaires en question, & sur les bills qu'on devoit communiquer au Roi, il parut peu porté à suivre la route que le Député avoit indiquée ; il fut d'avis, pour contenter les deux Chambres, d'envoyer plusieurs bills qu'on proposa conjointement avec les subsides. Il s'attendoit qu'on enverroit le bill de subside avec des blancs, pour que le Roi pût prescrire lui-même le nombre & la forme de ces dons. Le Conseil prétendit qu'il falloit fixer les sommes qu'on vouloit donner, & qu'elles ne devoient point excéder les bornes étroites de la nécessité. Le Député interrompit sur le champ ces délibérations, disant qu'au-lieu de consulter sur ce qui plaisoit

Lett. de Strafford, Vol. I, p. 246.

Ib. p. 237.

au peuple, dans le Parlement, leur devoir exigeoit que l'on délibérât ſur ce qui pouvoit être agréable au Roi, & l'engager à en convoquer un; que Sa Majeſté méritoit & attendoit la confiance de ſes ſujets, qu'il ne vouloit ni condition, ni marché, ni ſtipulation, ni contrainte ſur le cœur de ſes peuples, ni leur ôter leur liberté. Il falloit un ſecours ſtable & permanent pour l'entretien de ſon armée, & non un ſubſide précaire & momentané. » Le Roi, dit-il, exige » que le Parlement regle cette grande » affaire. Il veut bien ſuivre cette » route, parce que c'eſt la plus or- » dinaire, quoiqu'elle ne ſoit pas » plus légale que ſa prérogative roya- » le, lorſque les moyens ordinaires » lui manquent. Si ce peuple eſt aſ- » ſez inſenſé pour rejetter ſes offres » gracieuſes, & pour ne point con- » ſulter ſa propre ſûreté, on ſe paſ- » ſera de lui. Je dois, en qualité de » ſerviteur fidele, conſeiller à mon » maître d'employer les voies ordi- » naires. Au cas qu'elles ne produiſent » point l'effet qu'il a droit d'en at- » tendre, je n'héſiterai point, dans

» une cause aussi juste & aussi né-
» cessaire, de me mettre à la tête
» de cette armée, ou pour le con-
» vaincre que Sa Majesté a la raison
» pour elle, ou pour mourir en exé-
» cutant les ordres équitables qu'elle
» m'a donnés. Je crois même pou-
» voir satisfaire ses desirs du consen-
» tement général de la nation, en
» exigeant ce subside de ceux qui
» sont le plus en état de le fournir,
» & qui jusqu'à présent n'ont pres-
» que rien payé ".

Les Conseillers, qui jusqu'alors avoient examiné librement les propositions du Gouvernement, furent tellement confondus par cette insolence, qu'ils ne surent que lui répondre. Ils furent saisis de crainte, & ils adopterent toutes les mesures du Député. Le Parlement s'assembla avec une pompe extraordinaire. L'Orateur des Communes fut élu à la recommandation du Lord Wentworth. Après que les récusants eurent inutilement tenté d'avoir la pluralité des voix, en excluant de la Chambre les membres dont l'élection étoit illégale, on proposa la question du subside.

ſubſide. Les Communes en accorderent ſix d'une commune voix, quatre pour payer les dettes de l'Etat, & deux pour payer les rentes & les penſions. Ces uſages ne furent point déterminés par une appropriation formelle; elles laiſſerent au Député la liberté de diſpoſer de ces ſubſides, & elles le prierent ſeulement d'en faire l'uſage qu'on vient de dire. Leur zele fut ſi loin, elles s'intéreſſerent ſi fort pour l'honneur de leur Vice-Roi, que Robert Talbot ayant oſé faire quelques réflexions indiſcretes ſur ſa conduite, elles le chaſſerent de la Chambre, & le firent mettre en priſon, d'où il ne ſortit qu'après qu'il lui eut demandé pardon à genoux. Cette condeſcendance, ces marques extraordinaires d'attachement, furent l'effet de cet eſprit arbitraire que le ſyſtême du Gouvernement actuel leur avoit inſpiré; & cela eſt ſi vrai, qu'un de leurs membres ayant reçu une offenſe, elles ordonnerent à l'inſtant au Shériff de Dublin de châtier l'agreſſeur.

Comm. Journ. V. I, p. 116.

Ib. p. 118.

La Chambre haute ne parut pas auſſi portée pour le Vice-Roi & pour

Carte, Orm.

les mesures qu'il avoit prises. Il reconnut, dès l'ouverture de la session, que le génie de l'ancienne Noblesse Angloise d'Irlande, ne répondoit point aux idées méprisantes qu'il s'étoit fait de toute la nation. Pour prévenir les excès auxquels les parties contendantes pouvoient se porter, il renouvella un ordre que le Lord Chichester avoit donné sous le regne précédent, par lequel il étoit défendu aux membres d'aller avec des épées dans leurs Chambres respectives. Ils avoient jusqu'alors obéi sans considérer l'insulte que l'on faisoit à leurs privileges. L'Huissier à verge noire se tenoit à la porte de la Chambre haute pour recevoir les épées des Pairs. Le Comte d'Ormond, qui avoit atteint l'âge de majorité, & dont le courage répondoit à sa naissance, méprisa cet ordre, & refusa de remettre la marque ordinaire de sa dignité. Outré de la façon grossiere & péremptoire dont l'Huissier la lui demandoit, il lui dit qu'il ne la recevroit qu'après qu'il la lui auroit plongée dans le corps; & il fut prendre sa place d'un air fier & majestueux,

Le Vice-Roi, indigné du mépris que l'on témoignoit pour ſon autorité, fit citer le Comte d'Ormond au Conſeil pour rendre raiſon de ſa déſobéiſſance. Le jeune Lord s'y rendit, avoua avoir connoiſſance de l'ordre, & convint de ſa déſobéiſſance; mais il ajouta qu'il avoit reçu l'inveſtiture de ſa Comté *per cincturam gladii*, & qu'il étoit autoriſé en vertu de l'ordre que le Roi lui avoit donné, à aſſiſter au Parlement l'épée au côté, *gladio cinctus*. Cette réponſe déconcerta Wentworth. Il conſulta ſes amis pour ſavoir s'il devoit écraſer ou gagner cet eſprit hardi & entreprenant. Ils lui repréſenterent le beſoin qu'il avoit de s'attacher quelque perſonne illuſtre d'Irlande; la puiſſance, les liaiſons & la capacité du Comte, les bonnes diſpoſitions qu'il avoit déja montrées pour les intérêts de la Couronne, le crédit qu'il avoit dans la Chambre des Pairs, à cauſe de la procuration dont les Lords Caſtlehaven, Somerſet, Baltimore & Aungier l'avoient chargé, & ils lui conſeillerent de ſe réconcilier avec lui, & de l'attacher

à ses intérêts. Il suivit leur avis, Ormond tint bientôt un rang distingué à la Cour d'Irlande, & fut admis au Conseil-Privé à l'âge de vingt-quatre ans.

Mais comme le rang & la naissance ne procurent pas toujours à un homme le crédit qu'il devroit avoir, le jeune Comte de Kildare ne fut pas traité avec les mêmes égards. Outré du mépris que le Vice-Roi lui témoignoit, il refusa d'assister au Parlement, & se contenta d'y envoyer un Procureur. Le Roi lui écrivit de s'y rendre, & il obéit; mais soit par ressentiment, soit par le conseil du Comte de Cork, son beau-pere, il s'opposa vivement à toutes les mesures du Député. Wentworth en fut irrité, & son ressentiment parut par la maniere impérieuse dont il traita le Comte. Lassé enfin de son insolence, il se rendit secretement & sans permission à la Cour d'Angleterre, se flattant que le Roi lui rendroit justice; mais Charles étoit prévenu contre lui, & le seul fruit qu'il tira de sa fuite précipitée, fut de rentrer en grace en

ſe ſoumettant au Vice-Roi, à qui il promit d'aſſiſter dorénavant au Parlement.

Cependant les Pairs d'Irlande ne furent ni intimidés par la ſévérité du Vice-Roi, ni ſéduits par ſes artifices. Ils ſe plaignirent hautement des griefs publics; ils demanderent la confirmation des graces du Roi, & inſiſterent particuliérement ſur l'article qui bornoit ſes prétentions retroactives ſur leurs terres à ſoixante ans. Ils firent ſouvent mention de ſa promeſſe royale d'une maniere extrêmement offenſante à un Gouvernement qui avoit réſolu de ne la point tenir. Ils diſcuterent pluſieurs fois & avec beaucoup de chaleur, quelques réglements qu'ils jugeoient néceſſaires au bien public. Ils allerent plus loin. Sans égard pour le ſtatut de Poynings, & ſe regardant comme le conſeil héréditaire du Roi, & par conſéquent autoriſés à l'interpréter, ils donnerent ordre au Procureur-Général de réduire pluſieurs loix qu'ils avoient débattues, en actes formels, dans l'intention de les envoyer en Angleterre. Jamais Gouverneur ne

Lett. de Strafford, Vol. I, p. 290.

fut si attaché à la loi de Poynings, ni plus ardent à la faire observer que le Lord Wentworth. Il regardoit son observation comme essentielle à la Couronne; & cependant il ne fit aucune attention à ces procédés extraordinaires. Il fut moins allarmé de la conduite des Pairs qu'il ne l'auroit été, parce que la négligence qu'eut un comité des Communes de se trouver à une conférence au temps marqué, avoit occasionné une querelle qui empêchoit que les deux Chambres n'agissent de concert. Les bills de subside avoient passé. Le seul autre bill que l'administration se proposoit de faire passer dans cette session, étoit celui qui confirmoit les lettres-patentes qui autorisoient la nouvelle commission à suppléer aux titres défectueux. Ce dernier obtint aussi force de loi, & fut suivi d'une requête des Pairs au Vice-Roi, par laquelle ils le prioient de faire exécuter cette commission sans délai & avec modération, afin que les graces du Roi fussent mieux reçues, & les subsides plus promptement payés. Sa réponse fut des plus

gracieuſes. La ſeſſion étant ſur le point de finir, il fut queſtion d'examiner le pouvoir que les Pairs s'étoient arrogé, de dreſſer les bills, & de les envoyer à la Cour d'Angleterre. Il la termina par une proteſtation formelle contre leur démarche, qu'il donna ordre d'enrégiſtrer dans le Journal de la Chambre. Il rapportoit dans une proteſtation le ſens de la loi de Poynings, de même que l'explication que Philippe & Marie lui avoient donnée. Il y étoit fait mention des différents bills qu'on avoit dreſſés par ordre de la Chambre des Pairs, & qu'on avoit préſentés en leur nom au Vice-Roi, pour qu'il les envoyât en Angleterre. » Ayant examiné, dit Went- » worth, le procédé de leurs gran- » deurs, & l'ayant comparé avec » leſdits ſtatuts, quoique nous ne » croyons point qu'ils ayent eu deſ- » ſein de les violer ni d'innover, » cependant, pour éviter les abus » qu'une pareille conduite pourroit » occaſionner dans la ſuite, & l'at- » teinte qu'elle pourroit porter aux » actes du Parlement & à l'autorité

» de Sa Majesté, dont nous sommes
» & serons toujours jaloux, nous
» nous croyons obligés, tant pour
» l'honneur de Sa Majesté, que pour
» prévenir dorénavant un pareil pro-
» cédé de leur part, de protester au-
» jourd'hui contre lui en plein Par-
» lement, parce qu'il ne leur ap-
» partient point de donner ordre au
» Conseil du Roi, ni à tel autre que
» ce soit, de dresser les actes qu'on
» doit proposer au Parlement, ce
» droit n'appartient qu'à nous & au
» Conseil. Nous déclarons en outre
» qu'il leur est seulement permis de
» remontrer & de représenter au
» Vice-Roi & au Conseil ce qu'ils
» croyent pouvoir intéresser le bien
» public, afin qu'ils en dressent un
» acte, qu'ils enverront en Angle-
» terre, se réservant la liberté de
» le rejetter & d'y faire les change-
» ments qu'ils jugeront nécessaires,
» ainsi qu'il est porté dans les actes
» dudit Parlement. Nous espérons
» que Leurs Grandeurs auront égard
» à l'avis que nous leur donnons,
» & ne retomberont plus à l'avenir
» dans la même faute ". Les Pairs

reçurent cette proteſtation ſans aucun mécontentement apparent, & le Vice-Roi termina la ſeſſion, extrêmement ſatisfait des conceſſions qu'il avoit obtenues.

Les aſſemblées ſuivantes de ce Parlement, quoiqu'elles n'euſſent pour objet que les intérêts du peuple, ne ſe paſſerent cependant point ſans clameur & ſans mécontentement. Après qu'on eut pourvu aux beſoins du Gouvernement, Wentworth s'expliqua plus ouvertement ſur les graces. Il dit aux Communes que quelques-unes n'étoient que paſſageres, & qu'elles n'auroient plus lieu dès que le motif qui y avoit donné lieu n'exiſteroit plus; que d'autres n'étoient que proviſionnelles; pluſieurs difficiles à régler par une loi invariable, & que quelques-unes enfin devoient être données en charges à des Officiers dont on connoiſſoit le zele & la fidélité. Il rejetta abſolument leur requête touchant deux points eſſentiels; l'un, pour limiter le titre du Roi à ſoixante ans, ce qu'il jugea incompatible avec ſes intérêts; l'autre, pour prendre un état des premiers

cessionnaires, & accorder de nouvelles lettres-patentes dans la Province de Connaught & dans le Comté de Clare ; ce qui eût détruit le projet d'une colonie dans l'Occident, en faveur de laquelle le Roi étoit extrêmement prévenu ; car la Couronne regardoit les colonies comme un moyen assuré de se procurer de l'argent.

On forma quelques autres projets équitables pour le bien des sujets, qui déplurent beaucoup aux récusants. Il étoit défendu, par le droit coutumier d'Irlande, de léguer ses terres & ses tenements par testament ; de maniere qu'un homme ne pouvoit assurer la légitime de ses enfants sur ses biens immeubles, lorsque les mobiliaires ne suffisoient pas ; ils ne pouvoient même se les transmettre les uns aux autres qu'à la faveur d'un contrat & d'un acte qui leur en assuroit la possession. On trouva cependant le moyen d'aliéner la propriété & la possession des terres par des donations frauduleuses, par des fidéi-commis, par des baux à ferme de mille ans, quelquefois par des

testaments olographes ou nuncupatifs; ou, en cas d'extrêmité, par des signes & des marques. Les Catholiques Romains furent les premiers qui eurent recours à ces donations & à ces longs baux, pour frustrer le Roi du droit de tutelle, & dispenser ceux qui héritoient de fiefs nobles qui relevoient immédiatement du Roi de la prise de possession, laquelle ne pouvoit avoir lieu qu'autant qu'ils prêtoient le serment de suprématie. On usa de ces mêmes artifices pour frustrer les autres Seigneurs de leurs droits & de leurs subsides, les veuves de leurs douaires, & les veufs des biens à vie dont ils avoient hérité; ce qui embrouilla les titres, priva les héritiers de ce qui leur appartenoit légitimement, sans qu'ils sussent à qui recourir pour révendiquer leurs droits, & donna lieu à quantité de parjures. Le Roi étoit frustré de ce qui revenoit à la Couronne, les terres qu'on avoit confisquées aux felons & aux rebelles, étoient à couvert de ses prétentions, & les sujets étoient d'autant plus enclins à se révolter, qu'ils ne cou-

roient risqué que pour leurs personnes.

Pour remédier à ces abus, on fit deux actes, lesquels portoient » que » tous ceux pour l'usage desquels » d'autres tiendroient des terres, » ou percevroient des rentes, &c. » seroient censés en être les propriétaires; qu'aucun transport d'un » bien d'héritage, soit par accord, » soit par vente, ne seroit valide, » qu'autant qu'il seroit constaté par » un acte public dentelé, scellé & » contrôlé dans une des Cours du » Roi à Dublin, ou dans la Comté » où ce bien se trouvoit, en pré- » sence du *Custos rotulorum*, de deux » Juges, & du Greffier, six mois » après la date de l'acte. Il étoit per- » mis à ceux qui avoient des biens » en fiefs absolus, de les aliéner par » testament, ou tel autre acte légal, » à ceux qui tenoient en chef du » Roi, avec redevance de le servir » dans ses guerres, ou avec la même » redevance, mais non en chef, de » disposer des deux tiers de leurs » terres; & à ceux qui les tenoient » en roture, du tout; mais le Roi

» ſe réſervoit, dans ce dernier cas,
» les droits d'aliénation, & dans le
» premier, non-ſeulement ces der-
» niers, mais encore la garde de l'au-
» tre tiers : le droit d'aliénation étoit
» fixé au tiers du revenu annuel de
» la terre aliénée ".

Ces réglements ne pouvoient plaire aux récuſants, parce que leur objet étoit de prévenir les artifices dont ils s'étoient ſervis pour fruſtrer le Roi de la tutelle des mineurs & de la garde de leurs terres, & qu'ils l'autoriſoient à les faire élever dans la communion de l'Egliſe établie. Le Gouvernement eut cependant aſſez de crédit pour ſurmonter leur oppoſition. Les actes paſſerent, & on leur enjoignit un troiſieme qui annulloit les tranſports, les ventes & les aliénations frauduleuſes qu'on avoit faites depuis le commencement du dernier regne.

Les autres loix de ce Parlement ſouffrirent peu d'oppoſition, parce qu'elles n'avoient pour objet que de régler la police, de rétablir la paix dans le Royaume, de réformer les coutumes barbares, de civiliſer les

mœurs des habitants, d'abolir les diſtinctions odieuſes entre les naturels du Pays & les autres ſujets, d'adopter les meilleurs ſtatuts qu'on avoit fait depuis le regne d'Henri VII, de régler ce qui concernoit l'exécution des loix pénales, pour garantir les ſujets de l'oppreſſion; d'empêcher que les Bénéficiers, les Colleges & les Hôpitaux ne s'appauvriſſent, en affermant leurs biens la moitié moins que ce qu'ils rapportoient; indépendamment de quelques autres réglements que l'on fit pour la ſûreté des biens, & l'amélioration des terres. Ces réglements & quelques autres que je paſſe ſous ſilence, font honneur à l'adminiſtration du Lord Wentworth; mais il y eut une occaſion dans laquelle ſon crédit fut inſuffiſant. Les deux Chambres préſenterent une requête au Roi, pour le prier d'établir un hôtel des monnoies en Irlande. Le Député leur promit d'appuyer leur requête; mais le Conſeil d'Angleterre, dont les vues & les ſentiments étoient peu favorables aux ſujets d'Irlande, n'y eut point d'égard: » Ce qui leur donna occaſion,

» dit Mr. Carte, de réfléchir ſur le » malheur qu'ils avoient d'être ſubordonnés à des étrangers qui n'avoient aucune inclination à procurer leur bien, & qui n'y prenoient aucun intérêt ". Cette aſſertion eſt fauſſe & téméraire, à moins qu'on ne veuille regarder les Anglois comme les hommes les plus odieux & les plus mépriſables du monde. Il ne paroît pas que le Parlement d'Irlande ait été du même ſentiment que cet Auteur; car il ſe ſépara très-ſatisfait de l'amniſtie que la Cour avoit accordée. Wentworth profita de l'autorité dont il jouiſſoit, pour faire paſſer quelques réglements pour le bien de l'Etat, dont les récuſants avoient empêché l'effet.

Lett. de Strafford, Vol. I, p. 431.

Le Clergé s'aſſembla en même-temps que le Parlement, & accorda huit ſubſides au Roi; mais il le pria de réparer pluſieurs griefs, & de réformer quantité d'abus qui s'étoient gliſſés dans les affaires eccléſiaſtiques. L'Egliſe étoit dans l'Etat le plus déplorable. Les temples tomboient en ruine, & les biens du Clergé avoient été aliénés pendant les troubles qui

avoient régné dans le Royaume. Les appropriations, les bénéfices en commande, les intruſions violentes, avoient réduit le Clergé de la campagne à la mendicité. Des conceſſions abſolues, des baux de pluſieurs années paſſés par des Bénéficiers avares, ou extorqués des ſujets timides & opprimés, avoient réduit les revenus des Evêchés à une non-valeur ſcandaleuſe. Les réglements qu'on avoit fait ſous le dernier regne pour l'entretien du Clergé, lors de l'établiſſement des colonies, avoient été éludés par des Commiſſaires adroits & frauduleux. L'ignorance, la négligence & la corruption des mœurs chez le Clergé établi, étoient les ſuites de ſa pauvreté. Une hiérarchie Romaine, qui exerçoit une juriſdiction réguliere dans tous les cantons du Royaume, avoit profité de ſon abſence ou de ſa négligence, pour s'emparer des terres eccléſiaſtiques. Les Presbytériens Ecoſſois de leur côté, animés d'un zele outré pour leur culte & leur diſcipline, inſultoient journellement au Gouvernement eccléſiaſtique établi, & trai-

toient ſes rits & ſon culte avec le dernier mépris.

Ces ſectaires, comme on les appelloit, parurent au Lord Wentworth auſſi ennemi pour le moins de la véritable Religion que les Papiſtes. Lui & ſon ami Laud avoient pour objet d'établir une parfaite conformité dans l'Irlande; mais cette tâche étoit au-deſſus de leurs forces. La conduite du Vice-Roi fut cependant aſſez judicieuſe. Il commença par faire réparer les Egliſes, & y mit des Miniſtres en état d'inſtruire le peuple. Il envoya des Commiſſaires dans tout le Royaume pour faire réparer les Egliſes. L'exemple du Roi, qui conſentit à réſigner au Clergé qui réſidoit les terres que la Couronne s'étoit appropriée, le deſir de complaire au Député, & la crainte de ſa puiſſance & de ſa ſévérité, engagerent quantité de perſonnes à concourir à l'ouvrage de la réformation, à doter des Egliſes, à reſtituer les terres qu'ils avoient uſurpées. On attaqua ceux qui réſiſterent, & on les menaça de les pourſuivre en juſtice. Le Vice-Roi enleva au Comte de Cork en

particulier deux mille livres de revenu annuel en dixmes, qu'il s'étoit appropriées pendant les troubles de l'Etat, faute de Bénéficiers. Le dernier Parlement fit des loix pour rétablir les droits du Clergé, & des réglements pour prévenir les aliénations qu'on pourroit faire à l'avenir.

Les soins du Lord Wentworth s'étendirent sur l'éducation & l'instruction des jeunes gens qui se destinoient à l'état ecclésiastique. Il s'informa exactement de l'état & des circonstances de l'Université de Dublin, & y trouva beaucoup de désordres, partie par la faute du Recteur, & partie par celle des statuts actuels. Il déposa le Recteur, & en mit un autre en sa place. Il soumit l'examen des statuts à l'Archevêque de Cantorbery, qu'il pria de faire un nouveau code de loix pour cette Université, pareil à celui qu'il avoit pour celle d'Oxford, & il les établit par ordre du Roi.

Il restoit encore à remplir un objet que le Roi, l'Archevêque Laud & le Député n'avoient point perdu de vue; c'étoit de réunir les Eglises

d'Angleterre & d'Irlande, en établissant les articles & les canons de la premiere dans celle-ci, comme regle de doctrine & de discipline. Les Puritains virent cette entreprise de mauvais œil, & affecterent une sollicitude extraordinaire pour ce qu'ils appelloient l'indépendance de leur Eglise. Usher étoit le chef de ce parti, Wentworth ne l'avoit jamais regardé de bon œil; mais il se conduisit à son égard avec beaucoup de respect & de ménagement, à cause de sa place, de son caractere & de sa conduite populaire. Il étoit mortifiant pour un homme qui avoit compilé les articles de Religion qu'on devoit admettre en Irlande sous le dernier regne, de les voir menacés d'une abolition totale; & si ce Prélat avoit eu un génie turbulent, il auroit d'autant plus embarrassé le Député, qu'il a aimé & soutenu par presque tout le Clergé d'Irlande. Pour lui faire adopter son plan de réformation, on convint de ne point censurer ces premiers articles, mais de les abolir virtuellement & non formellement par l'établissement de ceux

Lett. de Strafford, Vol. I, p. 381.

de l'Eglise Anglicane; comme aussi de ne point recevoir les canons Anglois en un corps; mais de choisir ceux qu'on jugeroit pouvoir former une regle de discipline pour l'Eglise d'Irlande. Les articles furent reçus, & les canons établis conformément à l'intention du Député; mais bien moins par l'influence de son autorité, que par l'inclination d'une grande partie du Clergé, dont aucun membre n'osa cependant avouer publiquement d'y avoir consenti.

Lett. de Strafford, Vol. I, p. 342.

Ces réglements dans le systême ecclésiastique furent suivis d'un établissement trop odieux, & par conséquent trop dangereux pour oser le tenter durant les sessions du Parlement. Ce fut celui d'une commission qu'on établit à Dublin sur le modele d'Angleterre, avec la même formalité & les mêmes pouvoirs. Les intentions de cet établissement, ainsi que le Député le marquoit à Laud, étoit d'appuyer le Clergé, & les tribunaux ecclésiastiques, d'empêcher les extorsions de leurs Officiers, d'abolir toute jurisdiction étrangere, de punir la polygamie & l'adultere, de

Ib. p. 188.

pourvoir à l'entretien & à la résidence du Clergé, de s'enquérir de l'usage que l'on faisoit des donations & des œuvres pies, d'établir une conformité de Religion, » & en même » temps, peut-être, d'augmenter les » revenus de la Couronne ".

En effet, l'objet favori de ce Vice-Roi, & qu'il ne perdit jamais de vue durant son administration, fut d'augmenter les revenus, & de subvenir aux besoins de son maître. Lorsque nous le voyons protéger & étendre le commerce, garantir les côtes des pirates, établir des manufactures, & encourager l'industrie, on ne peut disconvenir que ces moyens ne soient nobles & louables. Les Irlandois ne sauroient oublier sans ingratitude, qu'un seul projet conçu & exécuté par le Lord Wentworth, a été le fondement de la prospérité & de l'abondance dont ce Royaume jouit aujourd'hui.

Carte ; Orm. Lett. de Strafford, Vol. I.

Il ne trouva presque point de commerce ni de manufactures dans l'Irlande, à l'exception d'un petit commerce en draperie, qui paroissoit devoir augmenter, & qui pouvoit dans

la suite nuire à la marchandise d'étape d'Angleterre. L'Irlande fournissoit quantité de laine, ce qui mettoit ses habitants à même de vendre leurs draps à l'étranger à meilleur marché que ceux d'Angleterre. Un Gouverneur aussi jaloux que lui de la diminution des droits du Roi, ne pouvoit qu'être effrayé de cette perspective. Il considéra de plus, que si l'on empêchoit les Irlandois de fabriquer leur laine, ils seroient obligés de tirer leurs draps d'Angleterre, & qu'ils dépendroient entiérement d'elle pour leur subsistance. De-là naissoit une connexion indissoluble entre ces deux Royaumes, vu que les Irlandois ne pouvoient se soustraire à l'obéissance qu'ils devoient à la Couronne, sans s'exposer à manquer d'habits pour eux & leurs familles. Il découragea donc les manufactures de drap; mais il résolut en même-temps d'établir un autre article de commerce, pour le moins aussi avantageux pour ce peuple, & qui ne pouvoit que contribuer à l'augmentation de celui de l'Angleterre.

On étoit dans l'opinion que le sol,

dans plusieurs cantons de l'Irlande, étoit propre à la culture du lin, & elle fut confirmée par quelques expériences que le Député fit faire pour s'en assurer. Les femmes aimoient naturellement à filer; les vivres, & par conséquent la main-d'œuvre, étoient à bon marché; & Wentworth comprit que si les Irlandois pouvoient une fois s'attacher à fabriquer de la toile, ils pourroient la vendre à meilleur marché que celle de France & d'Hollande. Il établit donc cette manufacture en Irlande. Les nouveaux établissements engagent toujours dans des dépenses qui effrayent les esprits timides & bornés. Pour encourager le sien, Wentworth y employa, comme il le dit lui-même, trente mille livres sterling. Il fit venir du lin d'Hollande, & des ouvriers de France & des Pays-Bas. La semence réussit, les habitants furent employés; on dressa des métiers; on fit des réglements qui fixoient la qualité du fil & de la toile, pour en assurer le débit. Telle fut l'origine du commerce de lin en Irlande. Il fut à la vérité interrompu à l'occasion

des troubles qui survinrent ; mais il reprit sa premiere vigueur après que la paix fut rétablie.

A. D. 1635. Ces projets d'amélioration, quoique flatteurs en apparence, étoient d'une exécution fort lente, & avoient plutôt pour objet l'avantage de la postérité, que les besoins actuels de la Couronne. Wentworth résolut donc de signaler son administration par un service d'un émolument immédiat à son maître. Son projet n'alloit à rien moins qu'à annuller tous les titres de ceux qui avoient des terres dans Connaught, & qu'à établir une nouvelle colonie dans la Province. Ce projet, lorsqu'on le proposa sous le dernier regne, causa autant de surprise que d'horreur; mais il étoit tel qu'on devoit l'attendre du génie hardi & entreprenant du Lord Wentworth. Ce fut dans le dessein de l'exécuter qu'il proposa à ce que le Roi confirmât les graces qu'il avoit promises au Lord Faulkland, & qu'il se chargeât de toute la haine que méritoit une violation aussi manifeste de la promesse du Roi. Le Parlement étoit fini; ce qui donna au Député le loisir de

Lettres de Strafford, Vol. I.

de vaquer à un projet dont l'exécution exigeoit d'autant plus de prudence & de circonſpection, qu'il étoit odieux & capable d'allarmer les ſujets. On fouilla tous les anciens regiſtres du Royaume, de même que ceux des Monaſteres, pour conſtater le droit que le Roi avoit ſur la Province de Connaught. On trouva qu'Henri III, dans la conceſſion qu'il avoit faite à Richard de Burgo, avoit réſervé à la Couronne cent *cantreds* contigus au château d'Athlone; que cette conceſſion comprenoit le reſtant de la Province, qu'on diſoit avoir été confiſquée à Ardh O'Connor, Chef provincial; que les terres & la Seigneurie de de Burgo deſcendoient en droite ligne à Edouard IV, & avoient été confirmées à la Couronne par un ſtatut d'Henri VII. Les Juriſconſultes de la Cour employerent leur adreſſe à invalider toutes les patentes qu'on avoit accordées aux propriétaires de ces terres depuis le regne d'Eliſabeth. Ils trouverent que les actes paſſés entre Jean Perrot & les habitants de cette Province, étoient irréguliers, & faits

ſans ſa participation ; & que les patentes de la Reine étoient nulles, faute d'avoir rempli les conditions ; que celles que Jacques avoient accordées, avoient été obtenues par de fauſſes ſuggeſtions, & exécutées ſans égard pour l'ordre & la volonté du Roi. Les Commiſſaires, dans pluſieurs patentes qu'ils avoient accordées au nom du Roi, avoient réſervé à la Couronne, ſans être autoriſés, une tenure avec redevance de ſervir le Roi dans ſes guerres ; & cette eſpece de tenure étoit d'autant plus favorable aux récuſants, qu'elle les diſpenſoit de faire hommage & de prêter le ſerment de ſuprématie. Les Juriſconſultes qui ſavoient que les Commiſſaires ne l'avoient point garantie, vu que la loi ſous-entendoit toujours une tenure *in capite*, lorſqu'elle n'en énonçoit aucune, & que la premiere étoit moins avantageuſe à la Couronne, en conclurent que ces conceſſions avoient été extorquées, vu qu'elles fruſtroient la Couronne de ſes bénéfices, & qu'elles étoient par conſéquent nulles & illégales.

Muni de ces autorités, Wentworth se rendit avec les Commissaires de la colonie dans la Province occidentale. Les habitants du Comté de Leitrim avoient déja reconnu le titre du Roi sur leurs terres, & consentirent à ce qu'on établît une colonie chez eux. On jugea à propos de commencer par celles de Roscommon. On ouvrit la commission dans ce Comté ; on produisit les titres du Roi, & on les donna à examiner à une compagnie de Jurés, composée des principaux habitants, » afin, di» soit le Vice-Roi, qu'ils fussent en » état de payer l'amende dans la cham» bre du château, en cas de prévarica» tion". Wentworth leur dit, que l'intention du Roi, en établissant son titre, étoit de les enrichir & de les civiliser ; qu'il n'avoit pas dessein de les dépouiller de leurs possessions, mais de leur céder une partie considérable des siennes ; qu'il n'avoit pas besoin d'entremetteur pour faire valoir son droit, & qu'il pouvoit employer les voies juridiques ordinaires contre les intrus ; mais qu'il étoit bien-aise que ses sujets partageassent

Lettre de Strafford, Vol. I, p. 442.

avec lui l'honneur & le profit de l'excellent ouvrage qu'il alloit exécuter; & qu'il importoit peu à sa S. M. que les Jurés reconnussent ou niassent son titre. Qu'au cas qu'ils eussent la vérité & leurs intérêts à cœur, ils reconnoîtroient aisément la validité du titre du Roi; mais qu'il leur conseilloit de faire le contraire, plutôt que de trahir leurs intérêts par pure complaisance pour ceux du Roi.

La présence & l'interposition d'un Vice-Roi qui avoit le talent de remuer les passions des hommes, produisirent leur effet dans cette occasion. Les Jurés reconnurent sans hésiter la validité des titres du Roi, & prierent les Députés de traiter favorablement les propriétaires actuels, & de ne point oublier les intérêts de l'Eglise. Le Vice-Roi promit non-seulement d'avoir égard à leur demande, mais publia encore un édit, par lequel il promit à tous les propriétaires de la Province, de s'accommoder avec eux à des conditions avantageuses, & de leur assurer pour toujours les nouvelles concessions qu'on leur feroit.

Il s'agiſſoit maintenant d'établir les prétentions du Roi dans le Comté de Galway, & les Commiſſaires y trouverent plus de difficultés qu'ils n'avoient cru. Les habitants étoient preſque tous de la communion Romaine, guidés par leur Clergé, encouragés par des Juriſtes récuſants, & appuyés du crédit du Gouverneur de leur Comté; ſavoir, par Vliac, Comte de Clanricard & de St. Alban, Gentilhomme d'un excellent caractere, allié avec des familles puiſſantes, & extrêmement accrédité à la Cour d'Angleterre. Il y faiſoit ſa réſidence; mais il entretenoit correſpondance avec ſes parents & ſes compatriotes, & il ſe déclara leur protecteur dans un temps où ſes domaines étoient en danger, & que ſon Pays étoit menacé d'une révolution ſoudaine & violente dans ce qui concernoit la propriété. Des gens auſſi ſoutenus ne ſe laiſſerent point intimider par le Député. Leurs Avocats plaiderent hardiment & avec beaucoup de force contre le titre du Roi. Les Jurés furent ſourds aux arguments qu'on allégua en ſa faveur, & refu-

ſerent de le reconnoître. Wentworth fut outré de leur conduite ; il condamna le Shériff à mille livres d'amende ; il fit citer les Jurés à la Chambre du château, & les condamna chacun à quatre mille livres d'amende, & à reſter en priſon juſqu'à ce qu'ils euſſent payé cette ſomme, & demandé pardon à la Cour à genoux.

La ſévérité de cette ſentence, & même toute la conduite que le Député avoit tenue, non-ſeulement dans le Comté de Galway, mais encore dans les autres Comtés du Couchant, furent repréſentés en Angleterre avec toutes les circonſtances qui pouvoient les aggraver, & fournirent matiere à la critique des ennemis du Lord Wentworth, qui étoient très-nombreux. On l'accuſa d'animoſité & d'injuſtice envers le Comte de Clanricard. On éplucha toutes les circonſtances de ſon adminiſtration ; & les ennemis perſonnels qu'il s'étoit faits en Irlande, trouverent des gens qui appuyerent leurs plaintes. Il avoit obligé le Lord Wilmot, qui avoit commandé pendant pluſieurs années l'armée d'Irlande, à compoſer pour les

terres qu'il avoit usurpées à la Couronne, & aliénées injustement ; il avoit contraint le Comte de Cork à restituer à l'Eglise ce qu'il lui avoit pris. On représenta tous ces faits comme des preuves de son gouvernement tyrannique & arbitraire. Son ami Laud fut allarmé des clameurs qui s'éleverent contre lui, & lui conseilla de tenir une conduite plus modérée & plus circonspecte ; mais le caractere du Lord Wentworth étoit trop violent & trop opiniâtre, & ses maximes d'administration trop rigoureuses, pour ne point enflammer l'animosité de ses ennemis, au-lieu de l'appaiser. On auroit dit dans quelques occasions, qu'il croyoit ne pouvoir soutenir la dignité de son gouvernement qu'en exerçant son autorité de la maniere qu'ont coutume de l'exercer les hommes infatués de leur puissance & de leur grandeur.

Piers Crosby s'étoit extrêmement signalé dans l'expédition de l'Isle de Ré, & avoit favorisé la retraite des troupes Angloises. Il commandoit un régiment en Irlande, & étoit membre du Conseil-Privé. Dans la secon-

de session du dernier Parlement, il osa s'opposer à quelques mesures que le Gouvernement avoit prises. Le Député le réprimanda, & l'accusa d'avoir violé son serment en s'opposant à des bills auxquels il avoit consenti dans le Conseil, & qu'il étoit convenu de communiquer à la Cour d'Angleterre. Crosby fut exclu du Conseil. Il présenta une requête pour se plaindre de cette sévérité, & demanda la permission d'aller en Angleterre pour porter ses plaintes au Roi. Sa demande lui fut refusée; & sur la représentation de Wentworth, S. M. lui ordonna de l'exclure entiérement du Conseil-Privé. Il parut un libelle qui contenoit plusieurs réflexions malignes sur la conduite du Vice-Roi, dont on le soupçonna d'être l'auteur. Sur ce simple soupçon, il fut arrêté & mis en prison. On força son cabinet, on enleva & l'on visita ses papiers, & l'on ne trouva aucune copie du libelle qui pût constater son crime; mais s'il n'en étoit point l'auteur, il avoit au moins contribué à le répandre, & là-dessus la Chambre du château commença à instruire

fon procès. Wentworth affecta de s'employer pour lui, & pria le Roi de lui pardonner; mais Charles, ufant de fa févérité ordinaire, renvoya le jugement de cette affaire à une Cour compofée des Miniftres & des créatures du Député. L'amende & les dommages auxquels Crosby fut condamné, monterent fi haut, qu'il fut obligé, pour éviter fa ruine totale, de fe foumettre au Lord Wentworth.

Lettre de Strafford, Vol. I, p. 393.

Mais ni cet exemple de rigueur, ni la maniere hautaine dont il fit mettre le Comte de Kildare en prifon, pour avoir refufé de foumettre fa propriété à la fentence du Confeil-Privé, ne firent autant d'impreffion en Angleterre & en Irlande, que la févérité dont il ufa envers le Lord Mountnorris.

François Annefley, Baron de Mountnorris, fe rendit en Irlande fous le dernier regne, & y acquit du bien, de l'emploi & du crédit. Jacques & Charles l'honorerent de plufieurs marques de faveur & de confiance; & lorfque le Lord Wentworth arriva dans fon Gouvernement, ce Député

Claren-don, V. I. le regarda, & le représenta comme un homme extrêmement attaché aux intérêts de la Couronne. Un fameux Historien prétend que sa coutume ordinaire étoit de captiver les bonnes graces du nouveau Vice-Roi, & de le diffamer après qu'il avoit quitté l'Irlande; & si nous en croyons le portrait qu'en fait le Lord Wentworth, son caractere n'avoit rien de décent ni de respectable. Quoi qu'il en soit, il se brouilla avec le Député d'une maniere irréconciliable. Le Roi lui ôta certains droits attachés à sa charge de Vice-Trésorier, & il crut naturellement que le Vice-Roi en étoit la cause. Pour le mortifier davantage, Wentworth découvrit qu'il avoit reçu un présent pour faire payer une somme assignée sur la trésorerie, & il l'obligea de la restituer. Mountnorris prétendit qu'un de ses domestiques l'avoit reçue à son insu; de maniere que le Député ne put venir à bout de lui ôter sa place. Il cherchoit avidement l'occasion de lui faire sentir tout le poids de son autorité, & Mountnorris, de son côté, attendoit avec impatience

Lettres de Strafford, 402, 403.

que le terme de ſa Vice-Royauté expirât.

Il étoit moralement impoſſible que ces Seigneurs, dans les circonſtances que je viens de dire, fuſſent toujours circonſpects dans les propos qu'ils tenoient réciproquement ſur leur compte; ou, au cas que Wentworth fût plus réſervé que Mountnorris, dans la converſation familiere, ne tint quelque propos imprudent ſur ſon ſujet. Quelques jours après la diſſolution du Parlement, quelques perſonnes s'étant trouvées à dîner chez le Grand-Chancelier, on remarqua que le Vice-Roi s'emporta vivement contre un domeſtique qui lui avoit heurté le pied dans un accès de goutte, en retirant une chaiſe. Un des convives s'étant tourné vers Mountnorris, lui fit obſerver que ce domeſtique portoit le même nom que lui, & étoit ſon parent. Ce même domeſtique avoit déja éprouvé l'humeur hautaine du Député; car un jour qu'il paſſoit les troupes en revue, il le menaça avec ſa canne, & lui en donna même un coup. Mountnorris répondit à cela,

qu'il y avoit tout lieu de croire qu'il avoit voulu se venger de l'affront qu'il lui avoit fait en public; mais il a un frere, ajouta-t-il, qui ne l'en auroit pas tenu quitte à si bon marché, & qui se seroit vengé autrement.

Au bout de quelques mois, ce discours fut rapporté au Député par quelques Officiers qui lui étoient attachés. Il le prit en mauvaise part, & il résolut de perdre Mountnorris, pour le punir de son indiscrétion. Il commandoit une compagnie; il le fit arrêter & conduire comme un criminel devant un Conseil de guerre, auquel Wentworth présidoit en qualité de Général. On l'accusa d'avoir tenu des propos indécents contre son supérieur, d'avoir voulu faire mutiner l'armée, & l'empêcher d'obéir à son Général. On le convainquit d'avoir tenu les propos qu'on lui imputoit à la table du Grand-Chancelier. Mountnorris eut beau alléguer qu'on devoit les interpréter favorablement, & qu'il n'avoit jamais eu l'intention de manquer de respect au Vice-Roi, ses Juges déclarerent que

ſon expreſſion n'étoit point ſuſceptible d'une meilleure interprétation ; & que le ton dont il s'étoit ſervi, le rendoit coupable au premier chef contre la perſonne de ſon Général, & contre l'autorité du Roi. Cette Cour complaiſante condamna tout d'une voix le Lord Mountnorris à être empriſonné, privé de ſa commiſſion, déſarmé, déclaré incapable de poſſéder aucun emploi dans les troupes, & fuſillé, ou décapité, à la volonté du Général.

Les apologiſtes de Wentworth alléguerent pour le juſtifier, que la ſentence contre Mountnorris étoit l'acte d'une Cour d'Officiers, dans laquelle il n'avoit ni déclaré ſon opinion, ni dirigé celle d'autrui. Ce fut en vain qu'ils prétendirent, pour pallier ſon inſolence & ſa méchanceté, qu'il n'avoit point réſolu la mort de ce Gentilhomme par un eſprit de vengeance diabolique ; que lui & ſon Conſeil avoient prié le Roi de mitiger la ſentence ; & que Mountnorris, harraſſé par la longueur du procès, humilié par une ſentence ignominieuſe, dépouillé de ſon emploi, & laſſé

de la longueur de sa prison, obtint enfin son pardon du Roi. Les ennemis que Wentworth avoit en Angleterre, blâmerent hautement sa conduite; ses amis en furent scandalisés; & Laud lui-même, tout insolent & impérieux qu'il étoit, frémit de l'excès de sévérité auquel son ami s'étoit porté; mais Wentworth, qui comptoit sur la protection du Roi, méprisa également les clameurs de ses ennemis, & les craintes de ses
A. D. 1636. Carte, Orm. V. III, p. 2-11. amis. Bravant la haine que le public avoit conçue contre lui, il quitta pour quelque temps les rênes du gouvernement, & se rendit à Londres. Il s'étendit beaucoup devant le Roi & le Conseil sur les services qu'il avoit rendu en Irlande, sur le besoin qu'il avoit eu des revenus publics, des troupes & de l'Eglise; sur l'excellence des loix qu'il avoit faites, & les plans qu'il avoit formés pour l'avancement du commerce & des manufactures. Il se plaignit amérement de ce qu'on avoit traité dans quelques occasions les Irlandois comme des aubains & des étrangers; de l'impôt de quatre schelings qu'on

avoit mis ſur chaque tonne de charbon, qui étoit plus fort que celui que payoient les François & les Hollandois ; ſur la taxe exceſſive qu'on avoit miſe ſur les chevaux qu'on amenoit dans ce Royaume ; ce qui étoit extrêmement préjudiciable à l'armée ; ſur les droits qu'on avoit mis ſur le bétail qui ſortoit d'Irlande. Le Roi remédia à ces abus à ſa ſollicitation ; & lorſqu'il voulut juſtifier la ſévérité de ſon adminiſtration, Charles l'interrompit, & fit l'apologie de ſa conduite. Il le pria de continuer l'ouvrage qu'il avoit commencé, l'aſſurant qu'il rendroit à la Couronne le plus grand ſervice qu'elle eût jamais reçu en Irlande.

Il retourna dans ſon Gouvernement avec les mêmes principes, & perſiſta dans la même conduite. Les particuliers eurent ſouvent à ſe plaindre d'une adminiſtration qui dédaignoit la contrainte rigide & exacte des loix ; mais le Royaume en général éprouva les bons effets de la tranquillité que lui procuroit la crainte d'un Gouvernement ſévere, actif & vigilant. Il augmenta conſidéra-

blement le revenu public par l'amélioration des rentes perpétuelles, les amendes qu'il exigea de ceux dont on renouvella les lettres-patentes, ou à qui l'on permit de ſonder des colonies. La découverte du titre du Roi, ſur les domaines des O'Byrnes de Wiclow, rapporta quinze mille livres. Il engagea la ville de Londres à rompre le traité qu'elle avoit fait au ſujet des colonies de Derry & de Colerain, & le rachat des terres conſiſquées, rapporta ſoixante & dix mille livres. Mais malgré toutes les peines qu'il ſe donna pour l'établiſſement de la colonie d'Occident, malgré le jugement définitif que le Roi avoit prononcé touchant la tenure, les clameurs que cette entrepriſe excita, & les troubles de l'Angleterre augmenterent au point, qu'on fut obligé d'abandonner ce projet. La mort du Comte de St. Alban augmenta la haine que le public avoit contre le Député. On l'attribua au chagrin qu'il eut de ſe voir diſputer ſa propriété par un Gouverneur inſolent, qui s'empara de ſa maiſon de Portumna, & érigea dans ſa ſalle

même le tribunal qui lui diſputa ſes titres.

Ces mêmes ennemis qui épioient ſa conduite avec la derniere rigueur, furent ravis du traitement qu'il exerça envers Loftus, Grand-Chancelier d'Irlande. Un nommé Jean Gifford avoit épouſé ſa fille, & exigeoit pour ſa femme une ſomme que le pere refuſa de lui accorder. Gifford préſenta une requête au Conſeil-Privé, qui lui donna gain de cauſe. Ces ſortes d'injuſtices étoient dans ce temps-là très-communes en Irlande. Loftus refuſa d'obéir à l'ordre du Conſeil, ſur quoi il fut exclu de la Chambre, & obligé de remettre le grand ſceau au Vice-Roi, qui l'envoya en priſon. Il publia hautement que la ſentence du Conſeil avoit été dictée par Wentworth, & l'accuſa d'être l'auteur de ſa diſgrace. On ne douta point de ce qu'il avançoit après qu'on eut vu les lettres qu'il avoit écrites à la femme de Jean Gifford; le ſtyle tendre & affectueux dans lequel elles étoient conçues, donnerent lieu de ſoupçonner qu'il entretenoit avec elle un commerce criminel. Cette découverte fut

cauſe que l'on ſe récria encore plus hautement contre la violence & la tyrannie du Gouverneur. On conſeilla à Loftus d'en appeller au Trône ; mais Charles étoit trop prévenu en faveur d'un homme qui agiſſoit conformément à ſes principes de gouvernement, pour lui rendre juſtice ; il fut donc obligé d'acheter ſa liberté & ſa place par une requête au Vice-Roi & au Conſeil, dans laquelle il reconnut ſon offenſe dans des termes qui marquoient également ſa ſoumiſſion & ſon repentir.

Quelque ſujet qu'euſſent les particuliers de ſe plaindre de la ſévérité impérieuſe du gouvernement actuel, la nation qui étoit accoutumée à ces procédés oppreſſifs & arbitraires de la loi d'Angleterre, en fut amplement dédommagée par les avantages que lui procura l'adminiſtration du Lord Wentworth. L'armée qui depuis long-temps étoit devenue un fardeau inſupportable aux habitants, ſans être d'aucun ſervice eſſentiel à la Couronne, étoit bien diſciplinée, exactement payée, bien entretenue, polie envers les habi-

tants, & formidable aux ennemis du Gouvernement. Le revenu étoit liquide, & le trésor en bon état. L'Eglise étoit protégée, ses revenus étoient augmentés, & elle étoit desservie par des Ministres respectables & instruits. Les Puritains Ecossois se plaignirent quelquefois, à la vérité, de l'indulgence que l'on avoit pour les récusants; mais c'eût été pécher contre la politique de faire exécuter les loix pénales à la rigueur, dans un Royaume où la plupart des habitants étoient de la communion Romaine, & avoient autant de pouvoir que de crédit. Il suffisoit de restreindre les récusants à un exercice de Religion moins public & moins scandaleux, sans les mécontenter par de mauvais traitements. La paix, l'ordre, l'obéissance & l'industrie distinguoient ce période de tous les précédents. La valeur des terres avoit augmentée; le commerce étoit plus étendu; les douanes rapportoient quatre fois plus que par le passé; il sortoit d'Irlande le double de marchandises qu'il n'y en entroit; la marine étoit cent fois plus forte. Tels furent

les avantages que procura à l'Irlande l'adminiſtration du Lord Wentworth, quelque odieuſe & tyrannique qu'elle ait paru aux ſujets dans quelques occaſions.



CHAPITRE II.

Révolte en Irlande. — Le Lord Wentworth prend l'allarme. — Il exige une promesse des Ecossois d'Ulster. — Envoye au Roi de l'argent & des troupes. — Fait échouer les projets d'Argyle. — Projet du Comte d'Antrim. — Désapprouvé par Wentworth. — Approuvé par le Roi. — Orgueil & mauvaise foi d'Antrim. — Wentworth rappellé en Angleterre. — Créé Comte de Strafford & Chevalier de la Jarretiere. — Il retourne à Dublin. — Convoque un Parlement. — Zele & libéralité des Communes d'Irlande. — On leve une nouvelle armée. — Strafford retourne en Angleterre. — Le Parlement d'Irlande change tout-à-coup de sentiment. — Et pour quoi. — Remontrance des Communes contre le Clergé. — Nouveau réglement pour les subsides. — Strafford retourne en Irlande. — Préparatifs pour envahir l'Ecosse. — Traité de Rippon. — Ordre de licencier l'armée d'Irlande. — L'esprit d'opposition augmente dans

le Parlement d'Irlande. — Plaintes mal fondées. — Ordre pour la cotisation des subsides. — Le Roi donne ordre de le biffer du Journal des Communes. — Qui se hâtent mal-à-propos de présenter une adresse *au Roi, au sujet de leurs griefs. — On l'envoye en Angleterre. — Les Irlandois envoyent des Députés à Londres. — Le Comte de Strafford accusé. — Mort de Wandesford. — Le Roi cede aux Députés d'Irlande. — Il nomme des Juges-Mages. — Le Roi pousse la complaisance encore plus loin. — Les Députés d'Irlande présentent leurs remontrances au Trône. — Réponse de George Ratcliffe. — Les Députés refusent de répondre en détail. — Nouvelle session du Parlement d'Irlande. — Demandes des Communes. — Protestent contre le préambule du premier bill pour les subsides. — Les Lords préparent une* adresse *au sujet de leurs griefs. — Avis que donne l'Evêque de Meath. — Les Lords jaloux de leurs privileges. —* Questions *proposées par les Communes à la Chambre haute, dont elles renvoyent la décision à des Juges. — On les envoye au*

Parlement d'Angleterre. — Accusations en Irlande. — Prorogation. — Bill de conviction contre le Comte de Strafford. — Effet qu'il produit en Irlande. — Conceſſions faites par le Roi aux Députés d'Irlande. — Leurs demandes intérieures. — La queſtion importante au ſujet de l'accuſation des Communes reſte indéciſe. — Procédés arbitraires des Communes contre le Clergé & l'Univerſité. — On reprend l'examen des queſtions. — La déciſion des Juges ne ſatisfait point les Communes. — Leurs déciſions ſur pluſieurs queſtions. — Ils s'oppoſent au deſſein qu'on a pris de licencier les troupes pour les envoyer dans les Pays étrangers. — L'examen qu'on fait des forces du Roi, donne des ſoupçons. — Retour des Députés d'Irlande.

LES troubles d'Ecoſſe augmenterent dans ce temps-ci, & Charles tomba de jour en jour dans des embarras, dont il lui fut impoſſible de ſe tirer. Les tentatives qu'il fit pour réformer la diſcipline & le culte de l'Egliſe d'Ecoſſe, réveillerent les mécon- A. D. 1639.

tents, & blesserent les sentiments religieux d'un peuple grossier, déterminé, & intraitable, d'ailleurs animé par la ferveur de son zele pour la Religion à un point qui approchoit du fanatisme. On s'opposa à l'introduction de sa liturgie avec une fureur sans égale. Les tumultes, les révoltes, les conspirations, un esprit universel d'opposition, ne purent détourner le Roi de son projet, ni rallentir la passion qu'il avoit pour la conformité religieuse. On répondit à l'édit qu'il publia pour appaiser les troubles naissants, en promettant le pardon à ceux qui se soumettroient, par une protestation qu'appuyerent des gens puissants & accrédités. Les mécontents s'assemblerent à Edimbourg, publierent leurs ordres, & dresserent la fameuse ligue Presbytérienne, connue sous le nom de *Covenant.* Elle fut reçue avec un transport & un enthousiasme indicible, comme un acte cher & sacré pour les sujets, & conforme au vœu qu'ils avoient fait dans leur baptême. Leurs révoltes, soutenues par la Noblesse la plus riche & la plus puissante du Pays, & fomentées en secret

ſecret par le Miniſtre de France, menaça l'Etat d'une convulſion effroyable. Les conceſſions que Charles jugea à propos de faire, ne ſervirent qu'à découvrir ſa foibleſſe, & à animer ces peuples têtus & opiniâtres. Ils firent venir des armes, ils rappellerent leurs Officiers qui étoient dans le Continent, ils élurent un Général, & s'emparerent des forts du Roi; pendant que Charles, de ſon côté, s'avançoit vers Berwick, dans l'intention de s'oppoſer aux rebelles.

Ces troubles n'eurent pas plutôt commencé, que le Lord Wentworth craignit, avec juſte raiſon, qu'ils ne s'étendiſſent en Irlande; & pour me ſervir de ſon expreſſion, » que le » Royaume ne ſe reſſentît de l'orage ". Les Ecoſſois établis dans les Comtés du Nord, étoient d'accord avec leurs compatriotes ſur les mêmes points de doctrine & de diſcipline; & quoique moins gênés qu'eux, ils n'abhorroient pas moins la forme de gouvernement eccléſiaſtique & de culte établi. Pluſieurs d'entr'eux entrerent dans la ligue, & ſe rendirent ſecre-

tement en Ecosse, pour prendre part à une cause dont les commencements étoient si heureux. On persuada aux moins actifs de profiter du moment pour établir leur discipline, & de résister courageusement aux efforts que l'on faisoit pour établir chez eux la conformité. Ils furent encouragés à le faire par ceux des Ecossois qui commerçoient avec les Comtés du Nord. Ils se vanterent d'être entrés dans la ligue; ils leur exagérerent le zele & le courage de leurs compatriotes; ils affecterent de mépriser ceux qui doutoient de leurs succès, & qui hésitoient de prendre part à leur cause.

Lettres de Strafford. Vol. II. p. 219.

Wentworth fut allarmé, & avec raison. Il savoit que plusieurs grands Seigneurs d'Irlande favorisoient les Puritains; il n'ignoroit point, & ses amis eurent soin de l'en faire souvenir, qu'il pouvoit se faire que les naturels du Pays profitassent des troubles présents. Le Roi son maître, au service duquel il étoit entiérement dévoué, se trouvoit dans la situation la plus critique & la plus dangereuse, & il résolut d'agir avec plus

Ib. p. 240.

de vigilance & d'activité qu'il n'avoit jamais fait.

Il exigea des Ecossois d'Ulster un nouveau serment, par lequel ils s'engageoient à être fideles au Roi, à obéir à ses ordres, & à n'adhérer à aucun traité contraire au serment qu'on leur prescrivoit. Pendant que le Conseil en dressoit la formule, quelques-uns des principaux habitants de la Province du Nord arriverent à Dublin, pour prêter *le Test* (*), & on les reçut avec empressement. On l'exigea indistinctement de tous les sujets, de quelque âge, de quelque sexe & de quelque condition qu'ils fussent; & il y eut des cas où ceux qui refuserent de le prêter furent mis en prison, avec des traits de barbarie si révoltants, que les ennemis de Wentworth n'eurent garde de les oublier. Charles trouva

Lettres de Strafford, Vol. II. p. 344.

(*) Le Test, ou serment du Test, est un serment établi par un acte du Parlement au préjudice des Catholiques Romains, qui consiste particuliérement à renoncer à la primauté du Pape & au dogme de la transubstantiation.

cette précaution ſi bonne, qu'il l'imita en Angleterre.

Carte, Orm. Jamais les affaires d'Irlande ne demanderent plus de vigueur & de circonſpection dans un Gouverneur d'Irlande; & jamais Gouverneur ne fut plus attentif à ſon département immédiat, & à l'intérêt général du Roi ſon maître, que le Lord Wentworth. Au premier bruit de la révolte d'Ecoſſe, le Tréſorier d'Irlande fit tenir au Roi trente mille livres ſterling, auxquelles le Député ajouta une ſomme conſidérable de ſa propre bourſe. Il fit la revue de l'armée, & l'augmenta de quatre cents hommes de cavalerie. Il fit paſſer en Angleterre un corps de cinq cents hommes bien diſciplinés & bien équipés, ſous les ordres de Willoughby, Officier expérimenté, qu'on mit en garniſon à Carliſle. Il ſe propoſoit d'en envoyer trois cents autres pour garder le château de Dunbarton; mais les ligueurs le prévinrent & s'emparerent de ce poſte important. Les mécontents confierent la garde des parties de l'Ecoſſe qui confinent à la Province d'Ulſter au Comte d'Argyle, leur par-

tiſan zélé. Pour l'allarmer par la crainte d'une invaſion, & tenir en même-temps en reſpect les Ecoſſois d'Ulſter qui favoriſoient les ligueurs, il donna ordre au corps de l'armée de ſe rendre à Carricfergus, & l'on fit courir le bruit que le Vice-Roi ne tarderoit pas à en prendre le commandement en perſonne. Argyle s'ouvrit une communication avec les Ecoſſois d'Ulſter, & leur envoya des émiſſaires pour les engager à prendre les armes. Ses vaiſſeaux ayant été pris, on découvrit le complot qu'on avoit formé de livrer Carricfergus aux Ecoſſois, & celui qui en étoit l'auteur fut puni de mort ſans miſéricorde. On renforça la garniſon du château, on poſta des détachements dans les endroits les plus dangereux, & on établit des magaſins d'armes & de munitions pour dix mille hommes d'infanterie, & mille de cavalerie.

Le Roi approuva la conduite du Lord Wentworth, & ne fut pas moins ſatisfait de la ſincérité & de la franchiſe avec laquelle il lui rendoit compte de toutes ſes actions. Cependant

les Conseils-Privés dont ce malheureux Prince suivoit aveuglément l'avis, agirent en Irlande, & causerent de l'embarras au Vice-Roi. Randal Mac-Dounel, Comte d'Antrim, descendoit de ces Ecossois insulaires qui s'établirent dans Ulster, & qui exciterent de si grands troubles sous le regne d'Elisabeth. Sa famille s'étant soumise au Gouvernement, son pere obtint un district considérable dans la Province du Nord, fut créé Vicomte de Dunluce par le Roi Jacques, & promû à la dignité de Comte par Charles. Le jeune Comte avoit été élevé en Angleterre. Il épousa la Duchesse de Buckingham, douairiere du principal favori; ce qui le mit en état de briller à la Cour; & il paroît même qu'il se rendit agréable à la Reine. Né avec un esprit médiocre, mais prévenu en faveur de la puissance de sa tribu & de sa famille, il aimoit naturellement les entreprises d'éclat, & il s'efforça de persuader au Roi qu'il avoit beaucoup de pouvoir & de crédit en Irlande. Il lui vanta la puissance & l'attachement des adhérents qu'il avoit

Carte. Lett. de Strafford.

dans la Province du Nord, & lui offrit d'en lever à ses dépens une armée assez forte pour faire une descente dans les Isles d'Ecosse, où il avoit une tribu nombreuse qui lui étoit également attachée, & où il pouvoit fonder une colonie assez puissante pour donner de l'occupation à Argyle dans son propre Pays, & enfermer les ligueurs entre les armées d'Angleterre & d'Irlande.

Ce projet étoit plausible, & paroissoit être assez bien conçu; le Roi résolut donc d'envoyer Antrim en Irlande. Flatté de la maniere favorable dont ses services avoient été reçus, le Comte publia ses vastes desseins, & avertit par-là Argyle de se tenir sur ses gardes. Wentworth considéra mûrement l'état de l'Irlande, le caractere de l'entrepreneur, la nature & les conséquences de son projet. Il savoit qu'il étoit petit-fils, du côté des femmes, du fameux rebelle Tirone, allié & chéri de ces tribus Irlandoises d'Ulster, qui avoient autrefois témoigné, & qui conservoient encore une aversion extrême pour le Gouvernement d'Angleterre. Il étoit

Lett. de Strafford.

aisé d'en former un corps de troupes; mais la difficulté étoit de les payer & de prévenir les troubles qu'un amas de brigands sans discipline & pressés par le besoin, pouvoient exciter dans l'Etat. On pouvoit trouver mauvais que le Roi employât une armée Papiste, & qu'il en donnât le commandement à un Général qui l'étoit lui-même. Les Ecossois d'Ulster pouvoient se servir de ce prétexte pour prendre les armes, & en cas de succès, se joindre aux ligueurs d'Ecosse, & pénétrer en Irlande. Ces raisons firent impression sur Wentworth; & ce qui acheva de le détourner de son entreprise, fut qu'il s'apperçut dès le premier entretien qu'il eut avec Antrim, qu'il ignoroit entiérement la guerre, & qu'il n'avoit pris aucune précaution nécessaire, ni fait le moindre préparatif pour l'expédition qu'il méditoit. Il fit là-dessus ses représentations au Roi & à ses Ministres; il leur dit hardiment ce qu'il pensoit de ce projet & de celui qui l'avoit conçu; mais la Reine & ses partisans avoient tellement prévenu Char-

les en sa faveur, qu'il donna ordre au Vice-Roi d'employer Antrim. On fit les préparatifs nécessaires pour cette expédition; on nomma les Officiers qui devoient le seconder; on envoya un agent chez ses amis & ses alliés, les Mac-Donalds des Isles, & on leur envoya un millier de fusils par un vaisseau que l'on fréta exprès; mais on s'apperçut bientôt qu'il s'en falloit beaucoup que le Comte d'Antrim eût dans l'Ecosse & l'Irlande le nombre de partisans dont il s'étoit vanté; qu'il y avoit infiniment plus de vanité que de sincérité dans son fait; qu'il n'avoit offert ses services que parce qu'il étoit persuadé qu'on pouvoit s'en passer, & qu'on ne les accepteroit pas, & qu'il n'avoit ni le pouvoir ni la volonté de tenir sa promesse.

Cependant, les affaires du Roi devinrent de jour en jour plus embarrassantes. Après avoir eu l'imprudence de faire une paix honteuse avec les Ecossois; il licencia son armée, & renvoya les Gentilshommes qui l'avoient accompagné à leurs dépens dans son expédition. Les Ecossois,

de leur côté, diſtribuerent leurs troupes de maniere à pouvoir les raſſembler au premier avis ; ils entretinrent correſpondance avec quelques Gentilshommes d'Angleterre, qui les engagerent à s'oppoſer au Roi. Ils continuerent leurs ſeſſions. Ils proteſterent contre le traité de paix ; ils garderent les forts qu'ils avoient promis d'évacuer ; ils refuſerent d'en démolir d'autres, ainſi qu'ils en étoient convenus par le traité ; ils perſécuterent les partiſans du Roi ; ils firent des préparatifs de guerre extraordinaires, & envoyerent même demander du ſecours au Roi de France.

Charles s'apperçut manifeſtement que ſes domaines d'Angleterre étoient menacés d'une invaſion de la part d'un ennemi opiniâtre & irrité, & favoriſé en ſecret par quantité de ſes ſujets Anglois. Il falloit lever une nouvelle armée ; ſes finances étoient entiérement épuiſées ; ſa réputation ternie par les conceſſions qu'il venoit de faire aux Ecoſſois ; & pour comble de malheur, il avoit raiſon de croire que ſon Conſeil le trahiſſoit. Dans cette ſituation critique, il

crut devoir rappeller le Lord Wentworth. Il lui écrivit de remettre l'administration aux deux Juges-Mages, & de venir le joindre. Il avoit souvent prié Charles de le laver des fausses imputations de ses ennemis, & de leur ôter l'espérance de le supplanter en lui conférant quelques nouveaux honneurs. Charles s'étoit refusé à sa demande; mais il étoit devenu plus condescendant. Il le confirma dans son poste avec le titre de Vice-Roi d'Irlande, il le promut à la dignité de Comte, sous le titre de Strafford, & le créa Chevalier de la Jarretiere. Lett. de Strafford.

Le Comte de Strafford fut regardé dès-lors comme le confident & le conseil du Roi; ce qui, dans la conjoncture présente, ne pouvoit que le rendre odieux, & l'exposer à un danger imminent. Il avoit conseillé au Roi de ne point aigrir les Ecossois, qui, bien que rebelles, étoient ses sujets naturels; de ne point commencer les hostilités, & d'attendre qu'ils commençassent les leurs dans quelque partie de l'Angleterre; mais voyant qu'ils exigeoient des concef-

ſions incompatibles avec l'honneur & la conſcience de Charles, qu'ils ne cachoient plus leurs mauvaiſes intentions, & que la guerre étoit inévitable, il lui conſeilla des meſures plus vigoureuſes, & inſiſta ſur la néceſſité de repouſſer & d'attaquer les inſurgents d'Ecoſſe. Ils furent outrés de ſon zele, & jurerent de ſe venger de l'ennemi de leur nation.

Il falloit abſolument de l'argent pour lever une nouvelle armée, & Strafford conſeilla à ſon maître de recourir à la méthode autoriſée par la conſtitution de l'Etat, de convoquer un Parlement, & de lui demander un ſubſide. Il ſuivit ſon conſeil; mais comme le beſoin étoit preſſant, il emprunta une ſomme des Pairs & des Officiers d'Etat, à laquelle Strafford contribua généreuſement. La Reine obtint, par l'entremiſe de ſes agents, des ſommes conſidérables des Catholiques Romains d'Angleterre. Le Comte, pour manifeſter encore plus ſon zele pour le ſervice du Roi, l'aſſura qu'il trouveroit des reſſources conſidérables en Irlande, & lui conſeilla de convo-

Whitlock.

quer un Parlement dans ce Royaume, ajoutant qu'il lui accorderoit un ſubſide; que la généroſité de ſes ſujets d'Irlande engageroit les Communes d'Angleterre à le ſeconder; qu'il ſeroit par-là en état de lever une armée qu'on feroit paſſer en Ecoſſe, & qu'il y avoit infiniment plus à compter ſur ces meſures que ſur le projet futile & chimérique du Comte d'Antrim. Le Roi goûta ſon avis, & l'infatigable Comte arriva à Dublin deux jours après que le Parlement ſe fut aſſemblé ſous les Juges Dillon & Chriſtophe Wandeſford, Gardes des Archives.

Les Papiſtes d'Irlande, malgré les griefs dont ils avoient à ſe plaindre, ne furent point du tout favorables à la cauſe des ligueurs; & à l'exemple de leurs freres d'Angleterre, témoignerent l'attachement le plus ſincere & le zele le plus ardent pour le Roi. Les Puritains formoient un parti nombreux; mais ils n'oſoient avouer leur mécontentement, de peur de s'attirer le Gouvernement à dos. Ceux qui par leurs poſtes & leurs émoluments étoient attachés à A. D. 1640.

la Couronne, formoient un parti assez considérable dans le Parlement d'Irlande. Les maux qu'ils vouloient éviter, les avantages qu'ils espéroient, la crainte du pouvoir, le desir de se rendre nécessaires au Roi, tout cela, dis-je, joint à quelques autres motifs moins intéressés, contribua à engendrer une inimitié extraordinaire dans cette assemblée. Strafford leur représenta l'ingratitude dont les Ecossois avoient payé la clémence du Roi son maître, dans le dernier traité de paix qu'il avoit fait avec eux, & les exhorta à lui accorder un subside proportionné à ses besoins. Les Communes allerent au-delà de ses desirs. Elles accorderent quatre subsides entiers, & louerent la bonté que Sa Majesté avoit eue de leur donner pour Vice-Roi un homme qui s'étoit rendu cher au Royaume par la droiture & l'impartialité avec laquelle il avoit administré la justice; par le soin qu'il avoit eu d'augmenter le revenu public sans fouler les sujets; par les avantages que leur avoit procuré la commission que le Roi avoit établie à sa sol-

Comm. Journ. Ir. A. D. 1640.

licitation, pour remédier à ce qu'il y avoit de défectueux dans leurs titres; par le rétablissement de l'Eglise, la discipline des troupes; par le soutien qu'il avoit donné aux loix, le châtiment qu'il avoit infligé à ceux qui les violoient, les secours qu'il avoit procurés aux pauvres, & à ceux qu'on opprimoit.

Le zele & l'affection des Communes d'Irlande n'étoient point encore épuisés. Le Roi, dans une lettre qu'il écrivit aux deux Chambres, leur témoigna la crainte qu'il avoit de se voir obligé de leur demander deux nouveaux subsides, au cas que les Ecossois ne se soumissent point. Elles lui répondirent d'une commune voix, qu'elles étoient résolues d'assister dans toutes les occasions Sa Majesté, de leurs personnes & de leurs biens, qu'elles avoient prié le Gouverneur de l'instruire de leur sentiment, pour qu'on le regardât comme une ordonnance du Parlement; & afin que tout l'univers sût qu'ayant le bonheur d'être gouvernés par le meilleur des Rois, ils desiroient de passer pour les meilleurs de ses sujets.

Carte, Orm. Journ. de la Chambre haute. MS. Trin. Col. Dub.

Les Pairs d'Irlande ne tarderent pas à être animés du même esprit de fidélité. Ils résolurent, à la sollicitation du Comte d'Ormond, de remercier les Communes du subside qu'elles avoient eu la générosité d'accorder; de les instruire de l'intention dans laquelle ils étoient d'adhérer à leur déclaration, & de conférer avec elles sur la formalité qu'il falloit observer, pour ne faire qu'un même acte de ceux des deux Chambres. La jalousie du privilege empêcha l'effet de cette résolution. Les Communes étoient les seules qui fussent en droit d'accorder un subside, & elles ne pouvoient le communiquer à la Chambre haute. Elles refuserent de le partager avec elle; & les Pairs, pour manifester leur attachement & leur zele, publierent à part une déclaration de leur attachement & de leur dévotion au Roi, dont la substance étoit la même que celle des Communes.

Ils donnerent une preuve encore plus frappante de la haine qu'ils avoient conçue pour la déloyauté des Ecossois. Archibald Adair, natif d'E-

cosse, s'étoit conformé au gouvernement & à la liturgie de l'Eglise Anglicane par des vues intéressées, & avoit été promû à l'Evêché de Killalla, quoiqu'imbu des principes du Puritanisme. Ce malheureux ne fut ni assez circonspect, ni assez hypocrite pour cacher son indignation pour un Ecclésiastique de son Pays qui avoit écrit contre les ligueurs. Il lui reprocha sa conduite, & justifia celle des premiers avec une chaleur & une animosité tout-à-fait indécente. Les Pairs résolurent de ne point envoyer de lettre circulaire à un fauteur avoué de la ligue, & même de pousser leur censure plus loin; mais le Gouvernement les dispensa de ce soin. Le Prélat Ecossois fut arrêté, condamné à l'amende, & déposé.

Les Pairs & les Communes étant aussi favorablement disposés que je viens de le dire, Strafford n'eut autre chose à faire que d'ordonner la levée des subsides que le Parlement avoit accordés, & de lever & discipliner une nouvelle armée. Les circonstances pressantes dans lesquelles le Roi se trouvoit, exigeoient qu'il

retournât en Angleterre. Il chargea Wandesford, son ami & son Député, de lever les subsides, & confia le commandement de l'armée au Comte d'Ormond. Les nouvelles levées se firent avec une promptitude surprenante. L'Irlande étoit remplie d'une quantité d'hommes robustes & désœuvrés, & les Commissaires chargés pour les subsides, eurent ordre de les engager de force. Il fallut quelque temps pour leur fournir des habits & des vivres ; mais avant que les troupes Angloises fussent arrivées à Berwick, l'armée d'Irlande, composée de huit mille fantassins & de mille cavaliers, arriva à Carricfergus, le lieu du rendez-vous, dans le meilleur état du monde. Leurs Officiers, & environ un millier de soldats qu'on avoit tirés de l'ancienne armée, étoient Protestants. Tous les autres étoient Catholiques Romains, & il n'en fallut pas davantage pour exciter une clameur violente contre le Roi & Strafford, qu'on accusa d'armer des légions de brigands Papistes, pour assouvir leur animosité sur le sang des fideles.

Mais au grand étonnement de ceux qui avoient vu les dispositions loyales des Communes d'Irlande, qui comptoient sur la libéralité de leurs concessions, & le zele de leurs employés, à peine fournirent-elles les subsides destinés à l'entretien de l'armée. On eût cru qu'un nouvel esprit s'étoit emparé des sujets d'Irlande. Ceux qui venoient de vouer depuis peu leurs vies & leurs biens au service du *meilleur des Rois*, se refroidirent, devinrent soupçonneux, murmurerent. Ils se plaignirent du fardeau des quatre subsides, qui n'étoient, disoient-ils, qu'un effet de leur bénéficence; ils s'opposerent à la cotisation, quoiqu'elle fût la même que celle que le dernier Parlement avoit réglée. Tous les sujets résolurent de concert de s'opposer à la levée des deniers, jusqu'à ce que le nouveau Parlement eût réglé la taxe; ou, pour mieux dire, jusqu'à ce qu'il eût annullé le dernier acte par lequel il avoit accordé un subside au Roi avec tant de zele & d'unanimité. Carte.

Pour rendre raison de ce changement subit de sentiment & de dispo-

sition, il convient d'observer que Charles convoqua dans ce temps-là un Parlement en Angleterre, & que celui-ci lui ayant refusé le subside qu'il demandoit, il le cassa sur le champ. Les Irlandois observerent que les Anglois voyoient de mauvais œil ceux qui étoient attachés au Roi, & qu'ils faisoient au contraire beaucoup de cas de ceux qui s'opposoient à ses mesures; & leur politique étoit de se mouler sur le peuple d'Angleterre. Le Gouverneur étoit absent, & pour augmenter la confiance des ennemis cachés qu'il avoit en Irlande, on fit courir le bruit qu'il étoit mort d'une suite de maladie. Les agents des Papistes solliciterent leurs partisans de profiter de cette occasion favorable pour obtenir quelque indulgence pour leurs prétentions civiles & religieuses. Les Puritains & les récusants, de leur côté, se voyant délivrés de la contrainte d'une administration qui les tenoit en respect, & étant encouragés par les troubles de l'Angleterre, qui étoient à la veille d'augmenter, formerent un plan d'opposition raisonné & déterminé.

Telles étoient les dispositions du Parlement d'Irlande lorsqu'il s'assembla la seconde fois. La plupart des Pairs & des Officiers d'Etat étoient Puritains. Pour se conformer à l'ancienne mode des contributions volontaires, ils avoient ménagé les choses de façon que leurs inférieurs portoient tout le fardeau; mais dans la cotisation des subsides que le Parlement venoit d'accorder, on les avoit taxés à proportion de leurs biens; & de-là vient, que, malgré leur zele affecté pour le service du Roi, ils étoient ennemis de la taxe. Plusieurs, sur lesquels le Roi comptoit, s'absenterent du Parlement. Les membres militaires qui étoient destinés à tenir la balance entre les Papistes & les Puritains, étoient dans leurs postes respectifs. Ces deux partis n'étant plus contenus, formerent entr'eux une espece d'union politique de sentiment & de dispositions, & l'emporterent par conséquent sur un Gouvernement foible.

On avoit envoyé à la Cour plusieurs bills favorables au peuple, & elle les avoit approuvés. Le mieux Carte.

reçu fut celui qui confirmoit les lettres-patentes qu'on avoit chargés les Commissaires d'accorder à ceux dont les titres étoient défectueux; acte que l'on fit beaucoup valoir, & qui rapportoit, dit-on, plusieurs millions aux sujets; mais les Communes ne perdirent point de vue leur objet favori. Les griefs publics étoient le lieu commun ordinaire de la législation d'Angleterre; & l'Irlande retentit bientôt des clameurs qu'ils exciterent. Les Communes de ce dernier Royaume n'avoient point encore eu le loisir d'examiner les cas dans lesquels on s'étoit écarté du cours ordinaire des loix, pour gouverner la nation d'une maniere arbitraire. Elles s'attacherent d'abord à un abus d'une nature inférieure, mais qui étoit évident & frappant, & également nuisible aux deux partis dominants. Elles invectiverent contre la conduite des Cours ecclésiastiques, les taxes qu'elles imposoient, l'argent qu'elles exigeoient pour commuer les peines, contre ce que le Clergé établi exigeoit pour les baptêmes, les mariages, les enterrements, les dona-

Journ. des Communes, 1640.

tions des mourants, & autres droits que les Papiſtes avoient introduits, & qu'on n'avoit encore ni réglé ni réformé.

Leur attaque ne ſe borna pas au revenu du Clergé. Elles nommerent un comité pour régler la part du ſubſide que chaque ſujet devoit fournir. Sur le rapport qu'il fit, elles donnerent une déclaration par laquelle elles défendirent d'établir le ſubſide, & condamnerent les inſtructions que le Député & le Conſeil avoient données touchant la levée du premier. Elles témoignerent la crainte qu'elles avoient qu'on ne regardât ces inſtructions comme une ſuite d'un autre qui avoit été accordé par le Parlement précédent, & déclarerent que les inſtructions précédentes, non plus que celles-ci, ne devoient point ſervir de regle pour les cotiſations que l'on pourroit faire dans la ſuite. Par égard cependant pour le Député & les beſoins preſſants du Roi, elles ordonnerent la levée du premier ſubſide, conformément aux inſtructions qu'il avoit reçues, déclarant que leur intention

étoit qu'on levât les trois autres & ceux qu'on établiroit dans la ſuite ſelon la coutume établie par les Parlements. Elles firent inſérer cette déclaration parmi les ordonnances de leur Chambre, & en envoyerent des copies à tous ceux qui les demanderent. Elles eurent même le courage de demander à Wandesford, & le bonheur d'obtenir de lui qu'elle fût enrégiſtrée dans les regiſtres du Conſeil de la Chancellerie, aux bureaux de l'Auditeur-Général & du premier Secretaire de l'Echiquier.

Leur zele pour la réformation les tranſporta ſi fort, qu'elles oublierent leurs propres privileges, malgré la ſollicitation qu'elles avoient témoignée pour les conſerver. Elles prierent les Lords d'adhérer à leur déclaration favorite, & de la faire enrégiſtrer comme une ordonnance de leur Chambre; mais ils ne voulurent point ſe mêler de ce qui regardoit le ſubſide. Les Juges qu'ils conſulterent là-deſſus leur dirent qu'ils ne pouvoient enrégiſtrer dans leurs journaux une ordonnance des Communes qui regardoit la cotiſation des ſubſides;

Carte.

ſubſides; ſur quoi ils répondirent aux Communes qu'ils avoient remis à la ſeſſion ſuivante à examiner s'ils devoient enrégiſtrer ou non leur déclaration dans les journaux de la Chambre haute.

Mais pendant que les Communes affectoient ces égards pour la cauſe des ſujets, & s'oppoſoient avec un zele vraiment patriotique à ces ſubſides exorbitants & oppreſſifs, (& on ne peut nier qu'ils ne fuſſent tels, lorſqu'on nous aſſure que le Comte de Cork paya dans un an trois mille ſix cents livres,) elles ne ſurent comment concilier leur conduite avec le zele qu'elles avoient témoigné, & la déclaration qu'elles avoient donnée, & ſe laver du reproche que leur firent les partiſans du Gouvernement d'être en contradiction avec elles-mêmes. Pour ſe laver d'un reproche auſſi mortifiant, » & afin, diſoient- » elles, que les perſonnes mal-inten- » tionnées, & jalouſes du zele qu'el- » les témoignoient pour Sa Majeſté, » ne les accuſaſſent fauſſement de » négliger ſes intérêts", elles inſérerent dans leurs journaux une ſe-

Journ. des Communes, Vol. I, p. 254.

conde ordonnance » par laquelle el-
» les déclarerent qu'elles n'avoient
» jamais prétendu s'écarter des sen-
» timents qu'elles avoient témoigné
» à l'ouverture du Parlement pour
» le service de Sa Majesté dans les
» troubles actuels de l'Ecosse ".

Ces sortes de professions d'attachement & de zele ne purent justifier ce qu'il y avoit de répréhensible dans leur conduite. Elles montrerent seulement que le Parlement d'Irlande se mouloit sur celui d'Angleterre, & avoit appris de lui à couvrir ses oppositions les plus formelles du voile du devoir & de la fidélité. Strafford étoit le seul qui pût s'opposer à cet esprit de mutinerie; & il eut ordre de reprendre les rênes du Gouvernement. Il fut nommé Capitaine-Général des troupes d'Irlande, & chargé de les conduire
Carte. en Ecosse. Il donna les ordres nécessaires pour cette expédition; il manda au Comte d'Ormond de se rendre à Carricfergus, & de se mettre à la tête des troupes; il disposa toutes choses pour son voyage; mais le Comte de Northumberland étant

tombé malade dans ces entrefaites, Charles le retint en Angleterre, & le chargea de conduire son armée en Ecosse, en qualité de son Lieutenant-Général. Strafford, qui avoit véritablement à cœur l'honneur & l'intérêt de son maître, fut d'avis qu'il employât l'armée d'Irlande, & il auroit voulu même, après que les Ecossois se fussent emparés de Newcastle, la faire passer dans le Cumberland, pour leur ôter toute communication avec leur Pays; mais comme les insurgents l'avoient recusé, il ne crut pas devoir augmenter leur rancune en proposant directement ce conseil au Roi. Le malheureux Charles adopta d'autres conseils & d'autres mesures. Le traité qu'on avoit entamé à Rippon, & conclu à Londres, fut suivi d'une treve qui plut extrêmement à ceux qui favorisoient les Ecossois, & qui haïssoient l'Episcopat. Ceux qui avoient demandé cette treve & la convocation d'un nouveau Parlement, témoignerent l'horreur & la crainte que leur causoit l'armée Papiste qu'on levoit en Irlande. On donna ordre de la licen-

cier; mais on ne put l'exécuter, parce qu'on manquoit d'argent pour payer les arrérages dus aux ſoldats.

Cependant les Communes d'Irlande, dans la ſeconde ſeſſion qu'elles tinrent, s'aſſemblerent plus animées qu'elles ne l'avoient jamais été, & formerent un plan d'oppoſition plus ſuivi & mieux raiſonné. Les Puritains, encouragés ſecretement par leurs amis d'Angleterre, & animés par l'exemple des Ecoſſois; les récuſants, aigris par le ſouvenir des mortifications qu'ils avoient eſſuyées, & par leurs griefs réels ou prétendus; ceux qui avoient éprouvé la ſévérité de l'adminiſtration de Strafford; ceux qui vouloient faire revivre le faſte du Papiſme, ou établir la ſimplicité du Presbytérianiſme; ceux qui avoient adopté les ſentiments du public touchant la liberté civile, ou qui étoient infectés de l'eſprit de faction, s'oppoſerent ouvertement au Roi, & s'affermirent dans la haine qu'ils avoient conçue pour le Vice-Roi.

Ils commencerent par ſe plaindre des actes qu'il avoit obtenus pour réformer & civiliſer la nation. De ce

nombre étoient les loix qui ordonnoient l'usage des habits à l'Angloise, qui défendoient d'atteler les bœufs par la queue à la charrue, de brûler le chaume, & de tondre les brebis vivantes. Ils engagerent les Pairs à faire leur représentation sur les griefs qu'occasionnoit l'exécution de ces statuts; & la faction eut si peu d'égard aux principes les plus évidents que la liberté dicte, qu'elle pria le Député de suspendre les peines annexées à ces loix.

Les Communes dont la force augmentoit tous les jours, entreprirent d'expliquer distinctement la déclaration qu'elles avoient donnée dans la premiere session, relativement à la cotisation des subsides. Elles déciderent qu'on ne taxeroit aucun sujet au-dessus du dixieme de ses biens meubles & immeubles; ce qu'elles appellerent une taxe modérée, parlementaire, douce & équitable. Elles enrégistrerent cette résolution comme un ordre de la Chambre, sur lequel on devoit se régler dans la cotisation des trois autres subsides. » La honte, dit Mr. Carte, est un

Journ. des Communes, 1640.

» frein puissant pour empêcher les
» hommes de mal faire ; mais elle
» n'affecte que les particuliers, & ne
» produit aucun effet sur les grands
» corps ". Ce sentiment est démenti par la conduite que tint cette Chambre des Communes. Elles n'oublierent point les protestations de fidélité qu'elles avoient faites. Elles comprirent que par la résolution qu'elles venoient de prendre, trois des subsides étoient réduits à une somme qui ne valoit pas la peine d'être levée ; & la honte l'emportant sur leur passion, elles réfléchirent sérieusement sur les besoins multipliés & pressants du Roi ; & jugeant qu'on pouvoit y remédier en hâtant le payement du troisieme subside, elles donnerent ordre de le payer avec le second, le premier de Décembre 1640, six mois plutôt qu'on n'en étoit convenu. Cette affectation ridicule ne servit qu'à provoquer le Roi, au-lieu de le réconcilier avec un ordre sans exemple, par lequel les Communes avoient révoqué leur octroi en dépit d'un statut fait par une légiflation entiere, qui existoit encore. Il fut tellement

outré de ce procédé insolent, qu'il fit arracher de leurs journaux le feuillet dans lequel leur résolution étoit insérée.

Les Communes ne furent point intimidées de cet usage abusif & irrégulier de l'autorité royale. Elles avoient en Angleterre des amis & des partisans qui observoient avec plaisir leurs dispositions, & qui entretenoient cet esprit qui étoit si favorable à leur dessein actuel. La ruine du Comte de Strafford étoit l'objet favori du parti populaire. On l'avoit déja accusé ; on prit des mesures pour appuyer l'accusation ; l'Irlande étoit la scene où ce Gentilhomme s'étoit particuliérement distingué, & ce fut sur ce Royaume que ses persécuteurs jetterent les yeux. Ils y trouverent un parti nombreux déja disposé à seconder leurs desseins, & à suivre les instructions qu'ils jugeroient à propos de leur donner. On dressa à la hâte une remontrance au sujet des griefs que les sujets d'Irlande avoient soufferts durant l'administration du Comte, & on la présenta à la Chambre des Communes. Elle commen-

Journ. des Communes, Vol. I, p. 179.

çoit par un aveu que depuis l'heureuse sujétion du Royaume à la Couronne impériale d'Angleterre, Sa Majesté & ses illustres ancêtres avoient eu soin, que leurs sujets d'Irlande, dont la plupart étoient originaires d'Angleterre, fussent gouvernés par les loix de ce Royaume; qu'à la faveur de la grande charte & de plusieurs statuts louables que les Parlements d'Irlande avoient donnés, le Royaume étoit parvenu à un état florissant, qui l'avoit mis à même de subvenir aux besoins de Sa Majesté par différents subsides. On y faisoit l'énumération des griefs qu'on disoit avoir réduit le Royaume à la derniere pauvreté. — De ce nombre étoient la décadence du commerce occasionnée par l'augmentation excessive des droits & des impôts. — Les décisions arbitaires des causes & des controverses sur des requêtes présentées au Vice-Roi, & le jugement des causes civiles par le Conseil, contre la loi & la grande charte. — Le déni des graces du Prince. — L'augmentation extraordinaire & illicite du monopole, sur-tout du tabac. —

Le mauvais traitement dont on avoit usé envers les habitants & les propriétaires de la colonie de London-Derry. — L'établissement & les procédés de la Cour de haute commission pour causes ecclésiastiques, & les droits exorbitants qu'exigeoit le Clergé. — Le mauvais emploi du revenu. — La défense faite aux Gentilshommes d'aller en Angleterre sans la permission du Vice-Roi. — L'injonction adressée aux Bourgs, pour rendre compte des droits royaux qu'ils avoient usurpés. — Le crédit exorbitant de certains Ministres d'Etat, qui ôtoit au Parlement sa liberté naturelle. — Les épices exorbitantes que les tribunaux exigeoient pour le jugement des procès. — Les droits qu'on exigeoit des marchands & des autres sujets, pour enrichir les Fermiers des douanes, les Commis, les Visiteurs, & autres employés.

Si l'on eut examiné séparément & à loisir les différents articles de cette remontrance, on eut trouvé que plusieurs étoient vagues & mal-fondés, & qu'il y en avoit quantité dont le Vice-Roi n'étoit point responsable; Carte.

mais on fit paroître dans la conduite que l'on tint dans cette occasion, plus de zele que de bonne foi. On la présenta brusquement à la Chambre; on en fit deux fois la lecture; on n'écouta aucune objection; on ne permit à aucun membre de dire son sentiment; on ne discuta aucun article à part; on réunit toutes ces différentes circonstances en une seule, & tous les membres déciderent qu'elles étoient tout autant de griefs, parmi le tumulte & le désordre qui régnoit dans l'assemblée. La remontrance fut suivie d'une requête au Vice-Roi, par laquelle on le prioit, au cas qu'il ne jugeât pas à propos de remédier aux griefs dont on se plaignoit, de permettre que les Communes envoyassent un Comité en Angleterre, pour représenter au Roi les maux & les oppressions qu'elles souffroient, & elles le nommerent sans attendre sa réponse. Wandesford fut également surpris & intimidé de cette démarche. Pour éviter de répondre à leur remontrance, il leur conseilla de conférer avec les Pairs sur les articles qu'elle contenoit. Les Communes, qui

Journ. des Commun. Vol. I. p. 287.

ſavoient les diſpoſitions de la Chambre haute, & le refus qu'elle avoit fait d'adhérer à leur requête, rejetterent ſa propoſition avec dédain; & pendant que leur Comité, composé de Papiſtes & de Puritains rigides, ſe diſpoſoit à paſſer ſecretement en Angleterre, & que leurs agents Jean Bellew & Olivier Cashel, étoient ſur la route de Londres, le Député n'eut d'autre reſſource pour arrêter la fougue des Communes d'Irlande, que celle de proroger le Parlement.

Dans ces entrefaites, le Comité d'Irlande fut reçu à Londres, avec des marques diſtinguées de faveur par le parti populaire, qui attendoit de grands ſecours de ſa part dans le deſſein qu'il avoit formé de perdre le Comte de Strafford. On avoit chargé ceux qui le compoſoient de préſenter leurs inſtructions au Roi; mais on leur conſeilla de s'adreſſer à quelqu'un de plus puiſſant que lui, ſavoir, à la Chambre des Communes d'Angleterre. Pour leur en faciliter le moyen, & leur procurer une réception favorable, M. Pym, avec le ſecours de Jean Clotworthy, Gen- Carte.

tilhomme Irlandois, à qui ſon attachement pour le parti populaire, & ſa haine pour le Comte de Strafford, avoient valu une place dans le Parlement d'Angleterre, obtint un Comité pour examiner les griefs dont les Irlandois ſe plaignoient. Ce fut à ce Comité que les agents communiquerent leurs remontrances; & on les préſenta à la Chambre, avec une requête des principaux Députés, Citoyens & Bourgeois du Parlement d'Irlande.

Le Comte de Strafford fut averti du danger qui le menaçoit; mais, ſans égard pour ſon preſſentiment & le conſeil de ſes amis, & ſe fiant ſur la protection du Roi, il ſe rendit à Londres, & ſe livra lui-même au pouvoir d'un Parlement irrité. Pour le priver des ſervices d'un ami intelligent & fidele, dont le témoignage auroit été favorable à ſa cauſe, George Ratcliffe fut accuſé de haute trahiſon, & conduit priſonnier en Angleterre. Le Comte lui-même fut accuſé, ſéqueſtré du Parlement, & mis en priſon. Les ennemis qu'il avoit dans les trois Royaumes, & qui é-

toient nombreux, triompherent de cet événement, & attendirent avec impatience le ſuccès d'une attaque auſſi hardie & ſi bien concertée.

On attribue la mort imprévue de Wandesford, Vice-Roi d'Irlande, à l'impreſſion violente que fit ſur lui la détention de Strafford, & aux chagrins qu'il eſſuya dans ſon adminiſtration. Cet événement eut des ſuites importantes pour ce Royaume. Il fournit au Comité d'Irlande, qui étoit à Londres, l'occaſion de faire uſage de ſon pouvoir. Auſſi-tôt après la prorogation du Parlement d'Irlande, il fut joint par quelques Seigneurs, qui ne furent point députés par la Chambre haute, mais par un nombre de Gentilshommes ennemis de Strafford, qui les chargerent de ſe joindre aux agents des Communes, lorſqu'il ſeroit queſtion de repréſenter les griefs de la nation. Les partiſans que le peuple avoit dans le Parlement d'Angleterre, ne ſe mirent point en peine d'examiner la validité de leur commiſſion. Ils les reçurent à bras ouverts, & affecterent de témoigner toute ſorte de déférence Carte.

aux Députés des deux Chambres de la Légiſlation d'Irlande, qui venoient pour repréſenter les griefs de la nation, & prouver l'injuſtice de leur Vice-Roi. Ils acquirent tant de crédit, que le Roi lui-même crut devoir les courtiſer, & appaiſer le reſſentiment qu'ils avoient conçu contre ſon favori par quelques complaiſances indiſcretes.

Carte. La nomination du ſucceſſeur de Wandesford devint un objet immédiat de délibération. Le Comte de Strafford, qui connoiſſoit l'état de l'Irlande, & qui avoit ſincérement à cœur les intérêts du Roi, lui recommanda inſtamment de donner la Vice-Royauté au Comte d'Ormond, dont il connoiſſoit les talents, les alliances, le zele pour ſa cauſe, & l'inimitié tant pour les Papiſtes que pour les Puritains, & qui s'étoit déja oppoſé à la violence des uns & des autres. Le Comité d'Irlande, qui connoiſſoit ſon pouvoir, eut la hardieſſe de s'oppoſer à ſa nomination; & ſoutenu du Comte d'Arundel, qui réclamoit quelques terres qu'Ormond poſſédoit dans l'Irlande, & qu'il haïſſoit

mortellement, il obtint du Roi qu'il n'employeroit point ce dernier, & qu'il confieroit le gouvernement de ce Royaume à deux Juges-Mages que les parties contendantes choisiroient elles-mêmes, savoir, le Lord Dillon de Kilkenny-west, Gentilhomme affectionné pour le service du Roi, & William Parsons, dont tout le monde connoissoit l'attachement pour les Puritains.

Les membres du Comité d'Irlande étoient trop bien instruits & trop imbus de l'esprit du temps, pour ne pas profiter de cette condescendance pour faire de nouvelles demandes au Roi. Ils refuserent Dillon, disant qu'il étoit incapable de gouverner l'Irlande; & Charles eut égard à leurs objections frivoles. Las d'une dispute qui le détournoit d'autres occupations plus importantes, il révoqua la nomination du Lord Dillon, & confia le gouvernement de l'Irlande à William Parsons & Jean Borlase, deux Juges-Mages Puritains, sans talents & sans capacité, & imbus de cet esprit de parti que prennent aisément les hommes qui n'ont ni esprit, ni principes.

A mesure que le Roi céda, les demandes du Comité augmenterent. Charles, après cette condescendance extraordinaire, eut moins de peine à consentir aux articles de leur requête. Il donna ordre en Irlande de ne plus molester ceux qui sortiroient du Royaume sans permission; de remettre dans le Journal des Communes le feuillet qu'on en avoit ôté; d'établir les subsides conformément à la maniere prescrite par la Chambre; de communiquer à tous ses sujets les lettres qu'il écriroit à tous ses Ministres d'Irlande, & de leur en laisser prendre des copies; & de donner à ceux qui se plaindroient de quelque ordre ou décret que ce fût, des copies des actes, des certificats, des ordres du Conseil, des lettres publiques, &c. pour qu'ils pussent représenter les griefs dont ils avoient à se plaindre.

Carte. Après avoir ainsi éprouvé la complaisance du Roi au point que je viens de dire, ils lui présenterent leurs remontrances en bonne & due forme. On lut dans le Conseil une réponse que George Ratcliffe avoit

dreſſée, & on en donna une copie au Comité ; il en fut allarmé ; il s'oppoſa à ce que le Roi conſultât ſur ſes affaires, le Comte de Strafford, Ratcliffe, & Philippe Mainwaring, qui étoit un autre de ſes amis. On le ſomma de répondre. Comme la diſcuſſion des circonſtances étoit difficile & haſardeuſe, il convint de s'en tenir à une déclaration générale des griefs dont la Chambre des Communes d'Irlande avoit à ſe plaindre. On y travailla. Strafford, de ſon côté, demanda que l'on nommât une commiſſion pour examiner en détail tous les articles de leur remontrance ; & le Comité, qui craignoit une pareille diſcuſſion, refuſa de préſenter ſa déclaration au Roi.

Dans ces entrefaites, le Parlement d'Irlande s'aſſembla de nouveau avec plus de confiance que jamais. Le pouvoir formidable que le parti dominant de la légiſlation d'Angleterre avoit acquis par ſa fermeté & ſa perſévérance, l'applaudiſſement que le public avoit donné à ſes procédés, le mauvais état des affaires du Roi, la foibleſſe & l'abattement de ſon

parti, les égards qu'il avoit eus pour le Comité d'Irlande, & le succès étonnant des représentations qu'il avoit faites au Trône, furent autant de motifs qui déterminerent les Chambres d'Irlande à agir vigoureusement dans une occasion si favorable aux intérêts du peuple. Elles ne se bornerent point à la simple réparation des griefs dont elles se plaignoient; & à l'exemple de leurs voisins, elles exigerent de nouveaux privileges, de nouveaux avantages & de nouvelles sûretés. Après s'être cotisées pour subvenir à l'entretien des agents qu'elles avoient à Londres, elles les chargerent de demander au Roi de nouvelles loix & de nouveaux réglements, qui ne tendoient pas moins à augmenter leur pouvoir, qu'à procurer le bien des sujets. Elles leur ordonnerent entr'autres choses, de demander au Roi un bill qui expliquât plus à fond la loi de Poynings, dans ce qui concernoit la maniere dont on devoit communiquer les bills à la Cour d'Angleterre, & tels autres articles qu'ils jugeroient à propos; & en outre, que la Chambre

des Communes, durant la tenue du Parlement, pût dresser des bills en Comité, & les envoyer à la Cour.

Leur principal objet dans cette réformation, (& cet objet plaisoit beaucoup à leurs amis d'Angleterre,) fut de représenter le Comte de Strafford, comme le principal auteur de tous les maux de la nation. Dans le préambule du bill de subside qu'elles dresserent dans leur premiere session, elles avoient fait les plus grands éloges de ce Vice-Roi & de son administration. Les deux Chambres avoient été là-dessus d'un sentiment unanime, & leur déclaration étoit accompagnée des témoignages de la satisfaction & de l'attachement le plus parfait. Le fait étoit trop remarquable & trop récent pour qu'on pût l'avoir oublié. Pour en éluder la force, & obvier à la difficulté qu'il pouvoit causer aux persécuteurs du Comte, elles invectiverent hautement contre les auteurs de cette clause; elles les rechercherent avec un air de surprise & d'indignation; elles dresserent une protestation qu'elles envoyerent à leur Comité, dans la-

Journ. des Commun. 1640.

quelle elles disoient qu'elle avoit été insérée subrepticement dans leur bill par le Comte de Strafford, ou par ses agents ; que, touchées des besoins pressants du Roi, elles ne s'étoient point opposées à cette supercherie, de peur que S. M. ne souffrît de la suppression d'un bill ainsi falsifié ; que le contenu du préambule étoit faux, & que la nation avoit été opprimée & appauvrie par l'administration du Comte. Le Comité eut ordre de demander à S. M. un bill pour biffer ce préambule de leurs registres, & par lequel il fut défendu au Comte, à ses Ministres & à ses adhérents, de se mêler en aucune maniere des affaires d'Irlande. La Chambre haute adhéra à cette protestation, malgré l'opposition d'Ormond, de Digby & de quelques autres Royalistes zélés.

Journ. de la Ch. des Pairs. MS. Trin. Col. Dub. Carte.

Les Pairs, qui étoient dans ce temps-là imbus de l'esprit de l'autre Chambre, adopterent aisément les sentiments & les passions du parti populaire. Ils établirent un Comité, composé de ceux de leurs confreres qui résidoient à Londres, pour représenter leurs griefs au Trône, & leur

en ajouterent un autre tiré de leur corps. Ils présenterent aux Lords un catalogue de leurs griefs, qui contenoit dix-huit articles. Ils se plaignoient que les Gentilshommes étoient surchargés dans les subsides, que quelques-uns étoient détenus en prison, quoiqu'on ne les accusât d'aucun crime capital; qu'ils ne pouvoient s'absenter de la Chambre, à moins qu'ils ne laissassent une procuration à un Lord de la nomination du Gouverneur; que les Gentilshommes donnoient leur voix dans la Chambre en conséquence de leurs nouveaux titres honoriques, quoiqu'ils ne possédassent aucune terre dans le Royaume; qu'ils ne pouvoient, sans une permission spéciale, aller en Angleterre, pour présenter leurs requêtes au Trône. Les autres articles n'étoient qu'une répétition de la remontrance des Communes. Ils se plaignoient de la décadence du commerce occasionnée par les impositions onéreuses, les monopoles; de ce que le Conseil décidoit des causes civiles & des lettres-patentes vacantes; de ce qu'on privoit les su-

jets des bénéfices de l'acte de limitation ; de l'influence exorbitante des Ministres dans le Parlement. Ils demandoient par d'autres articles, dressés en forme de requêtes, que certaines graces que le Roi avoit accordées dans la quatrieme année de son regne, fussent autorisées par un acte du Parlement ; qu'il accordât une amnistie générale absolue, sans aucune condition captieuse, & que toute la noblesse du Royaume fût préférée aux étrangers dans toutes les promotions aux grandes charges.

Ces différents articles engagerent les Pairs dans une longue discussion, & ce ne fut pas sans obstacle qu'ils obtinrent enfin la confirmation de leur Chambre. Dans le temps que le peuple étoit généralement indisposé contre la Prélature, & qu'on avoit formé le dessein d'ôter aux Evêques le droit de suffrage dans le Parlement, un Evêque de Meath eut l'imprudence de demander que l'on omît le nom des Pairs Ecclésiastiques, dans la résolution que l'on prendroit au sujet de ces griefs, vu qu'ils s'y étoient unanimement opposés. Cette

Carte.

proposition auroit peut-être été reçues en Angleterre avec applaudissement; mais les ennemis que la hiérarchie avoit en Irlande, n'étoien ni aussi puissants, ni aussi aigris. Les Juges déclarerent que l'acte approuvé par la pluralité des voix, devoit être regardé comme celui de tous les ordres qui composoient la Chambre des Pairs. La proposition fut rejettée sans aucune suite, & la représentation des griefs envoyée en due forme aux Lords du Comité, qui la communiquerent au Roi.

Ils eurent bientôt occasion d'étendre leurs instructions. Les Communes d'Angleterre étoient dans ce temps-là regardées comme le centre de l'autorité & du pouvoir. C'étoit à leur tribunal que la nation & les particuliers s'adressoient pour avoir raison des injustices qu'on leur faisoit, & plusieurs particuliers d'Irlande avoient interjetté appel à leur Chambre des sentences qui avoient été rendues par les tribunaux Royaux. Un de ces appellants se plaignit d'une sentence en faveur d'un Evêque d'Armagh, avec lequel il étoit en procès. Carte.

Les Communes, ravies de trouver l'occasion de mortifier un Prélat, le sommerent de comparoître. Il s'adressa à la Chambre haute d'Irlande, pour savoir la conduite qu'il devoit tenir dans cette occasion. Les Pairs trouverent mauvais qu'on enfreignît leurs privileges; Lenthal, Orateur Anglois, apprit qu'ils ne vouloient point permettre à l'Evêque d'aller en Angleterre, » & qu'ils étoient » persuadés que la Chambre des Com» munes d'Angleterre ne se mêleroit » point d'une cause qui intéressoit » un de leurs membres, & en ren» verroit la décision au Parlement » d'Irlande ". Non contents de s'opposer à la démarche des Communes d'Angleterre dans ce cas particulier, les Pairs déclarerent, » qu'ayant ap» pris que quelques membres & Of» ficiers de leur Chambre avoient » été cités au Parlement d'Angleter» re, & devant les Comités de la » Chambre des Communes pour des » causes particulieres, & qu'on leur » disputoit leur état; & considérant » les suites qu'une pareille conduite » pouvoit avoir, — ils avoient char-
gé

» gé leur Comité de faire là-dessus
» leurs représentations à S. M., &
» de la prier de faire en sorte que
» cela n'arrivât plus dans la suite ".

Les Communes étoient occupées d'objets beaucoup plus importants que leurs propres privileges. Le temps étoit favorable à la réformation ; & toutes les démarches qui tendoient à établir les droits des sujets, étoient généralement applaudies. Elles examinerent à la rigueur toutes les pratiques illégales qu'on avoit faites durant l'administration du Comte de Strafford, & blâmerent sévérement la conduite oblique qu'il avoit tenue contre la liberté de la nation, à l'exemple de ses prédécesseurs, ou par l'effet de ses propres passions. Pour la condamner avec plus de solemnité, la Chambre proposa aux Juges plusieurs questions relatives au pouvoir & à l'autorité que le Vice-Roi & le Conseil-Privé s'arrogeoient de décider les causes civiles, la légalité des monopoles, & les châtiments infligés à ceux qui les enfreignoient ; la force légale des édits ou loix de l'Etat ; l'exécution des loix militaires en temps

Journ. des Commun. 1640,

de paix ; la jurisdiction de l'Echiquier, de la Chambre étoilée & des autres Cours ; la collation & les pouvoirs des Doyens & autres dignitaires ; les censures & les punitions séveres des Jurés ; la légalité du *quo warranto*, & autres griefs semblables.

Ces questions furent présentées à la Chambre haute avec la déclaration suivante. » Comme les sujets de
» ce Royaume sont libres, loyaux
» & obéissants à S. M., leur Seigneur
» & Roi légitime, & ne doivent
» être gouvernés que par les loix
» communes d'Angleterre, & les sta-
» tuts reçus dans ce Royaume, de
» la même maniere & dans la même
» forme que les sujets du Royaume
» d'Angleterre, & que ce droit leur
» appartient légitimement ; cepen-
» dant, comme les actions & les
» procédés injustes que quelques Of-
» ficiers & Ministres de Justice de
» S. M. ont tenus depuis quelques
» années dans ce Royaume, tendent
» à enfreindre & violer les loix, les
» privileges & les libertés desdits
» sujets de ce Royaume contre les
» intentions royales & pieuses de

» S. M. : c'eſt pourquoi les Dépu-
» tés, les Citoyens & les Bourgeois
» aſſemblés en Parlement, quoique
» perſuadés de la vérité des choſes
» mentionnées ci-deſſus, de même
» que de la certitude des queſtions
» ſuivantes, ont jugé à propos, pour
» s'aſſurer de la légalité des loix &
» des ſtatuts reçus depuis pluſieurs
» ſiecles dans ce Royaume, de prier
» la Chambre des Pairs de vouloir
» bien ordonner aux Juges de ce
» Royaume, de décider les queſtions
» ſuivantes, de donner leur ſenti-
» ment par écrit, & de le ſigner ".

On propoſa aux Pairs d'ajouter une queſtion de plus à celles des Communes, & ils y conſentirent; mais ils héſiterent de les propoſer aux Juges. Le Comte d'Ormond, en particulier, qui étoit zélé pour la prérogative, & attaché au Comte de Strafford, fut allarmé de l'emportement des Communes. Il profita du privilege qu'il avoit de connoître des diſputes qui s'élevoient entre les deux Chambres, pour retarder l'examen des queſtions. Les Juges demanderent du temps pour les exa-

miner, & il insista sur la justice de leur requête. Il obtint des Pairs qu'ils ne toucheroient point aux questions qui regardoient la prérogative de S. M., ou qui étoient contraires au serment qu'ils avoient prêté, & qu'on leur donneroit jusqu'à Pâques pour répondre aux autres. Les Communes, qui s'attendoient à une prorogation, furent choquées du peu d'empressement des Pairs, & de l'indifférence qu'ils témoignoient pour cette affaire. Elles profiterent de ce délai pour augmenter la haine que l'on avoit conçue pour le Comte de Strafford. Elles envoyerent les questions ci-dessus à leur Comité d'Angleterre, avec ordre de les présenter au Parlement, & de le prier de les instruire de ce que la loi avoit décidé sur les différentes particularités qu'elles contenoient.

Journ. des Commun. Vol. I. p. 341.

Les chefs du parti populaire flatterent & caresserent les membres du Comité d'Irlande, comme des agents utiles dans le procès qu'ils avoient intenté au Comte de Strafford, & comme un canal nécessaire pour envoyer leurs instructions aux ennemis

qu'il avoit en Irlande. La légiſlation de ce Royaume avoit adopté les paſſions de la Chambre d'Angleterre, & ſembloit ſe faire un honneur d'imiter ſa conduite. Les Communes, ſoit par un effet de leur zele, ſoit pour ſe conformer aux inſtructions qu'elles avoient reçues d'Angleterre, déférerent le Chancelier Richard Bolton; le Docteur Bramhal, Evêque de Derry; Gerard Lowther, Juge des plaidoyers communs; & George Ratcliffe, connu par ſon attachement au Comte de Strafford. Ce dernier avoit déja été accuſé par les Communes d'Angleterre, & ne pouvoit par conſéquent témoigner en faveur de ſon ami. Pour réduire les autres à la même incapacité, on les accuſa de haute trahiſon. Audley Mervyn, Puritain intriguant, ſe préſenta à la barre de la Chambre haute, & inſéra dans une harangue, auſſi pompeuſe qu'ennuyeuſe, les articles de haute trahiſon que les Communes avoient dreſſés. Elles accuſoient Bolton, Bramham, Lowther & Ratcliffe, d'avoir exercé, par le conſeil & ſous l'appui du Comte de Strafford, un gouver-

Rushworth, V. IV.

nement illégal & tyrannique en Irlande; de s'être arrogé une autorité souveraine sur les biens, les personnes & les libertés des sujets, d'avoir prononcé des décrets injustes, & des jugements extrajudiciaires, & d'avoir fait périr traîtreusement les fideles sujets de S. M. par des châtiments cruels & infâmes; & enfin d'avoir renversé les droits du Parlement, & l'ancien cours des procédés parlementaires. Ils demanderent qu'on les sommât de répondre à ces accusations, qu'on séquestrât ceux qui étoient actuellement dans la Chambre haute de leurs places & de leurs fonctions, & du Conseil, & qu'on les mît en prison.

Journ. de la Chamb. des Pairs. Carte.

Cette accusation vague & générale contre le Comte de Strafford, quoique conforme aux usages de l'Angleterre, ne fut pas généralement bien reçue par la Chambre des Pairs. Elle fournit matiere à quantité de questions & de difficultés qui ne s'accordoient point avec l'impétuosité des Communes & de leurs amis. On agita si l'on pouvoit séquestrer & mettre en prison l'Orateur des Pairs, sans dissou-

dre leur Chambre, ou l'admettre avec les autres perſonnes accuſées à donner caution ; s'il ſuffiſoit que la Chambre répondît de ſon Orateur, vu qu'il n'y avoit encore aucune charge particuliere contre lui ; ſi l'on pouvoit mettre le Grand-Chancelier en priſon avant de lui avoir ôté les ſceaux? Telles furent les queſtions que les Lords agiterent. Les Communes s'impatienterent, & demanderent hautement que l'on ſatisfît à leur demande. On réſolut enfin que Bramhal & Lowther ſeroient mis en priſon. On fit ſavoir aux Lords Juſticiers, que la Chambre avoit jugé à propos de faire auſſi arrêter le Chancelier, & on les pria de nommer un autre Orateur. Ils répondirent que le Conſeil ne pouvoit abſolument ſe paſſer du Chancelier & du Juge-Mage, & que les Grands-Juſticiers les prioient de vouloir leur remettre ces perſonnes; que l'on feroit ſavoir au Roi le deſir qu'ils avoient d'avoir un nouvel Orateur, & que l'on exigeroit une caution des parties accuſées, ſi Leurs Excellences le jugeoient à propos. Les Pairs acquieſcerent à ces

demandes , & la conteſtation entre les deux Chambres fut ſuſpendue par une prorogation.

Le parti mécontent jouit bientôt d'un triomphe complet dans le jugement du Comte de Strafford , contre lequel on paſſa un bill d'atteinte. Cet événement important eſt trop connu, pour exiger un détail, d'autant plus que j'ai rapporté ci-deſſus les circonſtances les plus odieuſes de ſon adminiſtration. Au-lieu donc de diſcuter les différents chefs d'accuſation que fournirent les ennemis qu'il avoit en Irlande, dans leſquels la méchanceté de ſes perſécuteurs fut quelquefois trop évidente, mais dans leſquels les perſonnes les plus integres & les plus indulgentes trouvent des preuves de ſon orgueil, de ſon inſolence & de ſa tyrannie , j'aime mieux rapporter les effets que cet événement produiſit en Irlande.

Carte. Le plus grand mérite & la meilleure recommandation qu'un homme pût avoir pour parvenir aux dignités & aux emplois, étoit d'avoir été déplacé & maltraité par le Comte de Strafford. Pierre Crosby, ſon ac-

cuſateur, rentra dans le Conſeil. Archibald Adair, ce miſérable Puritain Ecoſſois, qui avoit été dépoſé du Siege de Killalla pour avoir pris le parti de la ligue, fut promû par le Gouvernement Puritain à l'Evêché de Waterford. Les Grands-Juſticiers éviterent avec ſoin de prendre connoiſſance des affaires, & de décider aucune cauſe dans le Conſeil, tant ils furent intimidés par les remontrances contre les requêtes. La haute commiſſion & les préſidences de Munſter & de Connaught, n'oſerent exercer leur juriſdiction. Les Juges ordinaires furent épouvantés: l'attachement ſcrupuleux qu'on eut pour les loix & les conſtitutions de l'Etat, produiſit en Irlande un effet différent de celui que les politiques ſe promettoient; car il ne ſervit qu'à rendre l'adminiſtration mépriſable à un peuple qui étoit accoutumé à un gouvernement rigoureux & ſévere.

Quelques membres des deux Chambres du Parlement d'Irlande, entretenoient depuis long-temps des deſſeins dangereux, qu'ils n'avoient point manifeſtés, parce qu'ils n'é-

toient peut-être pas encore parvenus à maturité ; mais il y a tout lieu de croire que les Puritains & les Papiſtes ne ſe réunirent, que pour tirer parti des troubles de l'Angleterre, pour perdre Strafford, embarraſſer la Couronne, augmenter leur puiſſance, & obtenir du Roi des conceſſions favorables à leurs intérêts. Chaque pas que l'on fit pour ruiner le Lord Strafford, augmenta la confiance des Commiſſaires d'Irlande qui réſidoient toujours à Londres. Ils preſſerent le Roi de répondre aux remontrances du Parlement d'Irlande, & de remédier aux abus dont on s'étoit plaint au Trône. Charles, dans ſon humiliation, conſentit à les faire examiner par ſon Conſeil-Privé, & répondit favorablement à pluſieurs articles. Il conſentit à ce qu'on modérât la taxe de la Nobleſſe ; il promit de faire confirmer ſes droits & ſes privileges par un acte du Parlement, d'ôter leurs ſuffrages aux Pairs qui n'acheteroient point des terres en Irlande dans un temps limité; de permettre à ſes ſujets d'Irlande d'aller ſans permiſſion dans tel endroit de ſes domaines qu'il

leur plairoit ; de défendre aux Vice-Rois & au Confeil de décider de la propriété, & d'éluder les lettres-patentes ; d'annuller les monopoles ; de fufpendre la grande commiffion ; de renvoyer les demandes du Clergé au Confeil d'Irlande, & de régler par un acte ce qui concernoit fes droits & fes tribunaux. Il confentit encore à ce que les Juges-Mages & le Confeil examinaffent les graces qu'il accordoit, & d'affurer par un bill celles qu'on jugeroit avantageufes aux intérêts du Royaume. Il pouffa la condefcendance pour leurs paffions, jufqu'à leur promettre de renvoyer le préambule du bill de fubfide qui regardoit le Lord Strafford. Il promit de réformer les abus des *quo warranto*, & d'empêcher l'exécution des loix militaires. Il confentit à ces articles & à quelques autres moins importants par l'avis de fon Confeil. Il ne rejetta qu'un petit nombre d'articles de leur requête, & refufa de confentir à ce qu'on révoquât aucune partie de la loi de Poynings.

Ces conceffions ne fatisfirent point les Commiffaires. Au-lieu de s'en

rapporter à la bienveillance du Roi; ils exigerent de lui qu'il leur assurât par une déclaration légale & formelle, les droits qu'ils prétendoient leur appartenir; qu'il annullât les pouvoirs dont il leur avoit promis de ne point faire usage; & à l'égard de la loi de Poynings, qu'elle n'empêchât point les deux Chambres du Parlement, de dresser les projets des bills conjointement avec le Conseil, & de les communiquer à la Cour. Les repliques, les explications, les dépêches en Irlande, les réponses qu'on attendit du Conseil de ce Royaume, occasionnerent un délai incommode. Le temps auquel le Parlement d'Irlande avoit été prorogé, étoit déja expiré avant qu'on eût reçu l'ordre du Roi pour une prorogation ultérieure. Il falloit un bill pour constater la légalité de la continuation de cette assemblée, & rendre ses procédés valides; & le Roi écrivit pour cet effet en Irlande. Il falloit également un acte de faveur pour réconcilier les deux Chambres, & appaiser cette animosité qu'elles avoient fait paroître dans la premiere session.

Sans attendre que les Commiſſaires euſſent agi, Charles écrivit aux grands Juſticiers que ſa volonté étoit que ſes ſujets d'Irlande jouiſſent du bénéfice de toutes ſes graces, & leur ordonna de lui envoyer des bills pour régler quelques articles plus importants, & ſur-tout pour aſſurer leurs biens, pour fixer le titre de la Couronne à ſoixante ans, pour annuller toutes les procédures contre les propriétaires de Connaught, qui avoient excité les clameurs du peuple, & mettre les terres de cette Province à l'abri des prétentions de la Couronne.

Les Pairs & les Communes remercierent le Roi, mais de maniere à lui faire comprendre qu'elles ne changeroient point de réſolution. Elles le prierent d'aſſurer toutes les graces par une loi, & que le Parlement actuel ne fût ni prorogé ni diſſous, juſqu'à ce que tout fût réglé, & qu'on eût remédié aux abus. Les démarches du Parlement répondirent à ce début. Les informations qu'on avoit faites, dans la derniere ſeſſion, produiſirent une queſtion ſi importante, qu'elle

justifia l'emportement que l'on témoigna dans cette occasion. Le Chancelier, dans sa réponse à l'accusation qu'on lui intenta, prétendit que depuis la loi de Poynings, la Chambre des Pairs ne pouvoit connoître des causes criminelles; là-dessus les deux Chambres déclarerent dans cette session, que la Cour du Parlement avoit été de tout temps le premier tribunal du Royaume, & qu'il avoit droit de connoître des crimes de trahison & de tous les autres crimes de quelque espece qu'ils fussent. Elles présenterent cette protestation au Roi & à la Chambre haute d'Angleterre; mais celle-ci ne leur fut pas aussi favorable qu'ils l'avoient cru. La question fut vivement agitée dans cette Chambre & dans le Conseil, & l'on conseilla au Roi de suspendre les graces qu'il avoit accordées à ses sujets d'Irlande, jusqu'à ce qu'on eût décidé ce point important. Il paroît que les troubles qui survinrent dans les deux Royaumes, furent cause qu'elle resta indécise.

Journ. de la Chambre des Pairs.
Carte.

Cependant les Communes d'Irlande agirent avec cet esprit violent de

Journ. des Communes, 1641.

réformation, que l'exemple de leurs voiſins leur avoit inſpiré. Elles établirent, par une déclaration ſolemnelle, l'ancien droit qu'elles avoient de s'adreſſer en tout temps à Sa Majeſté, par leurs agents, ſans la permiſſion du Vice-Roi. Elles déclarerent l'édit que le Lord Strafford avoit donné pour régler la qualité des toiles, tout utile qu'il étoit pour faire fleurir les manufactures, onéreux aux ſujets; que la grande commiſſion ne tendoit qu'à renverſer les loix fondamentales du Royaume. Peu ſatiſfaites des bornes que le Roi avoit miſes aux loix militaires, elles voulurent limiter leur exécution, même dans les temps de guerre & de révolte. Elles regarderent les demandes du Clergé, toutes raiſonnables qu'elles étoient, comme autant de griefs qu'elles voulurent réformer; ce qui rendit ſon entretien ſi précaire, que la Chambre fut obligée dans la ſuite de mitiger la rigueur de ſa premiere réſolution.

Une aſſemblée qui outrepaſſoit les limites de ſes privileges conſtitutionnels, qui s'arrogeoit le pouvoir de

Journ. des Communes, 1641.

décider de la propriété, & de contrôler les jugements des tribunaux, se crut en droit d'exercer une autorité arbitraire sur l'Eglise établie, qui étoit également odieuse aux Papistes & aux Puritains. Le zele outré qu'on avoit pour les systêmes, produisit dans ce siecle-ci le même effet qu'a produit dans les suivants l'indifférence pour la Religion. Non contente d'annuller les décrets qu'on avoit faits en faveur du Clergé, & de jetter les membres de cet ordre dans mille difficultés embarrassantes, elle sappa les fondements même de la Religion, en attaquant l'Université. Les réglements que l'Archevêque Laud avoit faits, en excluoient les non-conformistes de quelque dénomination qu'ils fussent. La Chambre les examina à la rigueur, y entrevit des dangers qu'on n'avoit jamais éprouvés, & fit naître mille objections dont le temps a prouvé la fausseté. Les factions dominantes étoient si portées à condamner les derniers statuts, que les Commissaires que les Communes nommerent pour visiter le College, adopterent tous les faux rapports qu'on

leur fit, & déshonorerent leur rapport par des menſonges manifeſtes. Faute d'avoir compris une clauſe d'un ſtatut, ils ſe perſuaderent qu'il étoit défendu aux membres du College, ſous peine d'être caſſés, de ſe plaindre à d'autres qu'au Gouverneur, des abus qu'ils trouvoient dans le gouvernement de la ſociété. Ils regarderent cette prétendue défenſe comme un moyen qu'on avoit imaginé pour cacher la vérité, & ils l'annullerent. Ils accuſerent le dernier Principal, qui avoit été promû aux Evêchés de Cork & de Roſs, d'avoir accepté clandeſtinement le nouveau corps de ſtatuts, de concert avec deux membres du corps; mais ce fait étoit faux & aiſé à réfuter. Ils déclarerent ſon gouvernement, la nouvelle charte qu'il avoit obtenue, les nouveaux réglements qu'il avoit acceptés, comme contraires à l'ancienne fondation, & capables de décourager les ſujets du Royaume, avant même d'avoir vu la charte & examiné les réglements. Ils dénoncerent l'Evêque à la Chambre des Pairs; mais ils ne purent prouver leur ac-

cuſation. Dans la plénitude de leur pouvoir, ils défendirent les élections, & de paſſer aucun bail, juſqu'à ce que la Chambre des Communes eût donné ſes ordres là-deſſus. Pour compléter le triomphe ſur la prérogative royale, on chargea les Commiſſaires d'examiner les nouveaux & les anciens ſtatuts, & d'en former un corps de loix pour le gouvernement du College. Dans la ſeconde ſeſſion, qui devoit compléter ce ſyſtême de réformation, les troubles publics augmenterent au point, qu'on n'eut pas le loiſir de s'occuper du gouvernement d'un College.

Journ. des Communes, 1641.

On doit naturellement s'attendre que les Communes, enflammées comme elles étoient, reprirent l'examen des queſtions qui devoit aſſurer les droits conſtitutionnels des ſujets d'Irlande, & pourſuivirent les accuſations dont l'objet étoit de punir les violations de ces droits. Elles reprirent les premieres avec une ardeur toute particuliere, & elles ſommerent de nouveau les Juges de répondre définitivement aux queſtions qu'on leur avoit propoſées. Ils s'ex-

cuſerent de répondre contre les formes juridiques, ſur des points que les Communes avoient déja décidés, & qu'on avoit communiqués au Roi comme des griefs, avant que Sa Majeſté eût prononcé là-deſſus; ſur des queſtions vagues; ſur des points qui concernoient les premiers tribunaux du Royaume, & que les Juges ſubalternes ne pouvoient décider ſans la permiſſion du Roi. Ils témoignerent la crainte qu'ils avoient d'être cenſurés & décrétés, au cas que leurs réponſes ne s'accordaſſent pas exactement avec les ſentiments des Communes. On leur enjoignit de les donner ſans s'écarter du devoir de leur place, ni du reſpect qu'ils devoient à l'autorité du Roi. Leurs réponſes furent circonſpectes, & les Communes ne les jugerent pas ſatisfaiſantes. Patrik Darcy, Juriſconſulte célebre, qui avoit éprouvé la ſévérité de l'adminiſtration du Lord Strafford, & qui avoit pris le parti des Communes, eut une conférence avec les Pairs, dans laquelle il leur expliqua le ſujet des différentes queſtions qu'on avoit propoſées, & leur prou-

va l'insuffisance des réponses que les Juges avoient données. La dispute se termina par une décision générale de la Chambre des Communes sur chaque article séparément, par laquelle les droits des sujets d'Irlande furent établis avec autant de force que de précision, & tous les pouvoirs que la derniere administration s'étoit arrogés, toutes les pratiques irrégulieres ou illégales, introduites par les désordres publics, & sanctifiées par l'usage, condamnées explicitement & de la maniere la plus sévere.

La Chambre poursuivit les accusations avec moins de violence. Strafford n'avoit pu tirer aucun avantage du témoignage des Lords qu'on avoit accusés. On avoit passé contre lui un bill d'atteinte, & il avoit déja été exécuté. La vengeance des ennemis qu'il avoit dans la Chambre des Communes, n'étoit point insatiable au point d'exiger de nouvelles victimes. Pour ne point manquer à la forme, & ne point abandonner entiérement
Carte. ses premieres procédures, elle chargea un comité d'examiner la réponse que George Ratcliffe avoit faite à sa

remontrance. Elle admit les requêtes contre l'Evêque de Derry, & pria les Pairs de ne point recevoir sa caution. Le Prélat, convaincu de son innocence, pria les Communes de vouloir écouter sa défense sur quelques articles qu'on avoit allégués contre lui, les assurant qu'il les convaincroit que les autres ne méritoient pas leur attention. Elles se refuserent à sa demande. Quoique Bolton, le Chancelier, & Gerard Louther eussent conservé leurs places dans le Conseil & dans leurs Cours, on avoit cependant donné un nouvel Orateur à la Chambre des Pairs, & chacun des accusés répondit aux chefs de son accusation. La fureur des Communes étoit épuisée; on ne fit aucune replique, & les choses en resterent-là.

Lorsqu'on examine sans partialité la conduite du Parlement d'Irlande, on ne peut lui reprocher d'autres motifs qu'une aversion pour le Lord Strafford, occasionnée par une administration souvent impérieuse & févere; un ressentiment contre les agents de ses mesures arbitraires;

une passion pour la réformation, & un empressement à profiter du mauvais état des affaires du Roi, pour limiter son autorité, & soutenir les droits & les intérêts du peuple. Il y a dans sa conduite une ou deux circonstances qui ne sont pas susceptibles d'une interprétation aussi favorable.

Journ. des Communes, 1641.

Les troupes que le Lord Strafford avoit levées pour le service d'Ecosse, étoient depuis long-temps à charge au Gouvernement d'Irlande, sans lui être d'aucune utilité, & un objet odieux & effrayant pour les Communes d'Angleterre. On manquoit d'argent pour les payer, & on ne pouvoit les licencier sans s'exposer à un danger imminent. Charles fut cependant obligé de céder aux remontrances pressantes & réitérées du Parlement d'Angleterre, & résolut, pour prévenir le danger, de les employer au service de quelque Prince étranger. La France étoit trop près & trop avantageusement située par rapport à l'Irlande, & l'on savoit que Richelieu ne cherchoit qu'à y exciter des troubles, ainsi qu'il avoit fait dans l'Ecosse. Les Communes feigni-

rent de craindre une invaſion de la part de la France. Le Roi réſolut donc de les envoyer en Eſpagne, & fit même pour cet effet un traité avec l'Ambaſſadeur de cette Couronne. Il donna ordre de les congédier, & chargea le Gouvernement d'Irlande de trouver les fonds néceſſaires pour les ſatisfaire. Les amis du Roi agirent avec tant de ſoin, que, ſans payer leurs arrérages, ils trouverent aſſez d'argent pour les contenter. Les réglements que l'on fit furent ſi ſages, & les ordres ſi ponctuellement exécutés, qu'elles furent licenciées ſans aucune ſuite fâcheuſe. On fit les préparatifs néceſſaires pour les tranſporter en Eſpagne, & l'Ambaſſadeur employa pour cet effet des ſommes conſidérables. Elles étoient ſur le point de s'embarquer, lorſque le comité d'Irlande qui étoit à Londres, & les Communes d'Angleterre ſe récrierent hautement contre cette démache. Elles alléguerent avec une tendreſſe plauſible & affectée pour les intérêts de la Couronne, qu'il pouvoit ſe faire que l'Eſpagne les renvoyât pour exciter des troubles dans l'Irlande; que quoi-

Carte.

que le Roi régnant fût lié d'amitié avec Sa Majesté, son aïeul avoit médité la conquête de ce Royaume, & n'avoit que trop réussi à le faire révolter; que plusieurs chefs de familles, qui avoient été accusés de trahison sous le dernier regne, étoient actuellement à la Cour d'Espagne, qui les honoroit du titre des lieux d'Irlande où leurs ancêtres avoient fleuri ; qu'on pouvoit leur donner le commandement des troupes Irlandoises, & qu'ils reviendroient revendiquer leurs anciens droits, & se remettre en possession des biens qui leur avoient appartenu.

Il y a tout lieu de croire, à juger des choses par l'événement, que ce furent quelques chefs de parti mal-intentionnés pour le Gouvernement d'Angleterre, qui firent courir ce bruit, & qui alléguerent ces raisons spécieuses. Il convenoit à leurs intérêts, que l'on retînt en Irlande un nombre d'Officiers oisifs & indigents, enflammés par la superstition & l'orgueil de famille, imbus des idées barbares attachées au titre de chef, élevés dans une aversion habituelle

pour

pour le Gouvernement d'Angleterre, aigris par les maux publics, & capables de se porter aux entreprises les plus désespérées. Le Parlement d'Angleterre, sans égard pour les conséquences dont je viens de parler, adopta les sentiments de la Chambre des Communes, & feignit à son exemple de craindre une invasion de la part de l'Espagne. Il n'ignoroit point que le Roi d'Espagne, quand même l'amitié qu'il témoignoit à celui d'Angleterre auroit été simulée, n'avoit ni le temps ni le pouvoir d'attaquer ses domaines, vu la foiblesse à laquelle l'avoient réduit ses guerres avec la France, & la derniere révolte du Portugal & de la Catalogne. Son unique but en agissant de la sorte, fut de mortifier le Roi, & de manifester son autorité en s'opposant à ce qu'on fît aucune levée dans l'Irlande pour le service du Roi d'Espagne. Il arrêta l'embarquement des troupes malgré les plaintes de l'Ambassadeur, lequel se fixant à la parole du Roi, avoit fait pour le hâter des dépenses extraordinaires. Charles s'adressa lui-même à la Cham-

bre des Pairs ; mais le Parlement fut inexorable. Il obligea les marchands à donner caution qu'ils ne transporteroient aucun soldat hors des domaines de Sa Majesté ; de maniere que les troupes resterent en Irlande pour piller le Pays , en attendant qu'on pût les employer dans une révolte.

Une autre circonstance, quoique peu importante en apparence, donna lieu de soupçonner qu'on avoit formé des desseins contre la tranquillité publique. On avoit enflammé l'esprit du peuple d'Angleterre par le bruit qu'on avoit fait courir de divers complots que l'on tramoit contre l'Etat. On usa du même artifice en Irlande, & avec le même succès. On prétendit que quelques domestiques ou créatures du feu Lord Strafford avoient résolu, pour venger sa mort, de faire périr le Parlement d'Irlande, & avoient placé pour cet effet un magasin à poudre au-dessus de la salle où il avoit coutume de s'assembler. Quelques membres des deux Chambres feignirent d'ajouter foi à ce bruit, & obtinrent un co-

mité pour visiter tous les appartements du château de Dublin, & s'assurer de la vérité du fait. On fouilla avec une diligence extraordinaire tous les endroits contigus aux appartements qu'occupoient les deux Chambres, & l'on n'y trouva rien qui pût donner le moindre soupçon. Le Lord Macguire, chef de ce comité, dont j'aurai bientôt occasion de parler, ne fut point satisfait, & voulut absolument s'instruire de l'état des magasins. Il prodigua l'argent aux Officiers & aux employés; mais voyant qu'il ne pouvoit y parvenir, il s'adressa à Jean Borlase, un des Juges-Mages, & Grand-Maître de l'artillerie, & lui demanda à visiter les magasins, en vertu d'un ordre du Parlement qu'il lui montra. Borlase étoit trop honnête homme pour le soupçonner de vouloir s'en emparer; mais comme le prétexte qui avoit donné lieu à cet ordre étoit mal fondé, & n'exigeoit par conséquent pas un empressement aussi extraordinaire à s'instruire de ce que les magasins contenoient, il refusa de les lui montrer. » Les munitions,

Dr. Jones, Narrat. MS. Trin. Col. Dub.

» lui dit Borlase, sont des joyaux pré-
» cieux qui appartiennent à Sa Ma-
» jesté, & qu'on ne doit montrer
» que pour des raisons légitimes ".

Carte. On prolongea la session dans l'espérance que les Commissaires d'Irlande retourneroient enfin avec les bills que le Roi avoit promis. Ce délai allarma les Gouverneurs en chef; ils craignirent de nouveaux actes de violence de la part du Parlement. L'empressement qu'il témoigna de continuer sa session, ne servit qu'à confirmer les Grands-Justiciers dans la résolution qu'ils avoient prise de le dissoudre. Les Chambres s'ajournerent, résolues de continuer leurs projets de réformation dans la premiere assemblée, d'augmenter leurs demandes, & d'obtenir de nouvelles concessions du Trône. Les circonstances étoient favorables à un pareil dessein; & les Chambres d'Irlande avoient trop de discernement pour ne pas en profiter. Pour animer leurs espérances, les Commissaires arriverent chargés de graces & d'honneur. Ils apporterent les bills que le Parlement sollicitoit depuis si long-temps.

Ils aſſuroient les biens des ſujets, & préparoient les griefs dont ils ſe plaignoient ; ce qui ôta toute excuſe aux factieux, ſatisfit ceux qui avoient à cœur les intérêts de la nation, & fit eſpérer de voir rétablir la paix & le bon ordre dans le Royaume.



CHAPITRE III.

La paix d'Irlande malheureuſement interrompue. — Cauſes & occaſions de révoltes. — Caractere des naturels d'Irlande & des anciens Anglois. — Leurs plaintes. — Influence de la Religion. — Eſprit & principes des Eccléſiaſtiques Romains. — Leurs menées dans le continent. — Heber Mac-Mahon découvre le projet d'une révolte qu'on avoit formée. — Effet que produit la révolte d'Ecoſſe. — Caractere de Roger Moore. — Ses liaiſons avec le jeune Tirone. — Sa correſpondance avec Plunket & Macguire. — Il gagne les autres peuples du Nord. — Leurs conférences. — Comptent ſur un ſecours étranger. — Encouragés par les avis qu'ils reçoivent d'Angleterre. — On leur conſeille de s'emparer du château de Dublin. — Sir Phelim O'Nial. — Plan de la conſpiration. — On eſt ſur le point d'y renoncer. — Moore eſt d'avis qu'on l'exécute. — Procédé que l'on tient à Dublin & dans le Pays.

— *Projet chimérique de quelques conspirateurs. — Assemblée dans l'Abbaye de Multifernam. — Les conspirateurs se rendent à Dublin. — Ils tiennent Conseil le 22 d'Octobre. — Négligence du Gouvernement. — Il néglige l'avis de William Cole. — Owen O'Conolly. — Sa conférence avec Mac-Mahon. — Avis qu'il donne à William Parsons. — On tient un Conseil dans la maison de Jean Borlase. — Mac-Mahon arrêté & examiné. — On s'assure du Lord Macguire. — Ses associés prennent la fuite. — François Willougby. — Avis qu'il donne. — Son zele & son assiduité. — Troubles à Dublin. — Faux bruits. — Stratagême de Jean Temple. — Mesures pour la sûreté publique. — Les Lords du district prennent les armes. — Réponse des Tribunaux & des Conseils. — L'édit du Gouvernement choque les Lords. — Second édit. — Dépêches envoyées au Roi & au Comte de Leicester. — Succès des rebelles dans la Province d'Ulster. — Leur conduite dans Cavan & Longford. — Erreur des Anglois. — Leurs calamités. — Ani-*

mosité des rebelles. — Prétendent avoir reçu un ordre du Roi. — Manifeste qu'ils donnent. — Remontrances de Longford. — On s'oppose aux rebelles. — Dépêches & secours de la part du Roi. — O'Nial vaincu & disgracié. — Défaite des rebelles à Lisburn. — Cruauté horrible des rebelles. — Massacre dans l'Isle de Magee.

A. D. 1641.

CETTE vacation à laquelle le Parlement d'Irlande avoit consenti avec répugnance, devint une époque importante, & fut marquée par une conspiration & une révolte dont on a peu d'exemple dans l'Irlande. L'espérance d'une paix de quarante ans que l'on croyoit devoir être le fruit des progrès graduels de la nation, de l'activité de son Parlement, de la disposition favorable du Roi, du génie du Parlement d'Angleterre, s'évanouit à l'instant, & le Royaume retomba dans les malheurs qu'il avoit autrefois éprouvé.

Il est difficile, & même impossible à un Irlandois de rapporter les événements dont je vais parler, sans offenser les parties discordantes qui

ſont habituées à les regarder à travers le milieu de leurs paſſions & de leurs préjugés. Je ne doute point qu'elles n'ayent exagéré les ſouffrances de leurs ancêtres, & exténué les fautes qu'ils commirent; mais on ne doit pas attendre qu'un Hiſtorien rapporte ſcrupuleuſement les raiſons que leurs partiſans ont alléguées. Son devoir eſt de puiſer dans les bonnes ſources, & de s'attacher ſtrictement à la vérité, ſans flatter les préjugés, ni craindre le reſſentiment des partis & des ſectes. Je craindrois, ſi je faiſois l'éloge du bonheur & de la tranquillité dont jouiſſoit la nation, qu'il ne fût démenti par ce qu'on rapporte des maux qu'elle éprouva dans la ſuite. Je crois donc que le plus ſûr pour moi, eſt de me renfermer dans les bornes de l'hiſtoire, & de rapporter d'abord les cauſes & les motifs d'une révolte dont on reſſent encore les effets après un laps de cent & trente ans.

Les victoires qu'Eliſabeth remporta dans l'Irlande mirent ſon ſucceſſeur en état d'exercer ſes talents politiques & légiſlatifs dans cette par-

tie de ses domaines; mais ni les armes ni la politique ne purent changer tout-à-coup les passions & les sentiments des sujets, ni éteindre les préjugés & l'animosité qu'ils conservoient encore. Elles produisirent une apparence extérieure de paix & de réformation dans les cantons les plus civilisés de l'Irlande; mais on y trouvoit encore quantité de vieux Irlandois, attachés aux débris de leurs tribus respectives, aigris par le souvenir de leurs souffrances passées, & habitués à regarder le gouvernement d'Angleterre comme une usurpation injurieuse. Les habitants des districts les plus éloignés conservoient encore leurs anciennes mœurs, & étoient moins attentifs à dissimuler leur ressentiment.

Leur aversion s'étendoit sur les Anglois établis depuis plusieurs siecles dans leur Pays; & quoiqu'elle fût moins invétérée, ils ne se faisoient aucun scrupule de la manifester dans le cas où la fortune les favorisoit. Plusieurs s'étoient ligués avec le Comte rebelle de Tirone, lequel s'étoit vanté d'exterminer tous les

Anglois, & avoit eu l'insolence de dire à ses anciens confédérés qu'ils auroient le même sort, à moins qu'ils ne se soumissent aux Irlandois, qui étoient les seuls propriétaires légitimes du Pays. Chichester's State Papers, MS. Trin. Col. Dub.

Cependant ces traits passagers d'insolence ne furent point capables d'éloigner les Anglois des nationaux, ni de leur inspirer pour eux cette aversion que leur attribuent quelquefois ceux qui ont écrit l'histoire du période dont je parle. La plupart parloient Irlandois, & tous avoient adopté une partie de leurs mœurs. Les deux peuples s'étoient entremêlés par des mariages, étoient unis par la Religion, & se plaignoient des mêmes griefs. Les nouveaux aventuriers employés au service de la Couronne, les regardoient tous deux indistinctement comme des gens mal-intentionnés pour le Gouvernement d'Angleterre. Ceux qui s'étoient enrichis en Irlande, & souvent aux dépens des anciens naturels, s'efforçoient de passer pour les seuls sujets fideles du Royaume, & d'inspirer à la Couronne des soupçons contre les famil-

les Angloises les plus respectables, pour les exclure des emplois. Le Comte de Strafford poussa les choses encore plus loin. Sa politique fut de détruire les complots, de mortifier tous les chefs populaires, & de convaincre les plus orgueilleux qu'il n'y avoit aucune puissance en Irlande en état de s'opposer à celle des Vice-Rois; mais sa politique ne fut ni prudente ni circonspecte. Il ne laissoit échapper aucune occasion de mortifier les Anglois d'origine; il n'avoit pour eux ni ce respect ni cette attention à laquelle ils étoient accoutumés depuis long-temps; il disoit à ceux dont les ancêtres avoient acquis la domination de l'Irlande au prix de leur sang, qu'ils étoient un peuple conquis, dépouillé de tout droit politique, & qui dépendoit entiérement du bon plaisir du Roi.

Rushworth. Trial of Strafford.

La politique de Jacques étoit de ne former qu'un seul peuple des habitants d'Irlande, & de bannir pour toujours toutes les distinctions odieuses. Celle de ses Ministres & de leurs successeurs fut de les distinguer en deux parties, dont l'une comprenoit

les ſujets loyaux & affectionnés, c'eſt-à-dire les derniers aventuriers & les créatures de la Couronne, & l'autre, les ſujets mal-intentionnés, c'eſt-à-dire tout le reſte des habitants. Le peuple qu'on inſultoit de la ſorte, étoit hautain & courageux, & il y avoit également de la folie & de la barbarie à l'irriter par de nouvelles injuſtices & de nouvelles oppreſſions. La colonie du Nord, toute utile qu'elle étoit, & malgré les raiſons qu'on allégua pour la juſtifier, ne pouvoit que choquer l'orgueil & les préjugés des Irlandois, & ceux d'entr'eux qui ſe ſoumirent & accepterent leur portion de terres, ſe plaignirent plus d'une fois d'avoir été trompés. On faiſoit tous les jours revivre quelque ancienne prétention de la Couronne, on harceloit les propriétaires, en ſuppoſant des loix qui n'avoient jamais exiſté, des agents & des miniſtres intéreſſés les dépouilloient frauduleuſement de leurs biens; mais ce qui irrita encore plus les ſujets, fut la mauvaiſe foi avec laquelle Charles éluda les graces qu'il avoit promiſes, l'inſo-

lence avec laquelle Strafford les refuſa, & la conduite qu'il tînt envers les propriétaires de Connaught.

On peut ajouter aux préjugés & aux griefs qui aliénoient la nation du Gouvernement d'Angleterre, l'influence énergique des préjugés & des principes religieux. La plupart des habitants étoient entiérement dévoués au Pape, provoqués par les loix pénales d'Eliſabeth, & outrés de ſe voir exclus des emplois & des charges de l'Etat. On n'avoit jamais exécuté ces loix à la rigueur, ſi ce n'eſt pour réprimer l'inſolence du Clergé Papiſte, ou pour en exiger certaines conceſſions qu'il refuſoit d'accorder, & il n'en fallut pas davantage pour exciter les clameurs du peuple. Le Clergé Romain avoit ſur les membres de ſa communion ce crédit que les dogmes de ſa Religion leur donne, & il profitoit de leur ignorance pour les gouverner à ſon gré. Les Prêtres qui le compoſoient avoient reçu leur éducation dans les Séminaires étrangers, particuliérement dans ceux de France & d'Eſpagne, & en avoient adopté les principes. Ils étoient re-

tournés en Irlande après s'être obligés par serment d'obéir aveuglément au Pape, imbus de ces doctrines absurdes & pestilentielles que les plus modérés de leur communion faisoient profession de détester; telles que la monarchie universelle du Pape, tant dans les choses civiles que spirituelles; le pouvoir qu'il a d'excommunier & de déposer les Souverains, d'absoudre les sujets de leur serment de fidélité; de dispenser des loix divines & humaines; de sanctifier la rebellion & le meurtre, & de changer la nature & la différence essentielle du vice & de la vertu. Telles étoient les doctrines impies dont ils avoient imbu l'esprit de leurs dévots superstitieux: » Quoiqu'elles fussent, » dit Walsh, Religieux Franciscain, » directement opposées au dessein de » l'Evangile, aux écrits des Apôtres, » & aux commentaires de leurs successeurs, à la croyance de l'Eglise » Chrétienne pendant dix siecles, & » qui plus est, aux leçons les plus » claires de la nature ".

Cet fut à des Ecclésiastiques imbus de cet esprit & de ces princi- Carte; Orm.

pes, que l'on permit d'exercer en Irlande une jurisdiction spirituelle sous l'autorité du Pape, généralement avec la connivence, & quelquefois sous la protection des Magistrats Papistes; car il y eut des cas où on les admit à la Magistrature sans exiger d'eux le serment de suprématie; mais cette jurisdiction étoit précaire, sujette à l'inspection de la puissance civile, & par conséquent peu conforme aux idées de l'autorité cléricale établie dans les Etats Papistes. Le Gouvernement leur permettoit d'exercer leur Religion en secret; mais leur imagination étoit remplie du faste & de la pompe dont elle étoit accompagnée dans les Pays étrangers. Ils avoient été témoins de la grandeur des Evêques, du respect que l'on avoit pour les différents ordres du Clergé; ils n'ignoroient ni les biens, ni les revenus dont il jouissoit. Ils étoient mortifiés de leur état, du déguisement dont ils étoient obligés d'user, de la modicité de leurs revenus, qu'ils auroient voulu échanger avec ceux du Clergé Protestant. Ils étoient à la vérité médiocres dans ce temps-

là ; mais ils auroient pu augmenter entre leurs mains par la ſuperſtition des laïques, & la terreur des cenſures eccléſiaſtiques.

Ils ne virent d'autre moyen d'obtenir ce qu'ils deſiroient que celui des armes & de la révolte. Ils trouverent dans les Pays étrangers pluſieurs de leurs compatriotes, qui étoient les deſcendants ou les adhérents des Chefs rebelles, à qui l'on avoit donné de l'emploi, & il leur fut aiſé de les enflammer en leur rappellant la grandeur de leurs familles, les efforts généreux que leurs peres avoient faits pour la cauſe de la Religion & de la liberté, (c'étoit le langage ordinaire dont ils ſe ſervoient) en leur repréſentant l'état d'humiliation auquel ils étoient réduits, & l'eſpoir qu'ils avoient de ſe venger de leurs oppreſſeurs. Ces derniers leur procurerent un accès auprès des Miniſtres d'Etat, auxquels ils les repréſenterent comme des martyrs de leur Religion. Ils leur exagérerent la force des Catholiques d'Irlande, le deſir qu'ils avoient de prendre les armes pour la foi ; ils leur deman-

derent du secours pour cette entreprise pieuse, & en reçurent souvent des réponses favorables. Animés par ces marques d'attention, & par ces légers témoignages de faveur & de protection, ils envoyerent leurs émissaires en Irlande, pour pratiquer les anciens Irlandois. Ces derniers, qui étoient naturellement fiers, querelleurs, oisifs, & qui n'estimoient d'autre profession que celle des armes, entrerent aisément dans leurs vues. Ils consulterent ensemble, ils entretinrent diverses correspondances, ils formerent plusieurs plans de révolte; de maniere que l'an 1634, Heber Mac-Mahon, Ecclésiastique Romain, donna avis au Lord Strafford d'une révolte générale qu'on méditoit en Irlande, ajoutant qu'il avoit été longtemps employé dans les Cours étrangeres pour en obtenir des secours. Strafford se contenta de prendre les précautions néceſſaires, sans allarmer la nation, & fit épier avec soin les pratiques des Irlandois auprès des Princes étrangers. Ces bruits vagues d'une conspiration, n'ayant eu aucune suite, ne servirent qu'à affer-

mir la confiance du Gouvernement d'Irlande, & à lui faire mépriser le danger dont il étoit menacé. La vigilance de Strafford arrêta la révolte, mais ne l'étouffa point, & la sévérité de son administration augmenta son acrimonie.

Pendant que les passions des Irlandois étoient ainsi agitées, les mécontents d'Ecosse, par leurs efforts courageux & déterminés pour la cause de la Religion, & la réformation des abus, par leur résolution à prendre les armes, les progrès & les succès de leur irruption en Angleterre, parurent reprocher à leurs voisins leur paresse & leur nonchalance, & les exhorter à imiter leur conduite. On avoit permis aux Ecossois d'établir une nouvelle Religion; les Irlandois crurent qu'il y avoit infiniment plus de mérite à rétablir celle qu'ils avoient professée. Les Ecossois se plaignoient des maux passagers qu'ils souffroient; ceux des Irlandois étoient plus affligeants. Ils avoient obtenu par leur valeur des concessions considérables; & il étoit honteux aux Irlandois d'être moins cou-

rageux qu'eux, & de leur céder la palme de la valeur. Tels étoient les ſentiments que les émiſſaires des Papiſtes s'efforcerent de leur inſpirer. Ils tinrent leurs conſultations, & dreſſerent leurs projets de révolte dans le continent; leurs agents eccléſiaſtiques ſe rendirent en Irlande, & ſe conduiſirent avec ſi peu de prudence, que l'on fut bientôt inſtruit de leurs menées. Les Miniſtres Anglois apperçurent une fermentation extraordinaire parmi les Irlandois qui étoient dans les Pays étrangers; ils eurent avis d'une conſpiration que l'on tramoit, ils le communiquerent à la Cour, & l'on chargea Vane, le Secretaire, d'avertir les Grands-Juſticiers d'Irlande, » que quantité de Prêtres Irlandois s'étoient rendus d'Eſpagne en Angleterre & en Irlande; » que pluſieurs ſoldats vétérans les » avoient ſuivis, ſous prétexte de » faire des levées pour le Roi d'Eſpagne; & que quelques Religieux » Irlandois avoient fait courir le » bruit qu'il y auroit dans peu une » révolte dans l'Irlande, particuliérement dans la Province de Con-

Carte, Vol. III, Lettre XVIII.

» naught". On ne voit cependant pas que les Grands-Juſticiers ayent pris aucune précaution, malgré le danger dont ils étoient menacés. Les ennemis du Gouvernement donnoient une forme à leur projet, & l'adreſſe & les talents d'un ſeul homme en procurerent l'exécution.

Roger Moore étoit le chef d'une famille Irlandoiſe autrefois puiſſante dans la Province de Leinſter. Ses ancêtres avoient été chaſſés de leur Principauté, ſous le regne de Marie, par fraude & par violence, & leur tribu preſque exterminée par des exécutions militaires. Leurs deſcendants ſe diſtinguoient par la haine dont ils avoient hérité contre les Anglois, & O'Moore l'avoit manifeſté ſous le regne d'Eliſabeth, par la violence & l'opiniâtreté de ſes hoſtilités. Le reſſentiment de Roger étoit d'autant plus redoutable, qu'il étoit aigri par les ſouffrances de ſes ancêtres, par l'indigence à laquelle il étoit réduit, & le chagrin qu'il avoit de voir ſon héritage occupé par des étrangers, qui s'étoient enrichis des dépouilles de ſa famille ; mais ſa

Carte, Ann. MS.

conduite étoit prudente & réfléchie; car il avoit du jugement, de la pénétration, & une politesse de mœurs que ses ancêtres n'avoient point connue. Il étoit allié avec plusieurs anciennes familles Angloises, & intimement lié avec elles. Il avoit passé une partie de sa jeunesse dans le continent, ce qui en achevant de le civiliser, l'avoit affermi dans la haine que ses compatriotes exilés lui avoient inspiré pour les Anglois. Il s'attacha particuliérement au fils du Comte rebelle de Tirone, qui avoit obtenu un régiment en Espagne, & qui étoit très-bien venu dans cette Cour. Il étoit naturel qu'ils s'entretinssent des malheurs de leurs peres, des efforts qu'ils avoient fait pour la cause de leurs compatriotes, & de l'espérance de voir renaître la splendeur de leurs familles. Ils crurent qu'il y avoit de l'héroïsme à détruire une Puissance qui avoit renversé tous les anciens établissements qu'on avoit fait en Irlande. Le courage de Moore s'enflamma; il résolut de rétablir ses compatriotes; son camarade applaudit à son dessein, & il s'en retourna

en Irlande dans l'intention de l'exécuter.

Moore n'eut pas plutôt conçu cette idée, qu'il s'étudia à gagner l'eſtime & l'affection de ſes compatriotes; & tout concourut à le faire réuſſir. Il joignoit à une phyſionomie agréable, un air de dignité, un caractere doux & inſinuant, une parfaite connoiſſance du caractere des hommes, & une facilité étonnante à ſe conformer à leurs ſentiments & à leurs paſſions. Les Irlandois reçurent avec tranſport le repréſentant d'une de leurs plus illuſtres familles; ils le regarderent comme leur protecteur; ils le célébrerent dans leurs chants, & ils diſoient proverbialement, qu'ils ne comptoient que ſur Dieu, la Vierge, & Roger Moore. Carte.

Il continua de pratiquer ſes amis & ſes alliés; il fomenta leur mécontentement, il augmenta leurs craintes, & leur fit inſenſiblement adopter ſon deſſein. De ce nombre étoit Richard Plunket, fils cadet de ce Chriſtophe Plunket, qui, dans le gouvernement de Chicheſter, s'oppoſa ſi vivement au Parlement d'Ir-

lande. Sa famille étoit une des meilleures du Royaume. Il avoit été élevé en Angleterre, il avoit commandé en Flandre, & s'étoit avancé dans les troupes. Il joignoit à beaucoup de politesse le talent de persuader tous ceux avec lesquels il avoit à faire, & de les gouverner à son gré. Vain, pauvre & superstitieux, il devint entre les mains de Moore un instrument dont il sut tirer parti. Cet adroit conspirateur exagéra les insultes que la nation avoient essuyées durant le gouvernement tyrannique de Strafford; il fit l'énumération de tous les griefs publics; il blâma les mesures lentes & inefficaces que l'on prenoit pour y remédier; il exalta la bravoure avec laquelle les Ecossois avoient assuré leur Religion & leur liberté; il condamna l'indolence & la paresse de ses compatriotes, qui, au-lieu de faire un effort digne de leur valeur, dans une conjoncture aussi favorable, attendoient avec soumission que les Puritains d'Angleterre & d'Ecosse eussent entiérement aboli la Religion Catholique Romaine dans tous les domaines du Roi. Ces suggestions

geſtions produiſirent à l'inſtant leur effet ſur l'eſprit de Plunket. Il ſe ſoumit entiérement à la conduite de ſon allié, & devint un des principaux agents de la conſpiration.

On n'eut pas beaucoup de peine à gagner les Chefs des Irlandois d'Ulſter, qui avoient été ſi ſévérement châtiés par les armes d'Eliſabeth, & ſi griévement dépouillés par les colonies de Jacques. — Moore s'adreſſa d'abord à Connor Macguire, Baron d'Inniskillen. Ce Seigneur étoit regardé comme un Chef par ceux de ſa tribu qui étoient reſtés dans le Comté de Fermanagh. Son ancêtre avoit perdu ſes biens dans la révolte de Tironne; une partie de ſes terres avoit été rendue à ſon aïeul, en faveur des ſervices qu'il avoit rendus, & avoit paſſé à ce Seigneur. C'étoit un homme d'un eſprit borné, débauché, prodigue, & abymé de dettes, orgueilleux, & très-mécontent du mauvais état de ſes affaires. Moore lui rappella la richeſſe & la ſplendeur dont ſa famille avoit joui autrefois, déplora ſon ſort actuel, invectiva contre la puiſſance qui avoit dépouil- Carte.

lé les propriétaires légitimes de l'Isle, & donné leur patrimoine à des étrangers. Il lui fit observer que le Gouvernement d'Angleterre étoit devenu odieux à tout le monde, que les habitants d'Irlande, soit Anglois, soit Irlandois, étoient las de ses oppressions, & qu'ils ne pouvoient trouver de conjoncture plus favorable pour recouvrer leur liberté & les biens qu'ils avoient perdus. Voyant que ces raisons ne produisoient aucun effet sur lui, il fit promettre à Macguire, sous le sceau du serment, qu'il ne révéleroit point son secret, & lui dit qu'il avoit conféré avec plusieurs des premiers Gentilshommes de Leinster & de Connaught, sur un plan de révolte générale qu'il méditoit, & qu'ils lui avoient promis d'y entrer, si les Irlandois d'Ulster vouloient le seconder; que c'étoit-là un moyen de rentrer dans ses biens, & d'établir la Religion de ses ancêtres, à moins qu'il n'aimât mieux se soumettre honteusement à ses maux présents, & souffrir que le Parlement d'Angleterre étendît sa persécution sur tous les Catholiques d'Irlande,

Narration du Lord Macguire. Nalson.

& exterminât tous ceux qui profeſſoient la Religion Romaine. Sa ruſe eut tout l'effet qu'il deſiroit, & il gagna encore trois autres Irlandois de la Province du Nord; ſavoir, Mac-Mahon, Philippe-Reily & Torlagh, frere de Phélim O'Nial, & le plus conſidérable de tous ceux de ſon nom qui réſidoient dans Ulſter.

Il fit obſerver à ſes aſſociés que la révolte générale qu'il leur propoſoit étoit aiſée à exécuter dans l'état actuel où ſe trouvoient l'Angleterre & l'Ecoſſe; que quantité de leurs alliés & de leurs adhérents avoient pris les armes, & ſe rangeroient infailliblement du côté de leurs Chefs naturels; qu'il falloit profiter de l'approche de l'hyver, parce que les Anglois ne pourroient envoyer aucun ſecours en Irlande; pratiquer leurs amis, & donner avis aux Irlandois du Continent, qui ne manqueroient pas de les ſeconder. Les conſpirateurs du Nord répondirent à cela, qu'il convenoit, avant de prendre aucune meſure, de s'aſſurer d'un ſecours étranger; & qu'il étoit à propos, en attendant, de ſonder les diſpoſitions de leurs com- Nalſon.

patriotes. Moore, qui n'aimoit point le délai, s'efforça de les convaincre qu'il étoit inutile de ſonder des gens qui approuvoient leur deſſein, & qui, ſûrement, prendroient les armes au premier avis qu'on leur donneroit. Il ajouta que les habitants du diſtrict ne manqueroient pas de ſuivre l'exemple des nationaux, ou du moins reſteroient neutres; qu'il avoit déja communiqué ſon projet à pluſieurs perſonnes puiſſantes; qu'il connoiſſoit un Chef qui étoit aſſuré de ſon diſtrict. On lui demanda ſon nom, & il leur dit que c'étoit le Lord Mayo, lequel deſcendoit d'une branche des de Burghos, & qui avoit quantité de partiſans dans la Province d'Occident.

Pour hâter les réſolutions & animer les eſpérances de ces conſpirateurs, il arriva d'Eſpagne un émiſſaire du Comte de Tirone, (c'eſt ainſi qu'on l'appelloit) qui promit à ſes parents & à ſes amis, de la part du Cardinal de Richelieu, des armes, de l'argent & des munitions, & les inſtructions néceſſaires pour la révolte qu'ils méditoient. Il avoit ordre de

dire au Comte que la révolte étoit fixée au mois d'Octobre, & de le prier de faire en ſorte que les ſecours qu'il attendoit fuſſent prêts pour ce temps-là. Le bruit qui courut de la mort du jeune Comte de Tirone ne ralentit point leur courage. Ils dirent au meſſager qu'au cas qu'il ſe confirmât, il n'avoit qu'à s'adreſſer à un membre de la même famille qui étoit dans les Pays-Bas, ſavoir au Colonel Owen O'Nial, l'inſtruire des meſures qu'on avoit priſes en Irlande, & lui demander ſon ſecours & ſes conſeils; & le prier ſur-tout de continuer ſa négociation avec le Cardinal de Richelieu, & de s'aſſurer du ſecours qu'il avoit promis.

Ce qui anima encore plus les mécontents, & ceux même qui n'étoient point encore engagés dans la conſpiration, fut la nouvelle qu'on reçut des édits qu'on avoit publiés contre les Catholiques d'Angleterre, & les déclarations des Ecoſſois contre tous les membres de leur communion. Quelques-uns craignirent de devenir les victimes de la fureur fanatique Nalſon.

des Puritains, & les mal-intentionnés affecterent, à dessein de répandre ce bruit. Ils publierent que les Ecossois alloient envoyer une armée en Irlande, pour poursuivre les Catholiques Romains à feu & à sang. Ceux d'entre ces derniers, qui étoient affectionnés à la Couronne, craignirent qu'on n'envoyât les troupes que l'on venoit de licencier dans les Pays étrangers, dans le temps où l'autorité royale & leur Religion étoient en danger. Les conspirateurs avoient leurs raisons pour insister à ce qu'on les retînt dans le Pays. Les Communes s'opposerent à ce qu'on les envoyât en Espagne. Le Roi ayant donné la permission de lever des troupes dans l'Irlande pour le service d'Espagne, Plunket, l'associé de Moore, Hugh Byrne, dont le pere avoit été opprimé & dépouillé de ses terres par le Grand-Juge Parsons, & un troisieme Officier nommé O'Nial, en leverent aussi de leur côté, sans y être autorisés par le Roi, & sans que le Gouvernement d'Irlande s'y opposât. Jacques Dillon, d'une des meilleures familles d'Angleterre, en leva

Carte.

auſſi de ſon côté. Tous les Officiers entrerent dans la révolte, & témoignerent, comme Catholiques Romains, l'horreur la plus décidée pour les ſévérités dont on menaçoit leur Religion en Angleterre & en Ecoſſe. Ils mirent tout en œuvre pour animer leurs aſſociés; ils propoſerent d'employer les forces qu'ils leverent pour la cauſe de leurs freres, & la défenſe de leur Religion, & leur promirent de s'emparer du château de Dublin, des armes, des vivres & des munitions qui y étoient, pourvu que la révolte fût générale, & que les Irlandois d'Ulſter les ſoutinſſent courageuſement.

Un déſeſpéré & dangereux partiſan de la Province du Nord, ſavoir Phelim O'Nial de Kinnaird, dans le Comté de Tirone, entra auſſi dans la conſpiration. Il avoit été élevé à Lincoln's Inn, & avoit profeſſé dans ſa jeuneſſe la Religion Proteſtante; mais il retourna au Papiſme, & reprit, en rentrant dans ſon Pays, toute la groſſiéreté de ſes compatriotes. Sa famille n'avoit point à ſe plaindre du Gouvernement. Il lui avoit aſſuré Carte.

ſes terres en récompenſe de ſes ſervices, & les avoit confirmées à Phelim par de nouvelles lettres-patentes. Né avec peu de génie & un caractere groſſier & ſenſuel, il prit poſſeſſion de ſes terres avant d'avoir acquis le jugement néceſſaire pour les gouverner, & les prodigua bientôt par ſes folles dépenſes. Son nom lui donnoit beaucoup de crédit ſur les Irlandois de ſa Province, & il augmenta après la mort du jeune Tirone d'Eſpagne, dont on avoit d'abord douté, mais qui ne tarda pas à être confirmée. Cet événement lui procura la ſupériorité ſur ſes parents & ſes adhérents, & la ſouveraineté de la vaſte & puiſſante tribu d'O'-Nial. Animé par l'eſpérance d'échanger ſon indigence & ſon infériorité actuelle pour la puiſſance & les vaſtes domaines qui étoient anciennement annexés à ſon titre, il donna tête baiſſée dans la conſpiration contre le Gouvernement d'Angleterre. Il entra en correſpondance avec Owen O'-Nial, Officier Irlandois, qui ſervoit dans les Pays-Bas; il fit fond ſur les ſecours qu'il lui promit; il affecta la

qualité de Chef des Irlandois du Nord; & ſous prétexte de lever des troupes pour le Roi d'Eſpagne, il raſſembla tous les ſujets perdus de débauche & de dettes, les brigands & les ſcélérats qui ſe trouvoient dans le Pays.

L'acquiſition de ce nouveau partiſan inſpira une nouvelle confiance à Plunket, Byrne, & Dillon, qui s'étoient chargés de la priſe du château de Dublin. Ils étoient aſſurés d'une révolte de la part des habitants du Nord, & ils continuerent de concerter enſemble les moyens d'aſſurer le ſuccès de leur entrepriſe. Prévoyant que la guerre civile dureroit quelque temps, ils réſolurent pour payer les ſoldats, de s'emparer de tous les revenus du Royaume, ſans diſtinction des perſonnes, ſe flattant que le Pape ſuppléeroit à ce qui leur manqueroit. Ils voulurent s'aſſurer des ſecours étrangers. Byrne affecta de mépriſer les doutes de ſes aſſociés. Il leur dit qu'Owen O'Nial avoit reçu les promeſſes les plus ſolemnelles de celui du Cardinal de Richelieu; qu'il s'étoit obligé de leur fournir une

Narration du Lord Macguire.

quantité considérable d'armes; qu'il s'étoit abouché avec l'Ambassadeur d'Espagne, & qu'il ne doutoit point que cette Cour ne les secondât; qu'ils combattoient pour la défense de la Religion Catholique, & que toutes les puissances Catholiques devoient nécessairement épouser leur cause. A l'égard des Gentilshommes du district, Plunket se chargea de se les assurer. Il leur dit qu'il en avoit déja sondé plusieurs, & qu'il les avoit trouvés disposés à se joindre à eux; qu'il avoit communiqué le projet de cette révolte générale au Lord Gormanston, & à plusieurs autres membres du Comité d'Irlande qui étoit à Londres, qu'ils l'avoient approuvé, & l'avoient même pressé de l'exécuter, & qu'il étoit moralement assuré d'être secondé par les habitants du district. Ces espérances vagues suffirent pour confirmer les conspirateurs dans leur dessein. Ils fixerent la révolte au 5 d'Octobre. Il fut décidé que Plunket & Byrne s'empareroient du château du Dublin avec cent hommes; que Jacques Dillon marcheroit à leur secours avec mille

autres, & que pendant que les Chefs d'Ulſter s'aſſureroient de London-Derry, & de tous les forts & garniſons du Nord, ils détacheroient mille hommes pour aller ſoutenir leurs amis de Dublin.

Narration du Lord Macguire.

Roger Moore avoit vu juſques ici les progrès de l'incendie qu'il avoit allumé. Il avoit affecté de ne point paroître, & s'étoit contenté d'employer le Lord Macguire en qualité d'agent & d'émiſſaire pour entretenir correſpondance avec les différents conſpirateurs; mais il fut maintenant obligé de paroître ſur la ſcene, pour prévenir la ruine de ſon projet favori. Phelim O'Nial, qui avoit acquis une eſpece de crédit & d'autorité parmi ſes collegues, voulut différer la révolte d'un jour, & parut même aſſez indécis ſur la conduite qu'on devoit tenir. Pour ſurcroît de malheur, les aſſociés de Plunket commencerent de ſe méfier de la promeſſe qu'il leur avoit faite d'obtenir un ſecours de la Nobleſſe du diſtrict; & il y a même tout lieu de croire qu'il leur donna de fauſſes aſſurances; car les hommes de ce ca-

ractere sont sujets à s'abuser eux-mêmes. Il peut se faire qu'il eût discouru vaguement avec plusieurs Gentilshommes du district de sa révolte, qu'ils eussent approuvé son dessein, & qu'ils lui eussent témoigné le desir qu'ils avoient d'imiter les Ecossois, & de profiter des troubles de l'Angleterre pour établir leur Religion par la voie des armes; mais leurs fortunes n'étoient ni si désespérées, ni leurs passions aussi enflammées que celles des Irlandois naturels. Ils étoient généralement gouvernés par des gens de robe; car les enfants des meilleures familles avoient étudié le droit; & ces sortes de gens, dit M. Carte, haïssent naturellement la guerre, parce qu'elle est incompatible avec leur profession, & qu'elle ne leur donne pas occasion de l'exercer. Ils avoient ménagé une opposition dans le Parlement avec un succès remarquable, & obtenu plusieurs concessions de la Couronne; & si leurs progrès n'avoient pas été interrompus, ils auroient pu tirer un meilleur parti de la détresse & de l'humiliation du Roi, & obtenir bien

des réglements qui auroient assuré les droits & les intérêts des sujets d'Irlande. Les habitants les plus modérés du district ne voulurent point changer de conduite, & les plus emportés aimerent mieux profiter de la révolte, au cas qu'elle réussît, que de l'exciter eux-mêmes au risque d'échouer.

Ceux, d'un autre côté, qui étoient engagés dans le complot, furent choqués & allarmés de l'inaction du district. Ils s'attendoient que quelques-uns de ses Chefs viendroient les joindre incessamment; ils s'en plaignirent à Plunket; & celui-ci, honteux de la confiance qu'il avoit témoignée, fut obligé de dire que ses amis ne vouloient point entamer l'entreprise, quoiqu'ils eussent résolu de la seconder. Ses associés lui rappellerent qu'ils ne s'étoient chargés de la prise du château de Dublin, qu'à condition que tous les sujets prendroient part à la révolte; & que cela n'étant point, ils alloient abandonner une entreprise dans laquelle ils étoient seuls exposés au danger, sans aucune espérance de réussir. Narration du Lord Macguire.

Moore fut irrité & mortifié de ce contre-temps. Il sortit de sa retraite pour conférer avec Phelim O'Nial. Il le conjura de ne point se laisser détourner d'une entreprise qui devoit rétablir la grandeur de sa Maison par la légéreté de Plunket & la timidité de Dillon. Il s'adressa au Colonel Byrne; il enflamma le ressentiment que lui causoient les injures que sa famille avoit reçues, & lui reprocha sa timidité & sa répugnance. Il plaignit les amis qu'ils avoient dans le Continent, de se voir abandonnés de leurs associés dans le temps qu'ils étoient à la veille de leur envoyer du secours. Il fit tant par son assiduité, son adresse & son artifice, qu'O'Nial, Byrne & Macguire rougirent de leur crainte, & résolurent de prendre les armes, malgré la défection d'une petite partie de leurs confédérés. Ils tinrent plusieurs conférences dans différents endroits, pour rassembler leurs associés, & régler l'ordre & la méthode de leur procédé.

Narration du Lord Macguire.

Ils résolurent enfin de surprendre le château de Dublin le 23e. d'Oc-

tobre. Moore ſe chargea de cette entrepriſe hardie avec Byrne, Macguire, le Capitaine Brian O'Nial; & Phelim O'Nial eut ordre de ſe mettre à la tête des révoltés du Nord. On devoit employer à l'attaque du château deux cents hommes, dont cent étoient d'Ulſter, & les autres de Leinſter. Phelim & Brian O'Nial, Mac-Mahon, Reily & Macguire, promirent de détacher de la premiere Province leurs partis reſpectifs, ſous les ordres d'habiles Chefs. Ils furent d'avis, pour rendre leur marche moins ſuſpecte, de faire courir le bruit que c'étoient de nouvelles levées qu'on envoyoit en Eſpagne. Comme le jour qu'ils avoient fixé pour ſe rendre à Dublin étoit un jour de marché, ils ſe flatterent qu'on ne feroit aucune attention à ces nouvelles troupes. On aſſigna aux chefs leurs différents poſtes : ceux d'Ulſter furent chargés d'attaquer la grande porte du château, pendant que ceux de Leinſter forceroient la petite.

Narration du Lord Macguire.

Ils convinrent que la révolte s'effectueroit le même jour, & qu'elle ſeroit auſſi générale qu'il étoit poſſi-

ble; & que l'on s'assureroit de tous les forts, de toutes les garnisons, & de tous les Gentilshommes, pour que les conspirateurs eussent moins à craindre; que l'entreprise s'exécuteroit par-tout avec le moins d'effusion de sang qu'il se pourroit. Phelim O'Nial fut chargé de s'assurer de London-Derry; Henri O'Nial, son allié, Carricfergus; & la prise de Newry fut confiée à Conn Macgenis, son beau-frere & sa créature. Les Chefs d'Ulster promirent, pendant que cela s'effectueroit, de marcher à Dublin au secours de Moore & de ses associés, pour s'assurer d'un poste qui étoit de la derniere importance pour eux.

Ils craignirent que les colons Ecossois, qui étoient très-nombreux & très-puissants dans la Province du Nord, ne s'opposassent à leur dessein. Pour obvier à cet inconvénient, ils résolurent de ne point les molester, & de leur persuader qu'on n'agissoit de la sorte que par égard pour les liaisons qu'ils avoient autrefois eues avec les Irlandois; &, au cas que cette méthode ne réussît pas, d'ex-

citer une révolte dans l'Ecosse par le moyen du Comte d'Argyle, qui avoit autrefois conclu un traité d'alliance avec le jeune Tirone, à qui il avoit quelquefois fait entendre qu'il pouvoit exciter bien des troubles dans l'Irlande.

Tels furent les projets, les vues, les progrès & les motifs des chefs de cette conspiration. Les Mémoires d'un nommé Plunket, qu'on trouve parmi les manuscrits de la bibliotheque Bodléienne, nous assurent gravement, que le Roi avoit donné ordre au Comte d'Ormond, de s'assurer des deux Juges-Mages Puritains d'Irlande ; que les Chefs Irlandois découvrirent ce secret, & n'eurent d'autre vue que celle de prévenir le Comte, pour donner au Roi des preuves de leur fidélité. Cette fausseté a été quelquefois adoptée par des Papistes zélés, qui n'ont pas eu honte de la publier dans leurs écrits; mais il parut par le récit exact & circonstancié d'un des principaux complices de cette conspiration, qui étoit admis aux Conseils secrets des Chefs, que leur unique but étoit de renverser

entiérement la propriété, de restituer aux nationaux les biens que les révoltes de leurs ancêtres leur avoient fait perdre, & de rétablir la Religion Romaine dans toute la splendeur & l'affluence de toute sa hiérarchie.

On ne doit pas croire que les différentes personnes qui entrerent dans cette conspiration eussent les mêmes vues & les mêmes desseins. Quelques-unes adopterent un plan de révolte qui flattoit leurs passions, sans s'être fait un plan de conduite au cas qu'elle réussît. Les plus résolus n'avoient aucun objet fixe; & l'on assure que quelques-uns ne se proposoient que de réformer le Gouvernement, & n'avoient aucun dessein de se soustraire à la Couronne d'Angleterre. Ils crurent qu'il y avoit du mérite à soulager les sujets, en bornant les revenus du Roi. Ils se proposoient d'exiger que l'on confiât l'administration du Gouvernement d'Irlande à deux Juges-Mages, l'un Irlandois, & l'autre Anglois, & tous deux de la communion Romaine; que l'on abolît entiérement la loi de Poynings, & les loix pénales qu'on

D[r]. Jone's Exam. Orig. MS. Trin. Col. Dub.

avoit données contre les Papiſtes ; que l'on admît les Evêques Romains au Parlement, & qu'on ne ſouffrît dans le Royaume d'autre Religion que la Catholique. Quelques-uns ſe contentoient que l'on chaſſât les colons Bretons, & que l'on reſtituât aux anciens propriétaires les terres qu'on leur avoit enlevées. D'autres vouloient que l'on expulſât les Lords de nouvelle création, & même ceux de l'ancienne nobleſſe qui n'adopteroient point le Papiſme. D'autres enfin repaiſſoient leurs imaginations des projets les plus abſurdes & les plus chimériques. Ils comptoient deux cents mille hommes dans l'Irlande, entiérement à leur dévotion. Ils ſe propoſoient d'en armer trente mille, y compris les recrues qu'ils attendoient du Continent, & de les tranſporter en Angleterre, eſpérant, avec le ſecours de la France & de l'Eſpagne, de ſoumettre la Grande-Bretagne à l'obéiſſance du Pape ; & cela fait, d'aſſiſter leur fidele allié le Roi d'Eſpagne contre les Hollandois, & de les punir de leur rébellion.

Telles étoient les extravagances

dont on prétend que le Clergé Romain se repaissoit. Heber Mahon avoit été admis aux conférences des chefs de la conspiration ; & il y a toute apparence qu'il avoit fait part de leur dessein à plusieurs Ecclésiastiques. Ces sortes de gens, lorsqu'ils s'engagent dans quelques factions, sont à proportion de leur ignorance & de leur peu d'expérience, féroces, insolents, & présomptueux. On prétend que dès le mois d'Octobre, les premiers du Clergé & quelques laïques de leur faction, tinrent une assemblée dans l'Abbaye de Multifernam, dans le Comté de Westmeath. Ils délibérerent avec autant d'arrogance & de vanité, que s'ils avoient été les maîtres du Royaume, & les directeurs absolus de la guerre qu'on méditoit. Ils proposerent entr'autres questions, ce qu'ils devoient faire des Anglois & des autres Protestants du Royaume, lorsqu'ils seroient à la merci des insurgents. Les plus modérés s'en tinrent au simple bannissement. Ils observerent que le Roi d'Espagne, lorsqu'il chassa les Maures du Royaume de Grenade & des autres parties

D^r. Jone's Exam. Orig. MS. Trin. Col. Dubl.

de ſes domaines, les avoit laiſſé partir ſans leur faire aucun mal avec une partie de leurs effets. Ils furent d'avis que l'on uſât de la même modération en faveur des Anglois, en reconnoiſſance des avantages dont la nation leur étoit redevable, ajoutant que leurs compatriotes en ſeroient moins irrités. D'autres blâmerent l'indulgence dont on avoit uſé envers les Maures, malgré l'avis du Conſeil d'Eſpagne, vu qu'elle avoit été nuiſible, non-ſeulement à ce Royaume, mais encore à toute la Chrétienté. Ils obſerverent que renvoyer les Anglois ſans leur faire aucun mal, c'étoit leur fournir le moyen de retourner dans le Pays avec une double fureur, pour recouvrer leurs poſſeſſions, & aſſouvir leur vengeance; & que le ſeul moyen de garantir le Royaume de ce malheur, étoit de les maſſacrer tous ſans miſéricorde. D'autres enfin blâmerent l'excès de douceur & de cruauté, & propoſerent un moyen ni auſſi indulgent, ni auſſi contraire à l'humanité. Tel eſt le détail qu'a donné de cette aſſemblée un Religieux Franciſcain qui y

avoit assisté, & qui avoit eu part à ses délibérations.

Mais si le Clergé se flattoit du succès de la conspiration, ceux qui l'avoient tramée prenoient toutes les précautions nécessaires pour se l'assurer. Après qu'ils eurent fixé le temps de son exécution, ils envoyerent un émissaire à Owen O'Nial, lequel revint avec des assurances de sa part qu'il viendroit le joindre dans quinze jours. Comme le jour approchoit, ils avancerent vers Dublin avec toute l'anxiété qu'ont coutume d'avoir des gens qui connoissent l'importance de leur entreprise. Le 22 d'Octobre au soir, ils s'assemblerent en attendant les détachements destinés à donner l'assaut au château. Il n'étoit encore arrivé que quatre-vingts hommes; ni les partisans de Phelim O'Nial, ni ceux de Mac-Mahon, ne parurent point. Le Colonel Byrne fut allarmé de l'absence de Morgan Cavenagh, un des principaux conspirateurs de Leinster; mais ces contretemps n'effrayerent point les Chefs; ils s'encouragerent les uns les autres, se flattant que leur nombre ne tar-

Récit du Lord Mac-guire.

deroit pas à groſſir. Ils perſiſterent dans leur réſolution; mais ils renvoyerent l'aſſaut au lendemain au ſoir, pour donner à leurs partis le temps d'arriver.

Les Gouverneurs d'Irlande avoient vécus juſqu'à ce moment dans une ſécurité parfaite. Après la mort de Strafford, le Comte de Leinſter, deſcendant d'Henri Sydney, qui s'étoit rendu ſi fameux dans l'Irlande, avoit été nommé Vice-Roi de ce Royaume; mais ſa commiſſion ayant été retardée, l'adminiſtration du Gouvernement étoit reſtée entre les mains de William Parſons & de Jean Borlaſe. Le premier ne travailloit qu'à augmenter ſa fortune & ſon crédit; c'eſt à quoi toute ſa vigilance ſe bornoit. Le ſecond étoit un vieux ſoldat, pareſſeux, ignorant, qui ne connoiſſoit autre choſe que ſa profeſſion. Le caractere & les principes de Parſons, les progrès de ſa fortune, les moyens qu'il avoit employés pour l'avancer, donne lieu de croire qu'il pouvoit avoir connivé à ce projet chimérique de révolte, dans l'eſpoir de s'enrichir des nouvelles confiſca-

tions. Son attachement pour le parti populaire d'Angleterre, pouvoit également lui faire trouver un certain degré de satisfaction dans les troubles qui causoient de l'embarras à la Couronne. Quoi qu'il en soit, les deux Juges-Mages manquoient également de vigilance & d'attachement pour
Carte. le Roi. Ils devoient les postes qu'ils occupoient aux Communes d'Angleterre & aux partisans qu'ils avoient dans le Conseil-Privé, & bornoient toute leur attention au parti dominant. Dans la confiance qu'ils eurent d'être soutenus, ils désobéirent aux ordres du Roi, & mépriserent ses instructions. Ils n'eurent pas plus d'égard pour l'avis que leur donna Henri Vane. William Cole, Gentilhomme d'Enniskillen, leur envoya, le 11 d'Octobre, un exprès pour les avertir qu'on avoit vu arriver quantité d'Irlandois chez Phelim O'Nial; que le Lord Macguire avoit fait secretement plusieurs voyages dont on ignoroit le motif; qu'il avoit écrit à différents amis, & qu'on faisoit quantité de levées qu'on disoit être pour le service d'Espagne, à quoi il ajou-
toit

soit plusieurs autres circonstances capables d'effrayer les amis du Gouvernement. Les Juges-Mages continuerent de mépriser le danger. Cole leur envoya le 21 un détail circonstancié de la conspiration, qui lui avoit été révélée par deux complices. Cette preuve de son zele ne produisit pas plus d'effet, parce qu'on intercepta ou supprima sa lettre.

Temple, révolte d'Irlande.

Un incident ouvrit enfin les yeux aux Juges-Mages dans le temps que les conspirateurs étoient d'accord sur leurs opérations, & n'attendoient plus que l'heure pour les exécuter. Jean Clotworthy avoit un domestique appellé Owen O'Connolly, qui avoit été élevé dans la Religion Protestante, & qu'Hughes Mac-Mahon, un des conspirateurs, regardoit comme un homme qui pouvoit être utile à leur dessein, soit par l'effet de l'attachement qu'il conservoit pour la Religion de ses ancêtres, soit par la haine qu'il avoit pour les colons qui avoient dépouillé sa famille des biens qu'elle possédoit. Mac-Mahon lui avoit donné rendez-vous dans une maison qu'il avoit dans le Comté de Monaghan,

mais il partit pour Dublin avant qu'il
Borlaſe. n'arrivât. O'Connolly fut le joindre, & leur premiere entrevue ſe fit le ſoir du 22 d'Octobre, qui fut le jour que les Chefs finirent leur conſultation par ſe jetter à genoux, & par boire au bon ſuccès de leur entrepriſe. Mac-Mahon, ſe livrant au tranſport que la joie lui inſpiroit, découvrit ſon projet à ſon aſſocié, & inſiſta ſur-tout ſur l'action glorieuſe qu'il ſe promettoit de faire le lende-
Temple. main. Il le conduiſit chez le Lord Macguire, en préſence duquel il lui fit un détail circonſtancié de l'entrepriſe qu'il méditoit. Il le ramena de-là à ſon logis; il lui vanta le mérite de ſon projet; il l'inſtruiſit des précautions qu'on avoit priſes; il l'aſſura du ſuccès, & le preſſa de le ſeconder. O'-Connolly fut effrayé tout-à-la-fois de la facilité avec laquelle Mac-Mahon lui avoit fait part de ſon deſſein, du danger qui l'accompagnoit, & de la promptitude avec laquelle on ſe propoſoit de l'exécuter. Il s'efforça de l'en détourner; mais Mac-Mahon le menaça de ſa vengeance, s'il lui arrivoit jamais de révéler la moindre

partie du ſecret qu'il lui avoit confié. Il voulut le retenir juſqu'à l'heure qu'on devoit donner l'aſſaut; O'Connolly fut forcé d'obéir, & feignit de vouloir entrer dans la conſpiration. Il ſortit un moment après, & laiſſa ſon épée dans la chambre de Mac-Mahon, comme s'il avoit été dans l'intention de retourner; & la tête remplie de vin, il fut trouver William Parſons.

Il inſtruiſit le Juge-Mage du projet déſeſpéré qu'on étoit à la veille d'exécuter; il lui dit le nom de ſon auteur & de ſes principaux aſſociés. Parſons, également prévenu contre le donneur d'avis, & la maniere dont il avoit fait ſa découverte, lui dit froidement de retourner chez Mac-Mahon, & de s'informer exactement de la trahiſon dont il lui parloit. Il ne fut pas plutôt parti, que, pour prévenir le danger dont il étoit menacé, il fit garder la ville & le château; il fut trouver ſon confrere, & lui raconta ce qui venoit de lui arriver. Borlaſe, frappé d'un incident auſſi extraordinaire, blâma ſon collegue d'avoir renvoyé le donneur

d'avis, assembla les Conseillers-Privés, & envoya plusieurs domestiques dans la ville pour chercher O'Connolly. Ils le trouverent entre les mains du guet, qui l'avoit arrêté comme une personne suspecte. Il avoit l'esprit tellement égaré, qu'on ne put en tirer raison qu'après qu'il eut reposé quelque temps. On commença par s'assurer de Mac-Mahon, le Lord Macguire fut découvert dans l'endroit où il s'étoit caché; Moore, Byrne & les autres Chefs furent avertis à temps du danger qui les menaçoit, & eurent le bonheur de se sauver. Mac-Mahon, (*) après avoir

(*) On observa que ce conspirateur, en attendant que le Conseil l'examinât, s'amusa à crayonner sur les murailles de la salle où il étoit, des hommes pendus à un gibet, & d'autres qui se rouloient dans leur sang, après avoir été poignardés. Il peut se faire que cette idée fût l'effet de la réflexion qu'il fit sur le sort dont lui & ses complices étoient menacés depuis la découverte du complot; mais comme la plupart des hommes interpretent les incidents les plus frivoles, conformément à leurs passions, on eut horreur d'un conspirateur qui repaissoit son imagination des cruautés que ses complices devoient exercer sur ceux qui auroient le malheur de tomber entre les mains des rebelles.

héſité quelque temps, avoua ingénuement le complot dans lequel il étoit engagé, dit que la révolte étoit trop générale pour qu'on pût l'étouffer, & que quoiqu'il eût le malheur de tomber entre les mains de ſes ennemis, il ne manqueroit pas de gens qui vengeroient ſa mort.

Heureuſement pour le Gouvernement d'Irlande, François Willoughby, Gouverneur du fort de Galway, Conſeiller-Privé, & ſoldat brave & expérimenté, arriva ce ſoir-là même à Dublin. Ayant trouvé les portes fermées, apperçu une agitation extraordinaire dans les fauxbourgs, & appris que les Juges & le Conſeil étoient aſſemblés à l'hôtel de Chicheſter, où Borlaſe demeuroit alors; il s'y rendit, & ce fut-là qu'il apprit le ſujet de cette aſſemblée extraordinaire. Il aſſura au Conſeil qu'il n'avoit apperçu pendant toute ſa route aucun mouvement, ni aucun indice d'hoſtilité; mais qu'il étoit arrivé dans la nuit dans les fauxbourgs quantité de cavaliers étrangers, qui ayant trouvé les portes fermées, continuoient de roder autour de la vil-

Carte, d'après des Mémoires MS.

le. Il leur repréſenta qu'ils n'étoient point en ſûreté là où ils étoient, & leur conſeilla de ſe retirer dans le château. Ils obéirent. Ils ne furent pas plutôt entrés dans la ſalle du Conſeil, qu'ils nommerent Willoughby Gouverneur du château & de la ville, & publierent un édit par lequel ils donnoient avis d'une conſpiration formée par quelques Papiſtes mal-intentionnés, recommandant à tous les bons ſujets de pourvoir à leur défenſe, de manifeſter leur loyauté, & d'empêcher qu'on ne fît aucune levée pour le ſervice étranger.

Carte, d'après des Mémoires MS.

Le château de Dublin étoit en ſi mauvais état, que les conſpirateurs auroient pu l'emporter de force, s'ils n'avoient point perdu courage. L'armée du Roi, compoſée d'environ deux mille fantaſſins & de neuf cents cavaliers, étoit diviſée en pluſieurs petits détachements, qu'on avoit poſtés dans des places éloignées. Les habitants de Dublin avoient trouvé mauvais que Lord Strafford violât leur charte, & logeât les ſoldats par billets chez les bourgeois, & s'y étoient vivement oppoſés. Les Juges

actuels, dont l'objet étoit de plaire au peuple, n'avoient jamais mis les troupes en garnison dans cette capitale. Le château, où il y avoit quinze cents barrils de poudre & une quantité proportionnée de mêches & de boulets, des armes pour dix mille hommes, trente-cinq pieces d'artillerie avec tout leur attirail, n'étoit défendu que par huit soldats invalides, & quarante hallebardiers, qui composoient la garde des Vice-Rois les jours de parade. Willoughby se hâta de mettre le château en état de défense. Il n'avoit d'autre lit que la table du Conseil. Il n'osa jamais baisser le pont-levis qu'en présence de sa misérable garnison, jusqu'au moment que l'arrivée d'une partie de son régiment de Carlisle, qu'on avoit licencié, le mît en état de l'augmenter de deux cents hommes. Ce corps fut bientôt renforcé par ceux qui vinrent se réfugier dans la Capitale, & par quelques détachements de l'armée que les Juges-Mages firent venir de leurs quartiers.

Dans ces entrefaites, les citoyens de Dublin, qui se trouvoient sans

Carte, d'après des Mémoires MS.

défenſe, furent allarmés à minuit par des cris de trahiſon & de révolte qui ſe répandirent dans la ville, confirmés dans leurs craintes par l'avis qu'ils eurent le lendemain des progrès des rebelles, & épouvantés par de faux bruits, qui leur repréſentoient le danger mille fois plus grand qu'il n'étoit. Quelques perſonnes aſſurerent que les Irlandois étoient campés à Tarah, au nombre de dix mille hommes, & ne tarderoient pas à attaquer la ville. D'autres, qu'ils étoient en marche, & qu'on les appercevoit déja. Quelques membres du Conſeil-Privé monterent ſur la plate-forme du château pour reconnoître l'armée ennemie; quelques-uns crurent appercevoir les mouvements d'une armée qui n'exiſtoit que dans leur imagination. Les citoyens Proteſtants, que leur foibleſſe, leur âge & leur ſexe rendoient plus ſuſceptibles de terreur, couroient tumultueuſement dans les rues pour s'informer de ce qui ſe paſſoit, & augmentoient la conſternation générale par leurs cris & leurs clameurs. On tira par haſard quelques épées parmi cette po-

Temple.

pulace effarée. Un bourgeois diſtingué qui les vit briller de loin, courut à la porte du château, criant qu'on baiſſât le pont-levis, & aſſura d'un ton de déſeſpoir aux Juges, que les rebelles étoient entrés dans la ville, & prenoient le chemin du château ; mais Willoughby découvrit auſſi-tôt ſon erreur.

Les Lords Juſticiers donnerent un édit qui ordonnoit à tous les étrangers de vuider la ville ſous peine de mort, & qui ne ſervit qu'à augmenter le trouble public. Quantité d'Anglois, qui déſeſpéroient de pouvoir ſe défendre, ſe diſpoſerent à retourner dans leur Pays. Quelques-uns qui s'étoient déja embarqués, furent retenus par les vents contraires, & aimerent mieux s'expoſer au mauvais temps & à faire naufrage, que de retourner à terre, & de ſe mettre à la merci d'un ennemi barbare. Des pêcheurs Ecoſſois offrirent d'envoyer cinq cents hommes de leur flotte au ſervice de l'Etat ; mais à peine eut-on accepté leur offre, qu'ils s'éloignerent de la côte ſur une fauſſe allarme. Quatre cents ſoldats s'em- Carte.

barquerent pour passer en Espagne; mais le Parlement d'Angleterre donna ordre de ne point les laisser partir. On ne leur permit de descendre à terre, que lorsqu'ils furent sur le point de mourir de faim; ils se disperserent dans le Pays, & les Chefs rebelles les prirent à leur service.

L'Etat retira néanmoins quelque avantage de cette allarme publique. Jean Temple, Garde des Rôles, assembla les principaux marchands Protestants de la ville, & leur conseilla, pour plus grande sûreté, de déposer leurs effets dans le château, promettant de leur faire tenir compte des sommes qu'ils avanceroient pour le service public. Un pareil secours ne pouvoit venir plus à propos que dans un temps où le trésor étoit entiérement épuisé, & que les Magistrats de Dublin ne pouvoient ou ne vouloient avancer aucune somme à l'Etat.

Le calme étant revenu peu de jours après dans la Capitale, les Gouverneurs furent en état de prendre leurs mesures, & de donner leurs ordres avec plus de sang froid. Il ne fut

Temple.

queſtion d'autres hoſtilités que de celles que l'on commettoit dans les Comtés du Nord ; ce qui n'empêcha pas qu'on n'envoyât des ordres aux Préſidents de Munſter & de Connaught, de ſe tenir ſur la défenſive. Le Comte d'Ormond eut ordre de ſe rendre à Dublin avec ſa troupe. On envoya par mer des commiſſions à pluſieurs Gentilshommes d'Ulſter, de la fidélité deſquels on étoit aſſuré, qui les autoriſoient à pourſuivre les rebelles, & à recevoir ceux qui ſe ſoumettroient à la clémence du Roi. Pour prévenir tout concours dangereux dans la ville, le Parlement qui étoit ajourné au mois de Novembre, fut prorogé, & l'on adjourna les Tribunaux de judicature, à l'exception de l'Echiquier, qui reſta ouvert, pour recevoir les revenus du Roi. Les Shériffs des Comtés qui compoſoient le diſtrict Anglois, eurent ordre de pourvoir à ſa ſûreté, parce que le Gouvernement ſe méfioit des adhérents des Seigneurs Papiſtes, qui étoient puiſſants & nombreux. Ces craintes ne ſe diſſiperent point, après même que les Lords

Gormanston, Nettervil, Fitz-William, Howth, Kildare, Fingal, Dunsany, Slane, eurent témoigné au Conseil la surprise & l'horreur que leur causoit cette conspiration. Tous les Catholiques Romains & tous les Protestants donnerent des assurances solemnelles de leur fidélité, & offrirent de concourir à la défense du Royaume; mais comme ils manquoient d'armes, ils demanderent qu'on leur en fournît, tant pour leur propre sûreté, que pour pouvoir s'opposer à l'ennemi. Les Juges, qui haïssoient les Papistes, crurent devoir se méfier de ces Seigneurs, dans ce temps de danger & de trahison, d'autant plus qu'on ne connoissoit ni tous les ennemis du Gouvernement, ni toute l'étendue de leurs projets. Les armer, ç'auroit été leur fournir le moyen d'augmenter les forces des rebelles; leur refuser des armes, ç'eût été leur témoigner une méfiance, qui auroit pu les affermir dans leur dessein, & les porter à une révolte ouverte. On prit donc un milieu. Le Conseil les assura qu'il ne doutoit nullement de leur zele & de

leur fidélité, & qu'il leur fourniroit volontiers les armes qu'ils demandoient, s'il étoit aſſuré qu'il y en eût aſſez pour la défenſe de la ville & du château; mais qu'il tâcheroit d'en mettre quelques-unes à part pour leur uſage. En effet, il en fournit un certain nombre à quelques Lords qui étoient les plus expoſés au danger; mais il réſolut en même-temps de ne point armer le diſtrict qu'au cas qu'une révolte générale obligeât de pourvoir à ſa défenſe, quoiqu'il pût en réſulter.

Les Seigneurs du diſtrict eurent probablement aſſez de diſcernement pour découvrir, ou du moins pour ſe douter des diſpoſitions réelles du Conſeil, & du motif qui l'obligeoit à leur fournir une ſi petite quantité d'armes. Ils n'oſerent déſapprouver ſes raiſons; mais on jugea de leur mécontentement, par la promptitude avec laquelle ils ſaiſirent la premiere occaſion de le faire paroître. En effet, ils ſe plaignirent quelques jours après d'un édit que le Gouvernement avoit fait publier dans tout le Royaume. Il portoit, *que quelques Pa-*

piſtes Irlandois *mal-intentionnés* avoient formé un complot déteſtable. Ils craignirent que cette expreſſion ne réjaillît ſur leurs perſonnes, & ne rendît leur fidélité ſuſpecte. On crut donc devoir ſe prêter à leur délicateſſe; & l'on déclara par un ſecond édit, que par les mots de *Papiſtes Irlandois*, on n'avoit prétendu déſigner que ceux d'Ulſter, parce qu'on ne doutoit nullement de la fidélité des anciens Anglois, ſoit du diſtrict, ſoit des autres parties de l'Irlande.

On crut devoir informer le Royaume voiſin de tous ces événements extraordinaires. Henri Spotſwood fut chargé de dépêches pour le Roi, qui étoit dans ce temps-là à Edimbourg; & O'Connolly, d'une lettre pour le Comte de Leiceſter, qui aſſiſtoit au Parlement de Londres. Elle contenoit un détail circonſtancié de la découverte du complot, de l'arrêt de Mac-Mahon & de Macguire, des incidents qui étoient ſurvenus, & des meſures qu'on avoit priſes pour la défenſe publique. Les Juges & le Conſeil déclarent, que comme il s'agit dans cette occaſion des vies &

Temple.

des fortunes des ſujets & de l'autorité de Sa Majeſté, ils ſont obligés de s'écarter des voies ordinaires, non-ſeulement en exécutant les loix militaires, mais encore en mettant à la queſtion ceux qui refuſeront de découvrir leur trahiſon & leurs complices. Ils expoſent le danger de leur ſituation, ſuppoſant que la révolte eſt auſſi générale que Mac-Mahon l'a déclaré, & le beſoin qu'ils ont d'un prompt ſecours d'Angleterre, ſe trouvant ſans argent, hors d'état de faire ſubſiſter le peu de troupes qu'ils ont, & entourés d'ennemis cachés. Ils inſiſtent ſur la néceſſité d'envoyer le Vice-Roi en Irlande, ou à ſon défaut, un Lieutenant-Général, pour commander l'armée. Ils prient ſur-tout le Parlement d'Angleterre de leur envoyer un ſecours d'argent, l'aſſurant que c'eſt le ſeul moyen d'empêcher l'effuſion du ſang humain, & la dépenſe inſéparable d'une longue guerre.

Cette lettre étoit terminée par une apoſtille, ſignée par William Parſons, par laquelle il lui recommandoit O'Connolly comme une per-

ſonne dont la probité & la fidélité méritoient, de la part de Sa Majeſté, une récompenſe qui s'étendît ſur ſa poſtérité.

Dans ces entrefaites, on reçut à toute heure des avis intéreſſants des progrès des rebelles du Nord. Ils avoient bien concerté leurs opérations, & caché leur deſſein ; & les confédérés, fideles à remplir leur engagement, prirent les armes au temps marqué dans différents quartiers. Phelim O'Nial leur montra le chemin. Il ſurprit, le 22 d'Octobre au ſoir, le château de Charlemont, qui paſſoit dans ce temps-là pour une place importante. Le Lord Caulfield, brave Officier, qui avoit vieilli dans le ſervice du Roi, avoit eu le Gouvernement de ce fort. Né avec des mœurs ſimples, & naturellement ami du repos qu'exigeoit ſon âge, il refuſa un Comté que le Roi Jacques lui offrit, & il ſe retira dans ſes terres, où il vivoit dans la plus parfaite intelligence avec ſes voiſins, toujours prêt à recevoir les étrangers qui venoient le voir. Phelim s'invita à ſouper chez ce Gentilhomme, &

Dépoſition du M. Dory. MS. Trin. Col. Dub.

Rot. Can. H.

lui & ceux qui l'accompagnoient furent parfaitement bien accueillis; mais ſur un ſignal que l'on donna, ils arrêterent toute la famille, firent la garniſon priſonniere, & pillerent le château. O'Nial ſe rendit de-là à Dungannon, & s'empara du fort, pendant que quelques-uns de ſes adhérents ſe rendoient maîtres de la ville & du château de Mountjoy. Tandragee fut ſurpris par la tribu d'O-Hanlan; Newry, livré à Conn Magennis & à ceux qui l'accompagnoient. Arthur Tyringham ſe ſauva; mais pluſieurs Gentilshommes Anglois furent faits priſonniers; & ce qui fut encore plus important pour les inſurgents, ils s'emparerent d'une quantité conſidérable d'armes & de munitions. Preſque tout Fermanagh céda à la fureur de Roger, frere du Lord Macguire. La tribu de Mac-Mahon s'empara de preſque toutes les places fortes de Monaghan. Derry, Colerain, Liſnegarvey, ou Lisburn, & Carricfergus, réſiſterent aux attaques des rebelles. William Cole conſerva Enniskellen. Carte.

Dans le Comté de Cavan, O'Reily

& le Shériff son frere, tous deux représentants au Parlement, prirent part à la révolte, & se conduisirent avec beaucoup de régularité. Le Shérif fit prendre les armes aux habitants Papistes; ils marcherent sous ses drapeaux avec la meilleure discipline du monde, & s'emparerent des forts, des villes & des châteaux. Ils obligerent Bedel, Evêque de Kilmore, à remontrer leurs griefs aux Gouverneurs & au Conseil. Ils y témoignent la crainte qu'ils ont d'être persécutés pour cause de Religion, & le regret qu'ils ont d'être obligés de s'emparer des forts de Sa Majesté, offrant de réparer les dommages que les soldats avoient commis. Dans le Comté de Longford, la tribu d'O'-Ferghal avoit beaucoup souffert des colonies de Jacques, & brûloit d'impatience de se venger. Le Shériff Papiste somma le Comté de prendre les armes, à l'exemple de celui de Cavan, & les soldats s'emparerent des châteaux, des maisons & des plantations des Anglois. Le Comté de Leitrim, où il y avoit une colonie, suivit cet exemple; de maniere que

dans l'eſpace de huit jours, les rebelles furent les maîtres abſolus des Comtés de Tirone, de Monaghan, de Longford, de Leitrim, de Fermanagh, de Cavan, de Donnegal, & de Derry, à l'exception des places dont j'ai parlé, & de quelques parties des Comtés d'Armagh & de Downe.

Dans tout le Pays ouvert de ces diſtricts, les Anglois, qui étoient tous induſtrieux & riches, ſe trouverent tout-à-coup réduits à la derniere miſere. Ils avoient eu de la peine à ajouter foi aux premiers bruits qui coururent de la révolte; & le commencement des hoſtilités ſervoit plutôt à les confondre, qu'à les exciter à ſe défendre. Au-lieu de ſe réfugier dans les places fortes, ou de ſe réunir en corps de troupes, chacun ne s'occupa qu'à défendre ſon habitation, de maniere qu'ils devinrent tous la proie d'un ennemi impitoyable. Le bruit des armes & l'eſpoir du butin eurent bientôt attiré les tribus Irlandoiſes au ſervice d'O'-Nial; de maniere qu'au bout d'une ſemaine, il ſe trouva, dit-on, à la

Carte. Temple.

tête de trente mille hommes. Les pillards se multiplierent, & s'emparerent par ruse ou par force des maisons & des terres des Anglois qui étoient dans leur voisinage. La résistance occasionna quelque effusion de sang, & il y eut des endroits où la rancune, la haine religieuse, & le desir de découvrir les richesses cachées, porterent les rebelles triomphants à l'insolence, à la cruauté & au meurtre. On s'écarta si peu du premier plan de révolte, que peu de gens périrent par l'épée, si ce n'est dans les combats & dans les assauts. Les Anglois furent mis en prison, ou chassés de leurs habitations, nuds, dénués de tout, exposés aux rigueurs d'une saison très-dure, de maniere que plusieurs moururent sur les grands chemins de fatigue & d'inanition, ou furent obligés de se traîner jusqu'au premier asyle à demi-morts de frayeur & de faim.

Various, Déposit. MS. Trin. Col. Dub.

Les Chefs de la rébellion se bornerent, conformément à leur plan, à attaquer les colonies Angloises, & ne toucherent point à celles des Ecos-

ſois. Les Anglois étoient les objets de leur haine ; & les meſures du Gouvernement Puritain, le ſujet perpétuel de leurs plaintes. On perſuada à leurs adhérents ignorants, que les Lords Juſticiers & le Conſeil de Dublin, de concert avec les partiſans qu'ils avoient en Angleterre, en vouloient à la Religion Romaine ; qu'on délibéroit actuellement, dans la maiſon de Chicheſter, ſur les moyens qu'il convenoit d'employer pour exterminer en Irlande tous ceux qui la profeſſoient. Ces ſuggeſtions contribuerent à augmenter la fureur des Irlandois. Ils déteſterent hautement l'Angleterre & ſon gouvernement tyrannique. Ils jurerent de ne laiſſer aucun Anglois dans leur Pays, de ne recevoir pour Roi qu'un homme de leur nation, de maſſacrer Charles, s'il tomboit jamais entre leurs mains, ajoutant qu'ils eſpéroient de le chaſſer lui & tous ſes enfants du Royaume, & de les réduire à errer pour toujours dans les Pays étrangers.

Various Dépoſit. MS. Trin. Col. Dub.

Ce qui les entretint dans cette rancune, fut l'eſpérance qu'on leur don-

na d'être bientôt secourus. On assura quelquefois les rebelles que les Ecossois avoient également résolu d'exterminer les Anglois. Les Chefs se vanterent aussi de ne s'être révoltés que par ordre de la Reine. O'Nial déclara en prenant Charlemont, qu'il agissoit par ordre du Parlement d'Angleterre ; mais on abandonna bientôt ces prétextes, parce qu'on les crut dangereux pour la cause commune. Le Chef Irlandois assura le lendemain, que le Roi lui avoit ordonné de prendre les armes. Il produisit un parchemin avec un grand sceau, qu'il dit être sa commission. Il est vrai qu'il ne permit à personne de l'examiner ; mais cette assertion hardie découragea les Protestants du parti Puritain qui étoient déja prévenus contre Charles, lesquels ayant vu le grand sceau, dirent hautement, qu'on les avoit vendus. La commission parut bientôt en bonne & due forme, & on la communiqua avec beaucoup d'appareil aux confédérés d'Irlande.

Various Dépofit. MS. Trin. Col. Dub.

Depofition of Jane Bear, &c.

Le Roi, dans cette commission, déclaroit à ses sujets Catholiques d'Ir-

Nalfon. Rushworth.

lande, que pour mettre ſa perſonne en ſûreté, il avoit été obligé d'établir ſa réſidence en Ecoſſe; qu'il y avoit été forcé par la déſobéiſſance du Parlement d'Angleterre, qui l'avoit dépouillé de ſon autorité & de ſa prérogative royale, & s'étoit arrogé le gouvernement & l'adminiſtration du Royaume. Que voyant que *l'orage eſt ſur le point d'éclater*, & de fondre ſur l'Irlande par la véhémence du parti *Proteſtant*, il a donné plein pouvoir à ſes ſujets Catholiques de s'aſſembler & de conſulter, de s'emparer de toutes les places fortes, à l'exception de celles qui appartiennent aux Ecoſſois, & de ſaiſir les biens & les perſonnes de tous les Anglois *Proteſtants* qui ſe trouvent dans le Royaume d'Irlande. — Le premier bruit de cette commiſſion fut auſſi-tôt démenti par une proclamation des Lords Juſticiers, par laquelle ils avertiſſoient les ſujets de ne point ajouter foi à des bruits faux, ſéditieux & dérogatoires à l'honneur de la Couronne; déclarant qu'ils avoient ordre de pourſuivre les rebelles, & ordonnant au nom du Roi,

à tous ceux qu'ils avoient séduits, d'abandonner leurs mauvais conseils, sous peine, à tous ceux qui refuseroient d'accepter le pardon qu'il leur offroit, d'éprouver toute la rigueur de son autorité.

Aujourd'hui que l'animosité des partis est rallentie, & qu'on est en état de juger sans passions & sans partialité du caractere de Charles & de celui de ses antagonistes, il suffit d'examiner les termes dans lesquels cette piece est conçue, pour découvrir sa fausseté, & se convaincre que c'est une imposture ourdie avec précipitation & sans jugement.

Dépositions, MS.

A la fin de cette malheureuse guerre, les Chefs rebelles, leur Clergé & leurs agents déclarerent unanimement qu'ils n'avoient aucune commission du Roi, & qu'ils n'avoient imaginé ce conte que pour assembler & animer leurs partisans. Le Lord Macguire déclara en mourant, qu'il n'avoit reçu aucune commission du Roi. Phelim O'Nial, lors de son jugement, prétendit avoir agi par ordre de Charles, & offrit de donner des preuves de ce qu'il avançoit ; mais

Carte. Nalson.

mais il ſe démentit dans la ſuite. Il avoua le moyen dont il s'étoit ſervi pour tromper les Irlandois. Il dit que lorſqu'il pilla le château de Charlemont, il avoit trouvé une patente du Lord Caulfield, qu'il en avoit ôté le ſceau, & l'avoit appoſé à ſa prétendue commiſſion. Il proteſta avec ſerment, au moment de ſon exécution, que le Roi ne lui avoit jamais donné ordre de faire la guerre en Irlande (*).

Ces preuves poſitives reçoivent un nouvel appui de quelques incidents dont j'ai parlé ci-deſſus, mais dont aucun Hiſtorien n'a encore fait mention

(*) Ce témoignage eſt confirmé par un incident que M. Carte rapporte, ſavoir, qu'environ ſix ans avant qu'il publiât la vie du Duc d'Ormond, le feu Lord Charlemont produiſit aux aſſiſes de Tirone, à l'occaſion d'un procès, la patente même dont on avoit arraché le grand ſceau, & qui contenoit la conceſſion de quelques terres dans le Comté de Tirone, que les Juges reconnurent pour authentique. --- Le ſouvenir de ce fait s'eſt ſimplement conſervé par tradition dans le Pays, & je n'ai pu en avoir de preuve poſitive, vu que le Comte actuel de Charlemont n'a aucune patente pareille à celle dont je viens de parler.

jusqu'ici. Je veux parler de la déclaration que fit O'Nial, lors de la surprise de Charlemont, qu'il agissoit par ordre du Parlement, & qu'il rétracta le lendemain; de la nouvelle commission du Roi qu'il prétendit avoir; du parchemin qu'il montra, mais qu'il ne permit à personne d'examiner; des sept jours qui s'écoulerent avant la publication d'un instrument aussi essentiel à l'intérêt des insurgents. Voici une autre circonstance qui a échappé aux partisans les plus zélés de Charles, & qui mérite cependant attention. A peine cette prétendue commission fut-elle publiée, qu'il parut un autre manifeste, dans lequel on ne disoit pas un mot d'un article aussi essentiel que cette commission du Roi. Il paroissoit même par les termes dont il étoit conçu, qu'on avoit eu dessein de rectifier les erreurs de la premiere publication. Il est si différent de la premiere déclaration des rebelles, » qu'il semble, dit M. Carte, être l'ouvrage » de Roger Moore, qui s'étant sauvé de Dublin, & refugié dans le » Comté de Wiclow, se hâta d'aller

» joindre Phelim, qu'il ſavoit être
» incapable de conduire une entre-
» priſe de cette importance ".

Les rebelles ſe plaignent dans ce manifeſte des oppreſſions que ſouffrent les Catholiques Romains, & aſſurent en même-temps le Roi de leur fidélité inviolable. Ils reconnoiſſent lui être redevables de l'indulgence qu'on a eue pour eux ; mais ils ſe plaignent de ce que le Parlement d'Angleterre s'arroge ſa prérogative, ménace d'exterminer les Catholiques d'Irlande, encourage les plaintes contre les Papiſtes & les Prélats Proteſtants de ce Royaume, pour perdre les premiers & dépoſer les ſeconds ; de ce que le Gouvernement d'Irlande a été ſucceſſivement confié à des Miniſtres indigents & rapaces, qui ont uſé de divers ſtratagêmes pour fouler & opprimer les ſujets, de maniere que leurs biens & leurs conſciences ſe trouvent expoſés à la même tyrannie. Ils ajoutent, que ne pouvant compter ſur Sa Majeſté, dans l'état d'oppreſſion où des ſujets infideles & perfides l'ont réduite, ils ont pris les armes,

tant pour leur défenſe, que pour celle de la prérogative royale; qu'ils ſe ſont emparés des places fortes du Royaume, pour ſe mettre en état de ſervir Sa Majeſté, & de s'oppoſer aux réſolutions tyranniques de leurs ennemis; déclarant qu'ils ſont prêts à les reſtituer au premier ordre de Sa Majeſté, auſſi-tôt qu'on aura pris des meſures pour leur ſûreté & pour celle des Proteſtants du Royaume, & pour garantir ſes fideles & obéiſſants ſujets, des pratiques factieuſes & ſéditieuſes des Puritains.

Le but de ce manifeſte étoit de donner à leur cauſe un coloris qui pût faire impreſſion ſur les membres les plus ſenſés & les plus modérés du parti mécontent. Ils blâment, dans leur prétendue commiſſion du Roi, la conduite des Proteſtants, & déclarent que ce n'eſt que contre eux qu'ils ont pris les armes; ce qui étoit faux, car les Irlandois Catholiques de ce temps-là affectoient de ſe ſervir du mot de Proteſtant pour déſigner les membres de l'Egliſe établie. Ils ne don-

noient point ce nom aux Puritains ; & cela eſt ſi vrai, que dans la premiere déclaration qu'ils publierent ſous le nom du Roi, ils ne firent aucune mention de ceux qu'il étoit de leur intérêt de regarder comme leurs ſeuls ennemis. Ils corrigent cette erreur dans leur manifeſte. Ils repréſentent leur propre Religion, & celle de la communion établie, comme également expoſées au même danger ; & comme ils s'étoient auparavant ligués avec les Puritains dans les affaires qu'ils eurent au Parlement & à Londres, ils affectent ici de ſe liguer contre eux, & d'ouvrir leurs bras à tous les partiſans de l'Epiſcopat & de la prérogative. Les inſurgents de Longford poufferent les choſes encore plus loin. Au-lieu de ſe borner aux expreſſions formelles de loyauté, ils envoyerent au Gouvernement la formule d'un ferment qu'ils avoient prêté, & une liſte de leurs griefs, auxquels ils le prioient de remédier. Ils ſe plaignoient des loix pénales, de la ſévérité des recherches, & du refus qu'on faiſoit de reconnoître la validité des lettres-pa-

Carte. Nalſon

tentes; de ce qu'on ne vouloit point permettre aux naturels du Pays d'acheter des terres dans les Comtés échus au Roi par droit d'aubaine; de l'odieuse incapacité qu'on imposoit aux Papistes, de jouir des honneurs & des immunités de sujets libres, sans violenter leurs consciences. Ils demandoient un acte général d'oubli, & qu'on ne les obligeât point à restituer les terres dont ils s'étoient emparés durant les troubles présents; que le Parlement annullât les loix pénales d'Elisabeth, & qu'on accordât des lettres d'affranchissement aux Irlandois naturels. Leurs demandes, quoique déraisonnables, étoient claires & formelles. Les rebelles d'Ulster ne firent aucune proposition particuliere, & continuerent la guerre sous prétexte des nouveaux dangers dont ils étoient menacés. L'objet immédiat de leur sollicitude étoit de se procurer des secours étrangers, & d'engager le district dans leur révolte. Richelieu les amusoit de belles promesses de secours d'hommes & d'argent. Les négociations & les pratiques de Roger Moore avec les ha-

bitants du diſtrict, n'avoient encore produit aucun effet.

Les progrès de la guerre du Nord ne répondirent point à la rapidité de leurs premiers ſuccès. Les Gentilshommes des différents cantons d'Ulſter, revinrent de leur premiere ſurpriſe, & prirent les meſures néceſſaires pour ſe défendre. Carricfergus avoit ſervi d'aſyle à tous les malheureux fugitifs qui étoient échappés à la fureur des rebelles, ou qui avoient été chaſſés de leurs habitations. Chicheſter, qui en étoit Gouverneur, les aſſembla, les encouragea, & leur fit prendre les armes. On mit les autres villes que les rebelles n'avoient point ſurpriſes, en état de défenſe; & les amis du Gouvernement, quoiqu'on ne les eût point encore autoriſés à prendre le commandement des troupes qu'ils avoient levées, ne laiſſerent pas que de marcher contre l'ennemi. On leva à Liſburne, ou Liſnegarvy, un corps de mille hommes, qui, quoique mal diſciplinés, ſervirent cependant à intimider les partis détachés des rebelles. Ils furent défaits dans quelques Carte.

escarmouches à Dromore, & se vengerent de leur défaite sur les habitants, après que les Anglois eurent été obligés d'abandonner cette ville. Les Lords Justiciers donnerent le commandement du Comté d'Antrim au Colonel Chichester & à Arthur Tyringham. Ils mirent un Gouverneur & une garnison à Belfast; ils posterent un détachement à Lisburn; ils envoyerent des munitions à William Brownlow, pour qu'il pût défendre la ville & le chateau de Lurgan; ils fortifierent Derry, & mirent une garnison dans celui d'Augher, qui soutint courageusement les attaques des rebelles, & les obligea à se retirer.

Un messager que Chichester avoit envoyé au Roi, arriva avant l'exprès des Lords Justiciers, & revint avec des assurances d'un prompt secours. Charles avoit communiqué au Parlement d'Ecosse les nouvelles qu'il avoit reçues d'Irlande, espérant que leur zele pour la Religion, & leur haine pour le Papisme, les engageroient à prendre la défense de leurs freres; mais leur zele n'étoit animé

ni par l'intérêt, ni par l'esprit de faction. Ils firent au Roi les plus belles protestations du monde; mais les effets n'y répondirent point, & ils alléguerent divers prétextes pour différer l'accomplissement de leurs promesses. Ils demanderent à être instruits plus à fond des troubles d'Irlande; ils feignirent de craindre que le Parlement d'Angleterre ne leur sût mauvais gré d'avoir envoyé du secours en Irlande sans son consentement, & ils résolurent de traiter avec lui. Charles, quoique mortifié de leur froideur, vint cependant à bout, avec le secours de quelques Officiers réformés, de lever quinze cents hommes, qu'il envoya sur le champ aux Commandants d'Ulster avec des armes, des munitions, & quelque argent que le Duc de Lenox lui prêta.

Ce secours, tout foible qu'il étoit, ranima le courage des Gentilshommes du Nord. Ils avoient reçu leur commission du Roi, & ils furent doublement autorisés à commander ceux qu'ils n'avoient d'abord pu exhorter qu'à veiller à leur défense. Par-tout

où les habitants Anglois furent incorporés, leurs ſuccès découvrirent bientôt combien leur premiere ſurpriſe avoit influé ſur leur conduite. Dans Fermanagh, les rebelles furent obligés de lever le ſiege d'Enniskillen. Le château du Lord Macguire fut emporté d'aſſaut. Dans Tirone, Phelim O'Nial fut obligé de lever le ſiege de Caſtle-Derrick, après avoir perdu beaucoup de monde. Il reçut un ſecond échec dans Donnegal. Ses troupes furent pluſieurs fois repouſſées, & ceux qui les commandoient obligés de s'en retourner dans ſon camp de Newry.

Relation MSS. du combat de Liſnégarvy.

Inſenſible à ſes défaites, & ſe confiant ſur le nombre des barbares adhérents que l'eſpoir du butin avoit engagés à ſon ſervice, il réſolut de ſapper les fondements de la loyauté, en inveſtiſſant Carricfergus. Pour cet effet, il commença par aſſiéger Liſburn, qui étoit un établiſſement qui appartenoit aux Ecoſſois; car il oublia bientôt la réſolution qu'on avoit priſe de ne point les moleſter. Il y envoya un corps de quatre mille hommes d'élite. La ville repouſſa le

premier aſſaut ; mais O'Nial, qui comptoit ſur la force de ſon parti, & ſur les habitants Irlandois, ne douta nullement du ſuccès de ſon entrepriſe. Heureuſement, Arthur Tyringham arriva avec un renfort; & dans le moment le plus critique, il fut ſecondé dans ſes diſpoſitions par un colon Anglois & un brave Officier nommé George Rawdon. L'attaque fut des plus furieuſes; on la ſoutint & on la repouſſa avec beaucoup de vigueur. Les efforts réitérés des aſſiégeants avoient augmenté leur déſordre, & le nombre de leurs morts; de maniere que ce corps de rebelles, qui étoit le premier qui eût l'apparence d'une armée réguliere, fut obligé de prendre la fuite, & perdit, à ce que dirent les Anglois, trois fois plus de monde que la garniſon.

Ces ſuccès eurent des ſuites horribles. Les Irlandois, irrités de cette réſiſtance, continuerent leurs hoſtilités ſans foi ni humanité. Lurgan ſe rendit à William Brownlow, à condition que les habitants ſe retireroient ſains & ſaufs avec leurs familles, leurs biens & tous ceux qui leur ap-

appartenoient; mais on les fit prisonniers, & la ville fut livrée au pillage. Ces sortes de perfidies ne sont rien au prix des cruautés que les rebelles commirent. Phelim O'Nial, outré de ses mauvais succès, & craignant l'inconstance de ses adhérents, résolut, par l'effet d'une politique infernale, de les porter à des excès qui rendissent leur réconciliation avec le Gouvernement absolument impraticable. Ayant été repoussé à l'attaque du château d'Augher, il ordonna à son exécrable agent, Mac-Donnel, de massacrer tous les Anglois Protestants qu'il trouveroit dans les trois Paroisses voisines. La défaite qu'il essuya à Lisburn, provoqua la fureur de ses sauvages & barbares adhérents à un degré vraiment diabolique. Le Lord Caulfield fut massacré de sang froid dans une des maisons d'O'Nial où on l'avoit conduit. Cinquante autres Anglois furent poignardés dans le même endroit par les Irlandois. On amena les prisonniers qu'ils avoient faits, sous prétexte de les conduire dans les premiers établissements Anglois. Leurs

Dépositions MS.

gardes les faiſoient avancer à coups d'aiguillon, de même que s'ils avoient conduit un troupeau de bœufs, réſolus d'exterminer ceux qui ſeroient aſſez forts pour réſiſter à leurs ſouffrances. Tantôt, ils les enfermoient dans une maiſon ou dans un château, auquel ils mettoient le feu, ſans ſe laiſſer attendrir ni par leurs cris, ni par leurs gémiſſements; tantôt, ils les noyoient dans les rivieres. Ils en précipiterent cent quatre-vingt-dix du haut du pont de Portadown. Les Prêtres Irlandois les animoient au carnage. Les femmes oublierent la compaſſion qui eſt naturelle à leur ſexe, pourſuivirent les Anglois en les accablant de malédictions, & ſe firent un plaiſir de baigner leurs mains dans leur ſang. Les enfants même plongerent le poignard dans le ſein des malheureux priſonniers.

Ceux qui échapperent à la fureur des rebelles, languirent dans des malheurs qu'il eſt impoſſible de décrire. Leurs imaginations étoient ſans ceſſe agitées & accablées par le ſouvenir des tourments qu'ils avoient endurés. Leur eſprit étoit tellement trou-

blé, qu'ils croyoient aveuglément tous les contes que l'on débitoit, quelques absurdes & fabuleux qu'ils fussent. Tantôt c'étoient des gens qui avoient été garantis de la mort par un miracle; tantôt des assassins que Dieu avoit punis visiblement; tantôt des lacs & des rivieres de sang qu'on avoit apperçus, des traces de sang qu'il étoit impossible d'effacer; des esprits qui apparoissoient en songe, & qui chantoient des Hymnes; des spectres qui sortoient des rivieres, & qui demandoient vengeance à hauts cris. Tels étoient les contes que l'on débitoit, & que le public adoptoit comme des vérités incontestables.

Il arriva de-là que l'on conçut pour les Irlandois une haine qui alloit jusqu'au fanatisme. Les colons Anglois qui étoient en lieux de sûreté, oublierent que leurs freres avoient été souvent protégés & garantis de la mort par les naturels du Pays. L'horreur qu'ils conçurent pour eux fut si violente & si générale, qu'elle les porta à ces mêmes actes de barbarie & de cruauté qui l'avoit excitée. Les

ſoldats Ecoſſois en particulier qui avoient renforcé la garniſon de Carricfergus, abhorroient le Papiſme, & déteſtoient les Irlandois à cauſe des récits multipliés qu'on leur avoit faits de leurs cruautés, qui étoient à la vérité horribles par elles-mêmes, mais que leur avoient exagérées non-ſeulement ceux qui les avoient éprouvées, mais encore les gens qui en avoient été témoins. Ils ſortirent une nuit de Carricfergus, & ſe rendirent dans un diſtrict voiſin appellé *Iſland-Magee*, où réſidoient pluſieurs pauvres Irlandois qui n'avoient aucune part à la révolte, & dont perſonne n'avoit à ſe plaindre. Si l'on en croit un des chefs de ce parti, ils aſſaillirent trente familles dans leurs lits, & les maſſacrerent impitoyablement; & comme ſi cet incident n'étoit pas aſſez odieux, les Hiſtoriens Papiſtes ont cru devoir l'aggraver. Ils font monter le nombre de ceux que l'on maſſacra dans une petite langue de terre aſſez médiocrement peuplée, à trois mille; & ce qu'il y a de plus étrange, eſt que d'autres Ecrivains ſont tombés dans

la même absurdité. Ils prétendent que l'on commit ce massacre au commencement du mois de Novembre, que ce fut le premier que l'on commit dans Ulster, & qu'il donna lieu à tous les outrages que les Irlandois commirent dans ce canton. (*) M. Carte paroît favoriser ce sentiment. S'il eût parcouru le recueil des dépositions originales qui sont actuellement dans la bibliotheque de l'Université de Dublin, il y auroit trouvé

(*) Voici ses propres paroles » -- Je ne saurois dire si le massacre que commit un parti „ de Carricfergus dans le territoire de Magee, „ qui est une isle longue & étroite, qui s'étend „ depuis la ville de ce nom jusqu'à Olderfleet, „ & dans lequel on prétend qu'il périt près „ de trois mille Irlandois, tant hommes que „ femmes & enfants, arriva avant la reddition „ de Loargan, parce que les relations qu'on „ a publiées des faits qui se sont passés dans „ ce temps-là sont incertaines, quant au temps, „ quoiqu'on assure positivement que ce massacre arriva dans le mois de Novembre". Les Lecteurs qui seront curieux de connoître les autorités d'après lesquelles j'ai rapporté ce fait différemment, & avec plus de précision que les autres Historiens, les trouveront dans les dépositions du Comté d'Antrim, depuis le milieu jusqu'à la fin du volume. *MS. Trin. Col. Dubl.*

des éclairciſſements ſuffiſants touchant les dates & les faits dont il doute ; & que le maſſacre de l'Iſle Magee, ainſi que cela paroît par des preuves inconteſtables, fut commis au commencement de Janvier, après que les partiſans d'O'Nial eurent preſque épuiſé leur barbarie & leur méchanceté.



CHAPITRE IV.

Conduite des Juges-Mages. — Le Parlement d'Angleterre est instruit de la révolte d'Irlande. — Résolution qu'il prend. — Son procédé & l'esprit qui le fait agir. — Le feu de la rébellion augmente. — Etat de Munster. — Services du Comte de Clanricard dans la Province de Connaught. — Les Juges-Mages donnent ordre de rapporter les armes qu'ils avoient distribuées. — Défendent tout commerce avec Dublin. — Offre insidieuse de pardon qu'ils font aux rebelles. — S'opposent à la tenue d'un Parlement. — Ne permettent qu'une seule séance. — Ce qui se passe dans le Parlement. — On envoye des agents au Roi. — Représentations privées des Juges-Mages. — Les Communes d'Angleterre donnent ordre d'arrêter les agents, & de se saisir de leurs papiers. — Les rebelles deviennent plus insolents. — Rejettent tout projet d'accommodement. — Agissent par les conseils de Roger Moore. — Dressent leur serment d'association. —

Provoqués par les cruautés de Charles Coote. — Ils investissent Drogheda. — Remportent la victoire à Julian's Town Bridge. — Les menées de Moore dans le district produisent enfin leur effet. — Entrevue à la montagne de Crofty. — Sept Gentilshommes & leurs adhérents se déclarent pour la guerre. — Le Gouvernement fait sommer les Lords. — Leur réponse. — Leurs repliques. — Leurs adresses au Roi & à la Reine. — Ils concertent leurs opérations. — Le Roi signe plusieurs édits. — Révolte dans la Province de Munster. — Ses chefs, — leurs procédés, — leurs succès, — & leurs dissentions. — Les rebelles investissent Drogheda. — Le Gouvernement néglige de le défendre. — Tentent inutilement de surprendre la ville. — Escarmouches. — Ormond marche à Naas. — Sa réponse hardie à la menace du Lord Gormanston. — On envoye des renforts d'Angleterre. — Détresse de l'armée. — Ormond reçoit ordre de marcher à Boyne. — Levée du siege de Drogheda. — On défend à Ormond de poursuivre les rebelles. — Le district généralement disposé à

ſe réconcilier avec le Gouvernement. — Se rend odieux aux Juges-Mages. — Leurs priſonniers appliqués à la torture. — Motifs & conſéquences de ce procédé. — Les inſurgents réduits au déſeſpoir. — Bataille de Kilrush.

DURANT les progrès de ces troubles du Nord, les Lords Juſticiers bornerent leur attention à leur propre ſûreté & à celle de la Capitale. Les malheureux fugitifs qui s'étoient réfugiés à Dublin pour ſe ſouſtraire à la fureur de leurs ennemis, offroient le ſpectacle le plus touchant, & paroiſſoient demander qu'on prît les meſures les plus vigoureuſes pour étouffer une rébellion auſſi animée. Le Comte d'Ormond, qui venoit d'être nommé Lieutenant-Général de l'armée, fut d'avis de marcher à l'inſtant contre les rebelles avec les troupes dont on pouvoit ſe paſſer pour défendre Dublin. On aſſembla une partie conſidérable de l'armée; on leva de nouveaux régiments & de nouvelles compagnies; on remplit les magaſins de vivres &

Temple.

Carte's, Ormond, & Lettres.

de munitions, tandis que le gros de l'armée des rebelles, qui étoit campé dans le Comté de Louth, manquoit de vivres, & étoit dans un découragement extrême. Cependant les Lords Juſticiers ſe contenterent d'envoyer Henri Tichburne avec ſon régiment à Drogheda, pour prévenir les entrepriſes des rebelles qui campoient au nombre de quatre mille hommes à Athirdee, à ſept milles de cette garniſon.

On avoit ſouvent étouffé des révoltes en Irlande avec le nombre des troupes que le Comte d'Ormond propoſoit d'employer, lorſqu'elles avoient agi avec ardeur & avec courage; mais les Gouverneurs actuels n'aimoient point les meſures promptes & vigoureuſes. Quelques-uns imputerent cette conduite à leur timidité, & à la crainte de perdre les biens qu'ils poſſédoient dans la Capitale. D'autres, à l'envie qu'ils portoient au Comte d'Ormond, dont ils craignoient que les ſervices ne fuſſent récompenſés de la Vice-Royauté d'Irlande. Ceux qui examinoient de plus près leurs caracteres & leurs

principes, crurent, & avec raison; qu'ils n'avoient pas dessein d'étouffer la rébellion dans son principe, & qu'ils souhaitoient, au contraire, que les Irlandois portassent les choses à l'excès, pour pouvoir s'enrichir de la confiscation de leurs biens. Il y eut même des politiques qui insinuerent que les Lords Justiciers n'agissoient de la sorte que par le conseil de la faction dominante d'Angleterre.

Rush-worth. Nalson.

Ils faisoient principalement fond sur le Parlement d'Angleterre. Owen O'Connolly avoit remis ses dépêches au Comte de Leicester le dernier d'Octobre : il les communiqua avec beaucoup de pompe aux Communes, qui les reçurent avec un air de crainte & d'étonnement. Le Roi recommanda ses affaires d'Irlande à son Parlement, & il résolut de prendre cette expression dans la signification la plus étendue. Il se chargea d'étouffer la révolte des Papistes; & dans le premier transport de son zele, il fournit au Roi un subside de deux cents mille livres sterling, pour le mettre en état de soutenir la guerre en Ir-

lande. Il en emprunta cinquante mille à la ville de Londres, dont on assigna vingt mille pour le service immédiat de l'Irlande. Les Communes résolurent encore d'abord de lever six mille hommes, & ensuite dix mille hommes d'infanterie, & deux mille de cavalerie, pour la même guerre. Leinster fut chargé de lever une partie de ces troupes; mais les Communes exigerent qu'on leur présentât la liste des Officiers qu'on avoit dessein d'employer. On posta un nombre suffisant de vaisseaux le long des côtes d'Irlande; on forma des magasins, & l'on y transporta les hommes, les armes & les munitions nécessaires. Le Conseil du Roi proposa une récompense à ceux qui s'engageroient pour l'expédition d'Irlande, offrit le pardon aux rebelles qui se soumettroient dans un temps limité, & mit la tête de quelques Chefs à prix. Les Communes donnerent ordre de s'assurer indistinctement de tous les Papistes qui étoient en Angleterre; aux Ambassadeurs, de livrer tous les Prêtres de cette communion qui étoient sujets du Roi;

de prendre les noms de tous ceux qui étoient attachés à la Reine ; d'inscrire tous les étrangers qui n'étoient pas de la Religion Protestante ; de s'informer du séjour qu'ils comptoient faire en Angleterre ; & en cas de refus, de les faire sortir du Royaume.

Au-lieu de détailler scrupuleusement les procédés de cette fameuse assemblée, je crois qu'il suffit pour le présent de marquer ses dispositions, le mode général & l'esprit de sa conduite, & l'influence qu'elle eut sur les affaires d'Irlande.

Quinze années de contestation entre l'infortuné Charles & ses sujets, avoient peu-à-peu réduit l'Angleterre dans l'état le plus critique. Les chefs du peuple avoient triomphé de la foiblesse, de l'inconstance, & qui plus est, de l'opiniâtreté du Roi. Ils avoient éprouvé son peu de sincérité dans les occasions où il avoit été question de réformer les abus, & le poids de son autorité dans celles où leur opposition avoit été irréguliere & illégale. Ils résolurent donc de pourvoir à leur propre sûreté, en s'emparant

s'emparant de la ſouveraineté de l'Etat. Ils alléguerent la néceſſité de veiller à celle des ſujets, non point en bornant, mais en aboliſſant l'autorité royale. Ils encouragerent & fomenterent la paſſion fanatique qu'avoient conçue tous les ordres de la nation pour la diſcipline Presbytérienne, & ce fut elle qui influa ſur leur conduite politique. Le Roi, qui, par inclination & par néceſſité, ſoutenoit la hiérarchie, devint doublement odieux, & l'appui qu'elle fourniſſoit à l'autorité royale, augmenta l'averſion que le peuple avoit conçue pour elle. On réſolut la ruine de l'une & de l'autre; & ceux dont la politique étoit plus modérée, ou qui n'étoient pas entiérement imbus de l'eſprit de Religion qui étoit à la mode, furent forcés d'agir de concert avec des chefs factieux, ruſés & fanatiques, & d'entrer dans leurs vues.

On employa toutes ſortes de moyens pour augmenter les ſoupçons qu'on avoit conçus contre le Roi. On dreſſa la fameuſe remontrance, dans laquelle on repréſenta dans le jour le plus odieux la mauvaiſe conduite de Char-

les, & les mesures qu'il avoit prises pour renverser la constitution du Gouvernement. On sema par-tout des bruits de danger, de conspiration & d'invasion. On feignit d'avoir découvert plusieurs complots, & l'on adopta aveuglément les suggestions les plus extravagantes & les plus frauduleuses. L'aversion pour le Papisme étoit généralement répandue; on craignoit ses agents, on ne s'entretenoit que de leurs desseins & de leurs complots. Au moment que la partie la plus sensée de la nation étoit déja lassée de ces complots supposés & de ces bruits extravagants, on apprit la révolte des Papistes d'Irlande, on l'exagéra avec les couleurs les plus odieuses, & elle parut réaliser ce qu'on avoit débité au sujet du danger dont on étoit menacé. On imputa à tous les Catholiques le crime de quelques particuliers. Le peuple, accoutumé à confondre le parti des Evêques avec celui du Pape, se persuada aisément que cette horrible révolte étoit l'effet de leurs conseils réunis. Il ouit dire que les rebelles d'Irlande alléguoient un or-

dre du Roi, pour excuſer leurs violences. La ſuperſtition, naturellement crédule & maligne, ajouta aveuglément foi à cette impoſture groſſiere, & imputa au malheureux Roi toute l'énormité de ce projet. Ceux même qui avoient aſſez de modération & de bon ſens pour douter que Charles eût donné une commiſſion de dépouiller & de maſſacrer ſes ſujets, étoient tellement prévenus contre ce Prince, qu'ils ſoupçonnerent qu'une pareille révolte, dans la conjoncture actuelle, n'avoit pas été entiérement ſuſcitée par les mécontents d'Irlande; mais que le Roi l'avoit fomentée ſous main, pour occuper ſon Parlement, & le détourner des deſſeins qu'il avoit formés contre ſon autorité. L'eſprit imbu de ces idées, ils apperçurent du danger dans toutes les propoſitions que Charles leur fit pour étouffer la révolte d'Irlande. Ils regarderent ſa ſollicitude pour le bonheur de ſes ſujets d'Angleterre, comme un prétexte inſidieux pour dépouiller ce Royaume d'armes & d'argent, & engager le Parlement dans une guerre longue & embarraſſante.

Les Communes avoient souvent empiété sur l'autorité de la Couronne ; mais elles se l'arrogerent toute entiere par rapport à l'Irlande, en vertu de l'expression dont le Roi s'étoit servi en leur recommandant les affaires de ce Royaume. Si Charles se fût opposé à cette usurpation, on l'auroit accusé de favoriser les progrès de cette révolte odieuse.

Après que les Chefs eurent formé le projet de changer la face du Gouvernement, il fallut nécessairement que leurs opérations relativement à l'Irlande, fussent subordonnées au dessein dont dépendoient leur puissance, leur sûreté & leur bien-être. Ils affecterent un zele extraordinaire contre les insurgents d'Irlande ; mais ces derniers ne furent qu'un prétexte pour s'assurer une supériorité dans des troubles qu'ils prévirent devoir bientôt influer sur l'Angleterre. S'agissoit-il d'avoir le dessus dans quelque affaire importante, la révolte d'Irlande fournissoit un prétexte pour obtenir ce qu'on vouloit. S'opposoit-on à quelque dessein favori, on s'en prenoit à un parti mécontent, encou-

ragé par la révolte d'Irlande. Arrêtoit-on quelque récusant; postoit-on des gardes autour de la Chambre des Communes, la révolte d'Irlande en étoit la cause. Toutes leurs requêtes ne tendoient qu'à réformer la Religion, à abolir l'Episcopat, à mettre la nation en état de défense, à exiler ceux qui donnoient de mauvais conseils, à se précautionner contre les Papistes & leurs adhérents.

Les chefs du peuple méprisoient si fort les Irlandois, qu'ils crurent qu'il leur seroit aisé d'étouffer leur révolte, & de recouvrer ce Royaume lorsqu'il leur plairoit. Ils ne voulurent point se priver par un succès prématuré des moyens que cette révolte leur offroit d'empiéter sur l'autorité royale. En se chargeant de la conduite de la guerre, ils acquéroient un ascendant sur tous ceux qui avoient quelque liaison en Irlande, ou qui vouloient y obtenir de l'emploi. Ils leverent de l'argent, sous prétexte de fournir à cette expédition; mais ils le réserverent pour des usages qui les intéressoient de plus près. Ils firent fabriquer des armes

pour les arsenaux du Roi, dans l'intention de les employer contre lui. Ils adopterent toutes les loix qu'ils crurent pouvoir contribuer à leur aggrandissement, sous prétexte de les employer à recouvrer l'Irlande. Charles s'y opposoit-il, ils attribuoient son refus aux conseils pernicieux qui avoient occasionné la révolte, & ils menaçoient d'exterminer tous les Protestants établis dans ses domaines. Le peuple avoit conçu un si grand attachement pour les Communes, que, quoiqu'elles eussent tardé à envoyer des troupes en Irlande, & qu'elles y eussent fait passer très-peu d'argent, malgré le besoin que le Royaume en avoit, il n'en imputa jamais la faute à ces patriotes zélés, qui avoient juré d'exterminer tous les rebelles.

Carte, Orm. Cependant les Lords Justiciers d'Irlande attendoient paisiblement dans l'enceinte de leurs murailles le secours que l'Angleterre leur avoit promis, pendant que la révolte faisoit les progrès les plus rapides. Les Irlandois du Comté de Leitrim, jaloux de l'étendue des colonies que les An-

glois avoient fondées dans leur Pays, ſuivirent l'exemple de ceux du Nord. Ceux d'O'Byrne, dans le Comté de Wicklow, ſe rappellant les injuſtices & la perſécution qu'ils avoient eſſuyée de la part de Parſons, ſe liguerent avec ceux des Comtés de Wexford & de Carlow. Ils s'emparerent des forts, chaſſerent les Anglois Proteſtants de leurs habitations, & ravagerent le Pays juſqu'aux portes de Dublin; ce qui fournit aux Juges un prétexte de plus, pour refuſer du ſecours aux Provinces éloignées; de maniere que Saintléger, Préſident de Munſter, ſoldat brave & expérimenté, qui haïſſoit mortellement les Irlandois, ne put obtenir ni armes, ni ſoldats en temps de paix, ni encore moins dans ce temps de trouble & de déſordre. Cette Province dut ſon ſalut aux forces des Anglois, & à la fidélité de la Nobleſſe.

Les Gouverneurs en chef négligerent également la paix & la ſûreté de Connaught, quoique les Anglois euſſent très-peu de troupes dans cette Province, & que les naturels du Pays appréhendaſſent depuis vingt-

cinq ans l'établiſſement d'une colonie générale, dont le projet n'avoit été que ſuſpendu. Cependant l'affection des principaux habitants pour le Gouvernement, arrêta le torrent de la rébellion. Jones, Lord Ranelagh, Préſident de Connaught, fut efficacement ſecouru par le Lord Dillon de Coſtello, & le Lord Mayo, que les rebelles, dans leur premiere conſpiration, croyoient être leurs partiſans. L'ami le plus reſpecté, le plus puiſſant, & qui rendit le plus de ſervice au Gouvernement dans la Province d'Occident, fut Uliac, Comte de Clanricard & de St. Alban, qui jouiſſoit parmi les anciens habitants du crédit d'un chef, & parmi les Anglois, du reſpect dû à un Seigneur Anglois, diſtingué par ſes illuſtres alliances, par la faveur dont il jouiſſoit auprès du Roi, mais ſur-tout par ſon mérite & ſes rares qualités. Il s'étoit heureuſement retiré dans ſa maiſon ſeigneuriale de Portumna, au premier bruit de la révolte, plein de ſentiments d'honneur & de fidélité, & d'attachement pour la perſonne du Roi. Ce fut lui qui main-

Carte. Orm.

tint la paix dans ſon Comté de Galway, & dans tous les diſtricts voiſins. Il trouva les habitants imbus de la crainte qu'on ne profitât des troubles actuels du Royaume, pour annuller les graces que le Roi leur avoit accordées, & empêcher la confirmation de leurs biens qu'ils attendoient depuis long-temps. Il s'efforça de diſſiper ces appréhenſions, qui auroient pu avoir des conſéquences dangereuſes. Il obtint du Roi une déclaration par laquelle il s'obligeoit de tenir les promeſſes qu'il avoit faites à ceux qui lui ſeroient fideles. Il leva des troupes, il fortifia le château de Galway, il fit une courſe dans le Pays, il viſita tous les poſtes, il encouragea les ſujets fideles, & intimida ceux qui étoient mal-intentionnés. Malheureuſement pour lui, le Comte de Clanricard, avec tout ſon zele & toute ſon activité, & les grandes qualités dont il étoit doué, étoit Catholique Romain, & comme tel, ſuſpect au Gouvernement, qui refuſa de le ſecourir, & ne négligea aucune occaſion de le mortifier.

Ce qui porta principalement les

Lords Juſticiers & les Puritains leurs adhérents, à rejetter le ſecours de tous ceux qui n'étoient pas de leur parti, fut l'eſpoir d'en recevoir bientôt un d'Angleterre. La déclaration que les Communes avoient faite de continuer la guerre en Irlande, fut reçue avec joie, comme un garant de ce ſecours, & on la publia dans tout le Royaume. Pleins de cette eſpérance, ils retirerent les armes qu'ils avoient fournies aux Gentilshommes & aux habitants du diſtrict. En les laiſſant ainſi ſans défenſe, ils mirent les ſujets bien intentionnés hors d'état de ſe garantir des rebelles & des voleurs; car ils publierent une ſeconde déclaration qui ordonnoit à toute perſonne, à l'exception des habitants ordinaires, ſous peine de mort, de ſortir de Dublin dans vingt-quatre heures, & d'en approcher plus près que deux milles. Le prétexte de cet ordre rigoureux fut, que cette grande affluence de monde dans la Capitale, laiſſoit la campagne ſans défenſe, & procuroit le moyen aux rebelles de ſavoir ce qui s'y paſſoit. On obligea

par-là les habitants des diſtricts voiſins à lier commerce avec les rebelles, à leur fournir des contributions, & quelquefois même à ſe liguer avec eux, pour ſe garantir de leur cruauté.

Voici un autre exemple de la conduite ſuſpecte de ces infâmes Gouverneurs. Le Parlement d'Angleterre avoit ordonné de pardonner aux rebelles qui ſe ſoumettroient dans le temps qu'il plairoit aux Lords Juſticiers de fixer. Ces inſtructions furent ſi peu obſervées, qu'ils ne publierent ni édit, ni pardon. Pour pallier cette omiſſion, ils prétexterent l'inefficacité de leurs premieres proclamations, dont la premiere ordonnoit ſimplement aux ſujets du Roi d'abandonner les rebelles ſans leur aſſurer leur pardon ; & la ſeconde ne l'offroit point aux rebelles d'Ulſter, qui étoient les plus coupables ; mais ſeulement à ceux de Longford, de Louth, de Meath & de Weſt-Meath. Dans les cas où il ſurvenoit quelque révolte, les Lords Juſticiers trouvoient le moyen d'empêcher que ce pardon eût lieu, par des conditions & des exceptions. Tous ceux

Carte, Orm.

qui avoient des francs-fiefs dans ces quatre Comtés, tous ceux qui avoient blessé quelqu'un en se battant, ou qui étoient en prison pour vol, en étoient exclus. Ils l'accordoient à d'autres, à condition qu'ils se soumettroient au bout de dix jours, à compter de celui de la proclamation, & qu'ils restitueroient tous les biens dont ils s'étoient emparés, quoiqu'ils eussent passé dans différentes mains. Une pareille proclamation étoit également insidieuse & absurde. Un pardon offert au nom du Parlement d'Angleterre, devoit produire plus d'effet qu'un acte du Ministere d'Irlande, que le corps entier de la nation méprisoit; mais les Gouverneurs en chef & leurs créatures étoient assurés de trouver de l'appui, & versés dans l'art de tourner les confiscations à leur profit.

Ce fut par l'effet de la même conduite qu'ils s'opposerent opiniâtrement au conseil des personnes les plus sensées & les plus modérées dans un point extrêmement essentiel. Au commencement de la révolte, le Parlement d'Irlande, qui avoit coutume

Carte, Orm.

de s'ajourner au mois de Novembre, avoit été prorogé jusqu'au vingt-quatre de Février ; ce qui fut extrêmement préjudiciable aux Catholiques. Ils attendoient avec impatience les loix qui devoient les confirmer dans la possession de leurs terres, & ils craignirent que ce délai, joint à la puissance du parti populaire d'Angleterre, qui augmentoit tous les jours, ne rendît les bonnes intentions du Roi inutiles. Le Parlement d'Irlande regardoit tous ceux de leur communion comme coupables de trahison. Il étoit de leur intérêt de saisir la premiere occasion qui s'offriroit de faire une déclaration solemnelle de leur loyauté & de leur sollicitude pour la paix de l'Irlande. Soit qu'elle fût sincere ou non, la justice & la politique exigeoient qu'on leur permît d'en profiter. Ils prétendirent que les circonstances exigeoient que l'on convoquât une assemblée nationale. Leurs Juristes leur suggérerent que la prorogation étoit illégale, & qu'à moins que les Chambres ne s'assemblassent le jour même auquel elles s'étoient ajournées, le Parlement

ſeroit diſſous. Les Juges parurent favoriſer cette opinion. Le Comte d'Ormond, le Lord Dillon de Coſtello, & d'autres Seigneurs d'une fidélité éprouvée, quoique peu favorables aux Juges de leur faction, perſévérerent à demander que le Parlement s'aſſemblât. Ils alléguerent le danger que l'on couroit d'augmenter le mécontentement public, & de porter les ſujets à la révolte, ſi l'on ſuſpendoit plus long-temps les graces du Roi; la ſûreté avec laquelle le Parlement pouvoit s'aſſembler dans une ville auſſi bien gardée que Dublin; la mortification & le mécontentement qu'éprouveroient les rebelles, lorſqu'ils verroient qu'on étoit réſolu de s'oppoſer à leurs outrages; & ſur-tout le ſervice eſſentiel que l'Etat retireroit d'une pareille conduite qui engageroit les ſujets à fournir les ſubſides dont on avoit beſoin dans cette conjoncture critique, & que les mécontents n'oſeroient s'y oppoſer, de crainte de manifeſter leurs principes pendant qu'ils étoient ſous la garde de l'Etat.

Ces remontrances produiſirent peu d'effet ſur une adminiſtration qui ſe

mettoit peu en peine des plaintes & des jaloufies du public ; & qui, fans s'oppofer à ce qu'on étouffât la rébellion, ne vouloit point que ce fût aux dépens de l'Irlande. Elle fe déclara ouvertement pour la prorogation ; cependant les doutes que les Juges avoient témoignés, joints à la vigueur avec laquelle on défendit l'opinion oppofée, la fit enfin confentir à ce que le Parlement s'affemblât un jour, à condition qu'il publieroit une proteftation contre les rebelles ; & qu'on lui permettroit de députer quelques-uns de fes membres pour traiter d'un accommodement avec les rebelles, pour écouter leurs plaintes, & en inftruire Sa Majefté.

Ceux des membres des deux Chambres qu'on put raffembler, fe rendirent au château de Dublin, après que les Lords Jufticiers en eurent fait fortir leurs gardes, & pris toutes les précautions néceffaires pour calmer leurs craintes. Les Chambres commencerent par examiner l'état de la nation, & drefferent leur proteftation contre les rebelles. Les chefs de la révolte furent choqués de ce nom

odieux. Les membres dont les biens étoient les plus exposés à leurs déprédations, évitoient de les irriter: ceux qui favorisoient secretement leur entreprise, ceux qu'ils avoient consultés, & qui avoient concouru à leur projet, parloient d'eux avec modération, ménageoient leurs termes, & prétendoient qu'on ne devoit les désigner que par le nom de Gentilshommes mécontents. Une pareille indulgence de leur part redoubla la terreur des Lords Justiciers. Le parti protestant eut cependant assez de crédit pour faire dresser la déclaration du Parlement avec la force & la précision nécessaires. » Les Communes » commençoient par blâmer les procédés déloyaux & rebelles des personnes ennemies de la paix & de » la tranquillité du Royaume, qui, » contre l'obéissance & la fidélité » qu'elles devoient à Sa Majesté, les » loix de Dieu & du Royaume, a» voient poussé la *trahison* & la *ré» bellion* au point de prendre les ar» mes, de s'emparer des forts & des » châteaux de Sa Majesté, de piller » & tuer ses sujets, & commis mille

Borlase, p. 50. Edit. de Dublin.

Journ. des Commun. d'Irlande. Append. Borlase.

» autres outrages contraires à l'hu-
» manité". Elles déclaroient la ré-
ſolution qu'elles avoient priſe » de
» maintenir les droits de la Couron-
» ne & du Gouvernement contre les
» perſonnes ſuſdites & leurs adhé-
» rents, de même que contre les
» Princes, Potentats, & telles autres
» perſonnes qui les favoriſeroient; &
» qu'en cas que les perſonnes ſuſdi-
» tes ne miſſent les armes bas, &
» n'imploraſſent pas le pardon de Sa
» Majeſté, dans le temps qu'elle a-
» voit fixé, & de la maniere qu'elle
» avoit preſcrite, les Lords Juſticiers
» & le Conſeil du Royaume leur dé-
» claroient qu'ils prendroient les ar-
» mes, & employeroient leurs biens
» & leurs vies pour les faire rentrer
» dans leur devoir de la maniere que
» Sa Majeſté & le Vice-Roi juge-
» roient à propos de l'ordonner".

Elles nommerent enſuite quelques membres des deux Chambres pour traiter avec les inſurgents. Elles les autoriſerent, après qu'on auroit reçu les inſtructions du Roi & du Gouvernement d'Irlande, à conférer avec les rebelles d'Ulſter & des autres Pro-

vinces, ſur les motifs qui les avoient portés à prendre les armes, pour en faire leur rapport au Roi, au Conſeil & au Parlement, & ſe conformer à ce qu'on leur ordonneroit. Comme tout cela ne pouvoit s'exécuter dans un jour, on en accorda un ſecond, quoiqu'avec peine. Elles demanderent une ſeconde ſeſſion ; mais les Lords Juſticiers furent inexorables. Ils promirent à la vérité d'abréger le terme de la prorogation ; mais ils pratiquerent en Angleterre pour éluder l'accompliſſement de leur promeſſe. Le Parlement fut outré de cette conduite : tout le monde blâma hautement cette opiniâtreté, qui marquoit une méfiance pour tous les ſujets d'Irlande, & un mépris pour leurs ſervices. On réſolut d'aſſiſter les Juſticiers, malgré qu'ils en euſſent. Le Parlement les autoriſa à lever des troupes, & les ſommes dont on avoit beſoin pour leur entretien.

Dans ces entrefaites, quelques perſonnes, bien intentionnées pour le Roi, & qui formoient un parti conſidérable, perſuadées que la révolte actuelle, quoiqu'inexcuſable, n'étoit

point arrivée ſans cauſe, & convaincues qu'on pouvoit l'étouffer promptement en employant à temps les forces que l'Irlande pouvoit mettre ſur pied, réſolurent d'inſtruire le Roi de leurs ſentiments, ſans en faire part aux Lords Juſticiers, qu'elles mépriſoient, & dont elles ſe méfioient. Le Lord Dillon de Coſtello fut chargé de préſenter leur mémoire au Roi. Il contenoit des plaintes ameres contre les Lords Juſticiers; elle le prioient de mettre le Comte d'Ormond en leur place, l'aſſurant que c'étoit le moyen le plus efficace pour calmer les craintes & les jalouſies de la nation, & pour appaiſer la révolte ſans le ſecours de l'Angleterre. Elles le prioient probablement d'aſſurer les intérêts civils des ſujets d'Irlande, & de prendre d'autres meſures pour rétablir la tranquillité publique, qui ne s'accordoient ni avec les vues des Gouverneurs actuels, ni avec les paſſions du parti populaire d'Angleterre.

Parſons & ſon collegue furent allarmés de ce deſſein, & réſolurent de s'y oppoſer. Ils envoyerent leurs agents aux chefs des Communes d'An-

Carte, Vol. I. p. 227.

gleterre. Ils marquerent dans une lettre qu'ils écrivirent au Comte de Leicester, & qui n'étoit signée que par eux & leurs collegues, qu'ils ne pouvoient compter sur les autres membres du Conseil, ni s'ouvrir à eux avec cette liberté qui convenoit à leur poste & à leur devoir. Ils le prioient de n'avoir aucun égard aux instructions & aux représentations du Lord Dillon, ni à ce qu'on disoit au Roi, que ses sujets d'Irlande étoient en état de soumettre les rebelles, sans le secours de l'Angleterre. Qu'ils espéroient que le Gouvernement ne craindroit point la dépense d'un armement, sans lequel il ne pouvoit maintenir son autorité en Irlande; qu'il en seroit amplement dédommagé, non-seulement par la paix & la réformation de ce Royaume, mais encore par l'augmentation de revenu que lui procureroit la confiscation des biens des rebelles. Ces représentations déciderent du sort de l'ambassade du Lord Dillon. Il s'embarqua avec le Lord Taafe; la tempête le jetta sur la côte d'Ecosse, d'où ayant pris le chemin de Londres, il fut arrêté par

l'ordre des Communes à Ware. On lui enleva ses dépêches, & il n'en fut plus question. Les deux Lords furent mis en prison, d'où s'étant sauvés par la négligence de leurs gardes, ils furent joindre le Roi à Yorck, mais trop tard pour lui faire leurs propositions.

Les chefs des rebelles, qui connoissoient l'avantage que leur procuroit la prorogation, ne négligerent rien pour en tirer parti. Roger Moore, qui campoit avec Brian Mac-Mahon, Général Irlandois assez estimé, près de Dundalk, se flatta que le peuple, lassé du refus que faisoit le Roi, de confirmer les graces qu'il lui avoit promises, ne tarderoit pas à faire éclater son mécontentement. Les Députés du Parlement s'adresserent à lui & à ses associés. Il les reçut d'un air froid & dédaigneux; il déchira l'ordre que les Chambres leur avoient donné de traiter avec les rebelles, témoignant être indigné des termes injurieux dans lesquels il étoit conçu, & rejetta toute ouverture d'accommodement. Le Gouvernement s'abaissa jusqu'à employer quelques

Carte, Vol. I. p. 232.

Prêtres Romains pour ménager une paix ; mais leur modération ne produisit aucun effet, ainsi qu'ils s'y étoient attendus. Moore, le principal agent, & le principal directeur des rebelles, redoubla d'assiduité. Il leur conseilla adroitement d'abolir toutes les distinctions nationales, toutes les déclarations contre les Anglois, & de fonder tout le mérite de leur cause sur les droits civils & religieux des sujets du Roi, qu'on ne pouvoit défendre contre leurs ennemis que par la voie des armes. Il leur représenta le danger dont leur Religion étoit menacée, l'animosité du Parlement d'Angleterre contre le Papisme, son acharnement contre les Ecclésiastiques Romains, les déclarations qu'il avoit données d'abolir leurs erreurs dans tous les Etats du Roi, & les menaces qu'il avoit faites d'exterminer tous les Catholiques Romains ; tout cela, dis-je, réveilla les craintes, enflamma le ressentiment des Irlandois, & servit de prétexte à leurs hostilités. Moore honora ses partisans du nom d'*Armée Catholique*, & publia un serment d'association

qu'il fit prêter à tous les insurgents, lequel étoit conçu de maniere à prévenir la nation en faveur de leur cause, de leurs motifs & de leur objet.

Ce qui encouragea encore les rebelles, ce fut le retardement du secours d'Angleterre, & la timidité honteuse des Lords Justiciers, qui, enfermés dans leurs murailles, voyoient de sang froid les déprédations que l'on commettoit dans les environs de la Capitale. Plusieurs insultes réitérées les obligerent enfin à faire usage de leurs forces. Charles Coote étoit un soldat de fortune qui avoit servi dans les guerres d'Elisabeth, capricieux, insolent & cruel, lequel irrité des ravages qu'on avoit commis sur ses terres, résolut de s'en venger sur les Irlandois, contre lesquels il étoit extrêmement prévenu depuis longtemps. Les Lords Justiciers le chargerent de chasser quelques insurgents de Leinster du château de Wicklow, qu'ils avoient investi. Il exécuta sa commission; il les força à se retirer dans leurs montagnes; & pour se venger de leurs déprédations, il massacra indistinctement les habitants,

& commit dans la ville des excès qui ne le cédoient point à ceux des rebelles du Nord. Cette cruauté, loin d'intimider les rebelles, ne fit que les irriter davantage, & ils résolurent de s'en venger.

Carte, Vol. I. p. 239. Insensibles aux disgraces qu'ils avoient essuyées dans la Province du Nord, ils descendirent de leurs montagnes, dans le dessein d'assiéger Drogheda. Le nombre de leurs troupes, déja considérable par lui-même, fut augmenté par quantité d'habitants qui se joignirent à eux, pour se garantir de leurs outrages. On détacha de Dublin un petit corps de six cents fantassins & de cinquante cavaliers, presque tout composé d'Anglois, qu'on avoit dépouillés de leurs biens, & qui n'avoient ni discipline, ni expérience, pour aller renforcer la garnison de Drogheda. Ils furent tout-à-coup attaqués, à environ trois milles de la ville, par deux mille cinq cents rebelles, & défaits sans perte considérable, à l'exception de quelques armes & de quelques munitions. Cet incident paroît peu considérable par lui-même, & cependant la défaite

Ibid. p. 243. Temple.

29 Nov.

faite de Julian's Town Bridge (c'eſt ainſi qu'on l'appelle) produiſit beaucoup d'effet. Elle augmenta la réputation des rebelles, & contribua à augmenter leur nombre. Aſſurés de prendre Droghéda lorſqu'il leur plairoit, ils vinrent inveſtir la Capitale. Des compagnies & des régiments entiers abandonnerent l'armée royale, pour ſe ranger ſous leurs étendards. Les habitants Anglois de Dublin furent conſternés, & le parti mécontent devint plus inſolent que jamais. Les ſpéculatifs ont prétendu que ſi les rebelles euſſent rallié leurs forces, & marché directement à Dublin, ils ſe ſeroient rendus maîtres de la ville & du château, tant la conſternation étoit générale. Ils s'amuſerent heureuſement à inveſtir la ville de Drogheda, & les Juſticiers profiterent de ce répit, pour rappeller Charles Coote de ſon expédition de Wicklow. Il ſe fit jour à travers mille rebelles de la tribu de O'Toole, qui vouloient s'oppoſer à ſa marche ; il fut nommé Gouverneur de Dublin, & mit la ville en état de défenſe.

Juſqu'alors, la révolte, quoique

formidable, avoit été confinée dans la Province d'Ulster, dans quelques Comtés de Leinster, & dans celle de Leitrim dans Connaught, & il n'y avoit que les Irlandois naturels qui y eussent pris part; mais le commencement du mois de Novembre offrit une scene plus vaste & plus effrayante, à cause de la défection des habitants de ce qu'on appelloit le District Anglois.

Si les Anglois originaires, établis dans ce district, ne prirent point les armes dès le commencement de la révolte, c'est qu'ils étoient plus civilisés, & par conséquent moins fougueux & moins emportés que les Irlandois naturels, & plus à portée du Gouvernement. Ils possédoient d'ailleurs des terres considérables; ce qui les rendit plus circonspects, lorsqu'il étoit question de s'engager dans quelque entreprise hardie & périlleuse. Ils avoient cependant leurs préjugés & leurs sujets de mécontentement. Les Lords Justiciers avoient pour eux autant de méfiance que pour les Irlandois, & autant d'horreur que pour les Catholiques Romains. Ils les a-

voient désobligés par la maniere dont ils leur avoient fourni des armes, & provoqués en les leur reprenant; à quoi j'ajouterai qu'en les chassant de Dublin, ils avoient laissé leurs personnes & leurs biens à la merci des rebelles, & qui plus est, sans feu ni lieu. Il n'étoit question pour les déterminer à prendre les armes, que d'enflammer leur ressentiment, & personne n'étoit plus propre à cet effet que Roger Moore.

Temple. Carte.

Il s'adressa d'abord au Lord Gormanston, homme puissant & accrédité, qui avoit eu connoissance de la premiere conspiration. Il eut l'adresse de lui dépeindre la cause dans laquelle il étoit engagé avec les couleurs les plus attrayantes. Il lui représenta le danger qui menaçoit tous leurs droits civils & religieux; la résolution qu'avoient prise les Puritains, de frustrer les bonnes intentions du Roi pour la Religion & pour la sûreté des biens de ses sujets d'Irlande; le pouvoir exorbitant de cette faction en Angleterre, les tentatives qu'ils faisoient pour dépouiller peu-à-peu le Roi de son autorité; l'aversion

qu'ils avoient pour tous les Catholiques; l'insolence qu'ils avoient eue d'exclure tous les étudiants Irlandois des Colleges des Avocats, en vertu d'un édit qu'ils avoient obtenu contre les Catholiques étrangers; les sévérités qu'ils avoient exercées envers leur Clergé d'Angleterre; le danger qu'il y avoit qu'ils n'exterminassent tous ceux qui étoient de la même communion qu'eux; il invectiva amérement contre l'insolence & la tyrannie des Lords Justiciers, ces viles créatures des ennemis du Roi, qui, après avoir rempli leurs coffres par mille moyens iniques, s'étoient arrogés un pouvoir dont ils abusoient pour mépriser la meilleure & la plus ancienne Noblesse d'Irlande. Il insista sur la justice, la gloire & la nécessité de prendre les armes pour défendre la prérogative du Roi, & les droits de ses sujets; sur les avantages qu'on devoit se promettre des troubles de l'Angleterre, qui privoient les Lords Justiciers de tout secours, & du mécontentement général des Irlandois.

Il insista si fort sur ces raisons,

qu'elles produisirent enfin leur effet. Les habitants du district s'étoient rendus coupables pour avoir reçu les rebelles, & leur avoir fourni du secours. Ils pouvoient, à la vérité, s'excuser sur la situation & les circonstances dans lesquelles ils s'étoient trouvés; mais ils savoient aussi que les Lords Justiciers étoient gens à profiter de leurs avantages, & ils comprirent qu'ils ne pouvoient se mettre en sûreté, qu'en se liguant avec les rebelles. La défaite des Anglois, près de Drogheda, fut un incident suffisant pour les confirmer dans leur résolution, & les déterminer à l'exécuter. Le Lord Gormanston, s'étant chargé de l'entreprise, donna ordre au Shériff de Meath d'assembler tous les habitants de ce Comté. Les Lords Fingal, Gormanston, Slane, Louth, Dunsany, Trimbleston, Netterville, avec environ mille Gentilshommes du Pays, s'assemblererent sur une éminence appellée la Montagne de Crofty. Roger Moore, & autres chefs rebelles, furent les joindre avec un détachement de leurs troupes, ainsi qu'ils en étoient

Temple. Carte.

convenus. Les Méathiens s'étant avancés, Gormanſton leur demanda, d'un ton impérieux, la raiſon pour laquelle ils entroient armés dans le diſtrict. Moore répondit que c'étoit pour défendre l'autorité du Roi, & rendre les ſujets d'Irlande auſſi libres que ceux d'Angleterre. Il le ſomma de nouveau de déclarer ſi c'étoient-là les vrais motifs qui le faiſoient agir, & s'il n'avoit point d'autres vues particulieres. Moore, ayant répondu qu'il n'en avoit point d'autres, Gormanſton & ſon parti lui dirent que cela étant ainſi, ils alloient ſe liguer avec eux pour une auſſi juſte cauſe, & traiter comme ennemis tous ceux qui refuſeroient de les ſeconder.

Ce fut ainſi que l'adreſſe & l'aſſiduité de Roger Moore prévalurent ſur les foibles conſeils des Lords Juſticiers, & effectuerent cette union importante, au moment que le Gouvernement alloit prendre les meſures pour la prévenir. Vers le temps de cette aſſemblée, les Lords Juſticiers & le Conſeil écrivirent aux Gentilshommes du diſtrict de ſe rendre à Dublin, pour conférer ſur l'état du Royau-

Temple.

me, dans ce temps critique, & *non ſur autre choſe;* (ils ajoutoient cette clauſe ſachant qu'on ſe méfioit d'eux). La raiſon que les Juſticiers alléguerent à la Cour d'Angleterre de cette convocation, fut, que s'étant apperçus de la puiſſance des rebelles, de la foibleſſe & de la conſternation des fideles ſujets du Roi, ils avoient eſpéré de pouvoir, avec le ſecours de ces Gentilshommes, obtenir quelque répit, en attendant le ſecours de l'Angleterre. On a de la peine à croire, vu la conduite qu'ils avoient tenue, qu'ils euſſent véritablement deſſein de les employer. Au cas que leur intention fût de s'aſſurer de leurs perſonnes ſur un ſimple ſoupçon, ils devoient prévoir que les Catholiques auroient pris feu tous à la fois, & ſe ſeroient portés aux actions les plus déſeſpérées. Peut-être agirent-ils comme des gens qui n'ont aucun plan fixe & réglé. Quels que fuſſent leurs motifs, les Lords Catholiques avoient déja pris leur parti, & donnerent à leur ſommation l'interprétation la plus ſiniſtre. Ils s'aſſemblerent une ſeconde fois pour faire ré-

ponſe au Gouvernement. Ils déclarerent que le conſeil qu'ils avoient déja donné pour la ſûreté du Royaume, avoit été ſi mal reçu, qu'ils avoient lieu de croire qu'on ſe méfioit de leur fidélité. Que la raiſon qui les empêchoit d'écrire aux Juſticiers & au Conſeil, étoit qu'ils avoient appris certains propos qu'avoit tenu Charles Coote, leſquels marquoient un deſſein prémédité d'exterminer tous les Catholiques; qu'ils avoient réſolu de ſe tenir ſur leur garde jusqu'à ce qu'ils n'euſſent plus rien à craindre, proteſtant qu'ils continueroient de donner les conſeils qu'ils croiroient utiles à l'Etat, & de ſervir Sa Majeſté avec le même zele que par le paſſé.

Cette réponſe fut ſuivie d'une proclamation, par laquelle les Juſticiers nioient que Coote, ni telle autre perſonne que ce fût, eût tenu un pareil propos; ils déſavouoient le deſſein impie & odieux qu'on leur imputoit, & ſommoient de nouveau les Lords de ſe rendre au Conſeil, les aſſurant de leur protection, & d'une pleine ſûreté pour leur perſonne.

Les Lords étoient trop avancés pour reculer, & il convenoit, pour l'intérêt de leur cause, qu'ils attribuassent des vues insidieuses aux Lords Justiciers, & qu'ils invectivassent contre l'inhumanité de Coote, leur agent favori. On avoit envoyé un détachement à Santry, village situé près de Dublin, pour repousser quelques maraudeurs, lequel exécuta ses ordres avec sévérité, & massacra indistinctement l'innocent & le coupable. On imputa cette cruauté à Coote. Ce même détachement ayant été envoyé à Clontarffe pour le même sujet, ravagea & brûla tous les environs, & mit le feu à une maison de campagne d'un nommé King, dans le temps même que le Conseil l'avoit mandé & assuré de sa protection. Ces cruautés n'étoient rien au prix de celles que les rebelles du Nord avoient commises, & cependant leurs nouveaux alliés du district s'en plaignirent dans des termes si pathétiques, que le Gouvernement crut devoir publier une déclaration, pour justifier sa conduite, & réfuter ces calomnies malignes.

Les Lords Catholiques ayant ainsi Carte.

renoncé à l'autorité du Gouvernement, & résolu de prendre les armes, crurent devoir commencer par dresser une apologie de leur révolte, & l'envoyer au Roi. Ils s'étendirent sur toutes les injures qu'ils avoient reçues de ses Gouverneurs d'Irlande, lesquels les avoient contraints de se liguer avec les troupes d'Ulster, qu'ils savoient n'avoir pris les armes que pour défendre la prérogative royale, les libertés, la Religion, les biens & les personnes des Catholiques d'Irlande, ses fideles sujets. Ils prioient Sa Majesté de ne point prendre leur conduite en mauvaise part, ajoutant que lui étant aussi affectionnés qu'ils l'étoient, ils ne méritoient pas un plus mauvais traitement que ses autres sujets, qui avoient pris les mêmes mesures dans des occasions moins pressantes & moins affligeantes. Ils les supplioient de leur accorder un Parlement libre, auquel ils pussent exposer leurs griefs, & en obtenir la réparation; & d'ordonner en même-temps que l'on cessât les hostilités de part & d'autre. Ils écrivirent aussi à la Reine pour implorer

ſa médiation, & la prier d'engager le Roi à leur accorder leur juſte demande. Ils firent auſſi mention de la derniere déclaration que les Lords Juſticiers avoient donnée. Ils témoignoient le plus grand reſpect pour le Gouvernement, & acquieſçoient à ce qu'il diſoit que Coote n'avoit jamais tenu aucun propos qui tendît à faire maſſacrer les Catholiques ; mais ils aſſuroient en même-temps qu'ils avoient des raiſons pour craindre les ſuites les plus funeſtes de ſa cruauté. Ils ajoutoient qu'ils étoient prêts à aller joindre les Commiſſaires que les Lords Juſticiers nommeroient, pourvu que ce fût dans un endroit où ils n'euſſent rien à craindre de Charles Coote, pour conférer avec eux ſur les moyens qu'il convenoit d'employer pour ſervir Sa Majeſté avec ſuccès, & rétablir la paix dans le Royaume. Cela fait, ils continuerent à lever des troupes, & choiſirent ceux qui devoient les commander, ſans avoir deſſein de ſe ranger ſous les drapeaux des Irlandois d'Ulſter. Le Lord Gormanſton fut nommé Général en chef; le Comte Fin-

gal, Général de la cavalerie. Chaque Baronnie de Meath eut ordre de lever & d'entretenir un nombre de soldats; on choisit des Capitaines pour chaque district; on fixa la quantité de grain, & le nombre de bétail qu'on devoit fournir à l'armée ; on barra toutes les avenues de la Capitale, & l'on défendit aux Fermiers d'y porter du bled.

Carte, Dec. 14. Les Lords Justiciers, dans les lettres qu'ils écrivirent au Comte de Leicester, témoignerent un souverain mépris pour la défection des Lords du district; ils la lui représenterent comme un événement qui n'ajoutoit au nombre des rebelles, que sept personnes, qui, en manifestant leur déloyauté, étoient moins à craindre, que si elles avoient usé de dissimulation, & entretenu une correspondance secrete avec les rebelles du Nord. Cependant, comme les rebelles s'étoient vantés au commencement d'avoir une commission du Roi, & que leurs associés feignoient de n'agir que par l'effet de leur zele pour le maintien de son autorité, ils furent d'avis de publier une déclara-

tion contre eux au nom du Roi, mais conçue de façon qu'ils ne fussent pas quittes de leur crime en mettant les armes bas, & qu'on en distribuât vingt copies signées au nom de Sa Majesté, & scellées de son sceau privé. Elle déclaroit en termes formels les insurgents rebelles & traîtres envers le Roi, & ennemis de la Couronne d'Angleterre & d'Irlande. Le Roi signa & scella le double des copies que les Justiciers avoient demandées, & les envoya quelque temps après en Irlande (*).

La défection des sept Lords du Janv. 1. district, que les Justiciers feignoient de regarder avec mépris, devint cependant un événement plus important qu'ils n'avoient cru. Il est vrai qu'au commencement, ils ne commirent ni les mêmes excès, ni les

(*) Voilà au vrai le fait qui occasionna tant de clameurs en Angleterre. Le nombre de copies que les Lords Justiciers demanderent, ni même celui que le Roi envoya, ne pouvoient suffire pour tout le Royaume d'Irlande. C'est ce que les Justiciers auroient dû savoir; & le soin qu'eut Charles de n'en faire imprimer que quarante, suffisoit pour exciter des soupçons dans l'esprit des Anglois, quand même ils ne se feroient point méfiés du Roi, & qu'ils auroient été moins indisposés contre lui.

mêmes outrages que les rebelles du Nord, & qu'ils ne se rangerent ni sous les étendards de Roger Moore, ni encore moins sous ceux de ses barbares associés; au contraire, ils ordonnerent à leurs partisans de ne reconnoître d'autres ordres que ceux du Lord Gormanston. Ils déclarerent n'avoir pris les armes que pour leur propre défense, & que pour en venir plutôt à un accommodement; mais cette conduite noble, jointe aux protestations qu'ils firent de leur loyauté & de leur zele pour le bien public, fit une impression dangereuse sur tous les Catholiques d'Irlande. Ils envoyerent leur manifeste à Munster, à Connaught, dans toutes les villes commerçantes, & dans tous les ports de mer. Ils insisterent principalement sur la connexion dangereuse des Gouverneurs Irlandois avec le parti populaire d'Angleterre, & sur le projet horrible qu'on avoit formé d'exterminer tous ceux qui refuseroient d'abandonner la communion Romaine. Ils publierent quelques propos indiscrets que les Justiciers avoient tenus, & ils firent une im-

preſſion violente dans les cantons les plus éloignés du Royaume.

Le feu de la rébellion fit des progrès ſi rapides dans la Province de Connaught, que le Comte de Clanricarde eut beſoin de toute ſon autorité & de tout ſon crédit, pour en garantir ſon Comté de Galway. Ses premiers ſymptômes dans Munſter ſe manifeſterent par des vols & des ravages que le Lord Préſident, Guillaume de Saintléger, punit avec une ſévérité barbare. Il reçut avec dédain & avec inſolence les repréſentations que quelques perſonnes bien intentionnées lui firent ſur la rigueur de ſes exécutions; il s'en excuſa ſur la néceſſité dans laquelle il étoit de ſe défendre, & ſe déclara pour la guerre. Le Lord Mountgarret s'empara de la ville de Kilkenny : Waterford ſe rendit à ſon fils: preſque tous les parents du Comte d'Ormond furent entraînés par le torrent de la rébellion, & l'on fit même courir le bruit que le Comte lui-même n'attendoit qu'une occaſion favorable pour ſe déclarer pour les inſurgents, & avoit même prêté le

Carte.

Aphoriſmical Diſcovery. MS. Trin. Col. Dub.

ferment d'aſſociation. Preſque tous les forts & châteaux des Comtés de Kilkenny, de Waterford & de Tipperary, ſe rendirent au bout de quelques jours. Les O'Briens inonderent celle de Clare, malgré tous les efforts que fit le Comte de Thomond pour s'y oppoſer.

Carte. Durant ces troubles ſubits & violents, les Chefs du Midi, quoique provoqués par les cruautés de Saintléger, firent tout leur poſſible pour garantir les perſonnes & les biens des Anglois des outrages auxquels ils étoient expoſés. Ils ne furent cependant pas toujours les maîtres d'arrêter la fureur de leurs troupes. Le deſir de la vengeance, l'appas du butin, la ſuperſtition, les porterent quelquefois à maſſacrer quantité de perſonnes; mais ni les vices, ni les vertus de l'humanité n'étoient point bornées à un ſeul parti ni à une ſeule profeſſion. La fureur fanatique de Saintléger & de ſes adhérents, ne fut pas moins horrible que les outrages les plus brutaux des Irlandois. Si dans l'exécution des loix militaires, il n'épargnoit ni l'âge ni le ſexe,

ſes compatriotes le blâmerent ſouvent de ſa barbarie. Si quelques inſurgents du premier rang imitoient leurs camarades dans leurs brigandages, le Lord Mountgarret les faiſoit fuſiller ſans miſéricorde, lorſqu'il ne pouvoit les contenir autrement. Si quelques Eccléſiaſtiques Papiſtes prêchoient leurs doctrines horribles ſur le meurtre & le maſſacre, il s'en trouvoit d'autres qui protégeoient les Anglois, & qui les garantiſſoient de la fureur de l'ennemi, en les cachant dans leurs Egliſes & ſous les autels.

Pendant que les troupes Irlandoiſes inondoient la Province de Munſter, & que leurs Chefs prenoient les meſures néceſſaires pour continuer la guerre, le Lord Préſident fut abandonné à ſes propres reſſources. On l'avoit à la vérité chargé de lever un nouveau régiment d'infanterie, & deux compagnies de cavalerie; mais il ne pouvoit leur fournir ni armes ni vivres. Il ſe tint éloigné, ſans oſer s'oppoſer aux progrès de l'ennemi. Cork, Youghal, Kinſale, & toutes les villes les plus riches & les plus im- Carte.

portantes du Midi, lui ouvrirent leurs portes. Les rebelles, animés par l'eſpoir du ſuccès, étoient à la veille de conquérir toute la Province de Munſter, lorſqu'heureuſement pour les Anglois, leurs Généraux ſe brouillerent. Maurice, Vicomte de Roche & de Fermoy, Gentilhomme puiſſant dans le Comté de Cork, refuſa d'être ſubordonné à Mountgarret, & prétendit que ſon Comté devoit avoir un Général particulier. Ses partiſans, qui étoient très-nombreux, appuyerent ſa demande; ſur quoi le Lord Mountgarret ſe retira très-mécontent dans le Comté de Kilkenny. La Nobleſſe de Munſter, abandonnée à ſa propre conduite, ſe déſunit; ce qui donna le temps à Saintléger d'armer & de diſcipliner ſes troupes, d'aſſembler & d'encourager les Anglois, & d'entrer en campagne au commencement du printemps, avec une armée qui fit face à l'ennemi, & ſauva la Province.

Carte. Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans le Midi, les rebelles d'Ulſter & ceux de Leinſter qui s'étoient ligués avec eux, faiſoient le ſiege de Dro-

gheda. Le ſuccès de cette entrepriſe leur ouvroit le chemin de Dublin, & décidoit du ſort de l'Irlande. La ville n'étoit ni fortifiée ni pourvue de vivres. Au premier bruit de la révolte du Nord, Faithful Fonteſcue, qui en étoit Gouverneur, ayant reçu un petit renfort du Lord Vicomte Moore, ſe mit en état de défenſe, demanda un nouveau ſecours au Gouvernement, & lui offrit même de lever des ſoldats à ſes propres dépens. On applaudit à ſon zele; mais on n'accepta point ſes ſervices. Se voyant dénué de tout ſecours, il ſe démit du commandement, & on envoya pour le remplacer un Officier plus hardi que lui, ſavoir Henri Tichburne. Les forces que le nouveau Gouverneur avoit amenées avec lui, celles qu'on leva dans la ville, & celles qui avoit échappé à la défaite de Julian's-Town-Bridge, n'étoient pas ſuffiſantes pour défendre Drogheda. Le Lord Moore offrit de lever & d'entretenir ſix cents hommes, juſqu'à ce qu'on eût reçu du ſecours d'Angleterre, à condition qu'on en formeroit un régi-

ment, dont on lui donneroit le commandement. Ormond approuva sa proposition ; mais les Lords Justiciers la rejetterent, & laisserent à Tichburne le soin de défendre ce poste important comme il pourroit.

Heureusement les Irlandois commencerent leur entreprise dans une saison extrêmement rude. Ils n'avoient ni la science, ni les moyens nécessaires pour conduire un siege en forme. Ils manquoient d'artillerie, de munition, d'outils, & qui plus est, de tentes pour se mettre à couvert du mauvais temps ; de maniere qu'ils furent obligés de camper dans les villages voisins, en attendant que le hasard ou la trahison leur fournissent l'occasion de surprendre la ville. Cette disposition, toute grossiere & imparfaite qu'elle étoit, suffit cependant pour réduire la garnison à la derniere détresse. Vingt mille hommes investissoient la ville, & lui coupoient tous les secours, dans un temps où on en avoit plus besoin que jamais pour pouvoir supporter la fatigue inséparable d'une défense opiniâtre. Les sol-

dats déſertoient, les Officiers murmuroient. Il arriva enfin un petit ſecours de vivres & de munitions de Dublin, & on le reçut avec tant d'empreſſement & ſi peu de prudence, qu'une partie des aſſiégeants entra dans la ville par la trahiſon de quelques habitants, malgré les efforts que l'on fit pour s'y oppoſer. La garniſon étoit ſi peu ſur ſes gardes, qu'ils auroient pu aiſément ſe rendre maîtres de la place, s'ils euſſent agi avec la vigueur néceſſaire; mais leur irréſolution donna le temps à Henri Tichburne de rallier ſes ſoldats, & de repouſſer l'ennemi. Ils revinrent une ſeconde fois à la charge, & avec auſſi peu de ſuccès; mais on s'apperçut bientôt que la ſupériorité des aſſiégeants étoit moins formidable, que la famine dont on étoit menacé, & les maladies qui ſont l'effet inſéparable de la mauvaiſe nourriture. Phelim O'Nial conçut les eſpérances les plus flatteuſes de la détreſſe de la garniſon, & ſe rendit en diligence dans le Nord, pour y prendre les troupes & l'artillerie dont il avoit beſoin pour donner l'aſſaut

à la ville. Tichburne résolut de se défendre jusqu'à l'extrêmité. Son activité dans les escarmouches qu'il eut avec l'ennemi, son adresse à se procurer le fourrage & les provisions dont il avoit besoin, le mirent en état de défendre la ville, jusqu'à l'arrivée des vivres & de quatre compagnies d'infanterie qu'on lui envoya.

Carte. Dans ces entrefaites, les Lords Justiciers étoient occupés d'un objet beaucoup plus important que la levée du siege de Drogheda, je veux dire la conviction juridique des Lords & des Gentilshommes qui avoient pris part à la révolte, & dont ils avoient résolu de confisquer les biens. L'arrivée de Simon Harcourt d'Angleterre avec un régiment de onze cents hommes, les rendit un peu plus actifs dans leurs opérations militaires. Coote fut chargé d'aller chasser un parti de rebelles qui étoit campé dans le village de Swords. Il les attaqua, & Laurent Cary, fils cadet du Lord Faulkland, qui avoit été Vice-Roi d'Irlande, fut tué dans le combat. Il mit les rebelles en dé-

route, & dévasta tout le Pays. Coote exécuta ponctuellement l'ordre que le Gouvernement lui avoit donné de piller, de brûler & de dévaster; mais en exécutant les loix militaires, il consulta plutôt son ressentiment que l'intérêt public. Ormond se rendit avec deux mille fantassins & trois cents cavaliers à Naus, où les rebelles de Kildare & des Comtés voisins assembloient leurs forces & tenoient leurs conseils. Il exécuta ses ordres avec plus d'humanité & de prudence, mais avec assez de sévérité pour donner aux Chefs des rebelles un sujet suffisant pour se plaindre. Le Lord Gormanston lui écrivit à ce sujet, & le menaça, s'il continuoit, de se venger de ses cruautés sur sa femme & ses enfants. La réponse de d'Ormond mérite d'être transmise à la postérité. Il lui écrivit, avec la permission du Conseil, une lettre dans laquelle il lui reprochoit son infidélité, & se justifioit des fausses imputations de ses ennemis. Il lui déclaroit la résolution qu'il avoit prise de poursuivre les rebelles au risque & péril de ce qu'il

avoit de plus cher, ajoutant que rien ne l'empêcheroit jamais d'obéir aux ordres de Sa Majesté. » Ma femme » & mes enfants, lui disoit-il, sont » en votre pouvoir. Je ne me ven- » gerai jamais sur des innocents des » maux que les hommes pourront » leur faire. Une pareille action se- » roit non-seulement basse & con- » traire au christianisme, mais en- » core au-dessous du prix que j'at- » tache à ma femme & à mes en- » fants ".

Le second renfort qu'on attendoit depuis si long-temps d'Angleterre, arriva enfin à Dublin. Il consistoit en quinze cents hommes d'infanterie & quatre cents de cavalerie; mais Richard Grenville, & le Colonel George Monk qui le commandoient, n'apportoient avec eux ni argent ni provisions, de maniere que l'augmentation de l'armée ne servit qu'à augmenter les détresses de l'Etat; détresses que les Lords Justiciers occasionnerent en partie par le dégât qu'ils permirent dans tous les districts situés dans les environs de la Capitale. Les soldats Anglois, peu accoutumés

coutumés à la fatigue, accablés par le besoin & les maladies, suites ordinaires de la mauvaise nourriture, désertoient par centaines ; les plus patients & les plus robustes suppléoient à leurs besoins par le vol & le brigandage. Pour empêcher qu'ils ne se mutinassent, on résolut de les employer. D'Ormond fut de nouveau chargé de chasser les rebelles d'un poste qu'ils occupoient à sept milles de Dublin, appellé Kilsalaghen. Ses ordres étoient de brûler & de détruire leurs retraites, & de tuer tous les habitants en état de porter les armes ; mais il se comporta avec plus de modération. Ces excursions militaires ne satisfirent point les troupes, qui savoient que la garnison de Drogheda étoit investie par l'ennemi, & à la veille de périr de faim & de fatigue.

On jugea l'armée assez forte pour faire lever le siege de Drogheda, & on hâta sa marche, de crainte que les rebelles ne s'emparassent de cette ville. Les Lords Justiciers, toujours opposés aux actions d'éclat, feignirent de craindre le nombre de l'ar- Carte.

mée ennemie, laquelle n'étoit point composée de soldats mercenaires, mais de Gentilshommes & de Seigneurs du premier rang, de leurs vassaux & de leurs adhérents. Ces raisons parurent plausibles aux Officiers Anglois, qui ne connoissoient pas aussi parfaitement que les Justiciers le caractere des Irlandois, leur inconstance, & la facilité avec laquelle ils abandonnoient leurs Chefs, au moindre revers de fortune. Si l'entreprise paroissoit dangereuse, les suites pouvoient l'être encore plus. Les Justiciers ne pouvoient empêcher les soldats de Dublin d'aller chercher des vivres dans les quartiers de l'ennemi; car ils furent d'avis, au-lieu d'aller secourir Drogheda, de faire une diversion. Le Comte d'Ormond eut ordre de se rendre avec trois mille fantassins & cinq cents cavaliers sur la riviere de Boyne, & de poursuivre les rebelles à feu & à sang. On ne lui accorda que huit jours pour cette expédition, & on lui enjoignit expressément de ne point passer la riviere. A peine les Justiciers lui eurent-ils accordé cette commission li-

mitée, qu'ils s'en repentirent, & employerent inutilement leur agent, pour engager le Comte à se désister de son entreprise, & à résigner le commandement des troupes à Simon Harcourt.

Quelques belles protestations que fissent les Lords Justiciers, le seul danger qu'ils craignoient étoit que la révolte ne fût trop tôt appaisée. On ne tarda pas à découvrir la futilité de leurs prétextes & de leurs craintes. Phelim O'Nial avoit été repoussé dans ses attaques, par la vigueur d'Henri Tichburne. Il avoit perdu quantité de soldats, & quelques-uns de ses meilleurs Officiers dans les sorties que la garnison avoit faites. Ses espérances étoient confondues; ses adhérents découragés; & il n'eut pas plutôt avis de la marche du Comte d'Ormond, qu'il leva le siege, & se retira précipitamment dans la Province du Nord. D'Ormond donna avis aux Lords Justiciers de cet événement extraordinaire. Il leur représenta la nécessité de profiter de la consternation des rebelles, & de les pour- Mars 5. 1642. N. S.

ſuivre vigoureuſement. Il les pria de donner plus d'étendue à ſa commiſſion, & de lui permettre de pouſſer ſa marche juſqu'à Newry. Cette nouvelle affligea les Juſticiers & leurs créatures. Ils furent choqués de la propoſition du Comte d'Ormond, & lui ordonnerent de nouveau de ne point paſſer la Boyne, ſans lui dire la raiſon de cette défenſe. Etant arrivé à Drogheda, il conféra avec les Officiers de la garniſon; & de concert avec eux, il demanda la permiſſion d'achever la défaite des rebelles, & ruiner tout d'un coup leur entrepriſe par un effort vigoureux; mais les Lords Juſticiers furent inexorables. Les rebelles étant revenus de leur conſternation, rallierent leurs troupes, reprirent les places qu'ils avoient abandonnées; de maniere qu'Henri Tichburne, après le retour du Comte d'Ormond, fut obligé de faire tous les efforts poſſibles, pour empêcher qu'ils n'inveſtiſſent une ſeconde fois Drogheda. Il défit un parti conſidérable de l'ennemi près d'Athirdee; & comme on lui avoit laiſſé carte blanche, il marcha à Dun-

dalk, & en chaſſa les rebelles. Les Juſticiers permirent au Comte de lui fournir cinq cents hommes ; mais ils lui refuſerent les moyens dont il avoit beſoin pour pourſuivre ſes avantages.

Cette fuite ſubite des rebelles du Nord, fut ſuivie d'une circonſtance très-déſagréable pour les Lords Juſticiers ; ce qui déconcerta les projets que leur parti avoit formé. La plupart des inſurgents du diſtrict avoient affecté de ne point ſe liguer avec les Irlandois d'Ulſter : ils furent choqués de leur inſolence, & outrés de leur barbarie. La lâcheté avec laquelle ils ſe retirerent à la premiere approche du danger, confirma les ſoupçons qu'ils avoient conçus contre ces alliés. Pluſieurs Gentilshommes du diſtrict, réveillés tout-à-coup par cet incident, reconnurent leur témérité, réſolurent de ſe ſoumettre, & chercherent à ſe réconcilier avec le Gouvernement. Ils s'adreſſerent à d'Ormond, pendant qu'il marchoit à Drogheda. Le Comte écrivit aux Juſticiers pour ſavoir la maniere dont il devoit ſe conduire

Carte.

avec ceux qui se soumettroient. Comme les Justiciers, dans la déclaration qu'ils avoient donnée contre les rebelles, avoient évité de nommer les Pairs, il demanda des instructions particulieres au sujet de l'ordre qu'on lui avoit donné de brûler & de saccager, & s'il devoit avoir pour les châteaux & les terres de ces Seigneurs la même déférence que le Gouvernement leur avoit témoigné.

Les confiscations étoient l'objet favori des Lords Justiciers & de leurs amis. Les Communes d'Angleterre avoient déja prié le Roi de ne point aliéner les terres qui écherroient par droit de confiscation à la Couronne, à l'occasion de la révolte d'Irlande, & s'étoient proposées d'en tirer parti. Elles passerent un bill, lequel portoit qu'on rembourseroit les sujets des sommes qu'ils auroient avancées pour soumettre les rebelles, en leur cédant des terres dans l'Irlande, à des conditions très-avantageuses à une nouvelle colonie Angloise. Ce bill ne tendoit évidemment qu'à aigrir les mécontents, & qu'à rendre toutes les voies d'accommodement

impraticables, & ce fut par-là qu'il plut au parti du peuple. Le Roi en prévit & en craignit les ſuites; mais dans l'état d'humiliation auquel il étoit réduit, il conſentit à un bill qui augmentoit le pouvoir de ſes ennemis. Les créatures qu'ils avoient dans le Gouvernement d'Irlande, travaillerent ſans ceſſe à intenter des accuſations, non-ſeulement contre les rebelles déclarés, mais encore contre ceux dont la conduite étoit tant ſoit peu ſuſpecte, & la fureur de leur perſécution tomba principalement ſur les Gentilshommes du diſtrict (*).

(*) Au cas que cette ſévérité n'ait point été dictée par les partiſans que le peuple avoit dans les Communes d'Angleterre, elle ne laiſſa pas que de leur plaire, & d'être favorable à leurs deſſeins. On en donna pluſieurs raiſons, & elles ſont rapportées dans une lettre que les Juſticiers écrivirent au Comte de Leiceſter, Lord Lieutenant. Ces raiſons ſont, l'indulgence mal entendue du Gouvernement pour les premiers rebelles, l'étendue & l'animoſité des rébellions actuelles; l'averſion des Irlandois pour la nation & la Religion des Anglois; la néceſſité d'établir la puiſſance Angloiſe en Irlande ſur une baſe ſolide, & d'achever la plantation générale que le feu

Carte. Ceux qui n'avoient commis aucune hostilité, & qu'on accusoit simplement d'avoir donné retraite aux rebelles, ou de leur avoir fourni des contributions, se rendirent en foule auprès du Comte d'Ormond, pour profiter de la déclaration du Roi. Les Lords Justiciers, qui non-seulement favorisoient les vues de leurs amis d'Angleterre, mais qui espéroient encore d'être récompensés de leurs services par une portion considérable des confiscations, résolurent d'empêcher l'effet de ces dispositions pacifiques. Ils donnerent ordre au Comte d'Ormond de ne mettre aucune distinction entre les Gentils-

---

Roi avoit projettée pour Ulster. La lettre qu'on adressa au Lord Lieutenant étoit réellement destinée pour les Communes d'Angleterre, & contenoit leurs principes par rapport à l'Irlande. Ces zélés réformateurs avoient accusé le Lord Strafford d'avoir soutenu ce principe perfide que l'Irlande étoit un Pays conquis. Ils l'adoptent maintenant, & accusent les insurgents d'avoir avancé, pour justifier leur révolte, que l'Irlande n'étoit point un Pays conquis. Voilà comment les Politiques & les Ministres soutiennent ou nient une these, selon qu'elle est conforme, ou contraire à leurs vues.

hommes & les autres rebelles, de recevoir ceux qui ſe ſoumettroient comme priſonniers de guerre, & de les faire arrêter par ſes ſoldats, ſans leur permettre de ſe préſenter devant lui. Les Lords Juſticiers refuſerent audience à tous ceux qu'on envoya à Dublin, quoique pluſieurs fuſſent des gens reſpectables, qui n'avoient eu aucune liaiſon avec les rebelles, qui même avoient ſouffert de leur brigandage, & qu'ils protégeaſſent les Anglois : & on les mit indiſtinctement en priſon, en les menaçant de toute la rigueur des loix.

Il y a tout lieu de croire que Parſons, qui étoit infiniment plus actif & plus intriguant que ſes confreres, entretint une correſpondance réguliere avec les Chefs des Communes, par l'entremiſe d'un agent affidé qu'il avoit à Londres. La guerre entre Charles & ſon Parlement étoit à la veille de ſe déclarer. Ses adverſaires redoublerent d'activité pour aliéner l'affection du peuple de ce Prince infortuné. Il avoit témoigné pluſieurs fois le zele le plus empreſſé pour le ſervice d'Irlande : il avoit même of-

fert de marcher en personne contre les rebelles; mais un illustre Historien prétend, & cela n'a pas échappé à la sagacité de ses ennemis, » que » cette proposition n'étoit qu'un stratagême pour appaiser les deux » Chambres, qui craignoient l'absence du Roi, & les suites qu'elle » pouvoit avoir ". Pour effacer les impressions qu'une pareille déclaration pouvoit avoir faites, on fit revivre le bruit d'une commission ou d'une permission que le Roi avoit secretement donnée aux rebelles.

Clarendon, Reb. Vol. I, p. 193.

Les Justiciers d'Irlande furent les principaux auteurs de ce dessein. Ils tâcherent de découvrir l'étendue de la conspiration, & d'impliquer, s'il étoit possible, les principales familles du district dans le crime d'avoir concerté la révolte. Pour cet effet, ils résolurent d'avoir les preuves qui leur manquoient, en mettant quelques prisonniers à la question. Ils commencerent par Hughes Mac-Mahon, qui avoit été arrêté à la requisition d'O'Connolly, & dont ils attendoient quelques découvertes importantes; mais la torture ne put rien

lui faire avouer d'effentiel à leur deffein. » On lui avoit dit qu'on devoit » s'adreffer au Roi pour obtenir une » commiffion, qu'on avoit promis » de la produire, mais qu'il ne l'a» voit jamais vue ". Telles furent la nature & la fubftance de fes réponfes. Jean Read fut enfuite appliqué à la torture. Il avoit été Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Lieutenant-Colonel dans l'armée qu'on leva contre les Ecoffois. Les habitants du diftrict le chargerent, lorfqu'ils prirent les armes, de communiquer leur remontrance au Roi. Il avoit donné avis de fon voyage aux Lords Jufticiers, qui le prierent de fe rendre à Dublin pour conférer avec le Confeil. Il fut le premier qui avertit Ormond de la levée du fiege de Drogheda. Celui-ci le fit conduire à Dublin, où on le mit fur le champ en prifon. On intercepta les lettres qu'il écrivoit au Roi, & on lui fit fubir, étant à la queftion, un interrogatoire qui ne tendoit qu'à rendre le Roi coupable. Les Jufticiers furent de nouveau les dupes de leur méchanceté; mais elle ne fut point épui-

MSS. Clogher. Trin. Col. Dub.

Carte.

ſée. Patrice Barneval, Gentilhomme d'un âge vénérable & d'un caractere reſpectable, devint à ſon tour leur victime. Son ſeul crime étoit de s'être trouvé à l'aſſemblée de la montagne de Crofty, & d'avoir accepté un commandement de la part des inſurgents, ſans s'être jamais ligué avec les rebelles. Il ne ceſſa de proteſter de ſon innocence, & allégua tant de preuves en ſa faveur, que les Juſticiers rougirent de leur cruauté, lui permirent de réſider à Dublin, & prirent ſes biens ſous leur ſauvegarde.

Quoique le caractere & la conduite du Roi ne fuſſent point eſſentiellement impliqués dans ces procédures, les partiſans du peuple d'Angleterre ne laiſſerent pas d'en tirer quelque avantage. Les Juſticiers eurent ſoin d'envoyer au Parlement d'Angleterre les interrogatoires & les réponſes des priſonniers, ou du moins de ceux qu'il leur avoit plu de choiſir. On fit courir le bruit qu'elles contenoient des choſes très-importantes, & qui intéreſſoient l'honneur de la Couronne; mais on évita d'entrer

dans aucun détail. On ne permit à aucun ami du Roi d'examiner ces interrogatoires. Son Secretaire eut ordre d'en demander des copies aux Lords Juſticiers ; mais ſes ennemis, auxquels ils étoient entiérement dévoués, leur défendirent de les donner. Le peuple en général étoit trop emporté & trop prévenu pour appercevoir que cette circonſpection extraordinaire, étoit une preuve que Charles n'avoit jamais autoriſé les rebelles à prendre les armes.

Il étoit naturel que le Roi témoignât dans cette occaſion plus de zele que jamais pour le ſervice de ſes fideles ſujets d'Irlande. Il envoya un meſſager aux deux Chambres du Parlement, pour leur déclarer la réſolution qu'il avoit priſe d'aller au plutôt en Irlande, pour châtier les rebelles, d'établir une garde pour la ſûreté de ſa perſonne, & même de vendre ou d'engager ſes parcs & ſes maiſons de plaiſance, pour ſubvenir à la dépenſe que cette expédition exigeoit. Les Lords Juſticiers prirent l'allarme ; ils firent au Roi le portrait le plus affreux de l'armée d'Irlande, de

Huſband's. Collect.

l'épuifement du Pays, ajoutant qu'il ne pouvoit y être en fûreté pour fa perfonne, ni être d'aucun fecours à fes fujets, ni intimider fes ennemis. La réponfe péremptoire & infolente du Parlement d'Angleterre, & les menaces qu'il fit au Roi, s'il perfiftoit dans fon deffein, produifirent plus d'effet. Il ne fut plus queftion de l'expédition du Roi en Irlande, fi ce n'eft dans fes repliques au Parlement.

Les Gentilshommes du diftrict fonderent toute l'efpérance qu'ils avoient de fe réconcilier avec le Gouvernement, fur la préfence du Roi. Elle s'évanouit. Ils s'étoient témérairement engagés dans la révolte. On avoit fi maltraité ceux qui s'étoient foumis, qu'ils n'ofoient fuivre leur exemple. L'objet favori des Jufticiers d'Irlande & du Gouvernement d'Angleterre, étoit d'exterminer tous les Catholiques du Royaume. Leurs terres étoient déja marquées & deftinées à leurs vainqueurs, & eux & leurs defcendants condamnés à mourir de faim. Le Lord Gormanfton fut tellement affecté de l'état auquel il étoit

Carte.

réduit, lui, ſa famille & ſes amis, qu'il en mourut de chagrin. Le déſeſpoir s'empara de ſes aſſociés; & voyant qu'il n'y avoit plus de pardon à eſpérer, ils prirent les armes.

Leurs confédérés d'Ulſter les ayant abandonnés, ils ſe liguerent avec le Lord Mountgarret & ſes adhérents, & mirent bientôt le courage des troupes du Roi à une rude épreuve.

Le Comte d'Ormond fut envoyé avec trois mille fantaſſins, cinq cents cavaliers, & cinq pieces de campagne dans le Comté de Kildare, avec ordre de ravager les terres des rebelles, de dégager les châteaux qu'ils avoient inveſtis, & de renforcer les garniſons. Ces ſortes d'expéditions étoient proportionnées au génie & aux vues des Lords Juſticiers. A ſon retour à Athy, il eut avis que Mountgarret, accompagné des Lords Dunboyne, Ikerrin, Roger Moore, Hughes Byrne, & autres chefs rebelles de Leinſter, campoit à quatre milles de diſtance avec huit mille fantaſſins, & quelques compagnies de cavalerie. Comme l'armée ſe trouvoit affoiblie par les garniſons, chargée de Carte.

bagages, & mal pourvue de vivres, on résolut dans un Conseil de guerre, de ne point hasarder une bataille contre l'ennemi, à moins qu'il ne s'opposât à leur marche à Dublin. Ils continuerent les précautions nécessaires; mais les rebelles les serroient de si près, qu'ils ne purent éviter d'en venir aux mains. Les Irlandois parurent avoir épuisé leur courage dans leur premiere attaque. Leur aîle gauche fut rompue du premier choc; la droite, où étoient les principaux chefs, se soutint quelque temps, & se retira en bon ordre sur une éminence voisine; mais elle se rompit peu de temps après, & se retira précipitamment. Leur perte fut de sept cents hommes; celle des Anglois fut peu considérable. Les rebelles se disperserent entiérement; mais Ormond n'avoit ni assez de vivres, ni assez de munition pour pousser plus loin l'avantage de cette victoire.

Il envoya aux Communes d'Angleterre une relation de cette action, qu'on appelle la *bataille de Kilrush;* & elles la firent publier avec beaucoup de solemnité. Elles joignirent

aux éloges qu'elles lui donnerent une bague de cinq cents livres ſterling, dont elles lui firent préſent, & elles prierent le Roi, conjointement avec les Pairs, de le créer Chevalier de la Jarretiere.



CHAPITRE V.

Détresse du Royaume. — Etat de Leinster, — de Connaught, — de Munster. — Mort de Saintléger. — Inchiquin lui succede. — Le Lord Forbes. — Sa conduite. — Bataille de Liscarrol. — Arrivée de Monroe & des troupes Ecossoises à Ulster. — Cruauté & consternation des rebelles. — Indolence de Monroe. — Le Comte d'Antrim arrêté. — Sir Phelim O'Nial défait. — Les Royalistes d'Ulster contenus par le Comte de Leven. — Les rebelles sont harcelés. — Se disposent à abandonner l'Irlande. — Ils en sont empêchés par l'arrivée d'Owen O'-Nial. — Arrivée du Comte de Leven. — Il retourne subitement en Ecosse. — Supériorité des rebelles. — Arrivée de Preston & de ses forces. — Synode du Clergé Romain. — Ses ordonnances. — Conseil souverain, & assemblée générale à Kilkenny. — Ordre de leur gouvernement, & leur serment d'association. — Ils choisissent des Généraux provinciaux. — Leur requête

au Roi & à la Reine. — Mécontentement & mort de Roger Moore. — Loyauté du Comte de Clanricard. — Le Comte de Castlehaven se ligue avec les confédérés d'Irlande. — Menées du Parlement d'Angleterre avec l'armée d'Irlande. — Traversées par le Comte d'Ormond, — qui est créé Marquis. — Conduite des Juges-Mages, — de Reynolds & de Goodwin. — Mécontentement des Officiers militaires. — Leurs plaintes parviennent au Roi. — Situation de Charles. — Disposé à s'accommoder avec les rebelles. — Etablit une commission pour écouter leurs propositions. — Les Juges-Mages s'y opposent. — Ordre vigoureux du Roi. — Ormond refuse le poste de Vice-Roi. — Son premier traité avec les confédérés d'Irlande. — Leur orgueil. — Ils deviennent plus traitables. — On convoque une assemblée à Trim. — Les progrès du traité déplaisent aux Juges-Mages. — Ils projettent une expédition. — Ormond se charge du commandement. — Bataille de Ross. — Détresse des habitants de Dublin. — Entrevue à Trim. — Plaintes & demandes des Irlandois. —

On envoye leurs remontrances au Roi. — Obstacles qu'ils éprouvent de la part des Juges-Mages. — Leurs violences. — On ôte le gouvernement à William Parsons. — Le Roi ordonne une treve. — Sa conduite justifiée par les circonstances du Royaume. — Expédient que proposent les nouveaux Juges pour entretenir l'armée. — Progrès du traité avec les Irlandois. — Sage conduite du Marquis d'Ormond. — Rebuté par l'org eil des Irlandois. — Il suspend le traité. — Il tente inutilement d'en venir à une action avec Preston. — Le Roi renouvelle l'ordre qu'il avoit donné de cesser les hostilités. — Parsons & ses associés mis en prison. — Les vieux Irlandois ne veulent aucun traité. — Les confédérés les plus modérés y consentent. — La treve est signée. — Plusieurs Anglois & Irlandois la désapprouvent. — Le Parlement d'Angleterre se déclare contre.

TOUTES les Provinces d'Irlande furent dans ce temps-ci exposées aux calamités d'une guerre ruineuse, conduite comme l'avoient été toutes celles d'Irlande dans les siecles

les plus barbares. Les insurgents des différents quartiers se rangerent sous les drapeaux de leurs chefs respectifs sans union, sans ordre, sans discipline, & sans aucun plan fixe. Nous allons les voir agir séparément dans les différentes Provinces ; mais nous ne verrons aucune opération de leur part qui mérite un détail particulier. A. D. 1642.

Les habitants de Leinster qui étoient restés fideles au Roi, furent continuellement harcelés par des partis détachés des rebelles, qui ravageoient leurs terres, & assiégeoient leurs châteaux. L'arrivée du Lord Lisle, fils du Comte de Leicester, encouragea les Justiciers à faire quelques efforts pour réprimer leurs outrages. La Lady Offaly (*) fut secourue dans son Borlase.

(*) Cette Dame étoit une fille de la Maison de Kildare, & veuve de Robert Digby. Le titre d'Offaly appartenoit proprement à l'aîné des Comtes de Kildare ; mais elle le prit par une grace spéciale du Roi Jacques. Voici la réponse qu'elle fit à la sommation des rebelles.

» J'ai reçu la lettre dans laquelle vous me
» menacez de saccager mon château par ordre
» du Roi. Je lui ai toujours été fidelle, & ne
» vous ai jamais offensés ; & c'est ce qui fait
» que votre menace me surprend. Je ne me

château de Geasell, & Jean Gifford; à Castle-Jordan. Les rebelles furent chassés de Trim. Ils avoient profité de la foiblesse de la garnison, pour l'attaquer. Charles Coote, leur ennemi implacable, fut tué dans cette action; & les Lords Justiciers ne furent point fâchés de cet incident, parce qu'ils craignoient son esprit entreprenant, & empêchoient autant qu'ils pouvoient qu'on ne poursuivît trop vivement les rebelles. La précaution extraordinaire avec laquelle ils agirent contre une armée nécessiteuse & souvent battue par l'ennemi, fut, en quelque sorte, justifiée par les circonstances dans lesquelles la leur se trouvoit. Chaque détachement qu'on envoyoit d'Angleterre, aggravoit la détresse des troupes, en aug-

Carte, Orm.

» départirai jamais de ces principes, & je tâ- » cherai de vivre comme j'ai vécu jusqu'ici, » innocente & sans tache; mais je défendrai » ce qui m'appartient, laissant à Dieu le soin » de l'événement. J'ai toujours évité de ver- » ser le sang chrétien; mais si vous me pous- » sez à bout, vous éprouverez que vos me- » naces ne m'effrayent point ".

LETTICE OFFALIA.

mentant la consommation des vivres. Les Officiers demandoient hautement les arrérages qui leur étoient dus; les soldats, sans argent ni habits, affoiblis par la mauvaise nourriture, obligés de marcher dans des chemins scabreux, les pieds nuds & ensanglantés, succomboient sous le poids de la misere & de la fatigue. Ceux qui leur survécurent se mutinerent. Les troupes qui arriverent les dernieres, partagerent la détresse commune, mais la supporterent avec moins de patience. La mauvaise humeur que leur causa ce contretemps, fut telle, qu'elles insulterent l'ancienne armée, & traiterent les soldats qui la composoient, d'Irlandois & de rebelles; ce qui occasionna souvent des querelles sanglantes; mais comme l'Etat ne pouvoit les payer, il étoit impossible de les contenir dans les bornes de la discipline. Dans ces circonstances, le Parlement s'assembla à Dublin pendant trois jours; mais comme on en avoit exclu les membres rebelles, & ceux qui avoient refusé de prêter le serment de suprématie, il se trouva

réduit à un petit nombre. Il témoigna une fureur extrême contre le parti Catholique ; il demanda qu'on exécutât à la rigueur les loix pénales, & représenta au Roi & au Parlement d'Angleterre la nécessité dont il étoit de sévir contre les récusants. Le Parlement d'Angleterre adopta les mêmes sentiments. On dressa les bills qu'on vouloit envoyer au Roi ; on dénonça la vengeance la plus sévere contre les Papistes, comme si l'on avoit eu dessein de pousser les insurgents à bout, & qu'on n'en eût plus rien à craindre.

Carte, Orm.

Connaught jouit d'une tranquillité passable, par la prudence du Lord Ranelagh, qui en étoit Président, & l'autorité & la diligence du Comte de Clanricard, jusqu'au moment que la défection du district eût enflammé & mécontenté les habitants de cette Province. Mayo & Roscommon furent de nouveau infestées par les insurgents. Un corps d'Irlandois sauvages, sorti d'un district montagneux, appellé Ire-Connaught, infesta les districts qui étoient demeurés fideles. Les habitants de Galway, sous prétexte

texte des injures qu'ils avoient reçues du Gouverneur, aſſiégerent le fort, & réduiſirent la garniſon à la derniere détreſſe. Le Comte de Clanricarde vola à ſon ſecours ; & quoique ſes forces fuſſent inférieures de beaucoup à celles des habitants & de leurs alliés, il vint cependant à bout de les intimider, & de les faire conſentir à un accommodement. On convint de ſuſpendre les hoſtilités de part & d'autre, & que la ville ſeroit ſous la protection de Sa Majeſté juſqu'à ce qu'on fût inſtruit de ſa volonté. Cet événement découragea les rebelles d'Occident, & les diſpoſa à propoſer la même ſuſpenſion d'armes. Le Comte de Clanricarde fut d'avis de la leur accorder, diſant qu'on leur donneroit par-là le temps de réfléchir ſur leur conduite précipitée, on les rappelleroit à leur devoir, & on préviendroit la déſolation du Royaume. Les Lords Juſticiers étoient animés par d'autres motifs. Ils condamnerent ſévérement la protection que le Comte avoit accordée à Galway, & lui défendirent expreſſément de ne plus recevoir les

soumissions de qui que ce fût. Ils ordonnerent aux Commandants des garnisons de n'entretenir aucune correspondance avec les Irlandois & les Papistes, de n'accorder aucune protection aux rebelles, & de les poursuivre à feu & à sang. Leurs ordres enjoignoient expressément aux soldats de massacrer indistinctement tout le monde, & de n'épargner ni les femmes, ni les enfants (*). Un agent violent & déclaré de la faction parlementaire, travailla, en conséquence des circonstances des instructions, ou du moins avec la connivence du Gouvernement, à rompre la derniere pacification de Galway, & à porter les

(*) Ces sévérités ont rendu les noms de Grenville, de Frédéric Hamilton, &c. aussi odieux aux Irlandois, & avec juste raison, que ceux d'O'Reily, de Macguire & d'O'Nial le sont aux Anglois. On trouva parmi la liste des services qu'un régiment de William Cole, composé de cinq cents fantassins & d'une compagnie de cavalerie, avoit rendus à l'Etat, l'article suivant, que l'Historien Borlase nous a conservé avec une satisfaction particuliere.

Le nombre de ceux dont ce régiment a saisi les biens, & qui sont morts de faim, est de sept mille.

habitants à de nouveaux actes d'hostilité. Clanricarde fut outré de ce procédé, mais ne ralentit point son activité pour le service de la Couronne. Les insurgents devinrent furieux, & menacerent & inonderent la Province de leurs troupes. Le Lord Président fut assiégé dans la ville d'Athlone; mais une petite somme d'argent & quelques troupes de renfort que l'Angleterre envoya, mirent les Lords Justiciers en état d'envoyer le Comte d'Ormond à son secours. L'ennemi se retira à son approche : les Justiciers, qui craignoient que le Comte ne poussât ses exploits trop loin, le rappellerent aussi-tôt à Dublin.

Dans Munster, William Saintléger, Président de la Province, se trouvoit dans l'embarras le plus affligeant, sans armes ni vivres pour ses soldats; & qui plus est, avoit des forces insuffisantes pour la défendre. Les rebelles s'étoient réconciliés & ligués avec le Lord Muskerry, issu de la Maison de Clancarthy. Le Président, malgré un renfort de mille hommes qu'il avoit reçu d'Angleter-

re, fut obligé de s'enfermer dans Cork, de soutenir un siege, sous lequel il eût succombé, si l'action de Kilrush n'eût ralenti le courage des assiégeants. Il les battit dans une sortie; mais ne pouvant pourvoir à la subsistance de ses soldats, il lui fut encore plus impossible de les mener contre un ennemi qui fuyoit. Il apprit que les rebelles s'étoient emparés de Limerick, une des places les plus importantes du Royaume. Cet accident fit une telle impression sur son esprit, qu'il tomba dans une maladie de langueur, dont il mourut quelque temps après. On donna le commandement de la Province au Lord Inchiquin, de l'illustre Maison d'O-Brien.

Carte, Orm. Inchiquin éprouva les mêmes difficultés, & témoigna le même zele pour le service du Roi. Il demanda plusieurs fois un secours d'argent au Parlement d'Angleterre, qui lui envoya enfin dix mille livres sterling. Cette somme lui suffit pour empêcher ses troupes de mourir de faim, mais non pas pour les mettre en campagne. L'arrivée du Lord Forbes à Kinsale

avec douze mille hommes, parut promettre quelque événement heureux. Le Parlement d'Angleterre lui avoit donné, à l'insu du feu Roi, le commandement de quelques troupes qu'il avoit levées avec l'argent des aventuriers. Entiérement imbu de l'esprit des Puritains, & dirigé par le fanatisme d'Hughes Peters, son Chapelain, il refusa de se liguer avec les Royalistes Irlandois, ni avec tels autres que ce fût, si-non avec les Saints. Après quelques déprédations, dans lesquelles il ne mit aucune distinction entre les rebelles & les Royalistes, & après avoir souffert quelques échecs dans ses excursions, il s'embarqua, & se rendit dans la baye de Galway. Son zele indiscret l'emporta au point, qu'il dirigea principalement ses hostilités contre ceux qui se distinguoient le plus par leur loyauté. Il s'efforça de rompre la derniere pacification de Galway, de réduire les habitants à une espece de nouvelle soumission, à s'avouer rebelles, à supplier Sa Majesté d'intercéder pour eux auprès du Parlement d'Angleterre, & à n'admettre d'autres Gouver-

neurs que ceux qu'il plairoit au Roi & au Gouvernement d'Angleterre de leur donner. Ses intrigues ne furent pas plus heureuſes que ſes opérations militaires. Il ſe retira ſans avoir rendu aucun ſervice contre les rebelles, ni ſans avoir daigné agir de concert avec les Commandants affectionnés au Roi, après avoir, dit M. Carte, gâté l'Egliſe de Ste. Marie, fouillé les tombeaux, brulé les cercueils & les oſſements de ceux qui y étoient enterrés, avec une fureur inſenſée, qui ne ſervit qu'à rendre ſa mémoire déteſtable, & qu'à enflammer l'eſprit de ceux qui étoient déja enclins à la ſédition.

Dans ces entrefaites, Inchiquin luttoit à Cork avec ſes difficultés, preſque hors d'état de faire ſubſiſter ſa garniſon. L'ennemi ayant continué de s'emparer des forts & des châteaux de la Province, il fut à la veille d'être inveſti, & de mourir de faim dans ſes quartiers. Pour prévenir ce malheur, il réſolut d'attaquer les rebelles, malgré la ſupériorité de leur nombre. Ayant raſſemblé les troupes du Comte de Cork, leſquelles étoient

commandées par ſes fils, les Lords Kynalmeaky & Broghil, & celles que le Comte de Barrymore avoit levées, il en forma une petite armée d'environ deux mille hommes; ſes ſoldats étoient extrêmement affoiblis par les fatigues qu'ils avoient eſſuyées; mais ſe fiant ſur l'ignorance & le peu de diſcipline qui régnoient dans les armées Irlandoiſes, il marcha hardiment contre les rebelles. Il les trouva avantageuſement poſtés près du château de Liſcarrol, qu'ils venoient de prendre, au nombre de cinq mille fantaſſins & de cinq cents cavaliers.

Le combat dura quelque temps; mais il ſe décida enfin en faveur des Royaliſtes. Ces derniers perdirent peu de monde; mais le Lord Kinalmeaky fut tué dans l'action. Ils pourſuivirent les rebelles, leſquels s'étant diſperſés de côté & d'autre, répandirent la conſternation parmi leurs adhérents. Le ſeul avantage que le Lord Inchiquin retira de ce ſuccès, fut de diviſer ſes forces en pluſieurs garniſons, & de leur procurer une miſérable ſubſiſtance.

Je vais maintenant retourner dans

la Province du Nord, qui fut la premiere ſcene de la révolte, & où la puiſſance des rebelles étoit toujours conſidérable. Les conteſtations entre le Roi & les Communes, les différends entre les deux chambres du Parlement, & peut-être l'artifice des chefs du peuple, qui ſe plaiſoient à fomenter la révolte d'Irlande, retarderent le traité au ſujet des troupes Ecoſſoiſes qu'on devoit envoyer en Irlande. On réſolut enfin d'accepter le ſecours de l'Ecoſſe. On deſtina deux mille cinq cents hommes pour le ſervice immédiat d'Ulſter. On convint qu'auſſi-tôt après leur arrivée, on leur remettroit la ville & le château de Carricfergus, & que lorſque le reſtant des dix mille hommes, que les Commiſſaires Ecoſſois s'étoient obligés de fournir, feroient arrivés dans Ulſter, on leur livreroit auſſi-tôt la ville & le château de Colerain. Le Roi ſe ſoumit à ces conditions avec répugnance; & pour faire plus d'honneur à ces auxiliaires, on confia la conduite de la guerre du Nord aux ſeuls Généraux Ecoſſois.

Carte, Orm.

Le premier détachement débarqua

à Carricfergus vers le milieu d'Avril. Robert Monroe, qui le commandoit, fut joint à l'inſtant par quelques troupes provinciales, dont le nombre ſe montoit à dix-huit cents fantaſſins, & ſept compagnies de cavalerie. Tout le corps s'avança vers Newry; les rebelles abandonnerent la ville à leur approche, & le château ſe rendit auſſi-tôt après. On livra celui de Carlingford à Henri Tichburne. Les partiſans des chefs rebelles perdirent courage à leur ordinaire à la premiere apparence de danger. Phelim O'Nial, ayant été obligé d'abandonner Armagh, mit le feu à la ville, & ſes partiſans brutaux exercerent leur barbarie ſur les malheureux Anglois qui tomberent en leur pouvoir. O'Nial ſe retira à Charlemont, avec d'autant moins d'eſpérance de conſerver ce poſte, qu'il manquoit de munition. Pluſieurs de ſes partiſans ſe retirerent dans les forts de Tirone, & même pluſieurs rebelles diſtingués abandonnerent leurs maiſons, & furent ſe cacher dans différents endroits.

Dépoſit. MS. Trin. Col. Dub.

Carte, Orm.

On preſſa Monroe de profiter de

cette consternation générale des rebelles, & de les poursuivre vigoureusement avant qu'ils fussent revenus de leur terreur, & qu'ils eussent reçu du secours de dehors. La réduction des rebelles du Nord eût mis les Royalistes d'Ulster en état de secourir les autres Provinces, où les forces du Gouvernement étoient affoiblies, & les rebelles mieux armés & mieux disciplinés que dans le Nord; mais Monroe avoit ses instructions secretes. Après avoir égorgé soixante hommes & dix-huit femmes à Newry, il laissa une garnison de trois cents hommes dans la ville, & s'en retourna à Carricfergus. Il fit une seconde excursion dans le Comté d'Antrim. Aucun ennemi ne parut; mais le Comte d'Antrim, quoique zélé contre les rebelles, étoit un Papiste & un Royaliste; ce qui étoit une raison suffisante pour ravager ses terres, & s'assurer de sa personne. Il s'acquitta de ce dernier point d'une maniere qui étoit assez ordinaire dans les siecles barbares. Monroe, sous une apparence d'amitié & de respect, fut faire une visite au Comte dans son

château de Dunluce, & y fut très-bien accueilli. Sur la fin du repas, il donna le ſignal à ſes adhérents. On arrêta le Comte, on ſaiſit ſon château, & l'on poſta des ſoldats Ecoſſois dans toutes les maiſons qui lui appartenoient.

Deux mois paſſés dans une inaction totale, ou dans des entrepriſes frivoles, ranimerent le courage des rebelles, les tirerent de leurs retraites, & les mirent une ſeconde fois en état de rallier leurs forces. Les troupes Angloiſes d'Ulſter furent chargées de s'y oppoſer; car les Ecoſſois étoient entiérement employés à ravager les diſtricts adjacents, & à tranſporter de grands troupeaux de bêtes à cornes en Ecoſſe. Phelim O'Nial reparut à la tête d'une armée; mais Robert & William Stewart, qui commandoient les troupes Angloiſes, l'attaquerent avec beaucoup de courage. Après une action plus vive qu'aucune qui ſe fût jamais paſſée dans Ulſter, les rebelles furent mis en déroute, avec perte de cinq cents hommes de tués, de beaucoup de bleſſés, & d'un nombre conſidérable de pri- Carte; Orm.

ſonniers. On propoſa de les pourſuivre, mais les Anglois manquoient de vivres, & Monroe refuſa de les ſeconder. Quelques Officiers Anglois Royaliſtes, piqués de ce refus, réſolurent de ſurmonter leurs difficultés, & d'eſſayer ce que pourroient leurs propres efforts. Ils enleverent quelques forts aux rebelles, & ils ſe diſpoſoient à pouſſer leurs opérations plus loin, lorſque leur ardeur fut ralentie par un mandat du Comte de Leven, qui étoit à la veille de s'embarquer avec le gros des Ecoſſois auxiliaires. Ses ordres étoient qu'on n'aſſiégeât aucune place, & qu'on ne mît aucune garniſon dans les villes d'Ulſter, ſans la permiſſion des Commandants Ecoſſois.

Cette crainte apparente de terminer trop promptement la guerre auroit eu les ſuites les plus funeſtes, ſi les rebelles n'euſſent été découragés par leurs mauvais ſuccès, & dans l'impoſſibilité de pourſuivre leur entrepriſe faute de moyens. Leur abattement étoit tel, que Monroe s'étant mis en campagne dans le mois de Juillet, les Chefs Irlandois réſolurent

Carte, Orm.

dans un Conseil, d'abandonner une cause dont ils désespéroient de voir la réussite, à cause des fréquents échecs qu'ils avoient essuyés, & de se retirer dans les Pays étrangers, pour se mettre à couvert de la fureur d'un ennemi victorieux. Dans ce moment de désespoir, ils apprirent qu'Owen O'Nial, dont ils attendoient depuis long-temps l'arrivée, étoit enfin parti de Dunkerque, & étoit débarqué après un voyage ennuyeux dans le Comté de Donnegal, avec cent Officiers & un secours considérable d'armes & de munitions. Cette nouvelle ranima leurs espérances; ils envoyerent à leur Général favori une escorte qui le conduisit en triomphe à Charlemont.

Owen O'Nial avoit servi avec beaucoup de distinction dans les armées de l'Empire & d'Espagne. Il étoit Gouverneur d'Arras, lorsque les François assiégerent cette ville l'an 1640; & quoique obligé de capituler, il se fit respecter de l'ennemi par la bravoure avec laquelle il défendit cette place. Il joignoit à beaucoup d'expérience, un discernement vif & une

Carte, Orm.

activité étonnante à profiter des avantages que l'ennemi lui offroit; un génie propre à la défense & à traîner la guerre en longueur, qualités excellentes & d'un usage infini dans celle qu'il alloit entreprendre. La connoissance qu'il avoit du monde, sa prudence, sa sobriété, sa circonspection parurent dans un jour d'autant plus avantageux, qu'elles formoient un contraste avec l'ignorance, la grossiéreté, l'intempérance & la légéreté de Phelim. Owen fut déclaré, du consentement unanime des Irlandois du Nord, chef de leur confédération; ce qui mortifia beaucoup son allié.

Le nouveau Général commença par blâmer hautement les cruautés que Phelim O'Nial & ses adhérents brutaux avoient exercées. Il renvoya à Dundalk les prisonniers qui restoient. Il invectiva avec une chaleur extraordinaire contre ceux qui avoient déshonoré leur cause par le meurtre & le massacre; il brûla les maisons des plus coupables, & déclara qu'il se joindroit aux Anglois, plutôt que de laisser de pareils scélérats impunis. Comme il s'attendoit

à être bientôt aſſiégé dans Charlemont, il fit tous les préparatifs néceſſaires pour ſe défendre; mais les Ecoſſois reſterent dans l'inaction, & ne voulurent point permettre aux Anglois de l'attaquer; de maniere qu'il eut le loiſir de rallier & de diſcipliner ſes troupes. Le Comte de Leven arriva enfin dans le mois d'Août, avec un renfort de dix mille hommes. Les troupes de la Province ſe montoient à vingt mille fantaſſins & mille cavaliers; de ſorte que Leven, qui commandoit ce corps, paroiſſoit n'avoir autre choſe à faire qu'à marcher contre un ennemi hors d'état de lui réſiſter, & à chaſſer ſes malheureux débris de la Province d'Ulſter. Il paſſa la Bann, & s'avança dans le Comté de Tirone, d'où il écrivit à Owen O'Nial une lettre dans laquelle il lui marquoit le chagrin qu'il avoit qu'un homme auſſi renommé que lui ſe fût rendu en Irlande pour ſoutenir une mauvaiſe cauſe. Owen lui répondit que les raiſons qui l'engageoient à venir ſecourir ſon Pays, étoient beaucoup plus légitimes que celles qui l'avoient

porté à prendre les armes contre ſon Souverain ; & comme ſi cette courte correſpondance eût été le ſeul objet de ſa marche, Leven laiſſa le commandement de l'armée à Monroe, l'avertiſſant qu'il ſeroit infailliblement battu, s'il donnoit le temps à Owen O'Nial de raſſembler ſes forces, & s'en retourna en Ecoſſe. Les Irlandois imputerent cette conduite extraordinaire à ſa lâcheté, & conçurent un ſouverain mépris pour les Ecoſſois. Monroe reſta dans l'inaction ; O'Nial continua à former ſon armée ; & la Cour d'Angleterre négligea ſi fort celle qu'on devoit lui oppoſer, laquelle étoit compoſée d'Anglois & d'Ecoſſois, des troupes du Parlement & de celles du Roi, que ces différents corps furent réduits à lutter dans leurs quartiers reſpectifs contre la nudité & la famine.

Carte, Orm.

On mit par-là les rebelles en état de rallier & d'augmenter leurs forces, de s'emparer des places fortes, de reſſerrer les Anglois dans quelques endroits, & de ſe rendre maîtres du plat Pays. Les échecs qu'ils reçurent de la part des Royaliſtes,

causerent peu de préjudice à leur cause, parce que l'ennemi ne put profiter de ses avantages, & leur donna le temps de réparer leurs pertes. Ce qui augmenta leur confiance, fut un second embarquement que l'on fit à Dunkerque, beaucoup plus fort que le premier. Ils étoient les maîtres de Wexford. Il arriva d'abord deux vaisseaux dans le port, chargés d'armes & de munitions. Le Colonel Thomas Preston, frere du Lord Gormanston, soldat brave & expérimenté, arriva bientôt après avec un vaisseau de guerre, deux frégates & six autres vaisseaux chargés de pieces de batterie & de campagne, de munitions de guerre, de cinq cents Officiers & d'un nombre considérable d'Ingénieurs. Il arriva douze autres vaisseaux de Nantes, de St. Malo & de la Rochelle, avec de l'artillerie, des armes, des munitions, & quantité d'Officiers & de soldats Irlandois, que le Cardinal de Richelieu avoit congédiés & envoyés en Irlande, après les avoir assurés d'un autre secours.

Les Anglois prirent l'allarme. Pendant qu'ils étoient dans la détresse,

l'ennemi recevoit de toutes parts des munitions de guerre. Ils étoient les maîtres de la mer ; & ayant intercepté pluſieurs vaiſſeaux chargés de proviſion dans le canal de St. George, ils interrompirent le commerce entre Cheſter & Dublin, & augmenterent la diſette que l'on éprouvoit déja dans la Capitale. On croyoit que les rebelles feroient quelque action d'éclat, & l'on eut ſoin de renforcer les places qui étoient les plus expoſées au danger ; mais les Irlandois s'occupoient alors de l'exécution d'un projet qu'ils méditoient depuis long-temps. C'étoit de donner une apparence d'autorité à leur démarche, de réunir les aſſociés qu'ils avoient dans différentes Provinces, & de les contraindre à obéir & à ſe ſoumettre. Ils avoient déja employé l'autorité de leur Clergé. L'Evêque d'Armagh, qui étoit Papiſte, convoqua un Synode, qui déclara la guerre que faiſoient les Irlandois, légitime & pieuſe, & exhorta tous les ſujets à défendre leur cauſe. Il fit auſſi divers réglements contre les maraudeurs & les meurtriers. On ne

s'en tint pas là. On convoqua dans le mois de Mai, à Kilkenny, un Synode général de tout le Clergé d'Irlande.

Les actes de cette assemblée furent plus nombreux & plus solemnels. Elle commença par déclarer que la guerre des Catholiques contre les Sectaires & les Puritains, pour la défense de la Religion Catholique, la prérogative du Roi, l'honneur & la sûreté de la Reine & de la famille Royale, la conservation des droits & des libertés de l'Irlande, de leurs vies & de leurs fortunes, étoit juste & légitime. Elle refusa de reconnoître les lettres & les déclarations qu'on avoit publiées au nom du Roi, jusqu'à ce qu'elle se fût assurée par ses propres agents de sa volonté & de ses intentions. Elle ordonna à tous les confédérés de se lier par un serment d'association, & menaça d'excommunication tous ceux qui refuseroient de le prêter, qui resteroient neutres, qui assisteroient l'ennemi, qui s'empareroient des biens des Catholiques & des Protestants *qui ne s'opposeroient point à leur cause.* Elle Borlase.

défendit toute distinction & toute comparaison entre les anciens & les nouveaux Irlandois. Elle ordonna que l'on tînt un registre exact de tous les meurtres & de toutes les cruautés que commettroient les Puritains dans les Provinces, (elle comprenoit tous les Royalistes sous ce nom odieux,) & menaça des censures ecclésiastiques ceux de ses adhérents qui commettroient de pareils excès. Elle ordonna de tenir des conseils provinciaux, composés d'Ecclésiastiques & de Laïques, & de former un Conseil général national, auquel tous les autres seroient subordonnés. Que ce Conseil envoyeroit des Ambassadeurs aux Potentats étrangers, & prieroit instamment l'Empereur, le Roi de France & le Pape, de vouloir bien appuyer sa cause. Tels étoient les principaux actes du Clergé. Les Seigneurs & les Gentilshommes qui résidoient dans ce temps-là à Kilkenny, dresserent, de concert avec lui, le serment d'association, nommerent les membres du Grand-Conseil, dont le Lord Mountgarret fut élu Président, & indiquerent, pour le mois d'Oc-

Carte, Orm.

tobre suivant, une assemblée générale de la nation dans la même ville.

Au terme marqué, les Seigneurs Papistes, les Prélats, le Clergé, les Députés Papistes des différents Comtés & des principales villes de chaque Province, s'assemblerent à Kilkenny. Ils protesterent avec une humilité simulée, qu'ils ne regardoient point leur assemblée comme un Parlement, que le Roi seul étoit en droit de convoquer; mais comme une assemblée générale, dont l'objet étoit de régler les affaires, jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté d'appaiser les troubles du Royaume. Elle étoit cependant formée sur le plan d'un Parlement, & composée de deux Chambres, l'une des Pairs laïques & des Prélats, & l'autre, des représentants des Comtés & des Villes. Elle siégea dans la même Chambre. Patrice Darcy, Jurisconsulte célebre, déja connu par son activité dans le Parlement, s'assit tête nue sur un placet, comme substitut des Juges. Nicolas Plunket, autre partisan distingué de la faction récusante, fut nommé Orateur de l'assemblée. Les

Carte, Orm.

Pairs conſultoient à part, & Darcy communiquoit leurs réſolutions aux Communes. Ceux du Clergé, qui ne ſiégeoient point avec les Pairs, formoient une aſſemblée, dans laquelle ils s'occuperent du rétabliſſement & de la ſûreté des biens de l'Egliſe. Leurs demandes arrogantes furent traitées avec mépris par les laïques qui jouiſſoient des bénéfices inféodés, dans le temps même qu'ils témoignoient le zele le plus ardent pour les intérêts de l'Egliſe.

L'aſſemblée déclara d'abord la réſolution qu'elle avoit priſe de maintenir les droits & les immunités de l'Egliſe Catholique Romaine, conformément à la grande charte. Elle (Borlaſe.) profeſſa d'accepter le droit coutumier d'Angleterre & les ſtatuts d'Irlande comme regle du Gouvernement, en tant qu'ils n'étoient ni contraires à la Religion Romaine, ni incompatibles avec les libertés de l'Irlande. Elle enjoignit à tous les ſujets d'être fideles & ſoumis au Roi, & de maintenir ſes juſtes prérogatives, & elle renonça en même-temps à l'autorité du Gouvernement d'Irlande adminiſ-

trée à Dublin » par un parti mal-in» tentionné, au préjudice de Sa Ma» jesté, & pour complaire aux con» fédérés qu'il avoit en Angleterre ". Elle s'arrogea l'administration de la justice publique. Elle créa dans chaque Comté un Conseil composé de douze personnes, auxquelles elle donna pouvoir de décider toutes les causes dont la connoissance appartenoit aux Juges de paix, les procès pour dettes, & les actions personnelles, & de nommer tous les Officiers du Comté, à l'exception du Grand-Shériff. On pouvoit appeller de leurs jugements aux Conseils provinciaux, lesquels étoient composés de deux Députés de chaque Comté, qui s'assembloient deux fois par an, pour juger de même que les Juges des assises, avec quelques restrictions particulieres à leur jurisdiction. On appelloit de ces derniers à ce qu'on appelloit le *Conseil souverain des Comfédérés Catholiques d'Irlande*, lequel étoit composé de vingt-quatre personnes choisies par l'assemblée générale, dont douze devoient résider à Kilkenny, ou dans telle autre ville

convenable. Le Conseil ne pouvoit être composé de moins de neuf personnes, dont six avoient voix délibérative. Ce Conseil choisissoit les Shériffs parmi les trois que le Conseil du Comté avoit nommés; il commandoit tous les Officiers militaires & tous les Magistrats civils; il terminoit toutes les affaires que l'assemblée générale avoit laissées indécises; il jugeoit toutes les causes criminelles & civiles, à l'exception des titres sur les terres; il dirigeoit la conduite de la. guerre, & tout ce qui regardoit les intérêts des confédérés. On donna à cette assemblée importante une garde composée de deux cents cavaliers & de cinq cents fantassins.

Borlase. Ce fut le Synode ecclésiastique qui donna le plan de ce Conseil souverain, & qui dressa la formule du serment d'association, dont on se contenta de retrancher une partie, dans laquelle le Clergé obligeoit ses adhérents à ne jamais consentir à la paix, jusqu'à ce qu'on eût restitué à l'Eglise, non-seulement son autorité & ses privileges, sa splendeur & sa

sa magnificence, mais encore ses anciennes possessions. Ceux qui s'en étoient emparés ne satisfirent point à cette derniere clause, malgré le zele qu'ils témoignoient pour la Religion. L'assemblée se contenta d'ordonner à tous les sujets d'être fideles au Roi, de défendre sa prérogative, l'autorité & les privileges du Parlement d'Irlande, les loix fondamentales, le libre exercice de la Religion Catholique Romaine, d'obéir aux ordres du Conseil souverain, de ne solliciter ni pardon ni protection sans le consentement de la majeure partie de ce Conseil, & de soutenir la cause commune.

Après qu'on eut ainsi réglé l'ordre du Gouvernement, on choisit les Généraux provinciaux; Owen O'Nial, pour Ulster; Preston, pour Leinster; Garret Barry, pour Munster; le Colonel Jean Burke, pour Connaught, avec le titre de Lieutenant-Général, dans la croyance que le Comte de Clanricarde accéderoit à la ligue, & accepteroit le commandement en chef de cette Province. Cette même assemblée, qui avoit juré

Carte, Orm.

de maintenir la prérogative du Roi, la viola ouvertement, en s'arrogeant le droit de régler & d'augmenter la valeur des especes monnoyées. Elle envoya ses Ambassadeurs aux Puissances étrangeres, pour leur demander du secours; & pour montrer ses dispositions pacifiques, elle dressa deux requêtes pour le Roi & la Reine, dans lesquelles elle exposoit les griefs qui avoient donné lieu à la confédération.

Carte, Orm. Mais malgré toute cette apparence de grandeur & d'autorité, l'assemblée des confédérés d'Irlande, éprouva bien des troubles & des mortifications. Les plus modérés affecterent d'abhorrer les cruautés que l'on avoit commises dans la premiere révolte. Ils auroient voulu effacer le souvenir de tout ce qui s'étoit passé avant leur assemblée, & persuader au public que la guerre civile ne faisoit que de commencer. De-là vint que dans la distribution des emplois, on négligea à dessein plusieurs des principaux conspirateurs. Phelim O'Nial, qui étoit du nombre de ces derniers, fut outré de ce mépris. Roger Moo-

re, qui étoit d'un caractere plus doux & plus humain, se plaignit du peu d'égard que l'on témoignoit pour son zele & ses services. Comme il avoit plus de courage, de talents & d'activité que les autres, on mit tout en usage pour l'appaiser. Il mourut peu de temps après à Kilkenny, & cet incident ne dépiut sûrement pas aux confédérés.

Pour comble de mortification, Clanricarde rejetta toutes leurs propositions, & persista dans la fidélité qu'il devoit à son Souverain, malgré les menaces que le Clergé lui fit de l'excommunier. Ils furent un peu dédommagé de ce contre-temps par l'acquisition qu'ils firent d'un nouvel allié, également distingué par sa dignité & son crédit. C'étoit Touchet, Comte de Castlehaven, & Baron d'Audley en Angleterre.

Carte, Orm. Mém. de Clanricarde, Mém. fol.

Ce Seigneur se rendit de Munster à Dublin au premier avis qu'il eut de la révolte, pour offrir ses services au Gouvernement. On les refusa, parce qu'il étoit Catholique Romain; sur quoi il demanda un passeport pour se rendre en Angleterre, qu'on

Mémoir. de Castlehaven.

lui refuſa de même. N'ayant pu établir ſa réſidence à Dublin, il ſe retira dans le Comté de Kildare, où il vécut paiſiblement, & protégea, à ce qu'il dit lui-même, les Anglois du voiſinage. Son caractere & ſon rang engagerent les Seigneurs du diſtrict à employer ſa médiation auprès des Juſticiers, pour pouvoir s'aſſembler & préſenter leur requête au Roi. Il ſe chargea de leur lettre, & démanda une ſeconde fois la permiſſion de paſſer en Angleterre. On la lui refuſa. On le tança ſévérement à cauſe de la correſpondance qu'il avoit entretenue avec les rebelles, & on lui conſeilla d'être à l'avenir plus circonſpect dans ſa conduite. Les Juſticiers profiterent de quelques faux bruits que l'on répandit ſur ſon compte, pour l'accuſer de haute trahiſon. Convaincu de ſon innocence, il ſe rendit à Dublin; mais on le mit en priſon ſans daigner l'entendre. Son frere s'embarqua en cachette, fut trouver le Roi qui étoit dans ce temps-là à Yorck, & le pria de faire juger le Comte par les Pairs. Le Roi le renvoya au Parlement, qui lui re-

fusa de se mêler de cette affaire sans le consentement de son Souverain. Dans ces entrefaites, Castlehaven se sauva de prison, se rendit à Kilkenny, & se ligua avec les confédérés. Il fut créé membre du Conseil souverain, & nommé pour commander la cavalerie de Leinster, sous le Général Preston.

Pendant que la confédération d'Irlande acquéroit de jour en jour de nouvelles forces, les Anglois, au milieu de leurs détresses, étoient divisés d'affection & d'intérêt, à l'occasion de la dispute du Royaume voisin. Les Gouverneurs & leurs créatures prirent le parti du Parlement: l'armée, sur laquelle le Comte d'Ormond avoit beaucoup d'ascendant, prit celui du Roi. Du moment que la guerre civile parut inévitable, le Parlement crut devoir se faire un parti dans l'Irlande. Les agents qu'il avoit à Dublin solliciterent les Officiers de l'armée de présenter une requête au Roi, pour le prier de se conformer au desir de son Parlement. Une pareille demande ne pouvoit plaire à des gens que cette assemblée avoit

honteuſement négligés & abandonnés. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient agir ſans la permiſſion de leur Général. Ils préſenterent une requête à Ormond, qui leur dit d'en adreſſer une ſeconde aux Communes; il fit dans l'une & dans l'autre des changements qui marquoient ſon attachement pour le Roi, & qui déplurent par conſéquent aux agents du Parlement. Ils en dreſſerent une que le Comte rejetta, de maniere que la requête n'eut pas lieu. D'Ormond repréſenta cet incident au Roi comme une preuve de la bonne volonté de ſon armée d'Irlande. Il lui expoſa en même-temps, dans les termes les plus pathétiques, la détreſſe dans laquelle elle ſe trouvoit, l'impoſſibilité dans laquelle il étoit de lui rendre aucun ſervice eſſentiel, les tracaſſeries qu'il éprouvoit de la part des Juſticiers, & la répugnance qu'ils témoignoient à agir vigoureuſement contre les rebelles.

Les Juſticiers, de leur côté, ne laiſſerent échapper aucune occaſion de mortifier le Comte d'Ormond. Ils éplucherent ſa conduite, & la repré-

Carte, Orm.

fenterent avec les couleurs les plus odieufes. Le Comte de Leicefter, qui étoit fecretement attaché au Parlement, & trop zélé pour fon fervice, pour lui ôter le Gouvernement d'Irlande, ne pouvoit fouffrir d'Ormond qu'il regardoit comme le rival de fon autorité. Lorfqu'il vaquoit quelque place dans l'armée, il la donnoit toujours à des Officiers qu'il favoit être attachés à fon parti; ce qui occafionna des difputes très-vives entre le Vice-Roi & le Général. Ils en remirent la décifion au Roi, qui ne manqua pas de les décider en faveur de celui qui lui étoit le plus attaché. Il donna plus d'étendue à la commiffion d'Ormond, & le rendit indépendant du Comte de Leicefter. Ce dernier ayant paru avoir envie de retourner dans fon Gouvernement, le Roi crut devoir mettre d'Ormond à couvert des mortifications qu'il pouvoit lui caufer. Il lui permit de venir en Angleterre toutes les fois qu'il lui plairoit, fans qu'il ceffât d'être défrayé en Irlande; & pour lui donner des marques encore plus éclatantes de fa protection, il le créa

Marquis de son propre mouvement.

La guerre civile s'étant enfin déclarée en Angleterre, le Roi s'efforça de s'attacher l'armée d'Irlande, en comblant son Général de bienfaits. Le Parlement redoubla d'assiduité pour gagner la soldatesque, & pour s'emparer du gouvernement de ce Royaume. Il envoya pour cet effet à Dublin, Reynolds & Goodwin, deux membres des Communes d'Angleterre, avec quelques munitions & une somme de vingt mille livres sterling, qui, bien que modique, eu égard aux besoins de l'armée, tranquillisa les troupes, & leur fit espérer un secours plus considérable. Les agents du Parlement étoient assidus & versés dans les artifices des factions. Ils avoient pour partisans les Lords Justiciers & les créatures qu'ils avoient dans le Conseil. On reçut avec empressement tous les bruits désavantageux au Roi & à sa cause, & on se hâta de les répandre. On se servit, comme en Angleterre, des Prédicateurs pour enflammer l'esprit des sujets; & les Juristes les plus ignorants, encouragés par les gens en

Carte, Clan.

place, déciderent d'une dispute qui passoit leur foible intelligence. Un de ces instruments de la faction poussa les choses si loin, qu'il fixa l'attention du Parlement d'Irlande; mais les Justiciers, qui le protégeoient, le garantirent du châtiment qu'il méritoit, en prorogeant cette assemblée.

Reynolds, Goodwin & le Lord Lisle, qui étoit imbu de l'esprit & des principes de Leicester, son pere, furent admis au Conseil-Privé sans la permission du Roi. Les Gouverneurs d'Irlande mépriserent son autorité du moment qu'il eut tiré l'épée. Au-lieu d'agir contre l'ennemi public, les uns & les autres ne s'occuperent qu'à embarrasser & mortifier ceux qui étoient attachés au Roi. On ne négligea rien pour dégoûter le Marquis d'Ormond du commandement. On laissa Clanricarde dans la détresse; on interpréta malignement sa conduite, & peut-être les Justiciers & leurs créatures espererent-ils qu'un Seigneur Papiste aussi riche & aussi puissant, abandonneroit enfin le Roi, à la sollicitation des rebelles & du Clergé. Le Lord Ranelagh, Carte, Orm.

Préſident de Connaught, quitta ſon Gouvernement de déſeſpoir, & ſe rendit à Dublin, dans la réſolution d'inſtruire le Roi des détreſſes de la Province, & de la mauvaiſe conduite des Juſticiers; mais il ne put exécuter ſon deſſein. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'on l'accuſa d'être l'auteur de tous les maux que les troupes avoient ſoufferts dans Connaught. On préſenta au Conſeil vingt-quatre chefs d'accuſation contre lui, dont on ne lui donna point copie, & qu'on ne lui permit pas même d'examiner. Il demanda la permiſſion de ſe défendre devant le Roi, à qui on les envoya; mais on lui refuſa ſa demande.

Carte, Orm.

Il importoit extrêmement aux Lords Juſticiers & à leurs partiſans, que le Roi & le Parlement d'Angleterre ne fuſſent inſtruits des affaires d'Irlande, que par leur canal; mais les Royaliſtes mirent enfin leur politique à bout. Les Officiers de l'armée de Leinſter étoient depuis longtemps très-mal payés & très-mal nourris. La plupart étoient des Anglois de diſtinction, dont le Comte

de Kildare appuyoit les plaintes. Ils s'étoient adreſſés au Parlement, mais il ne les avoit point écoutés. Ils s'adreſſerent de nouveau au Conſeil, mais d'une maniere ſi hardie & ſi péremptoire, que le Gouvernement en fut allarmé. On leur prodigua les promeſſes, & l'on chercha divers expédients pour ſubvenir à leurs beſoins preſſants. Celui qui parut le plus prompt, fut d'obliger les particuliers de porter à la monnoie la moitié de leur vaiſſelle (*); mais la ſomme qu'on en tira ne fut point ſuffiſante. Les plaintes recommencerent, les Officiers dreſſerent une requête, & demanderent la permiſſion d'aller en

(*) Antoine Martin, Evêque de Meath, avoit été pillé dans la premiere révolte, & dépouillé de tout ſon bien. Comme il étoit membre du Conſeil-Privé, on lui donna ordre d'envoyer ſa vaiſſelle. Le Prélat répondit, qu'il n'en avoit point, & qu'il ne lui reſtoit pour tout bien que quelques *vieilles ſoutanes.* On ne peut rien voir de plus tyrannique & de plus mépriſable que la conduite que tinrent les Lords Juſticiers dans cette occaſion; car cette réponſe, toute ingénue qu'elle étoit, fut cauſe qu'ils mirent le pauvre Prélat en priſon, d'où il ne ſortit que par ordre du Roi, à qui il avoit porté ſes plaintes.

Angleterre, pour la préſenter au Roi.

Les Juſticiers & les agents du Parlement d'Angleterre furent allarmés de ce deſſein. Ils eſſayerent d'intimider les Officiers ; ils leur dirent qu'une pareille requête alloit les priver de tout ſecours de la part des Communes d'Angleterre, & les prierent de ſuſpendre leur deſſein, juſqu'à ce qu'on eût vu l'effet que produiroient les repréſentations qu'on avoit faites au Parlement. Voyant que cette ruſe ne leur réuſſiſſoit point, Reynolds & Goodwin conſeillerent aux Juſticiers, non-ſeulement de ne point laiſſer partir l'agent de ces Officiers, mais encore de mettre arrêt ſur tous les vaiſſeaux qui étoient dans le port. Les Officiers ne perdirent point courage, & inſiſterent ſur leur demande. Ceux de la Province de Leinſter acquieſcerent à la requête qu'ils avoient préſentée à Dublin, malgré les efforts que firent les deux agents pour mettre les Officiers dans leurs intérêts. Les Juſticiers jugerent à propos de lever l'*embargo*; & le Roi, ayant lu la requête, fut tou-

ché des malheurs de ſes Officiers, & les remercia de leurs ſervices & de leur attachement.

Cet avis ne fut pas le premier que Charles reçut du mauvais état de ſon armée d'Irlande. Jacques Montgomery, Hardreſs Waller, les Colonels Arthur Hill & Audley Mervyn, lui avoient déja préſenté à Yorck une requête à ce ſujet; & il leur fit un très-bon accueil, quoiqu'ils fuſſent parlementaires, & qu'ils euſſent agi par le conſeil du Parlement. La requête actuelle lui étoit adreſſée par des perſonnes plus affectionnées à ſes intérêts, & étoit accompagnée de quelques inſtructions utiles relativement aux Gouverneurs d'Irlande, à leurs principes, à leurs connexions, & à leurs procédés.

Clarendon.

Ce Prince ſe trouva malheureuſement engagé dans une guerre civile opiniâtre, ſans pouvoir deviner quelle en ſeroit l'iſſue. Elle ne commença pas plutôt, que chaque parti ſentit la néceſſité d'employer toutes ſortes d'expédients pour la ſoutenir. Malgré l'averſion invétérée contre le Papiſme, que chacun s'efforçoit de té-

moigner, & que Charles étoit parti- White-lock. culiérement intéressé à affecter, il fut obligé vers le temps de la bataille d'Edge-Hill, d'accepter les services des Papistes, & d'armer ceux de Lancashire. Le Parlement l'accusa d'impiété : Charles alla en récriminant, & l'accusa d'en employer quantité dans son armée. Le Parlement déclara la résolution qu'il avoit prise d'employer les Ecossois contre les ennemis de la Religion Protestante. Charles, qui connoissoit le génie de ses sujets du Nord, crut devoir se précautionner contre une ligue aussi formidable. Il jetta les yeux sur l'Irlande avec plus d'attention que les troubles de l'Angleterre ne lui avoient jusqu'alors permis de le faire. Les révoltes de ce Royaume avoient été très-avantageuses à ses ennemis; & il comprit que s'il pouvoit les appaiser, le pouvoir qu'il avoit donné au Parlement de conduire la guerre en Irlande, tomberoit de lui-même; qu'il lui ôteroit le prétexte de lever des troupes & de l'argent, & qu'il pourroit, lorsqu'il en seroit temps, envoyer une armée de Roya-

listes en Irlande, pour renforcer celle qui y étoit.

Il crut devoir profiter des propositions qu'avoient faites les insurgents d'Irlande. Ils avoient plusieurs fois demandé la permission d'instruire le Roi de leurs griefs, & une suspension d'armes, jusqu'à ce qu'il eût répondu à leurs plaintes. Ils avoient inutilement employé la médiation du Comte de Castlehaven. Le Comte de Clanricarde avoit vivement appuyé leurs propositions auprès du Gouvernement; mais les Lords Justiciers avoient été inexorables. Ils s'adresserent de nouveau à d'Ormond, qui résolut d'envoyer leur requête au Roi. Les Justiciers voyant qu'il ne pouvoient l'en empêcher, consentirent enfin à en envoyer une copie à Charles, à laquelle ils joignirent leurs propres remarques, le priant instamment de ne point y acquiescer, » parce qu'il priveroit la Cou» ronne d'un revenu considérable, » & empêcheroit que la Religion & » la politesse ne s'introduisissent en » Irlande ". La seule réponse qu'ils reçurent fut une réprimande sévere

Carte, Ormond, & Lettres.

du peu de respect qu'ils avoient eu d'envoyer une simple copie de la requête, & un ordre péremptoire de remettre l'original. Cela occasionna un délai, qui obligea l'assemblée générale de Kilkenny de renouveller ses instances au Trône.

Il n'est presque pas douteux que le Roi crût pouvoir tirer parti de ces ouvertures pour appaiser les troubles de l'Irlande, & obtenir quelques secours de ce Royaume. Ces motifs étoient les seuls qui pussent justifier son indulgence pour les insurgents d'Irlande. Ils étoient les défenseurs avoués de la superstition & de l'idolâtrie des Papistes, qui étoient des objets d'horreur pour le peuple, & que le Roi lui-même faisoit profession de détester. La nécessité urgente de ses affaires l'obligea à écouter les arguments en faveur de ces rebelles odieux. Il considéra les requêtes qu'ils lui avoient présentées pour obtenir la paix, & exposer leurs griefs ; la ruine dont l'Irlande étoit menacée ; la négligence que le Parlement témoigna pour ce Royaume ; l'impossibilité dans laquelle il étoit de protéger ses sujets

d'Irlande, & l'accroiſſement des forces des rebelles. Il ne crut pas devoir rejetter les propoſitions des Irlandois, après avoir acquieſcé à celles des Ecoſſois, ſur-tout dans la diſpoſition où il étoit de traiter avec les rebelles d'Angleterre. Cette démarche parut ſi avantageuſe à Charles, qu'il expédia un ordre ſous le grand ſceau d'Angleterre au Marquis d'Ormond, aux Comtes de Clanricarde & de Roſcommon, au Vicomte Moore, à Thomas Lucas, Maurice Euſtace, & Thomas Burke, Ecuyer, de s'aboucher avec les principaux récuſants, de recevoir leurs propoſitions, & de les lui communiquer.

Carte, Ormond, & Lettres.

Une diſpoſition auſſi manifeſte pour la paix, provoqua les Juſticiers, & allarma Goodwin & Reynolds, Commiſſaires du Parlement (c'eſt ainſi qu'on les appelloit). Parſons délibéra quelque temps s'il empêcheroit ou non l'exécution de cette commiſſion. Burke, qui la porta en Irlande, fomenta, dit-on, la rébellion; les Commiſſaires ſolliciterent les troupes & les habitants de Dublin de s'y oppoſer; mais inutilement. Le Roi fut inſ-

truit de leurs démarches, & encouragé par la prospérité apparente de ses affaires, résolut d'agir en Irlande avec plus de vigueur que jamais. Il écrivit une lettre fort dure aux Lords Justiciers, & leur ordonna d'exclure Goodwin & Reynolds du Conseil-Privé, de s'assurer de leurs personnes, & de les mettre en prison; mais ces agents s'étoient déja enfuis du Royaume, accablés de honte & de disgrace. On s'attendoit naturellement que Charles déposeroit les Justiciers, & confieroit le gouvernement d'Irlande à quelque personne d'une fidélité éprouvée. Il proposa en effet la Vice-Royauté au Marquis d'Ormond, lui laissant néanmoins la liberté d'accepter ou de refuser ce poste. Soit qu'Ormond fût irrésolu, soit qu'il crût pouvoir servir le Roi plus efficacement, & avec plus de sûreté pour lui-même dans celui qu'il occupoit, il pria humblement Sa Majesté de différer sa commission, & entra en négociation avec les insurgents d'Irlande.

Carte, Lettr.

Il écrivit conjointement avec les autres Commissaires, aux Lords Gormanston, Mountgarret, Ikerrin, &

Carte, Orm.

à ſept autres qui avoient ſigné la requête au Roi, d'envoyer leurs agents à Drogheda, leur marquant que les Commiſſaires s'y trouveroient un tel jour, pour recevoir leurs propoſitions, & les communiquer au Roi. Les Irlandois remporterent pluſieurs avantages qui augmenterent leur orgueil. Preſton, qui les commandoit, s'empara de pluſieurs forts, & pouſſa ſes conquêtes, quoique ſon parti eût été battu par le Général Monk. Les inſurgents avoient la ſupériorité dans pluſieurs diſtricts, & triomphoient de la détreſſe de l'armée Royale. Leur vanité & leur inexpérience leur exagéroient cette ſupériorité ; & leur Clergé, encore plus vain & plus ignorant qu'eux, encourageoit & enflammoit leur inſolence. Les Commiſſaires qui craignoient la préſomption de cet ordre, exigerent que le comité qu'on enverroit à Drogheda fût entiérement compoſé de laïques. Ils fixerent leur nombre à trente, & leur ordonnerent de ſe trouver au rendez-vous, pour recevoir les Commiſſaires avec le reſpect que l'on devoit à l'autorité du Roi. Ce qu'il y

eut de plus choquant, fut, que dans le sauf-conduit que les Justiciers donnerent à leur comité, ils donnerent aux récusants les noms d'*agents & de fauteurs de la rébellion odieuse.*

Lettres de Carte, V. III. n°. cxxxij.

Le Conseil souverain leur fit une réponse qui se ressentoit de l'orgueil & de l'indignation qui l'avoient dictée. Il leur marqua qu'il étoit surpris qu'on eût caché jusqu'au mois de Février une commission fondée sur la requête que les Catholiques avoient présentée dans le mois d'Août. Il demanda une copie de cette commission, & témoigna être fâché qu'on prescrivît à ses agents la maniere dont ils devoient agir, comme s'ils avoient ignoré le respect qu'ils devoient au Roi. Il témoigna sur-tout un souverain mépris pour les noms odieux que les Justiciers avoient insérés dans le sauf-conduit, de leur propre chef, & déclara la résolution ferme & unanime qu'il avoit prise de rejetter tout accommodement, jusqu'à ce qu'on l'eût lavé d'une imputation aussi odieuse que celle d'avoir excité la révolte. Qu'au cas qu'on le satisfît à cet égard, il se prêteroit à toutes les

mesures que l'on prendroit pour obtenir la paix, pourvu qu'on ne le gênât ni sur le nombre, ni sur la qualité de ses agents, & que l'assemblée se tînt dans un lieu neutre & sûr, parce qu'il avoit éprouvé le danger qu'il y avoit à compter sur une proclamation, & à plus forte raison sur un sauf-conduit des Lords Justiciers. » Au cas, ajoutoient les rebelles, qu'on nous refuse nos demandes justes & raisonnables, nous employerons quelque homme zélé & bien intentionné, pour présenter nos humbles requêtes à la source de la justice, à Sa Majesté Sacrée, dont nous sommes les très-fideles & très-humbles sujets" (*).

Les Commissaires hésiterent s'ils devoient avoir égard à cette lettre, ou continuer leur négociation avec des hommes ainsi disposés. Leur zele pour l'intérêt du Roi l'emporta, & ils joignirent à leur réponse une co- Carte, Orm.

(*) *Signé*, MOUNTGARRET. HUGO ARDMACHANUS. GORMANSTON. JOHANNES CLONFERTENSIS. NICHOLAS PLUNKET. RICHARD BEALING. PATRICK DARCY. GERRALDE FENNEL, GEORGE COMIN. GEFFERY BROWNE.

pie de leur commiſſion. Le Roi y témoignoit » l'indignation que lui » cauſoit la révolte odieuſe que les » récuſants d'Irlande avoient excitée » ſans aucun ſujet contre ſa perſon- » ne, ſa couronne & ſa dignité ". On vit par-là que les Lords Juſticiers n'avoient fait que copier les expreſſions du Roi. Dans ces entrefaites, le Comte de Caſtlehaven s'efforça d'inſpirer plus de modération à ſes collegues, & les engagea enfin à écrire aux Commiſſaires une lettre extrêmement ſoumiſe, par laquelle ils leur témoignoient le deſir qu'ils avoient de n'être point fruſtrés des bonnes intentions que Sa Majeſté avoit pour eux; ajoutant qu'ils étoient prêts à lui fournir les troupes & les armes dont il auroit beſoin avec un zele qui la convaincroit qu'ils n'étoient ni les agents, ni les fauteurs d'une rébellion odieuſe, & la priant de faire en ſorte qu'on n'employât point ces expreſſions dans les actes qu'on leur adreſſeroit. La ſeconde lettre des Commiſſaires les rendit plus traitables. Ils ſe contenterent des aſſurances qu'on leur donna de leur

fidélité & de la droiture de leurs intentions, & l'on convint enfin d'envoyer à Trim, le 17 de Mars, six agents laïques du Conseil souverain, pour conférer avec les Commissaires du Roi. A. D. 1642-3.

On avoit proposé dans le Conseil-Privé de suspendre les hostilités durant la négociation; mais les Lords Justiciers s'y opposerent; & ces mêmes hommes, qui, malgré les remontrances des Officiers, avoient si long-temps tenu les troupes dans l'inaction, crurent enfin qu'il convenoit pour les faire subsister, de les employer dans une expédition qui pût retarder ou rompre le traité avec les Irlandois. Leur dessein étoit de s'emparer de Ross & de Wexford, ainsi que d'Ormond leur avoit conseillé de faire avant l'arrivée de Preston; mais le Gouvernement s'y étoit opposé, sous le prétexte frivole de vouloir réserver cet honneur au Vice-Roi, dont on attendoit l'arrivée, mais que le Roi retenoit en Angleterre. Les Justiciers résolurent d'employer le Lord Lisle, & firent des préparatifs & des efforts extraordinaires pour le secon-

der dans son expédition. Ormond, soupçonnant qu'ils avoient quelque motif secret pour nommer un Général, dit aux Lords Justiciers, qu'étant chargé du commandement de l'armée, il ne pouvoit se dispenser aussi de cette expédition. Leur zele se refroidit dans l'instant; l'armée étoit prête à marcher; ils n'avoient aucun prétexte pour retarder l'expédition, & ils ne pouvoient refuser le commandement au Marquis. Ils le laisserent donc partir; mais ils arrêterent les vivres dont il avoit besoin pour réussir dans son entreprise.

Carte, Orm. Ormond chassa les rebelles des places dont ils s'étoient emparés; & comptant sur les provisions de guerre que les Lords Justiciers lui avoient promis d'envoyer par mer à Duncannon, il forma le siege de Ross. Les munitions n'arriverent point; & l'ennemi ayant jetté deux mille hommes dans la ville, ses troupes se trouverent exposées à la rigueur de l'hyver, & sur le point de mourir de faim. Le Gouverneur de Duncannon lui ayant envoyé quelque peu de pain & de munition, & voyant qu'il ne

ne pouvoit bloquer plus long-temps la place, il résolut de la prendre d'assaut. Il fit brêche, & donna l'assaut; mais comme la garnison étoit nombreuse, & pourvue de toutes les choses nécessaires pour la défense, il fut repoussé avec perte de plusieurs de ses soldats. Ormond n'avoit des vivres que pour trois jours, & étoit éloigné de soixante milles de la Capitale. Il jugea que le parti le plus sûr pour lui, étoit de se retirer; mais il ignoroit que Preston, à la tête de six mille fantassins, & de six cents cinquante cavaliers, occupoit un défilé par lequel il falloit nécessairement qu'il passât pour retourner à Dublin.

Les Anglois étoient perdus sans ressource, si Preston eût continué de garder son poste. Son ennemi étoit réduit à l'alternative de mourir de faim, ou d'échouer dans son attaque. Au moment que le Marquis alloit être la victime de la négligence ou de la trahison des Lords Justiciers, Preston le garantit de sa perte totale. Avec une précipitation impardonnable à un soldat, il descendit tout-à-coup dans la plaine, ne doutant point

Mém. de Castlehaven.

de remporter aisément la victoire sur un ennemi inférieur, & affoibli par le besoin. Ormond profita de son imprudence, & l'attaqua sans lui donner le temps de se reconnoître, avec autant de courage que d'adresse. Son artillerie mit sa cavalerie en désordre : son infanterie lâcha le pied, une division après l'autre ; & il la serra de si près au moment qu'elle alloit se rallier, qu'il l'eut bientôt mise en déroute. Les Irlandois perdirent cinq cents hommes dans cette action, & le vainqueur s'empara de leur bagage & de leur munition.

Carte, Orm.

Les rebelles de Leinster auroient été entiérement exterminés, si le Marquis eût pu lâcher sa cavalerie à leur trousse ; mais la cavalerie Angloise, après avoir battu celle des rebelles, se sauva, & ne retourna point sur le champ de bataille ; ce qui lui donna lieu de soupçonner le Lord Lisle, qui la commandoit, de quelque dessein sinistre. Le seul avantage qu'Ormond retira de son succès, fut de continuer sa marche vers Dublin, toujours à la veille d'être harcelé par un ennemi dont la perte avoit été

Carte, Orm.

peu considérable, & qui pouvoit aisément revenir de sa consternation. Comme Preston, en s'enfuyant, avoit rompu le pont qui étoit sur la Barrow, il ne put ni retourner à la charge, ni l'empêcher de ravager la campagne. Le Marquis retourna dans la Capitale, qui étoit dans ce temps-là une scene de malheurs & de mécontentement. Les habitants s'étoient épuisés pour entretenir les soldats; ceux-ci, aigris par leurs détresses, se mutinoient tous les jours. On avoit chassé les étrangers de la ville; plusieurs milliers d'Anglois ruinés, dont l'entretien étoit devenu à charge, avoient été transportés dans leur Pays. On enlevoit aux marchands leurs effets pour subvenir aux besoins de l'Etat; mais ces malheureux expédients ne suffisoient point; l'armée étoit toujours dans la détresse, & ne cessoit de murmurer.

Dans ces entrefaites, quatre des Commissaires du Roi vinrent trouver les agents des confédérés Catholiques à Trim, écouterent leurs plaintes, & reçurent leur requête. Ils donnoient au Roi les assurances les plus

Carte. Lett. Vol. III. n°. cxxxij.

solemnelles de leur fidélité ; ils lui rappelloient les services qu'ils lui avoient rendus, & les subsides extraordinaires qu'ils lui avoient accordés; & alléguoient, pour justifier leur révolte actuelle, ou plutôt la nécessité dans laquelle ils s'étoient trouvés de prendre les armes, les oppressions qu'ils avoient souffertes, la sévérité dont on avoit usé envers eux depuis les loix pénales de la seconde année de la Reine Elisabeth, que leurs ennemis, disoient-ils, avoient renouvellées, pour avoir occasion de les persécuter; les dénonciations des ennemis qu'ils avoient en Angleterre contre leur Religion, & les cruautés qu'on avoit exercées sur leurs Ecclésiastiques. Ils n'oublierent point l'ordonnance qui leur défendoit de fléchir le genou au nom de Jesus; la mauvaise conduite des Lords Justiciers avant & depuis la découverte de la révolte; les moyens dont ils s'étoient servis pour aigrir les anciens naturels, & pour perpétuer la guerre; les mesures cruelles & arbitraires qu'ils avoient prises pour empêcher que les plaintes des Catho-

liques ne parvinssent au Trône; leur perfidie & leur barbarie horrible; la conduite tyrannique qu'ils avoient tenue dans la Cour des Wards; les moyens iniques dont ils s'étoient servis pour éluder les lettres-patentes, & frustrer les sujets de ce qui leur appartenoit légitimement. Ils invectivoient avec beaucoup de chaleur contre les derniers actes qu'on avoit donnés en Angleterre en faveur des aventuriers, par lesquels ils étoient déclarés rebelles, condamnés sans être ouïs, & dépouillés de leurs terres sans exception ni distinction, & sans espoir d'y rentrer jamais. Ils prétendoient que ces actes avoient été extorqués au Roi au préjudice de ses droits & de ses prérogatives; qu'ils renversoient les loix fondamentales de l'Irlande, & étoient incompatibles avec les droits & les privileges des sujets, qui, depuis le temps d'Henri Second, avoient eu leurs Parlements, & ne reconnoissoient d'autres actes que ceux qu'ils avoient donnés ou acceptés. — Pour remédier à ces griefs, ils prioient le Roi de substituer au Parlement actuel d'Ir-

lande, qui étoit presque tout composé des créatures & des vassaux des Gouverneurs en chef, un Parlement libre, lequel s'assembleroit dans un endroit neutre, devant une personne d'une fidélité reconnue & agréable aux Irlandois, pour délibérer sur les affaires de l'Etat, sans être assujetti à la loi de Poynings; & de permettre en outre aux Catholiques d'y siéger & d'y donner leur voix.

Cox. Append. N°. IV.

Les Lords Justiciers s'opposerent à cette remontrance, qu'Ormond avoit envoyée au Roi, par une longue lettre, dans laquelle ils le dissuadoient de s'accommoder avec les Irlandois. Ils lui rappelloient les insolences & les cruautés qu'ils avoient commises dans la premiere révolte, & la futilité des prétextes qu'ils alléguoient pour la justifier. Comme les anciens Anglois affectoient de n'avoir rien de commun avec les habitants du Nord, ils s'efforcerent de les confondre & de les impliquer dans le même crime. Ils observerent, & avec raison, que l'assemblée de Kilkenny s'étoit opposée à l'autorité royale, en établissant un nouveau

ſyſtême de Gouvernement, & la méconnoiſſoient par leur ſerment d'aſſociation, & en s'adreſſant à des Puiſſances étrangeres. Ils avouoient l'impoſſibilité dans laquelle ils étoient de ſoutenir la guerre; mais qu'ils ne doutoient point ſi on les ſecouroit à temps, » de ſe venger des rebelles,
» de les réduire dans un tel état,
» qu'ils ne ſeroient plus tentés de ſe
» révolter, & d'obtenir une paix di-
» gne de la grandeur de Sa Majeſté,
» & qui aſſureroit le bonheur de ſa
» poſtérité, de même que celui du
» Royaume ".

Ormond ne fit aucun cas des propoſitions des confédérés, & condamna les remontrances des Lords Juſticiers, qui ne tendoient, ſelon lui, qu'à appuyer un ſyſtême d'extirpation, inique par lui-même, & impoſſible dans ſon exécution. Les deux partis s'échaufferent. Ormond, le chef & le patron des Royaliſtes, accuſa les Lords Juſticiers d'avoir caché au Roi l'état de l'Irlande, & réſolut de l'inſtruire des maux que ſouffroient ſes ſujets. Les Juſticiers avoient fait là-deſſus les repréſentations les plus Carte, Orm.

pathétiques au Parlement d'Angleterre ; mais ils avoient eu ſoin de lui cacher les circonſtances qui auroient pu l'engager à s'accommoder avec les rebelles. Les Officiers de l'armée s'étant plaints au Parlement d'Irlande des maux qu'ils ſouffroient, & de l'injuſtice de quelques agents qui les avoient payés avec de l'argent de mauvais alloi, ils eurent recours à leur méthode ordinaire, qui fut de proroger le Parlement, pour empêcher qu'il n'examinât leur cauſe. Pour montrer le mépris qu'ils faiſoient des rebelles, ils firent exécuter plufieurs priſonniers de guerre. Pluſieurs perſonnes de diſtinction qui s'étoient ſoumiſes depuis la proclamation du Roi, & qu'on avoit enfermées dans le château de Dublin, demanderent à être élargies ſous caution ; ce que les Juſticiers leur refuſerent. La conduite qu'ils avoient tenue leur fournit un prétexte pour les accuſer de haute trahiſon, & il y eut plus de mille perſonnes qu'on accuſa du même crime dans l'eſpace de deux jours. On viola les regles de la bienſéance au point, qu'un ami de William Par-

ſons lut au Conſeil un mémoire dans lequel il détailloit les ſommes qu'il avoit données pour trouver des témoins contre elles.

On ne pouvoit aſſurément mettre le Gouvernement en de plus mauvaiſes mains. Les affaires du Roi devinrent de jour en jour ſi critiques, qu'il crut devoir conclure un traité qui le mettoit à même de tirer quelque ſecours de l'Irlande. Craignant qu'un changement trop ſubit dans l'adminiſtration de ce Royaume ne provoquât les ennemis qu'il avoit en Angleterre, il ſe contenta de dépoſer Parſons. Il laiſſa Borlaſe, dont il n'avoit rien à craindre, dans le Gouvernement, & lui donna pour collegue Henri Tichburne, homme d'une fidélité éprouvée, & extrêmement attaché à ſes intérêts. Charles, par un excès de précaution inutile, ordonna au Conſeil-Privé de n'exécuter aucun ordre ſans ſa permiſſion ſpéciale.

Ce changement de gouvernement fut immédiatement ſuivi d'un ordre au Marquis d'Ormond, de convenir d'une ſuſpenſion d'armes avec les re-

belles, en attendant qu'on pût conclure un traité de paix à des conditions modérées & équitables; ce que les affaires du Roi & les besoins de l'Irlande ne permettoient point de faire pour lors. Quels que fussent les motifs du Roi, s'il fût jamais une occasion dans laquelle il pût alléguer la nécessité pour justifier sa conduite, ce fut celle dans laquelle il se trouvoit engagé dans une guerre civile opiniâtre, qui l'obligeoit à chercher des ressources par-tout où il espéroit d'en trouver.

La ville de Dublin, d'où Leinster, Connaught, Derry & Colerain, tiroient leurs vivres, étoit depuis longtemps réduite à la derniere extrêmité. Les habitants étoient pillés par les soldats; ceux-ci s'impatientoient de leurs détresses; les Officiers menaçoient sans cesse de recourir au premier principe de la nature, qui est celui de la conservation de soi-même. La Province de Connaught étoit presque réduite au désespoir. Le Comte de Clanricarde avoit à lutter contre le Clergé Romain, qui menaçoit de ses censures tous ceux

qui refuseroient de prêter le serment d'association, de même qu'avec les Officiers Anglois qui étoient dévoués au Parlement. Les forces des rebelles augmentoient tous les jours. Ils s'emparerent du fort important de Galway, & se disposoient à réduire les châteaux du Comté de Roscommon, qui (avec les villes de Loughrea & de Portumna, qui appartenoient au Comte de Clanricarde) étoient les seuls qui tenoient encore dans la Province d'Occident. Dans Munster, le Lord Inchiquin, qui n'étoit assisté ni par le Gouvernement, ni par le Parlement d'Angleterre, éprouvoit tous les expédients possibles pour faire subsister ses soldats, & fut sans cesse sur le point de mourir de faim. Il fut obligé pour les conserver, de les tirer de leurs garnisons, & de les diviser en plusieurs petits détachements qui battirent la Province pour pourvoir à leur subsistance. Pour comble de malheur, un de ces détachements, commandé par un Officier Anglois, nommé Charles Vasor, fut attaqué & battu par les rebelles, sous la conduite de Castle-

haven & de Munskerry. Ils lui prirent ſon canon, ſon bagage, & ſix cents fuſils, & lui tuerent ſix cents hommes. Les Anglois paroiſſoient avoir la ſupériorité dans Ulſter; mais Monroe n'ayant plus reçu de ſecours ni d'Angleterre, ni d'Ecoſſe, fut enfin obligé, pour faire ſubſiſter ſes troupes, de les tirer de leur inactivité. Il eſſaya de ſurprendre Owen O'Nial dans ſes quartiers; mais il fut battu, & obligé de ſe retirer avec perte. Ce Général rebelle fut défait quelque temps après par Robert Stewart; mais il recrûta ſon armée; & ayant reçu des armes & des munitions du Conſeil ſouverain, il pouſſa ſes excurſions ſans que l'ennemi pût s'y oppoſer.

Les nouveaux Lords Juſticiers & le Conſeil, touchés des malheurs qu'éprouvoient ces différentes Provinces, écrivirent lettres ſur lettres, & envoyerent leurs agents au Parlement d'Angleterre pour lui demander du ſecours, & ne purent en obtenir. Pour empêcher l'armée de ſe débander ou de périr, ils eurent recours à un expédient que les Communes

d'Angleterre avoient déja employé; ce fut d'établir une accise, sans attendre l'ordre du Roi; mais quoique cet impôt odieux fût la moitié du prix des denrées, cependant le Royaume étoit si pauvre, que l'argent qui en provint ne suffit point pour subvenir aux besoins de l'Etat.

Dans ces circonstances, Ormond crut devoir traiter avec les confédérés d'Irlande, conformément aux ordres qu'il avoit reçus du Roi. L'affaire étoit délicate, & demandoit beaucoup d'adresse & de prudence. Il convenoit pour l'honneur de son maître, que les rebelles fissent la premiere ouverture pour la suspension d'armes, & il chargea ses agents de conférer là-dessus avec l'assemblée de Kilkenny. Le Clergé d'Irlande, qui fondoit son autorité, son opulence & sa splendeur sur les troubles du Royaume, auroit bien voulu retarder la paix; mais il étoit contenu par ceux de son parti qui avoient plus de modération & de bon sens que les autres. Ces derniers réfléchirent que s'ils s'opposoient à la trêve, ils démentiroient les assurances

qu'ils avoient données de leur fidélité, & les prétextes qu'ils avoient allégué pour prendre les armes. Ils avoient témoigné la desirer pour pouvoir représenter leurs griefs, & remédier aux troubles du Royaume; & la plus grande partie de l'assemblée résolut d'agir en conséquence. Elle consentit à une trêve d'un an, aux conditions que ses agents proposeroient au Marquis d'Ormond.

Les Irlandois exigerent pour préliminaire que l'on créât un nouveau Parlement libre, alléguant que celui d'alors étoit illégal, & hors d'état de travailler à un ouvrage aussi important que la paix, à cause des changements qu'il avoit soufferts depuis qu'il s'étoit assemblé. Il étoit extrêmement dangereux d'un autre côté de convoquer un nouveau Parlement, pendant que les confédérés d'Irlande étoient les maîtres de la plupart des grandes Villes, des Comtés & des élections, & pouvoient se porter pour juges de leurs propres actions. Ormond leur dit qu'il n'étoit point assuré que le Roi voulût convoquer un nouveau Parlement; mais qu'ils

pouvoient compter qu'il ne ſe refuſeroit point à leurs demandes, ſi elles étoient juſtes & raiſonnables. Il demanda à ſon tour pour préliminaire, au cas que la trêve eût lieu, que les confédérés fourniſſent leur quote-part pour l'entretien des troupes que le Roi avoit dans l'Irlande. Après quelque débat de part & d'autre, ils ſe déſiſterent non-ſeulement de la demande qu'ils avoient faite d'un nouveau Parlement ; mais ils conſentirent encore à fournir un ſubſide, qu'ils chargerent leurs agents de fixer, leur ordonnant d'aller joindre le Marquis dans le temps & le lieu qu'il leur indiqueroit, pour conclure la trêve.

Ormond prévit que les Parlementaires d'Angleterre déſapprouveroient ſon traité, que leurs partiſans de Dublin ne manqueroient pas d'éplucher ſa conduite, & qu'il lui importoit extrêmement de mettre ſa réputation à couvert des reproches des ennemis, qui entretenoient correſpondance avec le Royaume voiſin, & qui répandroient immanquablement ſur ſon compte des bruits qui ſeroient fa-

vorablement reçus. Il dit au Conſeil-Privé, qu'au cas qu'il jugeât la trêve contraire à l'honneur du Roi, ou préjudiciable à ſes ſujets Proteſtants d'Irlande, il n'avoit qu'à propoſer à Sa Majeſté quelque autre expédient pour ſauver le Royaume. Qu'au cas qu'il prît ce parti, il n'iroit pas plus loin, & romproit la trêve à ſes riſques & périls. Voyant qu'on n'approuvoit point cet expédient, il ajouta, que ſi on vouloit lui fournir dix mille livres ſterling, moitié en argent, & moitié en vivres, il continueroit la guerre, & tâcheroit de s'emparer de Wexford. Les Magiſtrats & les citoyens de Dublin répondirent à cela, qu'ils étoient dans l'impoſſibilité de fournir ce ſubſide; ſur quoi le Marquis fut trouver les agents Irlandois à Caſtle-Martyn, dans le Comté de Kildare.

Il les reçut avec beaucoup de dignité, & examina leurs propoſitions avec la liberté qui convient à un ſupérieur. Ils demanderent, au nom des confédérés, qu'on leur permît d'exercer leur gouvernement durant la trêve, & que l'on convoquât un

nouveau Parlement; ce que le Marquis leur refusa. Ils demanderent encore qu'on leur permît d'agir contre les ennemis du Roi, & qu'on leur donnât un moyen pour distinguer les Royalistes des mal-intentionnés. Il éluda leurs demandes. Il consentit à quelques-unes de leurs propositions, avec certaines restrictions; mais il exigea, avant de conclure la trêve, qu'ils fournissent un subside pour l'entretien des troupes du Roi. Ils lui firent observer qu'il n'étoit point autorisé à leur faire une pareille demande; ils refuserent de se lier par aucune stipulation antérieure, & promirent de faire un don gratuit à Sa Majesté, dès que la trêve seroit conclue.

Ormond comprit que leur confiance actuelle provenoit du bon état de leur armée, & sur-tout des progrès de Preston, qui avoit rallié ses troupes, pris plusieurs places, & inondé la Province de Leinster; mais qu'il suffisoit aussi pour abattre leur orgueil, que les troupes du Roi remportassent quelque avantage sur eux. Il résolut donc de suspendre sa né-

gociation, & de forcer Preston à en venir à une action; mais ce Général eut la prudence de se retirer. Ormond n'étoit point en état de le poursuivre, & le défaut de vivres l'obligea à retourner à Dublin, pleinement convaincu par cette expérience, qu'on ne pouvoit garantir l'armée Protestante d'Irlande de sa destruction, que par le moyen d'une trêve.

Le Roi l'attendoit avec impatience. Ce ne fut ni le mauvais succès du traité d'Oxford, ni les différents événements d'une guerre onéreuse qui le déterminerent à chercher des ressources en Irlande. Il craignoit que les Ecossois ne se révoltassent. Les pratiques & les négociations des Parlementaires d'Angleterre, avec leurs freres du Nord, avoient excité dans leur esprit une fermentation extraordinaire, & Charles s'attendoit à une irruption de leur part en faveur de ses ennemis. Il renouvella ses ordres & ses instructions pour la trêve; il crut devoir témoigner quelque condescendance aux confédérés d'Irlande. Il parut avoir envie de con-

Carte, Vol. III, N°. clxij.

voquer un nouveau Parlement, & d'écouter les propoſitions de leurs agents. Pour épouvanter & confondre ceux qui pouvoient s'oppoſer à ce projet favori, on accuſa par ſon ordre Parſons, Temple, Loftus, Meredyth, partiſans zélés du Parlement d'Angleterre, de pluſieurs crimes & malverſations énormes, & on les mit en priſon. Il envoya au Marquis d'Ormond une commiſſion ſcellée du grand ſceau d'Irlande, par laquelle il l'autoriſa à conclure la trêve pour un an, à telles conditions qu'il lui plairoit, & à la rompre, ſi les circonſtances l'exigeoient, promettant de l'indemniſer des dépenſes que lui & ſes agents pourroient faire dans cette occaſion.

Ormond fut donc obligé de renouveller ſon traité avec des hommes naturellement orgueilleux, enflés de leur bonne fortune, & dans le fort de leurs ſuccès. Le Lord Caſtlehaven avoit pris pluſieurs forts dans les Comtés de Queen & de Carlow. Owen O'Nial s'étoit avancé juſqu'à Weſt-Meath ; Preſton avoit pouſſé ſes irruptions preſque juſqu'à la Ca-

pitale, & tous deux étoient occupés à assurer la moisson & à remplir leurs magasins. Les troupes du Roi, lassées de leur détresse, devinrent si mutines & si insolentes, que les habitants de la campagne, qui jusqu'alors avoient vécu sous leur protection, abandonnerent le pays pour se garantir de leurs outrages. Drogheda, Dundalk, & autres garnisons voisines, furent à la veille de se voir abandonnées. Monroe ayant refusé d'agir contre O'Nial, on envoya Monk & le Lord Moore pour s'opposer à ses entreprises. Moore fut tué dans une attaque infructueuse; Monk s'en retourna à Dublin faute de vivres; & Castlehaven s'empara de toutes les places qu'il avoit abandonnées. Les Irlandois avoient la même supériorité dans les Provinces plus éloignés; & le Lord Inchiquin se trouvoit dans Munster dans la derniere détresse.

L'assemblée de Kilkenny n'ignoroit point les avantages de sa cause. Pierre Scaramp, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, se rendit dans cette ville en qualité de Ministre du

Pape. Il apporta de l'argent, des munitions & des lettres du St. Siege pour le Conſeil ſouverain, les Généraux provinciaux, & les Prélats Romains, & entr'autres choſes une bulle par laquelle le Pape accordoit une indulgence pléniere à tous ceux qui prendroient les armes pour la défenſe de la Religion Catholique. Les anciens Irlandois ſe rendirent en foule auprès de lui. Il leur repréſenta leurs compatriotes Anglois comme des temporiſeurs impies, & des traîtres à la foi, & leur inſpira de l'horreur pour les traités qui ne leur accorderoient point le libre exercice de la Religion Romaine. Il inſiſta ſur l'état floriſſant de leurs affaires, ſur les détreſſes des Anglois, dont il leur fit enviſager la ruine comme prochaine, ſur les ſecours qu'ils devoient attendre des Puiſſances étrangeres, ſi les confédérés perſévéroient & ne trahiſſoient point leur cauſe dans cette conjoncture critique. Il les diſſuada de fournir de l'argent au Roi; leur diſant qu'il s'en ſerviroit pour les ſubjuguer. Ce Prêtre ignorant ne faiſant point attention que le ſuccès de

leur confédération dépendoit entiérement des troubles de l'Angleterre, & qu'on n'auroit aucun égard pour leurs prétentions, si le Parlement avoit le dessus; ce Prêtre ignorant, dis-je, conseilla à ses partisans de différer la trêve jusqu'à ce qu'on eût consulté le Pape sur une affaire aussi importante.

Les Catholiques les plus modérés & les plus sensés se garderent bien d'obéir aveuglément à ce Ministre. Ils alléguerent les dangers du délai, le tort qu'ils feroient à leur réputation s'ils démentoient les assurances qu'ils avoient données au Roi de leur fidélité, & la nécessité dont il étoit de le soutenir par un subside qui garantiroit le Royaume du pillage. Ils insisterent sur une trêve qui délivreroit le Royaume d'une foule de brigands, & sur-tout des Ecossois. Le Comte de Clanricarde pria instamment ses parents & ses amis de ne point laisser échapper cette occasion de se sauver eux & leur pays. Le Lord Castlehaven s'efforça d'inspirer à ses associés des sentiments de paix & de modération; & leurs sollici-

tations produisirent enfin leur effet.

On permit enfin, après quelques débats & quelque délai, aux agents de la confédération, de traiter avec le Marquis d'Ormond à Sigginstown, près de Naas. Ils témoignerent beaucoup de complaisance & de modération, & n'insisterent plus sur la cassation du Parlement. Le traité traîna cependant en longueur à cause de la difficulté qu'on trouva à fixer les quartiers des deux parties durant la trêve. Lorsqu'on fut d'accord sur cet article, les Irlandois promirent de donner au Roi trente mille livres sterling, moitié en argent, & moitié en bétail. Après qu'on fut convenu de ces articles, Ormond les communiqua aux Lords Clanricarde, Roscommon, Dungarvan, Brabazon & Inchiquin, à quelques Conseillers-Privés, & aux principaux Officiers de l'armée qui avoient assisté au traité. Ils signerent une déclaration, laquelle portoit, qu'ayant mûrement examiné les circonstances du Royaume, ils avoient jugé à propos, pour l'honneur & le service de Sa Majesté, de conclure la trêve aux conditions

qu'on leur avoit montrées. Le traité fut signé le 15 de Septembre, par le Marquis & les Commmissaires Irlandois, & publié à son de trompe dans tout le Royaume.

Telle fut la conclusion de ce traité, qui, quoique justifiée par le mauvais état des affaires du Roi en Irlande, mécontenta les sujets des deux Royaumes. Ceux des confédérés Irlandois qui s'étoient opposés à la trêve, blâmerent l'aveuglement de leurs associés, qui, par une trêve peu judicieuse, avoient détruit leur puissance & leur union, arrêté le cours de leurs victoires, & rallenti leur ardeur pour la guerre. Ceux des Protestants qui avoient le plus d'horreur pour la barbarie des Papistes, ne voulurent plus avoir de commerce avec des hommes qui, après avoir trempé leurs mains dans le sang de leurs freres, jouissoient en paix des fruits de leurs outrages inhumains. Ceux qui s'attendoient à profiter des confiscations, furent au désespoir de se voir frustrés de leurs espérances.

Le Parlement d'Angleterre fut fâché d'un événement qui lui ôtoit le

prétexte

prétexte de lever de l'argent pour ſoutenir ſes intérêts, & qui tendoit à favoriſer ſes adverſaires. Il n'eut pas plutôt avis de ce traité qu'on négocioit, qu'il conçut un reſſentiment implacable contre le Marquis d'Ormond. Ceux qui avoient dit aux agents qui étoient venus leur demander du ſecours, qu'ils étoient dans l'impoſſibilité de donner cinq cents guinées pour ſauver leur Royaume, affecterent de compatir aux maux de leurs freres Proteſtants d'Irlande. On imagina de nouveaux moyens pour lever de l'argent pour le ſervice d'Irlande; & le Parlement témoigna être fâché qu'on imputât les malheurs de ce Royaume à ſa négligence. Sans attendre qu'on l'aſſurât de la concluſion du traité, il publia une déclaration contre ce deſſein impie. Il attribuoit les troubles des deux Royaumes à une ſeule cauſe, ſavoir l'influence des Jéſuites, & le projet horrible qu'on avoit formé d'abolir la Religion Proteſtante. Il exagéroit ſon zele pour les intérêts de l'Irlande, & s'attribuoit le mérite de tous les avantages qu'on avoit remportés ſur

Rushworth, V. VI, p. 555.

les rebelles. » Il a plu à Dieu, di-
» soit-il, de couronner nos efforts
» de tant de succès, que ces furieux
» Papistes altérés de sang ont été ar-
» rêtés dans la carriere de leur cruau-
» té, & qu'une partie du sang Pro-
» testant qu'ils ont répandu sur la
» terre comme de l'eau, est retom-
» bé sur leurs têtes, & qu'ils se sont
» eux-mêmes ressentis des massacres,
» des incendies & des famines qu'ils
» ont occasionnés ". Il imputoit le projet d'une trêve à l'artifice des rebelles, dont l'état étoit si affreux, qu'ils étoient réduits, par un juste châtiment de Dieu, à se manger les uns les autres, & qui n'avoient sollicité la trêve que pour avoir le temps de faire leur moisson, & de recevoir le secours qu'ils attendoient. Il témoignoit la crainte qu'il avoit que le Roi tirât parti de ce traité, ou, pour me servir de son expression, des troupes d'Irlande pour se liguer avec les Papistes d'Angleterre. Il se plaignoit de ce qu'on avoit conclu ce traité à l'insu des Pairs & des Communes d'Irlande. Il imputoit à ce traité les malheurs des Protestants

qui avoient ſervi de prétexte à la trêve ; ce qui avoit découragé les aventuriers, & arrêté les contributions. Il conjuroit, dans les termes les plus pathétiques, ceux qui étoient zélés pour la Religion Proteſtante, ceux que des intérêts particuliers avoient engagés au ſervice d'Irlande, d'obvier au beſoin qu'on alléguoit par leurs contributions ; que c'étoit un acte de juſtice, de piété & de charité qu'ils ne pouvoient refuſer » aux cris du ſang Proteſtant, à l'in» digence de quantité de familles rui» nées, & à leur Religion qui étoit » à la veille de périr ".

Cette déclaration contient mille fauſſetés palpables, que ceux qui l'ont donnée ne regardoient peut-être pas comme telles. Il eſt certain que les partiſans que le Parlement avoit à Dublin, ſe faiſoient un plaiſir de déguiſer le plus qu'ils pouvoient l'état des affaires d'Irlande, & de les repréſenter ſous le jour le plus déſagréable. Le peuple d'Angleterre n'avoit ni le loiſir ni la volonté de s'informer exactement de ce qui ſe paſſoit dans ce Royaume. Les cruautés

que les rebelles avoient commises leur avoient inspiré une aversion affreuse pour ses habitants, & une haine implacable contre les Papistes. Il ne connoissoit ni les forces de ces derniers, ni la foiblesse du Gouvernement, & il étoit par conséquent surpris & scandalisé de l'indulgence qu'il témoignoit pour des idolâtres impies & barbares. Plusieurs des adhérents du Roi attribuerent la trêve aux conseils de la Reine & de ses favoris. Quelques-uns prétendirent qu'elle démentoit les protestations solemnelles que Charles avoit faites plusieurs fois contre le Papisme, & déclarerent hautement, que connoissant ses véritables sentiments, ils n'étoient plus d'humeur de défendre sa cause.

Fin du Tome cinquieme.



